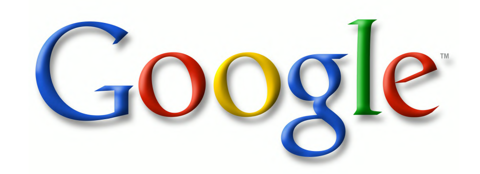














HISTOIRE

DES

ORDRES MILITAIRES

OU DES

CHEVALIERS.

HISTOIRE
DES
ORDRES MILITAIRES
OU DES
CHEVALIERS.

HISTOIRE
DES
ORDRES MILITAIRES
OU DES
CHEVALIERS,

Des Milices Seculieres & Regulieres de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à present.

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les évenemens les plus considerables qui y sont arrivez.

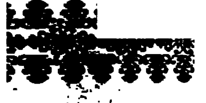
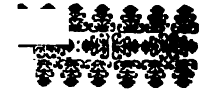
Avec des Figures qui représentent les differens habillemens de ces Ordres.

Nouvelle Edition tirée de l'Abbé Giustiniani, du R. P. Bonanni, de Mr. Herman, de Schoonebeek, du R. P. Heliot, du R. P. Honoré de Ste. Marie, & d'autres qui ont écrit sur ce sujet, avec plusieurs Dissertations sur l'Authenticité ou l'Antiquité de ces Ordres.

TOME TROISIEME.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE BRUNEL.
M. DCC. XXI.

STOIRE
DES
RES MILITAIRES
OU DES
VALIERS.

IEME PARTIE.

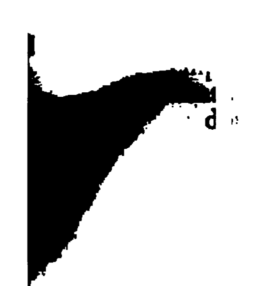
XXXI.

S DE CALATRAVA,

spagne.

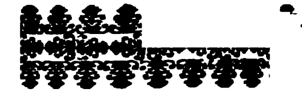
1158.

-Christ, les Mau-
Roi Rodrigue,
le l'Andalousie,
lle d'Oreto, à
d nt le nom de
maîtres du-
rant





Chevalier de Calatrava.



HISTOIRE DES ORDRES MILITAIRES OU DES CHEVALIERS.

TROISIEME PARTIE.

XXXI. LES CHEVALIERS DE CALATRAVA, *en Espagne.*

An de J. C. 1158.

L'An 614. de Jesus-Christ, les Maures ayant vaincu le Roi Rodrigue, & s'étant emparez de l'Andalousie, ils fortifierent la Ville d'Oreto, à laquelle ils donnerent le nom de *Calatrava*, & en demeurerent les maîtres du-

rant

rant près de quatre cens ans, jusqu'à ce qu'Alphonse *le Batailleur* ou *le Guerrier*, & qui se qualifioit Empereur des Espagnes, ayant assiégé cette place l'an 1147. s'en empara, & la donna ensuite aux Chevaliers Templiers, afin qu'ils la gardassent & s'opposassent aux irruptions de ces Infidelles. Mais ils ne la possederent qu'environ huit ans. Les forces que les Maures rassemblerent pour reprendre Calatrava, les épouvanterent tellement, que ne se croyant pas en état de leur pouvoir résister, ils remirent cette Ville entre les mains de Don Sanche, qui avoit succedé au Royaume de Castille après la mort du Roi Alphonse.

Ce Prince fit publier dans sa Cour, que s'il y avoit quelque Seigneur qui voulût entreprendre la defense de cette Place, il la lui donneroit en proprieté, & qu'elle passeroit aussi à ses heritiers. Mais personne ne se présenta : l'Armée formidable que les Maures préparoient, & qui avoit effrayé les Templiers, ne causant pas moins de trouble dans l'esprit de ceux qui auroient eu dessein d'accepter les offres du Roi.

Il n'y eut qu'un Religieux de l'Ordre de Cîteaux, qui crut avoir assez de courage pour entreprendre la défense de cette place. C'étoit Don Didace Velasquez, Religieux de l'Abbaye de Notre Dame de Fitero dans le Royaume de Navarre. Il étoit natif de Burveva dans la Vieille Castille, & avoit longtems porté les armes avant que d'être Religieux. Il étoit fort connu du Roi Don Sanche; & c'est peut-être ce qui avoit porté son Abbé Don Raimond,

ii avoit quelques affaires à la Cour de ce ince, à le prendre pour son Compagnon. sollicita fort cet Abbé de demander au Roi Ville de Calatrava, & d'en entreprendre la fense, D'abord l'Abbé Raimond rejetta cet- proposition; mais enfin sollicité par ce Re- ieux, il demanda la Ville au Roi. On le garda d'abord comme un fou; cependant ce ince, par une inspiration Divine, lui accor- sa demande, & donna cette Ville à l'Ordre Cîteaux, principalement aux Religieux de Abbaye de Fitero, comme il est marqué par Donation qui en fut faite, à condition ie ces Religieux la défendroient contre les fidèles. Voici la teneur de cette Dona- n.

Quapropter Ego Rex Sanctius, Dei Gratia Do- ni Alphonsi bonæ memoriæ, illustris Hispania- m Imperatoris Filius, Divino amore inspiran- , facio Chartam Donationis & Textum Scrip- ræ in perpetuum valiturum, Deo & B. M. & nctæ Congregationi Cisterciensi, & vobis Do- no Raimondo Abbati S. M. de Fitero, & omni- s Fratribus vestris tam præsentibus quam futu- ; de Villa quæ vocatur Calatrava: ut habeatis & ssideatis eam mancipatam, liberam, ac quietam re hereditario deinceps in perpetuum, & defen- tis eam à Paganis inimicis Crucis Christi suo ac stro adjutorio. Ita inquam do vobis & concedo m cum terminis & montibus, terris, aquis, atis &c. C'est-à-dire: „C'est pourquoi moi le Roi Sanche, par la Grace de Dieu Fils de Don Alphonse de bienheureuse mémoire, illustre Empereur des Espagnes, par l'inspi-

„ ration Divine, fais cet Acte de Dona
„ valable à perpetuité, à Dieu, à la B
„ heureuse Vierge, à la sainte Congrega
„ de Cîteaux, & à vous Don Raimond A
„ de Notre Dame de Fitero, & à tous
„ Freres tant présens qu'à venir, de la V
„ appellée *Calatrava*; afin que vous l'aye
„ la possediez en toute proprieté, paisiblem
„ librement, sans dépendance, & à perpe
„ té par droit hereditaire, & que vous la
„ fendiez contre les Payens ennemis de
„ Croix de J. C. par son secours & le nô
„ Ainsi vous en fais-je don & avec elle
„ tous les Domaines en dépendans, con
„ Montagnes, Terres, Eaux, Prez &c.
„ Acte est daté de l'Ere 1196. qui répon
„ l'an 1158.

L'Abbé Raimond & son Compagnon V
lasquez proposerent ensuite au Roi de fon
un Ordre Militaire à Calatrava, & après av
obtenu le consentement de ce Prince, ils co
muniquerent leur dessein à l'Archevêque
Tolede, qui non seulement l'aprouva, m
leur donna encore une grosse somme d'arg
pour fortifier cette Ville, & accorda de gran
indulgences à ceux qui voudroient prendre
armes pour sa défense, ou qui voudroien
contribuer en y envoyant de l'argent, des arm
& des chevaux. Plusieurs personnes se joig
rent à ces deux Religieux, qui, avec le seco
du Ciel, leverent en peu de tems une Arm
considerable, avec laquelle ils entrerent d
Calatrava, en prirent possession la même a
née 1158. & firent travailler d'abord aux f
tifi



Chev. Religieux de Calatrava.

tifications, qui furent finies avec tant de succès & de promtitude, que les Maures voyant cette Ville si bien secourue & fortifiée, quitterent le dessein qu'ils avoient de l'attaquer.

L'Abbé Raimond n'ayant plus rien à craindre de la part de ces Infidèles, s'apliqua à former le nouvel Ordre Militaire qui prit le nom de cette Ville. Le Chapitre Général de Cîteaux prescrivit aux Chevaliers une maniere de vie, & leur donna un habit convenable à des personnes destinées à la guerre. Les Historiens ne s'accordent point touchant la forme de leur habillement. Quelques-uns prétendent que c'étoit le même que portoient les Religieux de Cîteaux; d'autres disent qu'il n'étoit pas different de celui des Seculiers; mais ils conviennent tous, qu'ils avoient un Scapulaire blanc avec un Capuce noir attaché à une Mozette en forme de Camail qu'ils ont porté jusqu'en l'an 1397. que l'Antipape Benoît XIII. qui étoit reconnu en Espagne pour légitime Pontife, leur permit d'ôter le Scapulaire & le Capuce, & leur ordonna de porter seulement sur leurs habits une Croix fleurdelisée de drap rouge qu'ils attachoient du côté gauche. Le Pape Paul III. leur permit dans la suite de se marier une fois.

Comme ils vivoient en partie à la maniere des Ecclesiastiques & en partie à la maniere des Laïques, sans que l'Ordre fût encore bien réglé, ils étoient toujours obligez d'assister à l'Office Divin. Et en tems de guerre ils prenoient les armes pour aller combattre les Maures. Voici comme en parle l'Archevêque de

Tolede à l'occasion de la victoire *de las Novas de Tolose*, qu'ils remporterent en 1212. *Qui laudabant in Canticis, accincti sunt ense, & qui gemebant orantes ad defensionem patriæ. Victus tenuis pastus eorum, & asperitas lanæ tegumentum eorum. Disciplina assidua probat eos, & cultus silentii comitatur illos.*

C'est-à-dire: „En même tems qu'ils vacquent „ aux louanges de Dieu par des cantiques, & „ qu'ils lui offrent leurs gémissemens & leurs „ prieres, ils prennent aussi l'épée pour la défen„se de la Patrie. Leur nourriture est très-sim„ple, & leur habillement une grosse étofe de „ laine. Ils s'exercent par une Discipline con„tinuelle, & le silence accompagne toutes leurs „ actions ‹‹.

En effet, les Historiens de cet Ordre disent, qu'ils ne devoient porter que des chemises de serge, que leurs tuniques devoient être faites de maniere qu'elles ne les empêchassent pas de monter à cheval, que leurs manteaux pouvoient être doublez de peaux d'Agneaux, & que le Scapulaire étoit l'habit de Religion. Il devoient dormir tous vêtus, n'avoir rien de superflu dans leurs habits, qui, quant à la couleur & à la qualité de l'étoffe devoient être comme ceux des Religieux du même Ordre. Ils devoient garder le silence à l'Oratoire, au Refectoire & à la Cuisine: ils pouvoient manger de la viande trois fois la semaine. Les Religieux de Cîteaux ne pouvoient recevoir à la profession Religieuse aucun Chevalier sans la permission du Grand-Maître; & quand ils alloient dans quelque Abbaye de Cîtaux, ils n'étoient pas

pas reçus dans l'apartement des hôtes, mais dans l'interieur du Monastere comme les Religieux mêmes, & devoient vivre à la maniere des Freres Convers de cet Ordre. Le Pape leur permit aussi dans la suite de recevoir des Chapelains pour leur administrer les Sacremens.

Le Territoire de Calatrava contenoit plus de vingt lieuës de circuit, & avoit très-peu d'habitans. C'est ce qui obliga l'Abbé Raimond de ne laisser dans son Abbaye de Fitero, que les Religieux infirmes & les Vieillards, & d'envoyer les autres à Calatrava avec un grand nombre de bestiaux de son Abbaye. Il y conduisit lui-même plus de vingt mille personnes pour peupler son Terriroire; & après avoir gouverné l'Ordre six ans, il mourut à Cirvelos l'an 1163.

Après sa mort les Chevaliers de Calatrava, quoique la plupart ne fussent que des Freres Convers de Cîteaux, auxquels il avoit fait prendre les armes, ne voulurent plus avoir de Moines avec eux, ni être gouvernez par un Abbé. Ils élurent pour premier Grand-Maître Don Garcias l'un d'entre eux.

Cependant il s'éleva un grand differend entre les Moines de Cîteaux de Ste. Marie de Fitero & ces Chevaliers, les Moines prétendant que c'étoit à eux que Calatrava avoit été donné : mais le Grand-Maître conduisit cettte affaire avec tant de prudence qu'elle s'accommoda. Les Chevaliers demeurerent en leur particulier, & maîtres d'eux-mêmes; & les Moines se retirérent au Couvent de St. Pierre de Gumiel dans l'Evêché d'Olma. Pendant la minorité du Roi les Maures fi-

rent plusieurs irruptions sur les frontiéres du Royaume; néanmoins les Chevaliers qui se tenoient sans cesse sur leurs gardes, les repoussérent toujours, & le Roi en reconnoissance de leur fidélité & de leurs exploits, les honora de quantité de bienfaits, & leur fit don entr'autres des Châteaux d'Almaden & de Chilon.

Don Ferdinand Escaza, qui fut élu second Grand-Maître, accompagna ce Prince au siége qu'il fit de la Forteresse de Corita, & lors qu'elle fut prise, le Roi crut ne pouvoir mieux faire pour la defendre, que de la mettre entre les mains des Chevaliers, d'autant plus que par sa situation elle étoit toute propre à insulter souvent les Maures. Les Chevaliers y firent aussitôt bâtir une maison pour leur Communauté. D'ailleurs Donna Sancia Martinez, femme de qualité & fort riche, leur donna en propriété les terres qui étoient autour du Château de Corita, & les villages de Vallaga, d'Almonacit, d'Huebra & de Villa-nova. Lorsqu'ils se virent ainsi fortifiez de revenus qui leur donnoient lieu d'entreprendre beaucoup plus qu'ils n'avoient encore fait auparavant, ils allérent faire une invasion dans le pays des Maures, du côté de Muradal, où ils mirent tout à feu & à sang. Ils s'emparérent du Château de Ferral, pillérent les Provinces d'Ubeda & de Baeza, & emmenérent quantité de prisonniers & de butin à Calatrava.

Pour se vanger de cet affront les Maures mirent sur pié une Armée de 8000. hommes, & allérent assiéger le Château de Ferral; & le Grand-Maître marcha avec 5000. hommes pour faire

faire lever le siége. On en vint à une bataille: les Maures furent mis en fuite: les Chrétiens se rendirent maîtres de toutes les munitions de leur Armée; & le Roi ne voulant pas laisser une si belle action sans recompense, fit présent à l'Ordre des Terres de Cogolludo, Almaguerra, Aveca, & de quelques autres encore. Les grands exploits des Chevaliers obligerent Alphonse Roi d'Arragon, qui étoit en guerre avec le Roi des Maures de Valence, de leur demander secours. Le Grand-Maître lui envoya une troupe de Chevaliers, qui donnérent diverses preuves de leur valeur dans les conquêtes qui se firent de Favora, Maella, Mazaleon, Val de Torno, Fresneda, Val de Robles, Razales, Monroi & en divers autres lieux. Pendant qu'ils attaquoient ainsi le pays de Valence, une autre partie de leur Société, commandée par le Grand-Maître, & accompagnée d'un grand nombre de leurs Sujets, s'en alla chercher un passage, par les Montagnes de Moréna, & fit des courses sur les Terres du Royaume de Cordouë. Ils prirent le Fort d'Ozpipa, le détruisirent, & s'en retournérent ensuite chargez de butin à Calatrava, où le Grand-Maître se trouvant trop âgé, se démit de sa Charge. Martin Perez lui succéda l'an 1179.

Dès qu'il fut installé, il partit à la tête de ses Chevaliers pour aller attaquer les Maures dans les terres de l'Evêché de Jaem, où il mit tout à feu & à sang. Ces heureux succès l'encouragérent à de nouvelles expéditions, & comme il fut appellé à secourir quelques Forteresses de l'Ordre, que les Maures avoient assiégées, il

il se mit en marche; mais pendant qu'il s'ava
çoit, les ennemis, qui en eurent avis, lev
rent le siége, & lors qu'il en eut reçu la no
velle; il reprit aussi la route de Calatrava. E
suite les Maures allérent faire des courses da
les pays de Karaukel, Alarcos & Benever
Mais le Grand-Maître ayant promtement ra
semblé ses Chevaliers, les mit en fuite, &
fit périr un grand nombre, ne donnant la v
à personne, & ne faisant point de prisonnie
Au reste sa piété ne fut point au-dessous de
valeur, ainsi qu'il parut par l'Hôpital qu'il
bâtir dans la Forteresse de Guadalherza, a
quel il assigna de bons revenus, qui furent e
core augmentez par les bienfaits du Roi,
ensuite par le don des terres d'Alcawiz.

Après Martin Perez, Don Nunno Perez
Quignones fut appellé à la conduite de l'Ordre
& l'an 1185. il porta ses armes contre les Ma
res du côté d'Anduxar, d'où il ne ramena p
peu de prisonniers & de butin. La Reine c
Cordouë, qui étoit veuve, ayant fait mett
un de ses fréres en campagne, afin de suivr
les victorieux dans leur retraite, & de leur er
lever leur butin, il fut défait & pris prisor
nier, & il y eut quantité de ses gens tuez, san
que les Chrétiens perdissent que quatre Cheva
liers & six autres hommes, qui furent emme
nez prisonniers à Cordouë. Tant de belles ac
tions leur acquirent l'estime non-seulement d
Roi, mais aussi des Papes. Grégoire VIII. re
nouvella leurs Règles, & leur donna l'an 1187
une nouvelle approbation. Les Chevaliers n
laissérent passer aucune occasion de servir le Rc

& le Royaume: ils allérent à la ſuite de ce Prince ravager les Terres de l'Andalouſie, qui étoient encore poſſédées par les Maures. Ces Infidèles en furent ſi irritez, qu'ils eurent recours à Juzaf, Miramamolin d'Afrique, lequel, à leur ſollicitation, fit la guerre aux Chrétiens ſur mer; & cette guerre les obligea de travailler à mettre leurs places maritimes en état de défenſe.

L'année ſuivante le Roi Alphonſe fit marcher ſon propre fils contre les Maures, & les Chevaliers firent la campagne avec lui: ils pillérent les pays d'Ubeda, St. Steffano, Jaen & Anduxar, & ſe retirérent enſuite avec quantité d'Eſclaves & de butin. Mais il leur arriva enfin ce qui arrive à ceux qui navigent; c'eſt qu'ils n'ont pas toujours le vent favorable. L'an 1195. le Miramamolin ayant paſſé d'Afrique en Eſpagne avec une formidable Armée, ſe joignit encore aux forces de Cordouë, & marcha droit à Calatrava. Le Roi & les Chevaliers allérent au-devant de lui pour lui livrer bataille; mais après avoir vaillamment combatu proche du Château d'Alarcos, ils furent mis en deſordre & diſperſez. Les vainqueurs prirent Alarcos & le vieux Calatrava: enſuite allant attaquer les autres frontiéres, ils cauſérent beaucoup de pertes à l'Ordre, tant par la mort d'un grand nombre de Chevaliers, que par la conquête qu'ils firent de pluſieurs places & pays qui lui appartenoient. Le Roi touché de ces pertes, leur donna les Terres dépendantes de Ronda, & le revenu d'une partie des droits qui ſe levoient ſur la riviére du Tage. Après cela le

Grand-

Grand-Maître rassembla ses Chevaliers à Ciruelas, & y bâtit deux maisons de Communauté.

Cependant les Chevaliers de ce même Ordre, qui étoient dans l'Arragon, voulurent faire passer dans leur Corps la Dignité de Grand-Maître. Pour cet effet ayant tenu Chapitre à Alcagniz, ils élurent Garzias Lopes sous le titre de Grand-Maître d'Alcagniz, & s'emparérent de tous les domaines & biens que l'Ordre possédoit dans le Royaume. D'ailleurs le Grand-Maître, quoique fort âgé, & fatigué de tant de travaux guerriers, ne laissa pas de se disposer à de nouvelles expéditions. L'an 1198. il envoya 400. Chevaux & 600. hommes d'Infanterie du côté de Manzanares, dans la plaine de Calatrava, où après avoir pillé plusieurs villes & bourgs, ils reconquirent Salvaterra par un stratagème de guerre, & firent main basse sur la Garnison. Don Nunno Peres di Quingnoes s'étant démis de sa Charge, Martin Martinez fut élu en sa place, & l'Ordre commença alors à s'appeller de Salvaterra. Le Pape Innocent III. le gratifia encore d'une confirmation Apostolique; ce qui obligea beaucoup de personnes considérables à l'assister de leurs biens. Entr'autres Don Pedro Fernandez & Donna Ximena Gomez sa femme, lui donnérent en 1204. & 1205. Aldea Nova, & quelques autres domaines dans le détroit de la jurisdiction de S. Olalla sous Tolede.

Le Grand-Maître Martinez, qui avoit fait bâtir un Hôpital, & l'avoit doté, étant allé en Arragon pour tâcher d'en reduire les Chevaliers à leur devoir & sous son obéissance, à quoi

quoi il ne réussit pas, mourut après huit ans de Regence, & Don Roderic Diaz lui succeda l'an 1206. La tréve que le Roi avoit faite avec les Maures étant finie, ce Prince voulut tâcher d'avoir sa revenche de la perte qu'il avoit faite à Alarcos. Il mit une puissante Armée sur pié, dans laquelle se rendirent les Chevaliers de Salvaterra, auparavant nommez de Calatrava, ainsi qu'on l'a vu. Toutes ces Troupes allérent fondre sur les frontiéres des ennemis, où ayant emporté quatre Forteresses, on en démantela trois & on fortifia la quatrième. En reconnoissance le Roi donna l'an 1210. l'une des quatre aux Chevaliers: ce fut l'agréable Château de Tolède, nommé le Palais de Galiana, où le Grand-Maître fit incessamment bâtir une Eglise qu'il dota de revenus Ecclésiastiques.

Cependant la tréve ayant été renouvellée avec les Maures, le Roi Moya voulut peupler une place sur leurs frontiéres; à quoi le Miramamolin s'opposa, menaçant de rompre la tréve, si Moya ne se désistoit de son projet. Ce Prince n'ayant pu s'y résoudre, & aimant mieux la guerre dont il étoit menacé, elle se fit fort desavantageusement pour la Chrétienté. Les Maures tournérent la plupart de leurs forces contre l'Ordre pour le détruire: ils conquirent sur lui Salvaterra malgré toute sa résistance, & passérent au fil de l'épée tous les Chevaliers qui s'y trouvérent, & toute la Garnison. Ce funeste succès ne fit que servir d'aiguillon pour exciter le Roi Alphonse IX. de Castille & les autres Chevaliers à en prendre aussi leur revenche. Dans ce dessein l'Archévêque

vêque de Toléde envoya un Député au Pape pour le prier de publier une Croiſade; & les Rois de Leon, d'Arragon, de Navarre & de Portugal, s'unirent enſemble pour ſecourir le Roi de Caſtille. Il vint même de France & d'Allemagne quantité de Chevaliers & d'autres guerriers ſous la conduite du Duc d'Autriche, auxquels ſe joignirent les Ordres des Chevaliers Eſpagnols. Toute cette Armée s'étant miſe en marche au mois de Juin de l'an 1212. diviſée en trois Corps, on aſſiégea le vieux Calatrava, & l'ayant repris après avoir été 17. ans ſous la domination des Maures, le Grand-Maître retourna y établir ſa réſidence.

Les Maures conſternez de ces progrès des Chrétiens, firent alliance avec ceux de Maroc & de Cartagéne, & étant fortifiez des nouvelles Troupes que ceux-ci leur envoiérent, leur Armée & celle des Chrétiens ſe rencontrérent au paſſage de Muradal, qui eſt une entrée dans l'Andalouſie. Là ſe donna la fameuſe bataille de *las Navas de Toloſa*, ſi célébre dans l'Hiſtoire d'Eſpagne, que les Chrétiens gagnérent. Le Grand-Maître y fut tellement bleſſé au bras droit, qu'il ſe vit hors d'état de rendre ſervice de ſa perſonne. Il aſſembla donc ſes Chevaliers, & leur déclara généreuſement, que comme il avoit toujours eu le bien public & l'avantage de l'Ordre plus à cœur que ſes propres interêts, il ſe démettoit de ſa Charge. On fit ſur le champ élection de Don Roderic Garceſo Garcias, & les ennemis ayant été diſperſez, on aſſiégea Bilches, & on la prit d'aſſaut. Cette conquête fut ſuivie de celles de Ferral,

Ferral, Banos, Tolosa, Baeza & Ubeda, sans que le Miramamolin osât plus faire ferme en aucun endroit devant les Chrétiens. Ainsi il abandonna tout à leurs armes victorieuses, qui ne cessérent de faire des conquêtes, & qui se préparoient à les pousser encore plus loin, lors qu'une maladie contagieuse de fiévres ardentes, qui se mit dans l'Armée, obligea les Rois de remmener leurs Troupes.

L'année suivante, le Roi de Castille se remit en campagne avec une grosse Armée, & marchant du côté de Calatrava, il fut encore renforcé des Chevaliers de cet Ordre & de ceux de St. Jacques. Ses premiers exploits furent la prise des deux Forteresses de Duegnas & d'Ezmavexare, dont il donna l'une aux Chevaliers de St. Jacques, & l'autre à ceux de Calatrava. Cette faveur les ayant animez d'un nouveau zèle, ils se rendirent Maîtres d'Alcaraz. Après cette derniére conquête le Roi fit la paix avec les Maures, & retira ses Troupes: mais le Grand-Maître ne vécut pas long-tems après. Il mourut au Château d'Alcagni, & l'an 1216. Don Martin Fernandez fut mis en sa place. Celui-ci prit beaucoup de soin de rétablir les affaires de l'Ordre: il bâtit une Forteresse proche de Salvaterra, à laquelle il donna le nom de Calatrava la Neuve, & y alla établir sa résidence. Cependant il ne régit l'Ordre que deux ans, & sa mort fit tomber sa Charge entre les mains de Don Gonzales Yañez.

La guerre ayant recommencé avec les Maures dans le tems que Ferdinand le Saint fut élevé sur le Trône de Castille, les Chevaliers de Cala-

Calatrava allérent faire une irruption sur les Terres des ennemis qui étoient autour d'Alcaraz, & réduisirent le Roi de Baeza dans un tel état, qu'il alla lui-même trouver le Roi Ferdinand, & se livrer avec sa ville entre les mains de ce Prince. Le Roi touché de cette générosité le laissa en possession de la place, & ne lui imposa de loi que celle de relever de sa Couronne. Après cela Ferdinand poursuivant le cours de ses victoires, se rendit Maître du Château de Quesada, des Forteresses & de tout le pays de Lacia, Toua & Pohel; démantela Exnadel, & prit Espelui. Avant la fin de la campagne il envoya encore le Grand-Maître faire une invasion dans le Royaume de Cordouë. Les Chevaliers de cet Ordre joints à ceux de S. Jacques, mirent en fuite tout ce qui se présenta devant eux, & défirent les Maures dans un combat où ils firent beaucoup de prisonniers & de butin.

L'année suivante le Roi Ferdinand se remit en campagne, & pour premier exploit les Chevaliers emportérent le Château de Pliego, où ils trouverent de grands trésors. Cette conquête fut suivie de celle de Laza, qui se fit après une défaite des Maures, où il y en eut près de 14000. de tuez, & ensuite ils abandonnérent Alhamba. Cependant Ferdinand ayant fort à cœur de délivrer le Royaume de Cordouë de leur joug, se servit du Roi de Baesa comme étant son vassal, lequel introduisit les Chevaliers de Calatrava dans Moros, d'où ils eurent le moyen de faire des courses jusques dans les pays de Zya & de Carmona.

ma. Les Maures fatiguez de ces insultes, t mis sur pié une grosse Armée, furent dé- s entre Seville & Carmona, & ayant laissé champ de bataille couvert de près de 20000. ts, le reste fut mis en fuite. L'année vante se passa encore en expéditions militai- s, dans lesquelles le Roi des Sarasins de Bae- avec trois mille Chevaux & 20000. hommes fanterie, se joignit au Roi de Castille pro- le d'Anduxar, auquel il avoit auparavant li- ré la plupart des forteresses de Baeza pour ge de sa fidélité. Il attaqua lui même Ca- pella, & la prit après un long siége. Là les principaux habitans de la ville ayant fait une conspiration contre sa vie, il s'en apperçut, & se sauva à Almodoavor de Rio, où il ne fut pas mieux traitté: on l'arrêta, on lui coupa la tête, & on la porta au Roi de Seville, qui recompensa libéralement ceux qui avoient fait ce coup: mais ensuite, afin de donner un exemple à ses Sujets, & à tout le reste du monde, il les fit aussi tous décapiter.

Les Habitans de Baeza ayant appris la mort de leur Prince, tâchérent de se saisir du Château, qui fut vigoureusement défendu par le Grand-Maître de Calatrava. Enfin comme ils eurent avis que l'Armée du Roi de Castille aprochoit, la plupart prirent la fuite, & les autres se soumirent au Grand-Maître; & par ce moyen cette Forteresse fut acquise à Ferdinand, qui en fit don aux Chevaliers de Calatrava, & du Château de Monfrac aux Chevaliers de Montjoye. Comme l'estime & la considération qu'ils s'étoient aquise augmentoit tous les jours, le Pa-

pe Grégoire IX. leur donna l'an 1228. l'Eglise & le Couvent de St. Angelo d'Orsara dans la Pouille, & écrivit au Patriarche de Jérusalem qu'il les pourvût d'une place où ils pussent aller faire leur résidence. Cette Eglise fut dans la suite échangée avec le Roi Ferdinand IV pour les Terres de Stephano d'Asnatoraf.

Ces mêmes Chevaliers firent paroître une valeur admirable dans la mémorable bataille de Xerez sur les Frontiéres du Royaume, & à la prise de Cordouë, qui se fit en 1235. après laquelle Don Gonzalez ayant payé le tribut à la nature, laissa sa place à Martin Rodriguez qui fut le dixième Grand-Maitre. Il fut élevé à cette Dignité l'an 1238. mais il ne la posséda pas long-tems; il n'eut le tems de faire qu'une seule irruption dans le pays des ennemis, & de leur enlever les deux Forteresses d'Alcobin & de Susagna. Sa mort donna lieu à l'élection de Don Gomez Manrique qui se fit l'an 1240. auquel quelques-uns des Chevaliers opposérent Don Ferdinand Ordones, & ils ne voulurent jamais le reconnoître, quelque peine que prît le Cardinal Don Jean, Légat du Pape, pour accommoder ce differend, & quoi qu'il eût enfin declaré légitime l'élection de Don Gomez. Ce Grand-Maître ne s'arrêtant point au peu d'égards que cette partie des Chevaliers avoit pour lui, ni à une alliance qu'ils firent avec ceux de St. Jacques, alla se joindre aux forces du Roi pour marcher contre les Sarrasins, & prit le Château d'Alcaudète. Mais comme les dissentions augmentoient toujours, il prit la résolution de se démettre du Magistére,

tére, à condition néanmoins qu'il ne seroit point soumis à celui qu'on lui donneroit pour successeur, & qu'il conserveroit la qualité de Grand-Commandeur de l'Ordre.

En conséquence de cette déclaration Don Ferdinand fut généralement reconnu l'an 1243. Il alla aussi se joindre à l'Armée Royale, où il contribua beaucoup à la conquête d'Arjona, & défendit Martos au nom du Roi. Néanmoins la gloire que ces exploits acquirent aux Chevaliers fut encore au-dessous de celle dont les combla la prise de Seville, l'an 1248. où ils firent des efforts extraordinaires de valeur. L'an 1254. Don Pedro Janez fut appellé à remplacer Ferdinand qui étoit mort. Dès qu'il fut installé, il se mit en marche avec le Roi Alphonse le Sage vers le Royaume des Algarves. Ce Prince assisté des forces de l'Ordre se rendit en peu de tems maître de la Forteresse de Xelebar, & des villes de Matiet & de Caniellas dans le pays d'Arcos, la plupart desquelles places furent données aux Chevaliers. Pour arrêter ces progrès, les Maures s'étant alliez ensemble, firent une irruption sur les Terres de Castille, & assiégérent le Château d'Utrera, dont la défense avoit été commise aux mêmes Chevaliers, qui s'acquitérent dignement de leur devoir, & repoussérent les ennemis. Ils appaisérent aussi les troubles qui s'étoient élevez dans les pays de Xeres, d'Arcos & de Lebrixa.

Cette affection qu'ils témoignoient pour le service d'Alphonse, engagea ce Prince à leur faire bâtir en 1264. une nouvelle maison de

Communauté, & à leur faire don des do:
nes d'Offona. Enfin le grand âge & la foil
ſe de Don Pedro l'obligérent de renoncer
Dignité de Grand-Maitre, qui fut déférée
1267. à Don Jean Gonzalez. Enſuite les brc
leries qui ſurvinrent entre le Roi Alphon:
ſon Frére Don Philippe, donnérent occa
au Roi de Grenade de reprendre les armes c
tre les Chrétiens. Le Grand-Maître étant
lé à ſa rencontre, & arrivé à Cordouë a
l'Infant Don Ferdinand, fit en ſorte, par ſ:
ge conduite, que les principaux du Roya
rentrérent dans leur devoir & dans l'obéiſ
ce. La guerre s'étant de nouveau allumée a
les Maures, il alla ſervir au ſiége d'Algeſi
en d'autres entrepriſes, où il donna toujo
des marques de ſa valeur. Mais dans les
viſions qui ſe formérent entre Don Sanch
Hardi & le Roi ſon pére, le Grand-Maître ay
ſuivi le parti du fils, cauſa beaucoup de pr
dice à l'Ordre. Enfin après avoir été 17.
revêtu de ſa Charge, il paya le tribut à la
ture, & laiſſa ſa place à Don Roderic qui
appellé l'an 1284. à la remplir.

Ce nouveau Grand-Maître marcha avec
autres Ordres Militaires, ſous les étendard
Don Sanche le Hardi, contre Aben Juſaf
de Maroc, qui étoit entré en Eſpagne a
une puiſſance formidable, & avoit aſſiégé
res: mais comme il eut avis que l'Armée
Chrétiens approchoit, & qu'il y avoit un gr
nombre de Chevaliers dans les troupes, il
va le ſiége. Nonobſtant les troubles dome
ques, ils aſſiſtérent l'an 1289. le même Ro
Ca

Castille, pour remettre la ville de Bayados sous son obéissance; & l'an 1292. ils lui aidérent à conquérir Tarif. L'an 1295. après la mort du Roi Don Sanche, la tutèle de Don Ferdinand son fils fut commise au Grand-Maître Don Roderic, lequel ayant joint ses forces avec celles du Roi pupille, elles se rendirent à la vuë de Grenade, & firent dans leur marche un prodigieux butin; mais cette Armée que les ennemis, avec des forces beaucoup supérieures, attaquérent proche d'Aznallos, ayant remporté la victoire, ne laissa pas de se trouver fort affoiblie, parce que ce ne fut que par l'effusion de beaucoup de sang, & aux dépens de la vie de quantité de braves Chevaliers, & même du Grand-Maître, qui mourut de ses blessures à Arcos.

Les intrigues de la Reine firent tomber l'élection d'un nouveau Chef de l'Ordre sur Don Diégo Lopez, quoi que Don Garcias Lopez de Padilla eût plus de voix; & qu'il eût dessein de traverser l'autre. Néanmoins l'estime qu'il avoit pour la Reine, lui avoit fait prendre la résolution de renoncer à ses prétentions, afin de n'engager pas trop cette Princesse dans cette affaire; mais la mort le prévint. Don Garcias débarassé de ce compétiteur, en eût aussi-tôt un autre, nommé Don Guittierre Perez; & chacun d'entre eux eut ses partisans, qui se maintinrent de chaque côté avec beaucoup de vigueur dans la possession qu'ils avoient ou qu'ils purent prendre des domaines & des forteresses de l'Ordre, jusques-à-ce qu'on les séquestra entre les mains du Grand-Maître d'Al-

cantara, en attendant que l'affaire fût vuidée par la Cour de Rome.

La décision de cette Cour ayant été en faveur de Don Garcias, il entreprit de traitter rudement les Chevaliers, qui ne pouvant supporter ses manieres, s'assemblérent, & l'ayant déposé mirent en sa place Don Aleman Commandeur de Zorita. Don Garcias se pourvut encore à Rome, où il fut rétabli en sa Dignité, & il retourna prendre la conduite de l'Ordre duquel il réforma & changea un peu les Règles. L'an 1311. il porta les armes sous le Roi Alphonse contre les Maures, & il contribua au gain de cette mémorable bataille de Martos. L'année suivante ils firent une invasion dans le pays des Infidèles, où après avoir tout pillé, ils prirent Fiscar. Cependant la puissance & les grandes richesses de tous ces Ordres les rendirent suspects au Roi. En effet le Grand-Maître Garcias avoit conclu un Traité avec celui de l'Ordre de St. Jacques d'Alcantara, pour résister à ce Monarque, s'il vouloit entreprendre quelque chose au préjudice de leurs priviléges, libertez & coutumes. Enfin ce premier ayant eu dessein d'aller visiter la Communauté d'Alcantara & le Grand-Maître, suivant la coutume, & s'étant trouvé trop affoibli par son grand âge, ne laissa pas d'entreprendre une expédition contre les Maures, pendant laquelle il s'engagea, avec plus de courage que de prudence, trop avant dans leur pays, où il l'environnérent, lui livrérent bataille, & le mirent en déroute. Il fit assez d'efforts pour arrêter les Chevaliers qui fuyoient & pour les rallier; mais la sévérité dont

dont il usoit, lui attira plus de desordres qu'il ne se l'étoit imaginé; car une partie des siens l'abandonna, & ayant même tiré l'épée contre lui, ils l'attaquérent sous la conduite de Don Jean Nugnez, entre Citta Reale & Migueltern, & après un long combat ils l'obligérent de prendre la fuite. Les habitans de Citta Reale, qui avoient une vieille rancune contre leurs voisins de Miguelterra, prirent cette ocasion de se vanger, & brûlérent cette place.

Cette expedition du Grand-Maître irrita extrêmement la Cour, où l'on porta des accusations de haute trahison contre lui. Il se retira en Arragon jusques-à-ce qu'après diverses assemblées & plaidoyés il fut déposé de sa Charge par le Conseil du Roi, & Don Jean Nugnez fut mis en sa place. Cet Arrêt n'ayant pu recevoir d'atteinte, ni par une Assemblée générale, ni par le jugement que le Pape en fit, & d'ailleurs la vieillesse du Grand-Maître étant extrême, il prit le parti de se démettre lui-même, en retenant seulement les revenus qui étoient en Arragon; & par ce moyen le calme fut rétabli. Jean Nugnez de Prado, qui avoit ainsi maltraité son prédécesseur, reçut à son tour le même traitement; car Jean Ponce de Cabrera s'étant emparé de Cabra, une des forteresses que l'Ordre avoit sur les frontiéres des ennemis, la défendit si bien contre le Grand-Maître, qu'il ne la put reprendre par la force des armes. Enfin elle fut remise, par ordre du Roi, entre les mains du Chevalier Pedro Diaz, qui soutint si mal les assauts des Maures, que ces Infidèles l'emportérent & la desolérent.

 Nean-

Neanmoins après leur retraite elle fut repeuplée par les soins du Grand-Maître.

Cependant la séparation des Chevaliers d'Arragon & de Castille duroit toujours: car ces premiers s'étant assemblez élurent par la faveur du Roi, & par la permission de Morimond Abbé de Cîteaux, Don Alphonse Perez pour leur Grand-Maître; & déclarérent que l'autre étoit un séditieux, avec tous ceux de sa faction, & qu'il étoit *excommunié*. L'affaire de ces deux Grands-Maîtres fut plaidée à Rome, où ils eurent chacun la protection de son Roi: mais il ne fut rien prononcé sur leurs différends. Bien-tôt après, la mort de Perez donna lieu aux Arragonois de procéder à une nouvelle élection, qui tomba sur Jean Fernand. Cependant les brouilleries augmentoient tous les jours jusques-à-ce que le Grand-Maître Nugnez étant allé lui-même à Saragosse en Arragon, fit son accommodement avec Ferdinand, & demeura Grand-Maître, tous les Chevaliers de ce Royaume s'étant rangez à leur devoir. Ensuite il fut réglé qu'aucun ne pourroit à l'avenir être reconnu pour Grand-Maître légitime, qu'il n'eût été élu à Calatrava; ce qui fut confirmé par Clément VI.

Ce Grand-Maître se voyant rétabli en sa Dignité, & Général des Armées du Roi sur les frontiéres de Grenade, commença à lever la tête contre son légitime Seigneur & à censurer ses actions. Ce procédé lui attira la haine de son Roi & celle de Donna Maria; si bien qu'il fut obligé de se retirer en Arragon, où il anima la Cour contre celle de Castille. Le Roi de

Castille qui en eut avis, l'engagea à se rendre auprès de lui pour quinze jours seulement, & lui envoya un passeport pour cet effet. Sur la foi du passeport le Grand-Maître se rendit à la Cour de Castille, où il fut reçu avec tant de marques d'estime & de distinction, que s'en étant laissé aveugler, il ne craignit pas de s'en aller à Calatrava. Mais que rarement on peut appaiser une femme irritée, & éteindre sa haine! Le Roi Don Pedro retournant d'Andalousie vers les frontiéres de Grenade, passa sur les terres d'Almagno, où le Grand-Maître, qui y faisoit alors son séjour ordinaire, le reçut avec beaucoup de soumission; mais lors qu'on fut à table, le Roi se leva & se retira avec toute sa Cour, & aussi-tôt il fut arrêté par Don Diego de Padilla. Après cela on fit assembler le Chapitre général où ayant été déposé, & Don Diego ayant été mis en sa place, il fut transféré au Château de Maqueda, & y eut la tête tranchée.

Don Diego ne jouït pas d'une plus grande tranquillité que son prédécesseur: car Don Pedro Estevanez Carpenteyro, parent de Nugnez, fortifia Ossone, & fut élu Grand-Maître par quelques-uns des Chevaliers. Ensuite étant soutenu par l'Infant Don Fréderic, Grand-Maître de St. Jacques, par son frére Henri, Comte de Transtamare; par Don Alphonse, Seigneur d'Albuquerque; & par d'autres puissans Seigneurs, il prit lui même les armes contre le Roi de Castille, sur lequel il reprit la ville de Toro. Mais le Grand-Maître de Padilla l'ayant suivi de près avec ses Chevaliers sous l'Eten-

 dard

dard de Castille, reprit encore promtement cette place, quoi qu'elle fût courageusement défenduë par Carpenteyro. Don Pedro étant assis à côté du Roi fut tué de la propre main de ce Prince. Après sa mort toute l'Andalousie reconnut le Grand Maître, lequel avec ces nouvelles forces s'en alla en qualité de Général sur les Frontiéres d'Arragon, où il fit la guerre avec des succès différens.

Cependant le Roi Don Pedro, étant allé attaquer les Frontiéres de Grenade, y remporta quelques avantages sur les Maures, par le secours du Grand-Maître, auquel en se retirant il laissa la conduite de cette expédition. Le Grand-Maître fit une nouvelle invasion dans le pays des ennemis; mais pendant que ses gens s'amusoient au pillage, Bermee, Roi des Maures, alla fondre sur eux; & en fit plusieurs prisonniers, avec le Grand Maître même, qu'il traitta fort bien, & auquel il rendit enfin la liberté. En reconnoissance le Grand-Maître, suivant sa promesse, fit tous ses efforts auprès de Don Pedro pour procurer du secours à Bermee, qui se rendit en personne à Seville pour baiser la main du Roi, auquel il porta quantité de présens. D'abord il fut bien reçu; mais dans la suite ayant été accusé d'être trop ami de Mahomet, il fut arrêté prisonnier, & on le fit mourir. Cette action fut regardée de tous les autres Grands, aussi bien que du Grand-Maître, comme une cruauté, & ce dernier quittant la Cour, par le ressentiment qu'il en eut, se retira dans ses terres d'Almagro.

D'un autre côté les Grands proclamerent

Roi

Roi Don Henri Comte de Tranſtamare, frére de Don Pedro. Ce nouveau Monarque ſe vit bientôt reconnu de la plupart des Sujets & des principales Fortereſſes, de même que de Don Diego, qui ne laiſſa pas échaper cette occaſion de ſe vanger de la cruauté que Don Pedro avoit exercée ſur Bermec. Il ſe rendit donc à Toléde, où il ſalua le nouveau Roi, & lui prêta le ſerment de fidélité. Cette démarche gagna tellement Don Henri, qu'il ordonna à Don Pedro Muniz de renoncer au titre de Grand-Maitre, qu'il lui avoit déja accordé. Au milieu de tous ces troubles les Armées des deux partis ſe mirent en campagne, où Don Henri ayant été battu, le Grand-Maître s'en alla avec 200. Chevaliers à la Cour de Caſtille, & feignit qu'il venoit au ſecours de Don Pedro: mais le Roi ayant découvert cette tromperie, le fit mener en priſon au Château d'Alcala di Guadara, où il mourut après avoir régi l'Ordre pendant treize ans.

Don Martin Lopez de Cordouë fut élu, avec l'approbation du Pape & par les ſuffrages de tout l'Ordre, pour vingtième Grand-Maître, mais ſous des auſpices malheureux pour lui. Il reçut ordre d'aller appaiſer les troubles de Cordouë, & il y réüſſit: néanmoins il fut accuſé d'avoir laiſſé échapper Gonſalez Ferdinand & quelques autres Seigneurs, quoi qu'il eût des ordres ſecrets de les faire mourir. Le Roi mécontent de lui, avoit gagné par ſes promeſſes & par ſes menaces le Chevalier Pedro Giron, Commandeur de Martos, pour le tuer. Celui-ci ayant attiré le Grand-Maître dans cet-

te Forteresse, l'y retint prisonnier sans lui en dire la raison. Dès que le Roi des Maures eut appris cette nouvelle, il en témoigna beaucoup de ressentiment, avouant qu'il le tenoit pour son ami, à cause des soins qu'il prenoit de terminer toujours les différends par la voie des Négociations. Il envoya donc un Héraut au Commandeur, pour lui demander qu'il remît le Grand-Maître en liberté, ou qu'il iroit lui-même le délivrer par force, & sur cette menace le Roi de Castille envoya un pouvoir à Don Pedro pour le relâcher.

Sur ces entrefaites la guerre recommença entre les deux Freres plus fort que jamais, & Don Henri fit élire Don Pedro Muniz Grand-Maître de Calatrava pour l'opposer à Don Diégo. Il y eut pourtant quelques négociations entre les deux Rois, mais ce fut sans fruit, & tous les deux ayant eu recours aux armes, Don Pedro périt par la main de son propre Frére. Don Martin Lopez fit tous ses efforts en faveur des Enfans naturels du feu Roi Don Pedro, afin qu'ils pussent succéder à leur Pére, des trésors duquel il s'assura: mais Don Pedro Muniz s'étant déja emparé de Calatrava, ces deux Grand-Maîtres, avec leurs Armées qui étoient en campagne, en vinrent aux mains: le parti de Lopez fut défait: il fut lui-même fait prisonnier, & ensuite décapité à Seville. Don Henri ne manqua pas de bien recompenser Don Pedro Muniz d'un si grand service: il le fit confirmer dans la Dignité de Grand-Maître, & l'an 1383. on assembla un Chapitre général où l'on fit beaucoup de nouveaux Instituts pour le bien de l'Ordre. L'an-

L'année ſuivante Don Pedro fut élu Grand-Maitre de l'Ordre de S. Jacques; ce qui donna lieu à une nouvelle élection pour celui de Calatrava, par laquelle cette Dignité fut déférée à Don Pedro Alvarez Portugais de nation, homme de courage, mais qui s'étoit un peu trop engagé dans les troubles de Portugal, où il avoit été jugé digne de peine capitale. Il ne poſſeda pas long-tems cette Charge, ayant été tué peu après ſa promotion dans un combat entre les Caſtillans & les Portugais. Après lui, Don Nugnez Guſman, par complaiſance pour le Roi, fut appellé l'an 1385. de l'Ordre d'Alcantara, pour être Grand-Maître de celui de Calatrava. Les guerres domeſtiques ſe trouvant en ce tems-là éteintes, on recommença à prendre les armes contre les Maures: on fit une irruption dans leur pays, juſques ſous la ville de Grenade: on ravagea tout & on emmena un fort gros butin. Enſuite on ſe tint aſſez long-tems en repos, & cependant le Grand-Maître donna ſes ſoins à la réforme de l'Ordre.

L'an 1404. il fit encore une courſe dans le Royaume de Grenade; il pilla & il démantela pluſieurs villes; & enſuite il mourut à Almegra, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire. Henri de Villena fut élu à Toléde contre les Inſtituts; mais ſon élection fut confirmée à Calatrava. Néanmoins une partie des Chevaliers qui s'y étoit oppoſée, proclama Grand-Maître le Grand-Commandeur Don Louïs Guſman, qui ayant eu avis que le Roi venoit avec

avec ses forces, pour mettre Villena en possession, se retira à Alcagniz.

La mort du Roi Henri, qui arriva l'an 1407. donna lieu à la séparation qui se fit entre les Chevaliers de Calatrava. L'élection de Villena fut déclarée nulle & illégitime, & toutefois elle fut confirmée par le Chapitre de l'Ordre de Citeaux, autorisé d'un ordre de la Cour de Rome pour cet effet. Don Louïs se voyant alors sans adversaire, prit les armes contre le Roi de Grenade, fit des courses sur ses terres, & s'en retourna chargé de butin. Ce Royaume se trouvant bientôt après en trouble & en confusion par le moyen d'Isquierdo, qui s'en étoit rendu maître, au préjudice de l'Infant Yusaf Abenalmaul. Celui-ci eut recours aux Chrétiens. Le commandement des Troupes qui furent envoyées pour le maintenir, fut donné au Grand-Maître & à Don Diego de Riviéra Adelantade d'Andalousie. Ces deux Généraux se conduisirent si prudemment dans cette expédition, qu'ils rétablirent l'Infant sur le Trône, & rendirent le Royaume tributaire à la Castille. La vieillesse du Grand-Maître causa beaucoup de préjudice à l'Ordre; car sa longue maladie ayant donné lieu au bruit qui courut de sa mort, le Grand-Commandeur Don Jean Ramire de Gusman tâcha de s'emparer de la Dignité de Grand-Maître: mais le Garde-clefs de l'Ordre s'y étant opposé, il y eut combat entre eux dans la plaine de Barajas, où Ramire fut fait prisonnier, sans pouvoir obtenir sa liberté, même à la sollicitation du Roi de Castille, sous prétexte que comme il s'étoit

s'étoit rendu coupable envers l'Ordre, c'étoit aussi à l'Ordre de le juger.

Cependant le Grand-Maître Louïs étant mort, il fallut proceder à une nouvelle élection, par laquelle Ferdinand de Padilla fut mis en sa place, quoi que le Roi eût bien souhaitté qu'on eût révoqué ce choix, & qu'on eût élevé à cette Dignité Don Alphonse, fils naturel de Don Jean de Navarre. Cette opposition engendra des haines entre les Grands: le Grand-Commandeur même, à qui ce Grand-Maître avoit généreusement rendu la liberté, viola son serment, & se mit à la tête des forces de Don Henri, Infant d'Arragon, pour assieger Calatrava, qui fut vaillamment défenduë par le Grand-Maître, quoi qu'il n'eût que 50. Chevaux avec lui; & sans que l'un de ses Domestiques le blessa par hazard à la tête, de quoi il mourut quatre jours après, le Château ne se feroit sans doute point encore rendu. Cette mort fraya le chemin à Don Alphonse d'Arragon pour parvenir à la Dignité de Grand-Maitre, bien qu'il ne fût pas même encore Chevalier de Calatrava.

Après cela il y eut guerre entre la Castille & la Navarre, & le Roi de Castille eut l'avantage d'enlever au Navarrois tous les Etats qu'il possedoit en ce Royaume. Cette guerre donna occasion au Chapitre de Calatrava de s'assembler, & de déposer Don Alphonse, qui se retira en Arragon. Une partie des Chevaliers élut Don Pedro Giron; l'autre fit élection de Don Jean Ramire de Gusinan, & le reste demeura atta-

ché

ché aux interêts de Don Alphonſe, quoi qu'il fût dans l'Arragon, & ceux-ci réſiderent à Alcagniz. Ainſi l'on vit dans un même tems trois Grands-Maîtres, dont chacun ſe ſaiſit d'autant de places fortes qu'il lui fut poſſible. Alfonſe porta ſes plaintes à la Cour de Rome; mais enfin, à la ſollicitation de Don Henri, il ſe démit de ſa Charge, & Don Pedro Giron y fut confirmé, comme ayant la pluralité.

Le Roi Jean étant mort, & Don Henri étant monté ſur le Trône, les Chevaliers de tous les Ordres s'aſſemblérent avec les Grands du Royaume, & ils firent tous une irruption dans le pays des ennemis : néanmoins ce fut ſans fruit, à cauſe des différends qui ſurvinrent entre le Roi, le Grand-Maître Giron & d'autres Seigneurs. Ceux-ci ſembloient vouloir dépoſer le Roi, & mettre Alfonſe en ſa place; mais comme il s'apperçut de leur deſſein, il ſe retira ſecrétement de l'Armée, & s'en alla à Cordouë, où il ſe plaignit de l'infidélité du Grand-Maître Giron. Il laiſſa même échapper quelques menaces contre ſa vie, & Giron qui en fut averti, chercha ſa ſureté dans une alliance qu'il fit avec le Roi de Navarre, l'Archevêque de Tolède, & d'autres Grands. Cette démarche ayant cauſé beaucoup de differends entre les deux Rois, le Grand-Maître Don Jean Ramire de Guſman mena un ſecours de 1500. Chevaux à celui de Caſtille, qui avec ce renfort reprit la ville de Lagrogno ſur le Navarrois, & enſuite Arcos, S. Vincent, Viana & d'autres Places. Pour recompenſe, il donna au Grand-Maître Ramire les Terres de Pennafiel,

Brio-

s, & *de las Galegas*, qui relevoient de
irre.
; que la paix fut faite entre ces Princes,
nd-Maître fut envoyé en qualité de Gé-
ontre les Maures, où, après avoir de tous
ravagé le pays, il mit le siége devant
lona, qui le soutint deux mois & ensui-
endit. Le haut crédit, les richesses &
sance du Grand-Maître Ramire, & la
se du Roi, donnerent occasion à Don
avec les plus considérables Seigneurs,
clamer Roi l'Infant Don Alphonse, tâ-
par ce moyen de se rendre Maîtres de
'Andalousie. Ils commencerent même
cuter ce dessein par la prise de Cordouë
Seville, & par la guerre qu'ils firent au
: de l'Ordre de St. Jean, qui fut battu
t prisonnier. Cependant le Roi Henri
: que l'affermissement de son Trône dépen-
le l'affection du Grand Maître Don Pe-
iron, fit parler à l'Archevêque de Sevil-
lui donna ordre de le ramener à son de-
& de l'exhorter à quitter le parti de l'In-
son Frére. Cette négociation ayant eu un
ux succès, on conclut un Traité, & le
ccorda une amnistie générale. Donna
lla, sœur du Roi, fut promise en maria-
. Grand-Maître Giron, & on lui donna
ince que Roderic Tellez Giron, son fils
el, lui succéderoit dans sa Dignité. On
t même des Bulles du Pape Pie II. sur ces
points, ensuite dequoi le mariage s'accom-
: les Chevaliers vinrent baiser la main de
ric Tellez en qualité de Grand-Maître.

Par ce mariage Giron prétendoit se mettre un jour la Couronne sur la Tête; mais quatre jours après il fut attaqué d'une maladie qui l'emporta, non sans soupçon qu'il eût été empoisonné. Son fils, qui n'avoit encore que huit ans, eut un Coadjuteur, qui lui fut donné par le Pape, à cause de sa grande jeunesse; & neuf ans après, ce Coadjuteur étant mort, il prit lui-même la conduite des affaires. La mort du Roi Henri mit tout le Royaume en trouble à cause de la succession, à laquelle Don Ferdinand Prince d'Arragon & Roi de Sicile, & le Roi de Portugal avoient également des prétentions. Le Grand-Maître, encore jeune & sans expérience, sollicité par Don Diego Lopez Pachcco, prit les armes pour le Roi de Portugal, & fit beaucoup de desordres dans l'Andalousie. Le Roi Catholique envoya contre lui Don Diego Ferdinand de Cordouë, & Don Roderic Manriquez Grand-Maître de l'Ordre de St. Jacques, qui le contraignirent de se retirer. Le Grand-Commandeur Don Ferdinand Gomez de Gusman, à l'éxemple de son Grand-Maître, appuyant aussi le parti du Roi de Portugal, & s'étant fortifié avec une troupe de Portugais dans la Commanderie de Fuenteovejuna, permit à ses gens toutes sortes d'excès, de violences & de brigandages.

Les habitans qui ne purent supporter ces outrages, s'élevérent tous d'un commun accord l'an 1476. tuérent le Commandeur avec seize de ses gens, reconnurent le Roi Catholique pour leur Prince, & ne voulurent plus être soumis

mis à l'[illegible] D[illegible]s cette révolte contre le Roi n'é[illegible]uvée ni ſuivie de tous les Chevaliers ; il y en eut une partie qui prit les armes contre le Grand-Maître, & par ce moyen il ſe vit forcé de prendre d'autres meſures, & de ſolliciter ſon pardon qui lui fut généralement accordé. Il rentra même au ſervice de la Couronne de Caſtille, & il perdit la vie, au grand regret de tout l'Ordre, en combattant vaillamment au ſiége de Loxa, dans une ſortie que firent les aſſiégez. Sa mort fit place à Garcias Lopez de Padilla, qui fut le 30. Grand-Maître. Il régit l'Ordre cinq ans avec autant de prudence que de gloire: il aida beaucoup au Roi Ferdinand & à la Reine Iſabelle à extirper les Maures & à conquérir la Grenade: il rétablit la diſcipline parmi les Chevaliers & parmi les Eccléſiaſtiques: il augmenta le tréſor de l'Ordre, & mourut l'an 1487.

Pendant ſon Magiſtére le Roi Ferdinand avoit obtenu une Bulle du Pape, par laquelle, le Pontife ſe réſervoit de pourvoir à la Charge de Grand-Maître de cet Ordre, lors qu'elle ſeroit vacante. Le Roi ayant eu avis de cette mort, envoya dénoncer la Bulle à la Communauté de Calatrava; ce qui fit qu'on ne procéda de deux ans à l'élection. Cependant le Grand-Commandeur fit la fonction de Grand-Maître, & aſſiſta à la conquête de la ville de Grenade, qui fut priſe l'an 1492. Enſuite tous les Chevaliers priérent le Roi Catholique de prendre lui-même la direction de l'Ordre, & le Pape Alexandre VI. accorda ſes Bulles pour cet effet.

Après la mort de Ferdinand les Chevaliers pensérent à faire une nouvelle élection. Le Cardinal Adrien, qui avoit la conduite des affaires du Royaume, en ayant eu avis, envoya aussi-tôt un Député au Chapitre, pour déclarer que le Pape y avoit pourvu, & qu'il avoit établi pour Grand-Maître Don Charles d'Autriche, quoi que la Bulle n'en fût pas encore arrivée en Espagne. Ensuite le Cardinal s'étant lui-même rendu à Calatrava, pour les porter à élire volontairement le Prince Charles, qui n'avoit encore que seize ans, il y réüssit, & cette élection fut confirmée par Leon X. Le même Cardinal étant depuis devenu Pape, sous le nom d'Adrien VI. envoya une Bulle en 1522. par laquelle Charles, & ses légitimes successeurs Rois de Castille & de Leon, étoient déclarez Directeurs perpetuels de l'Ordre & Grands-Maîtres; ce qui a duré jusqu'à présent. Depuis ce tems-là les Rois ont changé le sceau, & ont fait charger le milieu de la Croix, des Armes d'Espagne avec ces mots: CAROLUS DEI GRATIA HISPANIARUM REX, ADMINISTRATOR PERPETUUS ORDINIS & MILITÆ CALATRAVÆ. C'est-à-dire: *Charles par la grace de Dieu Roi des Espagnes, Administrateur perpetuel de l'Ordre Militaire de Calatrava.*

Cet Ordre possede environ cinquante-six Commanderies, dans lesquelles sont comprises les Dignitez de *Clavier* & d'*Intendant des Bâtimens*, qui ne peuvent être données qu'à des personnes du même Ordre. Il a encore environ seize Prieurez, dont la plûpart sont Maisons Conventuelles, & les autres de simples Cures.



Chevalier de Calatrava en hab[it de]
Ceremonie.

Cures. Ces Prieurez ne se donnent aussi qu'aux Chapelains de l'Ordre, & il est encore Seigneur d'environ soixante & quatre Bourgs ou Villages. Les principales Dignitez sont celles de Grand-Maître, de Grand-Commandeur, de Clavier, de Prieur, de Sacristain, ou Trésorier, & Intendant des Bâtimens. La Grande Maîtrise ayant été supprimée & unie à la Couronne d'Espagne, comme nous l'avons dit, les autres ont toûjours subsisté. Celles de Prieur & de Sacristain ne sont possedées que par les Religieux Chapelains. Le Prieur se sert d'ornemens Pontificaux dans les fonctions Ecclesiastiques, & a droit de conferer les Ordres Mineurs aux Religieux Clercs de cet Ordre.

L'habit de cérémonie des Chevaliers est un grand manteau blanc, sur lequel il y a du côté gauche une Croix rouge fleurdelisée. Depuis l'an 1540. que ces Chevaliers ont eu permission de se marier, ils ne font que les vœux de pauvreté, d'obéissance, & de chasteté conjugale; & depuis l'an 1652. ils en ont ajouté un quatriéme, de défendre & soutenir l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, comme nous avons dit en parlant des Chevaliers de S. Jacques de l'Epée. Ils ont pour Armes la Croix de l'Ordre, qui est de gueules en champ d'Argent, avec deux entraves de sable au pié de la Croix.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE
DES
GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de Calatrava.*	Ans de leur Maîtrise
I.	1164	D. GARCIAS natif de Navarre, qui obtint du Roi la dignité de Grand-Maître, & à sa priére en eut la confirmation d'Alexandre III.	5
II.	1169	D. FERDINAND Escaza de la Frontiére de Navarre.	10
III.	1179	D. MARTIN PEREZ de Sejones de Tarrazone en Arragon. . . .	3
IV.	1182	D. NUGNO PEREZ de Quignones & de Leon. .	16
V.	1198	D. MARTIN MARTINEZ.	8
VI.	1206	D. RUIS, ou RODERIC du Pays de Yanguas. .	6
VII.	1212	D. RODERIC GARCES ou *Garcias*. . . .	3

D.

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
VIII.	1216	D. MARTIN FERNANDEZ DE QUINTANA. . .	2.
IX.	1218	D. GONZALEZ YANNEZ, ou Jean. . . .	20.
X.	1238	D. MARTIN RUIZ, ou RODRIGUEZ. . . .	2.
XI.	1240	D. GOMEZ MANRIQUE. .	3.
XII.	1243	FERDINAND ORDONNEZ, ou ORDOGNEZ. . . .	11.
XIII.	1254	D. PIERRE JANNEZ, ou JOANNES. . . .	13.
XIV.	1267	JEAN GONZALEZ. . .	17.
XV.	1284	D. RUIZ OU RODERIC PEREZ PONCE. . . .	11.
XVI.	1295	D. DIEGO LOPEZ de Saint Soles de Tolede. . .	1.
XVII.	1296	D. GARCIAS LOPEZ de Padiglia.	35.
		D. GUTIERE PEREZ. D. ALEMANO. } intrus & deposez.	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XVIII	1329	D. JEAN NUGNEZ de Prado.	26.
XIX.	1355	D. DIEGO GARCIAS de Padiglia.	10.
XX.	1365	MARTIN LOPEZ de Cordouë. . . .	4.
XXI.	1369	D. PIERRE NUGNES DE GODOY. . . .	15.
XXII.	1384	D. PIERRE ALVAREZ PEREYRA, Portugais. .	1.
XXIII.	1385	D. GONZALEZ NUGNEZ DE GUZMAN. . .	19.
XXIV	1404	D. HENRI DE VIGLIENA.	10.
XXV.	1414	D. LOUÏS GONZALEZ DE GUSMAN. . . .	29.
XXVI	1443	D. FERDINAND de Padiglia.	m. s
XXVII	1443	D. ALFONSE d'Arragon, Fils de l'Infant D. Jean Roi de Navarre. .	14.
XXVIII.	1445	D. PIERRE GIRON, élu contre D. Alfonse. .	20.

D.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XXIX.	1466	RODERIC TELLEZ GIRON son Fils. . . .	16.
XXX.	1482	D. GARÇIAS LOPEZ de Padiglia.	5.
		Il n'y eut point de Grand-Maître pendant deux ans.	
XXXI.	1489	D. FERDINAND V. & DONNA ISABELLA Roi & Reine, & Administrateurs par une Bulle du Pape. .	27.
XXXII	1516	D. CHARLES D'AUTRICHE Prince d'Espagne, depuis Roi & Empereur, & Administrateur perpetuel par une Bulle du Pape. .	40.
XXXIII.	1556	D. PHILIPE II. Roi d'Espagne par la renonciation de son Pere, Administrateur perpetuel. . .	42.
XXXIV.	1598	D. PHILIPE III. Roi & Administrateur perpetuel.	23.
XXXV.	1621	D. PHILIPE IV. Roi & Administrateur perpetuel.	46.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		A… le M… tr…
XXXVI.	1667	D. CHARLES II. Roi & Administrateur perpetuel.	3…
XXXVII.	1700	D. PHILIPE V. Roi d'Espagne, regnant.	



XXXII.



Dame de Calatrava en habit de
Chœux.



Religieuse de Calatrava.

XXXII.

S RELIGIEUSES CHEVALIERES DE L'ORDRE DE CALATRAVA.

An de J. C. 1219.

CE fut le Grand-Maître Don Gonzalez Yannes ou Ibagnez qui fonda ces Religieuſes Chevalieres l'an 1219. Elles furent d'abord établies au Couvent de S. Felix proche d'Amaya dans un lieu appellé *Barrios*, où elles demeurerent près de trois cens cinquante ans, juſqu'à ce que Philippe II. Roi d'Eſpagne, & Adminiſtrateur de cet Ordre, les transfera dans la Ville de Burgos l'an 1538. Quelques filles Devotes qui portoient l'habit de Cîteaux & vivoient en Communauté ſous la Juriſdiction de l'Evêque de Siguença dans le Couvent de St. Sauveur de Pinilla, ſe ſoumirent auſſi à l'Ordre de Calatrava vers l'an 1479. ſous le gouvernement du Grand-Maitre Pierre Giron qui leur donna quelques Heritages appartenans à l'Ordre, & formerent le ſecond Monaſtere des Religieuſes de Calatrava.

Mais le plus illuſtre eſt celui qui fut fondé par Gautier de Padilla Grand-Commandeur de l'Ordre, à Almagro, ſous le titre de *l'Aſſomption de Notre Dame*, du tems que le Roi Ferdinand avoit l'adminiſtration de cet Ordre. Ces Réligieuſes ont le titre de Commandatrices. Elles portent la Robe & le ſcapulaire blanc

blanc avec la marque des Chevaliers de C
trava ſur la poitrine, c'eſt à dire, une Cı
rouge avec quatre lis aux quatre coins,
deux ceps ou liens qui ſe nomment en Eſ
gnol *Travas* ou Entrave. Ces Dames port
un noble Couvrechef ſous un voile noir,
leur a été accordé par le Pape Benoît.



XXXII



Dame de Calatrava dans la Maison.



Chevalier de l'Aile de S. Michel.

XXXIII.

Les Chevaliers de l'Aile de St. Michel en *Portugal.*

An de J. C. 1171.

ALbarac, Roi de Seville, menaçant le Portugal d'une invaſion, & s'étant déja avancé dans la plaine de Santaren, avec une groſſe Armée d'Africains & de Maures, le Roi Alphonſe ſe trouva fort embaraſſé. Dans cette extrémité il eut recours à St. Michel Archange, & l'aiant invoqué avec beaucoup d'ardeur, il s'en alla plein de confiance livrer la bataille. En effet la valeur des Portugais parut extraordinaire, & ils firent des miracles pour la gloire du Nom de Chriſt. Non-ſeulement ils défirent les Infidèles, mais ils les chaſſérent de toute la Caſtille. Une ſi belle victoire étoit trop illuſtre pour n'en transmettre pas la mémoire à la poſtérité, & c'eſt par cette raiſon qu'Alphonſe inſtitua l'an 1171. un Ordre de Chevalerie à l'honneur de l'Archange, ſous le nom de *l'Aile de St. Michel*, & il lui donna pour marque une Croix rouge en forme de ſabre, & des lis rouges ſur un habit blanc, avec ces paroles. *Quis ut Deus?* (Qui eſt ſemblable à Dieu?) Quelques-uns croient que ces lis étoient d'or, & qu'Alphonſe de Portugal inſtitua cet Ordre dès l'an 1165. ou 1166.

La marque qu'ils portoient ſur leur manteau

teau blanc étoit une Aile couleur de poupre comme celle qu'on donne aux Archanges, dans un cercle de rayons d'or, ainsi qu'il est ordonné dans l'Acte de la fondation en ces termes: *Milites deferant suprà cor Alam purpuream insignitam auro & fulgore, sicut visum fuit oculis meis fuisse illam quam videram in prælio.* „ Que „ les Chevaliers portent sur le cœur une Aile „ couleur de poupre toute brillante de rayons „ d'or, telle que celle qu'il me semble avoir „ vuë de mes yeux dans la bataille. Ils avoient dans leur étendard l'Archange Saint Michel surmontant le Diable, avec une balance dans une main, & une épée flamboiante dans l'autre.

C'étoit suivant la Régle de St. Benoît & selon les Instituts de Citeaux qu'ils faisoient marcher leurs guerriers en campagne: ils faisoient vœu de protéger les veuves & les orphelins, & de combattre pour la Foi Catholique. Les armes dont ils se servoient, étoient semblables à celles des Chevaliers d'Avis. On ne trouve point que leur Ordre ait été confirmé par aucun Pape; mais personne n'y pouvoit être reçu sans avoir fait ses preuves de Noblesse. Le peu d'Ecrivains qu'il y a eu en ces siécles-là, fait qu'on n'a pas beaucoup de particularitez à rapporter touchant cette institution, & les choses dignes de remarque, qui peuvent s'être passées dans cet Ordre; & enfin le tems, qui détruit tout, l'a aussi éteint. Voici néanmoins la Succession de ses Grands-Maîtres telle que l'Abbé Giustiniani l'a donnée.

SUC-

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de St. Michel en Portugal.*	Ans de leur Maitrise.
I.	1165 ou 1171	D. ALFONSE HENRI I. de Portugal Fondateur de l'Ordre. . . .	20.
II.	1185	D. SANCHE I. Roi, Fils d'Alfonſe.	27.
III.	1212	D. ALFONSE II. Roi, Fils de Sanche.	11.
IV.	1223	D. SANCHE II. Roi, ſon Fils.	23.
V.	1246	D. ALFONSE III. Fils d'Alfonſe II. . . .	33.
VI.	1279	D. DENIS le Travailleur Fils d'Alfonſe III. . .	46.
VII.	1325	D. ALFONSE IV. le Brave, Fils du Roi D. Denis.	32.

D.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
VIII.	1357	D. PIERRE surnommé le Juste, Fils du Roi D. Alfonse IV. . . .	10.
IX.	1367	D. FERDINAND Fils du Roi D. Pierre. . . .	16.
X.	1383	D. JEAN I. appellé la bonne memoire, déja Grand-Maître de l'Ordre d'Avis, Fils naturel du Roi D. Pierre.	50.
XI.	1433	D. EDOUARD Fils de D. Jean I. . . .	5.
XII.	1438	D. ALFONSE V. dit l'Africain, Fils du Roi Edouard.	43.
XIII	1481	D. JEAN II. surnommé le Parfait, Fils du Roi Alfonse V. . . .	14.
XIV.	1495	D. EMANUEL Fils de l'Infant D. Ferdinand, Fils du Roi D. Edouard, succeda à son Cousin, le Roi D. Jean II.	26.

D.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J.C.		Ans de leur Maîtrise.
V.	1521	D. Je… Fils du Roi Ema…	35.
VI.	1557	D. Sebastien I. Fils posthume du Prince D. Jean, Fils du Roi D. Jean III.	21.
II.	1578	D. Henri Fils du Roi D. Emanuel, qui fut Cardinal & ensuite Roi. . .	2.
III.	1580	D. Philipe II. Roi d'Espagne & de Portugal. .	18.
IX.	1598	D. Philipe III. Roi d'Espagne & de Portugal. . .	23.
X.	1621	D. Philipe IV. Roi d'Espagne & de Portugal. . .	19.
XI.	1640	D. Jean IV. Duc de Bragance, proclamé Roi de Portugal. . . .	16.
XII.	1656	D. Alfonse VI. Roi de Portugal déposé. . .	11.

XXXIV.

LES CHEVALIERS DE S. JULIEN DU POI dits depuis d'ALCANTARA.

An de J. C. 1177.

L'Ordre de S. Jacques étoit monté à so haut point de gloire dans le fait des a lorsque celui-ci prit [illegible]ance en Espagn Pére Ange Manrique [illegible]s ses Annales d teaux, croit que ce [illegible] l'an 1156. & Bar l'an 1178. au tems q[illegible] Ferdinand II. re en Leon, & Alphonse IX. en Castille: Il dit-on, pour Fondateurs deux freres no *Suarez & Gomes*, qui, par le conseil d'u mite, bâtirent une Forteresse sur les Fron de Castille, dans le Diocese de Ciudad-R go pour résister aux Maures, & lui donn le nom de *S. Julien du Poirier* ou *del Pe* Manrique ajoute, qu'ils y mirent des C liers pour la garder, & que l'an 1158. C Archevêque de Salamanque, qui étoit de dre de Cîteaux, leur prescrivit une m de vie. Mais François Radesio ou de l dit que l'origine de cet Ordre est inconnu que ce qu'il y a de certain, c'est que l'an il y avoit des Freres à S. Julien du Poirier, me il paroît par un Privilege qui leur f cordé par le Roi Ferdinand cette même a

Quoi qu'il en soit, cet Ordre fut con comme Religion Militaire par le Pape Al dre III. l'an 1177. à la priere de Gomez q voit que le titre de Prieur, & il lui permit cevoir des Chapelains, faisant défense à ce



Chevalier d'Alcantara.

entroient dans cet Ordre d'en sortir sans la permission du Prieur.

Il n'est fait mention nulle part que ces Chevaliers ayent eu aucune autre marque pour se distinguer, qu'une ceinture rouge. Dans la suite Gomez commença à s'attribuer le titre de Grand-Maître du Poirier, & c'est ainsi qu'il est nommé dans la Bulle du Pape Lucius III. de l'an 1183. par laquelle ce Pape donne aux Chevaliers la Règle de St. Benoît. Après avoir obtenu ces privilèges, ils allérent faire la guerre aux Maures.

La guerre aiant été déclarée entre Ferdinand Roi de Leon & Alphonse Roi de Portugal, à cause que ce dernier avoit fortifié Ciudad-Rodrigo, & fait alliance avec les Maures, & les deux Rois s'étant mis en campagne, Ferdinand fortifié des Chevaliers de S. Jacques & de S. Julien défit les Maures & les Portugais au lieu nommé Arganal. Cette guerre s'en alloit presque être terminée par le Traité qui s'étoit fait entre le Roi de Leon & les Maures, lorsque les Chevaliers de St. Julien refusérent de prendre part aux différends qui étoient entre les Chrétiens, offrant, selon leurs Instituts, de continuer la guerre contre les Maures. En effet ils assistérent de toutes leurs forces le même Roi au siége de Bagados qu'il avoit déja commencé, & ils contribuérent fort à l'heureux succès qu'il eut. Plusieurs autres conquêtes de pays, villes & forteresses, leur acquirent bien-tôt l'estime de toute l'Espagne. Le Grand-Maître étant mort l'an 1200. tout l'Ordre s'assembla, suivant la concession du Pape

& ſuivant les Inſtituts, pour élire un nouveau Grand-Maître, qui fut Don Benoît Suarez. Sous lui ſe fit l'union fraternelle de ces Chevaliers avec ceux de St. Jacques: les deux Grands-Maîtres jurérent une alliance éternelle entre eux, & un fidèle attachement aux Rois de Caſtille & de Leon contre les Maures. Ils reçurent la Règle de Cîteaux, & leur ſceau fut un Poirier en mémoire de leur inſtitution, avec ces mots: SIGILLUM ORDINIS SANCTI JULIANI DE PIRARIO. Ce Grand-Maître n'eut pas occaſion de ſe ſignaler beaucoup, à cauſe des meſintelligences qui étoient entre les deux Rois. Il mourut l'an 1280. après une régence de huit ans, qui ſe paſſérent avec aſſez de tranquillité.

Don Nunes Fernandes aiant ſuccédé à Benoît Suarez dans la dignité de Grand-Maître de St. Julien du Poirier, alla auſſi-tôt faire la guerre aux Maures dans l'Eſtramadure, pendant que les autres Ordres faiſoient cette fameuſe campagne, où fut livrée la bataille de *las Navas de Toloſa*, jusques-à-ce que la paix fut faite entre les Rois de Caſtille & de Leon. Enſuite le Roi de Leon fit une invaſion dans le pays ennemi, du côté de l'Evêché de Coria, où, après quelques combats qui furent aſſez ſanglans, il ſe rendit maître d'Alcantara ſur le Tage, dont il fit don aux Chevaliers de Calatrava, à condition qu'ils y établiroient une Communauté & y bâtiroient une maiſon. Mais comme ils faiſoient leur réſidence à une des autres extrémitez du Royaume, auſſi ſur la frontiére des ennemis, & qu'il étoit néceſſai-

re

de tenir une forte garnison dans Alcantara, i conseilla au Roi de confier cette place aux evaliers de St. Julien, à condition qu'ils se iniroient à ceux de Calatrava, qui auroient sur : le droit de direction, de visite & de réforme, irvu néanmoins que cela se fit d'un commun sentement. Ils devoient aussi avoir le droit sister à l'élection du Grand-Maître de Cala-a, lequel, non plus que tout l'Ordre, n'au-pas le pouvoir d'aliéner leurs biens ni d'en oser. Cela fut effectué l'an 1218. & l'union renduë publique à tout le monde par l'éten-l de St. Julien, où l'on vit un Poirier avec les es de Castille & de Leon, accompagnées de c ceps. Le Grand-Maître de St. Julien a alors le serment de fidélité au Roi Al-nse de Leon, & prit avec tous ses Cheva-possession d'Alcantara; ce qui dura jus-à-ce que Pereyro eût été érigé en Com-derie. Depuis ce tems-là jusques-à-pré-ils ont eu le nom d'Alcantara.

unnes étant mort, Don Diego Sanche, qui ucceda l'an 1219. établit son siége de Grand-tre dans le vieux Château, sur la monta-L'Ordre se trouvant affermi à Alcanta-le Grand-Maître joignit ses forces avec s du Roi Don Alphonse de Leon, & ils t ensemble une invasion par l'Estramadu-lans le pays des Maures, où ils prirent : Forteresses, le Château de Partillo & Man-hes; dans laquelle expédition Don Diego tué en combatant vaillamment. Ce fut à près en ce tems-là que Don Sanche fit don Ordre de tous les pays que les Chevaliers

 avoient

avoient conquis, ne s'en réſervant que la ſou-veraineté. L'an 1227. Don Arias Perez Gal-ligo aiant été élu pour cinquième Grand-Maî-tre, aida au Roi Alphonſe à reconquérir la ville de Badajos, que les Maures avoient re-priſe. Le Roi fit encore un don de cette place à l'Ordre, & enſuite ils prirent Merida. Ce Prince étant mort le Grand-Maître accompa-gna l'Infant Don Alphonſe ſon frére, dans u-ne irruption qu'il fit par l'Andalouſie dans le pays ennemi juſqu'à Xeres, où ils remportè-rent une glorieuſe victoire. Depuis s'étant dé-tachez du gros des forces Roiales, ils marché-rent tous deux vers l'Eſtramadure, & ſe ren-dirent maîtres du pays de Magazela & du Châ-teau, faiſant main baſſe ſur tout ce qu'ils ren-controient. Le Grand-Maître, après avoir poſſédé ſept ans ſa Charge, mourut, & fut enter-ré dans l'Egliſe d'Alcantara, où tous ſes ſucceſ-ſeurs ont eu auſſi depuis leur ſépulture.

Sa place fut remplie par Don Pedro Yanes, qui ne ſe trouva pas moins diſpoſé que ſon pré-déceſſeur à pouſſer les Maures à bout. Il rava-gea leur pays au long & au large: il s'empara de la ville de Medellino, & ſuivit le Roi à la conquête de Cordouë; en conſidération de quoi ce Prince donna aux Chevaliers une Egli-ſe dans la ville, avec la maiſon de Sénèque, leſquelles demeurérent annexées aux domaines de l'Ordre. Cette faveur fut comme un coup d'aiguillon au Grand-Maître; il ſe remit en campagne & ſe rendit maître de Benqueren-cia, dont le Roi lui fit auſſi don. Après cela il fut réſolu dans le Conſeil de chaſſer tout-à-

fait les Maures d'Espagne ; & cette expédition aiant été commise aux Grands-Maîtres des Ordres Militaires, les Chevaliers d'Alcantara n'y donnerent pas de médiocres preuves de leur valeur & de leur conduite, sur tout à la conquête des pays & des châteaux d'Elves & de Cambullon, & à la prise de Seville ; ce qui leur procura encore de nouveaux avantages & de grands revenus. Ils aiderent aussi à chasser Tejada Roi Maure de ses Etats; par où le Grand-Maître acquit une si haute estime, qu'après avoir régi l'Ordre vingt ans, il fut élevé à la Dignité de Grand-Maître de celui de Calatrava.

On procéda aussi-tôt à une nouvelle élection, & Don Garcias Fernandes Barrantes, personnage fort heureux dans tout le cours de sa vie, fut élu l'an 1254. par la faveur d'Alphonse le Sage, Roi de Castille & de Leon. Pendant que ce Prince étoit en campagne contre les Maures, l'Infant Don Alphonse son frére fit revolter le Royaume, & tâcha de se mettre sur le Trône. Pour le prévenir, le Roi fut obligé de se retirer, & de retourner défendre sa propre Couronne. Dans tous ces desordres le Grand-Maître lui demeura fidèle, & fit même en sorte par ses négociations, que ce différend s'accommoda. Depuis il y eut encore une revolte de la part de l'Infant Don Sanche, qui fut fomentée par la plupart des Grands. Cependant le Roi mourut, & en mourant il laissa la conduite du Royaume au Grand-Maître Garcias, qui suivit aussi bien-tôt son Maître. Don Ferdinand Paez, ou Perez selon d'autres, aiant pris l'administration de l'Ordre l'an 1284. obtint de

Don Sanche, dit *le Hardi*, la confirmation de tous les priviléges qui lui avoient été accordez par Alphonse *le Sage* son pére.

Il survint alors de grandes brouilleries dans la Castille, Leon & le Portugal, au sujet de la succession de la Couronne; & pour les terminer le Roi se servit du ministére du Grand-Maître, qui assista aussi avec tous ses Chevaliers le Roi Denis de Portugal, & lui aida à pacifier les troubles qui étoient entre lui & l'Infant Don Alphonse son frére. Il prit encore les interêts du Roi Don Sanche contre l'Infant Don Jean son frére & contre Lopez Diaz de Haro; & après avoir appaisé la revolte de Bayados il mourut. Sa place fut remplie par Ferdinand Perez Gallega, qui aiant commencé de régir l'Ordre l'an 1293. se signala par la prise de Tarif. Lorsque Don Sanche par sa mort eut fait place à son fils Ferdinand, le Grand-Maître se vit obligé de défendre la Couronne contre l'Infant Don Jean & contre Don Alphonse de la Cerda. D'un autre côté Denis, Roi de Portugal, aiant prêté secours à Don Jean, ils prirent ensemble la forteresse, la ville & la maison de Communauté de St. Julien del Pereyro, qui dans la suite par un Traité de paix demeurérent au Portugal.

Le Grand-Maître étant mort, Don Gonzales Perez, qui fut mis en sa place l'an 1296. s'attacha aussi fidèlement au Roi contre l'Infant Don Jean, qui prit la qualité de Roi de Leon, de Galice & de Seville, & qui non-seulement maltraitta les Chevaliers, mais même se saisit d'Alcantara. Comme, lors que le Grand-

Grand-Maître en fut averti, toutes ſes forces ſe trouvoient aſſemblées, il ſe mit inceſſamment en marche, & ſe rendit devant la place, qu'il reprit après trois mois de ſiége. Il obtint encore du Roi les terres & le Château d'Almorchon, d'Elges & de Truxillo, pour payement de quelques ſommes que l'Ordre avoit prêtées à ce Prince. Enfin il mourut avec la gloire d'avoir rendu pendant 16. ans de grands ſervices au Roi & à l'Ordre. Don Rodrigo Vaſquez ou Velaſquez lui ſuccéda l'an 1312. lors que la guerre recommença contre les Maures de Grenade.

Les premiers exploits de ce nouveau Grand-Maître furent d'aller ravager le pays ennemi, & de prendre Belmes & Tiſcar. Cependant quelques-uns des Chevaliers qui étoient mécontens s'en allerent ſolliciter ceux de Calatrava de mettre la main à la réforme de l'Ordre, ſuivant les Inſtituts, & le pouvoir que leur en donnoient les accords & les conventions de fraternité qui avoient été faites. Le Grand-Maître de Calatrava, nommé Padilla, fit le voyage d'Alcantara, plus dans la vuë d'entretenir la guerre & de la déclarer lui-même, afin d'étendre ſon empire ſur l'Ordre, que dans l'eſprit de procurer une reconciliation. Le Grand-Maître d'Alcantara s'oppoſant à cette nouveauté remontra par de fortes raiſons, que les vuës de l'accord fait à Zamora, n'étoient nullement de rendre l'Ordre de Calatrava arbitre des affaires du ſien; mais que c'étoit le Pape ſeul auquel il appartenoit d'en connoître. Néanmoins cette oppoſition n'eut pas le

voir de porter Padilla à se désister de son entreprise. Pour le Roi il n'étoit pas fâché de ce différend, ayant dessein, pour des raisons de politique, d'animer les deux Ordres l'un contre l'autre, afin qu'ils pussent mutuellement se détruire, parce qu'ils s'étoient rendus trop puissans.

L'affaire n'ayant donc pu s'accommoder par les raisons qui furent alleguées de part & d'autre, on eut recours aux armes. Les Chevaliers de Calatrava attaquerent le Château, & ceux d'Alcantara le défendant vaillamment, il y eut beaucoup de sang répandu. Enfin le Château fut pris; le Grand-Maître fut fait prisonnier; les deux Ordres s'assemblerent & le déposerent, & Don Suero Perez Maldonato fut mis en sa place. Ce qu'il y eut de plus fâcheux encore, c'est qu'il fut contraint de signer lui-même une Sentence si infamante, après laquelle il se retira d'Alcantara à Valence, où une partie des Chevaliers, qui ne vouloit point prendre de part à la rebellion, se rendit auprès de lui, le reconnut toujours pour Grand-Maître, & declara séditieux & mutins ceux qui étoient à Alcantara. La promotion du nouveau Grand-Maître ne fut pas plûtôt faite, qu'il se vit contraint de tirer l'épée pour maintenir sa Dignité & faire cesser les divisions. Il alla mettre le siége devant Valence d'Alcantara, d'où le Grand-Maître Velasquez, qui n'avoit pu se mettre en état de défense, se retira de nuit, & passa en Bourgogne où se tenoit le Chapitre général des Moines de Cîteaux. Là sa Sentence fut confirmée, & il lui fut ordon-

né

né de se soumettre au nouveau Grand-Maître. Cependant Don Suero étoit bien avant dans les bonnes graces du Roi, qui étoit devenu Majeur, & qui lui fit don de la Commanderie de Magazela. Après cela il mena tous ses Chevaliers à la suite de ce Prince, dans une expédition qu'il fit contre les Maures. Cette guerre obligea le Roi de Grenade à faire un Traité avec Alboace, Roi de Maroc, qui lui envoya un grand nombre de Troupes Auxiliaires, avec lesquelles il assiégea Gibraltar, & l'emporta avant que les Chevaliers des trois Ordres fussent prêts de se mettre en campagne. Le Grand-Maître Don Suero finit sa vie en cette occasion. La belle réputation qu'il s'étoit acquise dans l'Ordre, engagea les Chevaliers à lui donner Don Rodrigo Perez Maldonato son Frere pour successeur. Mais quoi que dès sa premiére campagne ce nouveau Grand-Maître eût chassé les Portugais de devant Badajoz, où ils avoient mis le siége, il ne laissa pas de s'attirer tellement la haine du Roi de Castille, qu'après un an de Régence, Morimond Abbé de Cîteaux lui conseilla de se démettre de sa Dignité. Les Chevaliers d'Alcantara élurent Don Ferdinand Lopez, Grand-Commandeur de l'Ordre, contre le gré du Roi, qui souhaittoit que Don Gonzalez Nunez fût élu, & il le fut en effet à Truxillo, par trois Chevaliers & par deux Prêtres. Rodéric, nonobstant sa démission, ne laissa pas d'agir toujours en Grand-Maître à Magazela, avec les Chevaliers qui étoient de son parti, jusqu'à la mort de Don Ferdinand Lopez, laquel-

voir de porter Padilla à se désister de son entreprise. Pour le Roi il n'étoit pas fâché de ce différend, ayant dessein, pour des raisons de politique, d'animer les deux Ordres l'un contre l'autre, afin qu'ils pussent mutuellement se détruire, parce qu'ils s'étoient rendus trop puissans.

L'affaire n'ayant donc pu s'accommoder par les raisons qui furent allegućes de part & d'autre, on eut recours aux armes. Les Chevaliers de Calatrava attaquerent le Château, & ceux d'Alcantara le défendant vaillamment, il y eut beaucoup de sang répandu. Enfin le Château fut pris; le Grand-Maître fut fait prisonnier; les deux Ordres s'assemblerent & le déposerent, & Don Suero Perez Maldonato fut mis en sa place. Ce qu'il y eut de plus fâcheux encore, c'est qu'il fut contraint de signer luimême une Sentence si infamante, après laquelle il se retira d'Alcantara à Valence, où une partie des Chevaliers, qui ne vouloit point prendre de part à la rebellion, se rendit auprès de lui, le reconnut toujours pour Grand-Maître, & declara séditieux & mutins ceux qui étoient à Alcantara. La promotion du nouveau Grand-Maître ne fut pas plûtôt faite, qu'il se vit contraint de tirer l'épée pour maintenir sa Dignité & faire cesser les divisions. Il alla mettre le siége devant Valence d'Alcantara, d'où le Grand-Maître Velasquez, qui n'avoit pu se mettre en état de défense, se retira de nuit, & passa en Bourgogne où se tenoit le Chapitre général des Moines de Cîteaux. Là sa Sentence fut confirmée, & il lui fut ordonné

né de se soumettre au nouveau Grand-Maître.
Cependant Don Suero étoit bien avant dans les bonnes graces du Roi, qui étoit devenu Majeur, & qui lui fit don de la Commanderie de Magazela. Après cela il mena tous ses Chevaliers à la suite de ce Prince, dans une expédition qu'il fit contre les Maures. Cette guerre obligea le Roi de Grenade à faire un Traité avec Alboace, Roi de Maroc, qui lui envoya un grand nombre de Troupes Auxiliaires, avec lesquelles il assiégea Gibraltar, & l'emporta avant que les Chevaliers des trois Ordres fussent prêts de se mettre en campagne. Le Grand-Maître Don Suero finit sa vie en cette occasion. La belle réputation qu'il s'étoit acquise dans l'Ordre, engagea les Chevaliers à lui donner Don Rodrigo Perez Maldonato son Frere pour successeur. Mais quoi que dès sa premiére campagne ce nouveau Grand-Maître eût chassé les Portugais de devant Badajoz, où ils avoient mis le siége, il ne laissa pas de s'attirer tellement la haine du Roi de Castille, qu'après un an de Régence, Morimond Abbé de Cîteaux lui conseilla de se démettre de sa Dignité. Les Chevaliers d'Alcantara élurent Don Ferdinand Lopez, Grand-Commandeur de l'Ordre, contre le gré du Roi, qui souhaittoit que Don Gonzalez Nunez fût élu, & il le fut en effet à Truxillo, par trois Chevaliers & par deux Prêtres. Rodéric, nonobstant sa démission, ne laissa pas d'agir toujours en Grand-Maître à Magazela, avec les Chevaliers qui étoient de son parti, jusqu'à la mort de Don Ferdinand Lopez, laquel-

quelle fit à la vérité cesser ce trouble ; mais elle en excita un plus grand.

En effet les Chevaliers élurent à Alcantara Don Suero Lopez parent du défunt, & l'opposérent à Don Rodrigo Perez & à Don Gonsalez Nunez. Don Rodrigo avoit toujours entretenu amitié avec Don Vasquez Grand-Maître de St. Jacques, qui lui envoia quelques Troupes Auxiliaires, par le moyen desquelles, il assiegea Don Suero à Alcantara. Comme ce dernier étoit dépourvu de tout ce qui lui étoit nécessaire pour sa défense, il traita avec Don Rodrigo, & se démettant de sa Charge il lui livra la ville de la résidence du Grand Maître. Le Roi Alphonse, qui avoit fait élever Don Gonsalez à cette Dignité, se fit un point d'honneur de le maintenir. Il mit sur pié une Armée, & en même tems il donna ordre au Grand-Maître de Calatrava & à l'Abbé Morimond de s'opposer à Don Rodrigo & de lui faire la guerre. Don Rodrigo, qui ne pouvoit résister à tant de forces, se démit de sa Charge entre les mains du Roi, laissant à l'Ordre la liberté de procéder à une nouvelle élection, qui tomba sur Don Gonsalez Nunez.

Ce nouveau Grand-Maître travailla promtement & avec succès à réunir tous les Chevaliers, qui se joignirent ensuite avec les forces du Roi, & allerent faire une invasion dans le Portugal. Néanmoins cette expédition fut interrompue par la maladie du Roi, qui conclut enfin un Traité avec les Portugais. Dans la suite le même Roi de Castille fit le Grand-Maître Général de ses Armées. Mais pendant que

ce Général se préparoit à faire une irruption sur les Terres du Roi de Grenade, ce Prince ayant fait alliance avec les Maures de Maroc, ils entrerent eux-mêmes ensemble sur les Terres des Chrétiens du côté de Xeres. Les Chevaliers se trouverent obligez d'aller leur faire tête, & ayant su les engager à une bataille à Arcos, les Maures non-seulement furent défaits, mais on leur enleva tout le butin qu'ils avoient pris. Après cette belle action ils retirerent promtement leur Armée de cette Frontére, & la firent marcher en diligence contre Abomelic, Infant des Maures, qui étoit campé dans la plaine de Pagane avec de grandes forces.

Ce Prince, qui n'avoit appris aucunes nouvelles de la journée d'Arcos, crut d'abord que c'étoient des Troupes de son parti, & ne fit point mettre son Armée en bataille. Il fut bientôt tiré de cette erreur, par les cris de *Castille* & *St. Jacques* qu'il ouït retentir dans les airs, pendant que ses ennemis fondoient sur lui. Ainsi il fut facilement défait, & la victoire fut si entiére, qu'à peine y eut-il un petit nombre de Maures qui pût se sauver par la fuite, & l'Infant même mourut de ses blessures en fuyant. La gloire que le Grand-Maître acquit dans ces combats, jointe à la faveur du Roi, lui enfla le cœur, & sa conduite lui attira des ennemis. Donna Eleonora de Gusman, de qui le Roi avoit eu plusieurs enfans, ne craignit pas de témoigner son ressentiment contre lui, de ce qu'il avoit empêché que son frére Don Alphonse Melendez de Gusman ne fût fait Grand-Maître de St. Jacques. Elle le fit accuser devant

le

le Roi par quelques-uns des Chevaliers, qui n'étoient pas trop bien intentionnez pour lui, & elle appuya elle-même leurs accusations. Le Roi lui ordonna de venir à Madrid, sur le prétexte de quelques raisons importantes; & cependant il donna ordre au Seigneur de Medina Sidonia & au Directeur de Xeres de l'arrêter prisonnier.

Don Gonzalez ayant été averti de ce dessein, partit avec un grand nombre de ses meilleurs Chevaliers, passa dans toutes les places qui lui appartenoient, fit prêter un nouveau serment à ses Sujets, & pourvut à tout ce qui étoit nécessaire pour sa défense. Le Roi, qui eut avis des démarches du Grand-Maître, & qui vit qu'il avoit pénétré ses intentions, lui envoya une nouvelle dépêche, où il l'assuroit de sa faveur: mais Gonsalez s'étant excusé le plus honnêtement qu'il lui fut possible, ne se mit point en chemin. Cette disgrace fut bientôt connuë, & en même tems il se vit abandonné d'un grand nombre de ses Chevaliers, qui s'en allerent à Alcantara, & par complaisance pour le Roi lui opposérent Nunez Chamizo, qu'ils élurent Grand-Maître. Celui-ci prit incessamment les armes & marcha contre Don Rodriguez, qui de son côté promit au Roi de Portugal de lui livrer le Château & le pays de Valenza d'Alcantara, Petra Bona & Santivanez, s'il vouloit le prendre sous sa protection.

Cependant Don Nunez, qui étoit aussi en négociation avec le Roi de Portugal, envoya ces propositions de Rodriguez au Roi de Castille,

tille, qui fit auſſi-tôt mettre ſes Troupes en marche, pour aller ſous le nouveau Grand-Maître aſſiéger Valenza. Le Roi même ſe rendit au ſiége, où voyant que Gonzalez avec le ſecours de ſes amis ſe défendoit très-bien, il prit le parti d'entrer en négociation, & promit ſur la Croix & ſur les Saints Evangiles, de ne rien entreprendre ni contre ſa vie, ni contre ſa Dignité, ni contre ſes biens. Don Gonzalez, qui n'ignoroit pas quelle foi les Sujets doivent ajoûter aux paroles que leurs Princes leur donnent, ne compta pas beaucoup ſur celle-ci, & aima mieux attendre les Troupes Auxiliaires de Portugal, ſi la préſence du Roi, qu'elles avoient appris être au Camp, ne les eût point empêchées de venir. Sur ce refus on donna l'aſſaut. Les Aſſiégez ſe défendirent courageuſement, même à coups de pierres, dont il y en eut une qui frapa le Cheval du Roi. Ce Prince retourna auſſi-tôt à ſa Tente, & y ayant fait aſſembler ſon Conſeil, Don Gonzalez y fut déclaré traître.

Dès que le Grand-Maître en eut connoiſſance, il aſſembla ſes Chevaliers, & s'étant mutuellement promis fidélité, ils parurent réſolus à ſoutenir les derniéres extrémitez. Mais il s'en trouva deux, auxquels on avoit confié la garde d'une Tour, qui ayant reçu quelques faveurs de la Cour, & ſe croiant plus obligez au Roi qu'au Grand-Maître, envoiérent un Ecuyer à ce Prince, avec une Lettre par laquelle ils lui demandoient pardon, & lui promettoient de livrer durant la nuit la Fortereſſe à ſes Troupes. Le Roi fit une réponſe favora-
ble

ble & accepta l'offre. La nuit étant venuë, il fit marcher ses Chevaliers vers le Château, lesquels montant par le moyen d'une corde tirée d'abord par les deux qui étoient dans la Tour, se rendirent maîtres de la place, & criérent dès qu'ils y furent: *Castille, Castille. Vive le Roi Alphonse, & meurent les traîtres.* A ce cri, ceux qui étoient de l'autre côté jettérent bas les armes, & ayant demandé grace, le Roi leur pardonna généreusement.

Cependant Don Gonzalez qui s'étoit retiré dans la grande Tour, voyant le matin que les Troupes du Roi avoient occupé tous les postes, & qu'il ne pouvoit plus rien faire pour sa défense, prit résolution avec le reste de ses Chevaliers d'implorer la miséricorde de son Prince: & pour cet effet il sortit de la Tour, & alla les larmes aux yeux se jetter à ses piés. Le Roi fut ému de ce triste spectacle: mais ses Ministres, ennemis de Don Gonsalez, lui remontrerent que des raisons de politique exigeoient l'exemple d'un sévére châtiment. Il répondit donc en ces termes. *Don Gonzalez, vous deviez vous souvenir que vous étiez venu à ma Cour comme un homme dont la fortune étoit au-dessous de la médiocre: cependant je vous ai confié tous mes revenus, aussi-bien que mes plus secrets & principaux Conseils. Je vous ai établi sur un Ordre de Chevalerie, & vous ai fait maître de plusieurs pays, Forteresses & Villes. Vous avez de sens rassis & très-volontairement tenu des Conseils contre mon service; vous avez parlé irrévéremment de moi; vous avez mêlé dans vos discours les secrets que je vous avois confiez; vous avez usé de trahison envers moi. Outre cela*

cela vous avez tâché d'aliéner les pays & les Forteresses de l'Ordre d'Alcantara, & de les faire passer sous la puissance du Roi de Portugal. Enfin vous avez commandé à vos gens de jetter des pierres contre moi, & même des fléches, tâchant ainsi de me faire tuer. C'est pour ces crimes, si peu dignes de pardon, que comme un traître vous êtes condamné à la mort, avec confiscation de tous vos biens. Pensez au salut de votre ame, car pour votre vie, il ne doit vous rester aucune espérance de la sauver. Ainsi il eut la tête tranchée, & pour intimider encore plus ceux qui auroient pu avoir du penchant à la trahison, son corps fut brûlé l'an 1338. Cette exécution laissa Nunez Chamisa seul en possession de la Dignité de Grand-Maître.

Cependant le Roi de Maroc s'étant mis en Campagne avec une Armée de 400000. hommes, pour vanger la mort de son fils, le Grand-Maître donna d'illustres preuves de son courage dans cette guerre, & eut une grande part à l'honneur de la victoire de Belamarin, où il demeura plus de 200000. Maures sur la place. A la sortie du Champ de bataille, le Roi Alphonse alla mettre le siége devant la ville d'Algesir. Les Fortifications de cette place rendirent ce siége de longue durée, & les principales forces du Royaume, entre lesquelles étoient celles de l'Ordre d'Alcantara, y furent employées. Pendant ce siége, le Grand-Maître étant allé la nuit conduire le long de la riviére de Guadaranque un renfort aux Chrétiens, qui étoient dans une Tour qu'il leur importoit de conserver, il se noya misérablement

au retour, avec le Seigneur d'Aguilar & avec quelques autres Chevaliers. Incontinent après cet accident Don Pedro Alphonse Pantoxa fut élu; mais il mourut aussi à ce siége, en repoussant un secours de Maures, qui venoit sous la conduite du Roi de Grenade pour se jetter dans la Place. Ensuite il fut procédé à une autre élection qui tomba sur Don Pedro Ferdinand Perez, lequel suivant les Instituts de l'Ordre & par son propre courage, rendit avec ses Chevaliers beaucoup de services à Alphonse IX. Roi de Castille, en diverses batailles, & principalement dans celles qui se donnerent proche de la riviére de Palmoni, & à la prise d'Algesir.

Mais le Roi étant allé de là faire le siége de Gibraltar, il fut emporté par la peste qui se mit dans son Armée l'an 1350. & sa mort donna lieu à de grands troubles, qui s'éleverent en son Royaume. Donna Eleonora de Gusman prétendit avoir contracté un mariage légitime avec le feu Roi, & qu'en conséquence la Couronne appartenoit à ses enfans, au préjudice de l'Infant Don Pedro, que le Roi avoit envoyé sous la conduite de Marie de Portugal sa mere à Seville, où il fut proclamé Roi. Comme les deux partis avoient chacun de son côté une grosse faction, on vit aussi-tôt naître des guerres intestines, & le siége de Gibraltar n'eut point de succès. Le Grand-Maître Ferdinand fut un des principaux appuis de Donna Eleonora; néanmoins avant sa mort il se réconcilia avec le Roi. Don Diego Guittierez lui succéda, plus par la faveur du Roi, qu'en vertu d'une légitime

time él , puis qu'il n'étoit point encore entré da l'Ordre, & que les Instituts défendoient en termes exprès d'élire un semblable sujet. Il fut incessamment envoyé par la Cour, en qualité de Général, vers les Frontiéres de Palenzuela, contre des *Ricos Hombres*, qui tenoient le parti de Donna Eleonora, & qui s'étoient déja saisis de quelques Forteresses.

Cependant Don Diegue fut accusé auprès du Roi, d'avoir entretenu intelligence avec Don Henri Comte de Transtamare, & ayant été attiré à la Cour, il y fut mis aux fers, d'où il se sauva, & s'étant retiré en Arragon il y mourut, après avoir essuyé plusieurs revers & changemens de fortune. Don Suero Martinez fut déclaré son successeur par une élection légitime & dans les formes, dans laquelle néanmoins il eut encore pour competiteur Don Pedro Emanuel, qui avoit autant de voix que lui, mais dont l'élection se fit à Zamora. Ce dernier choix n'agréa pas au Roi Don Pedro, qui n'avoit pas oublié les précedentes fautes d'Emanuel; & ce Prince ayant ordonné qu'on fît une nouvelle élection, celle de Don Suero fut confirmée. Ainsi ce nouveau Grand-Maître prit possession de sa Dignité, & en même tems il fit mettre ses Chevaliers en campagne pour le service du Roi contre les Chevaliers de St. Jacques, qui reconnoissoient pour leur Grand-Maître le Frére du Comte de Transtamare, lequel tenoit le parti des deux Infants qui s'opposoient au Roi, & il fut réduit par les armes de Don Suero. Depuis ce tems-là, comme il survint

des brouilleries entre la Couronne de Castille & celle d'Arragon, Don Suero fut mis à la tête des Troupes du Roi, où il fit des exploits dignes d'une éternelle mémoire. Enfin après plusieurs faits glorieux, il paya le tribut à la nature à Soria, ayant gouverné l'Ordre pendant six ans.

Don Guittiérez de Tolede fut fait vingt-deuzième Grand-Maître l'an 1361. C'étoit un homme d'une expérience sans égale dans le fait des armes. Dès qu'il fut élu le Roi Don Pedro l'envoya sur les Frontiéres d'Arragon contre Don Pedro Mugnis de Godoy, Grand-Maître de Calatrava. Ces deux Grands-Maîtres étoient regardez comme les plus braves guerriers de leur tems, & la guerre s'étant de plus en plus allumée, les Armées ennemies conduites par ces deux Heros en vinrent aux mains dans la Plaine de Valence, où Don Guittierez fut tué. Le Roi fit élire Don Martin Lopez de Cordouë son Favori, & l'envoya en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire vers le Roi d'Angleterre, pour lui demander secours contre le Comte de Transtamare & les *Ricos Hombres*, mais ce fut vainement. D'un autre côté Don Henri avoit amené beaucoup de Troupes de France, & s'étant avancé en Espagne avec les Grands de son parti, il se rendit en peu de tems maître de Calahorra & de Burgos, & se fit couronner Roi de Castille & de Leon en cette derniére ville. Ensuite il rangea dans quinze jours toutes les autres Places & Pays de ces Royaumes sous son obéïssance, hormis Soria & Logrogno, qui demeurerent attachées aux interêts de

de Do dro. Ce Prince abandonné & dépourvu tous moiens de défense, se retira dans la Principauté de Galles, pour tâcher d'obtenir du secours des Anglois, qui en ce tems-là possédoient tous les pays qui sont depuis la Guyenne jusqu'à Bayonne.

Le Grand-Maître de Calatrava s'étant vigoureusement opposé à ces progrès de Don Henri, ce nouveau Roi obligea quelques Chevaliers qui étoient de son parti, d'élire Don Pedro Mugnis Godoy pour Grand-Maître, lequel par ce moyen se trouvoit l'être de deux Ordres, dequoi la plupart des Chevaliers ne furent pas contents. Ils s'en plaignirent au Pape qui établit Frére Meleno Suarez-Garde clefs de l'Ordre, pour excercer par interim la Charge de Grand-Maître, jusques-à-ce que ces différends fussent accommodez. Cependant Don Pedro avoit obtenu un si puissant secours des Anglois, qu'étant encore fortifié de Don Martin, Grand-Maître d'Alcantara, il se mit en campagne pour aller reconquerir ses Etats. Lors que son Armée fut proche de Nagera, la bataille se donna entre les deux partis, & la victoire se rangea du côté de Don Pedro, qui reprit bien-tôt après toutes les Places qu'il avoit perdues. Il fit élire Don Martin Grand-Maître de Calatrava, & sa regence, qui fut accompagnée de beaucoup de sagesse, dura cinq ans. Sa prudente conduite durant ces guerres que Don Meleno Suarez avoit été obligé de soutenir, lui procura l'avantage d'être élevé à cette Dignité l'an 1369. & d'être

tre fait vingt quatrième Grand-Maître, mais il n'en jouit pas long tems.

Enfin la guerre s'étant rallumée entre les deux Rois Don Pedro & Don Henri, ils se livrerent une nouvelle bataille, dans laquelle Don Pedro fut tué, & son frere, quoique bâtard, fut déclaré Roi. Mais les troubles de l'Etat n'en devinrent que plus grands; car le Roi de Portugal croyoit avoir de justes prétentions aux Couronnes de Castille & de Leon, & Don Henri prétendoit que ses droits ne pouvoient être contestez: ainsi il n'y avoit que l'épée qui pût décider cette querelle. Les villes de Zamora, Ciudad Rodrigo, Loria, Ledesma, une grande partie de la Galice, beaucoup de *Ricos Hombres*, & même le Grand-Maître, tenoient pour Ferdinand de Portugal: mais il y eut un grand nombre des autres Chevaliers, qui suivit le parti de Henri, & ils élurent Don Diégo Martinez pour leur Chef. Ils allerent ensuite faire la guerre au Grand-Maître, qu'ils vainquirent dans une bataille, de sorte qu'il fut contraint de se retirer à la Cour de Portugal. Ils prirent de là occasion de le déclarer en plein Chapitre déchu de sa Dignité, pour avoir porté les armes contre son Prince légitime, & ils élurent en sa place Don Ruy Diaz de Vega, qui étoit Grand-Commandeur de l'Ordre.

Celui-ci ayant assemblé en diligence ses Chevaliers & ses Sujets, se mit à leur tête, marcha vers les Frontieres de Portugal, & reprit les places que Don Ferdinand avoit usurpées sur Don Henri. Il défit aussi le Général de

son

son Arm 'e, qui avoit mis le siége devant Alcantara: & après ces exploits il mourut comblé de gloire. A ce vaillant guerrier succéda Don Diego Martinez, pendant la régence duquel la guerre se renforça entre la Castille & les Portugais. Ceux-ci ayant mis une puissante Armée sur pié, forcerent le Grand-Maître à lever le siége d'Alcantara. Pendant cette guerre Don Henri de Castille mourut: & son fils Don Jean remplit sa place. Le Grand-Maître n'ayant pas long-tems survêcu son Prince, laissa sa Dignité à Don Diego Gomez Barroso. Le Roi Ferdinand de Portugal mourut aussi bien-tôt après, & Don Jean son Frére naturel fut admis pour son successeur, à quoi le Roi de Castille s'opposa, prétendant à son tour que la succession du Royaume lui appartenoit.

Ce nouveau différend fit renouveller la guerre. Le Roi de Castille donna ses Armées à conduire au Grand-Maître, en qualité de Général, & l'envoya former le siége de Lisbonne, pendant que d'un autre côté il faisoit ravager toutes les frontiéres du Royaume. Les Portugais ayant rassemblé une Armée & s'étant mis en défense, il y eut une bataille dans les plaines qui sont entre Badajoz & Albusera, où les Troupes de Castille furent mises en déroute, & le Grand-Maître y perdit la vie avec quantité de Chevaliers. Don Gonzalez Nunez de Gusman fut son successeur, tant à l'égard de sa valeur que de sa Dignité, & continua la guerre contre le Portugal. Il joignit ses Troupes à celles des autres Ordres, & remporta de grands avantages, sur tout à la bataille d'Aliubarro-

ta, que d'autres nomment de Troncoso, où il demeura aussi sur la place. Don Gonzalez qui regit l'Ordre après lui, ne vêcut qu'un an dans ce poste.

Dans cette derniére bataille, dont je viens de parler, il y eut un Chevalier de l'Ordre d'Avis, nommé Don Martinez della Barbuda, qui servit dans les Troupes du Roi Don Jean, ne pouvant comprendre que le Grand-Maître de son Ordre eût quelque droit à la Couronne. Par cette raison il avoit toujours suivi le parti de Donna Beatrix Reine de Castille, & avoit donné en toutes occasions de belles preuves de sa valeur. Il fut choisi l'an 1385. pour remplir la Charge de Grand-Maître d'Alcantara, par déférence pour Don Jean de Castille, dequoi les Portugais parurent fort inquiets, parce qu'il connoissoit la situation de toutes les frontiéres du Royaume, & que le Roi de Castille l'avoit aussi déclaré Général de ses Armées. Cet incident contribua beaucoup à la paix, qui se fit lors que les Portugais virent approcher les Forces de Castille, & par laquelle Alcantara fut restitué aux Chevaliers.

Après cela le Grand Maître se disposant à suivre l'Institution de son Ordre, tourna ses armes contre les Maures de Grenade, qui ravageoient tous les pays de leur voisinage. Mais il fut obligé de se désister de cette expedition, parce que les Troupes du Roi & les Chevaliers de Calatrava l'abondonnerent & se retirérent. Néanmoins il poursuivit encore son dessein, & enleva de grandes richesses, même jusques à la vuë de Grenade. Il fit aussi des préparatifs pour allie-

assiéger cette ville; le Roi voyant le danger où il étoit, rassembla autant de Troupes qu'il lui fut possible, avec lesquelles il alla attaquer les Chrétiens, & les défit dans une bataille. Il périt en cette occasion beaucoup de Chevaliers avec le Grand-Maître, qui fut enterré dans la grande Eglise d'Alcantara. Don Ferdinand Rodrigues de Villalobos fut choisi pour être son successeur; mais il ne suivit pas ses traces: car ayant abandonné la guerre qui s'étoit faite avec tant de succès contre les Maures, il prit part dans les différends qui étoient entre Don Henri III. Roi de Castille & de Leon, & les Portugais, quoi qu'on ne voye pas qu'il y ait rien fait de considerable.

Après sa mort l'Ordre fut divisé en deux partis, l'un voulant élire le Grand-Commandeur, & l'autre le Garde-clefs. Pendant qu'ils s'amusoient à se disputer, Don Ferdinand Infant de Castille, Tuteur du Roi Jean II. favorisé de la permission du Pape & des intrigues de l'Evêque de Palence, fit établir Grand-Maître son fils Don Sanche, jeune enfant de huit ans, auquel on donna pour Tuteur Don Jean de Sotto Mayor, Grand-Commandeur Militaire: mais pendant la Minorité du Roi & celle du Grand-Maître il ne se passa rien qui soit digne de remarque, si ce n'est une réformation d'habits tant Ecclesiastiques que Militaires, qui se fit par les soins de l'Infant.

Ce fut l'an 1411. qu'on fit tenir un Chapitre Général; & avec le consentement du Pape, l'habit de l'Ordre fut changé en un grand man-

teau de drap blanc, & la ceinture en une croix verte fleurdelisée par les bouts, appliquée sur le côté gauche du manteau. On donna aux Chevaliers une croix d'or émaillée, qu'ils portoient sur l'estomac, & ils furent mis à cet égard sur le pié où on les voit aujourd'hui. Ils ont avec leurs habits séculiers le Capuchon, l'Epée, une petite Croix émaillée sur l'estomac; & une autre pareille de soye au côté gauche, sur leur manteau.

Sous les Grands-Maîtres qui succédérent à celui-ci, il y eut divers événemens dans l'Ordre par le moyen des guerres intestines & étrangéres. Le Grand-Commandeur Don Jean de Sotto Mayor ayant été élu l'an 1416. contre la volonté du Roi, qui souhaitoit que ce fût Don Gomez Karillo, Gouverneur du Prince Don Jean son fils, ce Monarque se disposoit à causer beaucoup de troubles à l'Ordre, lors que le Pape s'entremit de les appaiser, & en vint à bout. La Minorité du Roi ayant aussi donné lieu à beaucoup de desordres qui s'élevérent au sujet de sa Tutèle, le Grand-Maître se déclara pour Don Henri contre l'Infant, auxquels il fut également ordonné par le Roi de sortir de la Castille, & de se retirer dans leurs Etats, l'un étant Roi d'Arragon & l'autre Roi de Navare. Mais ils n'en voulurent rien faire, sous prétexte qu'ils possédoient plusieurs Terres dans la Castille & dans le Royaume de Leon, qu'ils ne pouvoient abandonner, sans préjudicier aux droits de leurs Couronnes. Sur cette réponse le Roi Jean assembla son Conseil, où il fut résolu de les chasser par la force des armes. Pour

Pour cet effet ce Prince ſe mit à la tête d'une Armée de 8000. Chevaux & de 60000. hommes d'Infanterie, & marcha vers les Frontiéres d'Arragon, où après quelques ravages il ſe rendit Maître d'Heriza. Les Grands-Maîtres d'Alcantara & de Calatrava s'acquitérent fort bien de leur devoir envers leur Souverain, & rendirent des ſervices avantageux à la Couronne. Cette guerre obligea les Infants de ſe retirer dans leurs Royaumes, où ils mirent ſur pié tout ce qu'ils purent aſſembler de Troupes, afin de réparer leurs pertes. Le Grand-Maître de S. Jacques ſe déclara pour eux, & fit beaucoup de mal dans l'Eſtramadure, tant à l'égard des interêts de la Couronne que de ceux de l'Ordre d'Alcantara. Le Grand-Maître Sotto Mayor, ayant été déclaré Général des Armées du Roi ſe mit en devoir de s'y oppoſer, & marcha vers les Frontieres d'Arragon & de Navarre. D'ailleurs tous les biens qui appartenoient aux Infants dans la Caſtille, furent confiſquez, & donnez aux Grands qui les méritoient par leurs ſervices. Le Grand-Maître eut le Château d'Alchonchel, avec quelques revenus. Mais lors qu'une fois il eſt arrivé à un Sujet de s'éloigner de ſon devoir, cette tâche ne s'efface pas aiſément, & il demeure toujours ſuſpect: c'eſt ce qui arriva au Grand-Maître.

Ses ennemis ne ceſſerent de le noircir à la Cour. Le dépit qu'il en eut lui fit prendre le parti des Infants l'an 1432; il ne craignit pas de livrer à Don Pedro les Forteresſes & le pays d'Alcantara; & par ce moyen les Fréres eurent

rent l'entrée libre dans celui de Valence. Cependant le bruit courut que Don Henri avoit fait arrêter le Grand-Maître, prisonnier, & sur ce bruit son neveu Don Guttierez, Grand-Commandeur d'Alcantara, s'assura de Don Pedro qu'il surprit au lit. Aussi-tôt il en donna avis au Roi de Castille, qui le fit conduire à Valence, quoi que le Grand-Maître eût écrit à son Neveu, que le bruit de sa prison étoit faux, & qu'il étoit en liberté, lui recommandant en même tems d'y mettre aussi Don Pedro: mais le Grand-Commandeur aima mieux obéïr à son Prince qu'à son Oncle. L'infidélité du Grand-Maître irrita extrêmement le Roi, qui ordonna au Grand-Commandeur d'assembler le Chapitre à Alcantara pour faire déposer son Oncle; ce qui fut fait. Par l'intercession du Grand-Commandeur le Roi pardonna au Grand-Maître, à condition qu'il se retireroit & meneroit une vie privée, & pour cet effet ce Prince lui donna une grosse somme d'argent.

Dans ce même Chapitre, qui se tint l'an 1432. le Grand-Commandeur Don Guttiérez de Sotto Mayor fut fait Grand-Maitre, & le Roi l'ayant déclaré Général de ses Armées sur les Frontiéres de Grenade, lui donna de grands revenus, & accorda une exemption d'Impôts aux habitans d'Alcantata. Ensuite la paix étant rompue avec les Maures, le Roi de Castille fit marcher vers leur pays le Grand-Maître avec 800. Chevaux & beaucoup d'Infanterie, qui après une marche fort pénible furent attaquez par les ennemis & defaits. Depuis ce tems-là le Grand-Maître ayant rétabli ses Troupes par un

... renfort, fut commandé pour aller faire lever le siége que l'Infant d'Arragon avoit mis devant Medina del Campo, & il éxécuta cet ordre avec succès. D'un autre côté le Grand-Maître de S. Jacques persistant dans son animosité contre le Roi de Castille, assiégea Seville l'an 1444. qui fut aussi délivrée par la valeur du Grand-Maître d'Alcantara.

Comme les différends entre le Roi & les Infants augmentoient tous les jours, leurs Armées se rencontrerent dans la plaine d'Olmedo, où Sotto Mayor arriva fort à propos au secours de son Prince avec 600. Chevaux, & beaucoup plus de Fantassins. La bataille se donna, & l'honneur de la victoire fut attribué à ce Grand-Maître. Cet important service engagea le Roi à confirmer à lui & à ses successeurs le don d'Alchonchel, auquel fut ajoûté Alcocer, Belaicazar, Herrera, Fuenlabrada, Villaharta, Helechiosa, Bodonali & d'autres places, quoi que les Habitans & la ville de Tolède s'y opposassent. Enfin le Grand-Maître mourut l'an 1446. après avoir gouverné 14. ans. Don Gomez Solis van Cazeres fut créé 34. Grand-Maître. Véritablement il demeura fidèle à son Souverain; néanmoins il avoit beaucoup de penchant pour Don Henri, par le crédit duquel il avoit été élevé à cette Dignité. Comme il s'étoit mis en marche avec 1000. hommes pour le service de son Prince, il fut averti par le Sécretaire du Cabinet, qu'on avoit persuadé au Roi qu'il venoit le trouver à dessein de le mettre dans les fers; ce qui l'obliga de s'aller jetter parmi les rebelles, & de se joindre aux autres

Grands

Grands pour faire couronner Don Alphonse Frére de Don Henri.

Ces divisions causerent beaucoup d'agitations dans l'Ordre aussi bien que dans l'Etat ; car une partie des Chevaliers prit le parti de Don Henri, pendant que le Grand-Maître avec les autres tenoit celui de Don Alphonse. On en vint même à diverses escarmouches, qui ne cesserent que par la mort de Don Alphonse, laquelle rétablit la tranquillité dans le Royaume. Alors le Grand-Maître ne vit point d'autre recours pour lui que de s'humilier devant le Roi ; ce qu'il fit à Truxillo, alleguant pour se disculper, qu'il s'étoit vu obligé de prendre ce parti à cause des accusations faussement portées contre lui par les Courtisans : surquoi sa faute lui fut pardonnée, & il rentra en faveur.

L'animosité du Garde-Clefs d'Alcantara, qui avoit appuyé les interêts de Don Henri contre le Grand-Maître, ne s'appaisa pas si facilement. Il mit le siége devant Alcantara, où le Grand-Maître s'étant présenté avec ses Troupes pour le faire lever, il fut reçu de telle sorte, qu'après avoir été mis en déroute avec la plupart de ses Chevaliers, & avoir été blessé, il se vit contraint de prendre la fuite. Après sa retraite la forteresse étant encore plus pressée par le Garde-clefs, fut forcée de se rendre. Dès qu'il s'en vit Maître il fit assembler un Chapitre, où Don Gomez fut déposé, & Don Alphonse de Monroi Garde-clefs fut mis en sa place. Les Comtes de Coria & d'Alva, le Duc de Plasense & le Grand-Maître de S. Jacques s'employérent avec ardeur pour faire rétablir

n Gomez ; mais comme il fut prévenu par la
rt l'an 1403. il laissa son Concurrent en paisi-
possession de sa Charge.
Dès qu'Alphonse eut reçu avis de la mort
Don Gomez, il se fit confirmer par le Pape
par le Roi. Mais il eut les mêmes peines &
mêmes chagrins qu'il avoit causez à son Pré-
cesseur : car quelques-uns des Chevaliers qui
voulurent point approuver son élection, s'é-
it fortifiez par le secours du Grand-Maître
St. Jacques & de la Comtesse de Medelino,
i firent une rude guerre pendant deux années.
tomba même ensuite, par la trahison de Don
rancisco de Solis, entre les mains de ses en-
mis, qui le mirent aux fers dans le Château
Megazela, où Don Francisco se fit décla-
r Grand-Maître par ses amis, & fit trancher
tête à deux cens hommes qui avoient accom-
agné Don Alphonse. Donna Eleonor de Pi-
ientel, femme du Duc Don Alvarez de Zuni-
a, appuyée de la faveur du Roi, obtint une
ulle du Pape pour son fils Don Jean de Zuni-
a, par laquelle il fut déclaré Grand-Maître.
Aussi-tôt il se mit à la tête de deux cens
ommes de pié & de huit cens Chevaux, &
'étant rendu devant Alcantara, il prit la Pla-
e, pendant que Don Francisco de Solis étoit
n campagne avec ses Troupes, contre le Roi
le Portugal, pour le service de la Reine Don-
a Isabella, qui étoit héritiére de la Couron-
e de son Frere Henri. Après avoir eu deux
ns les armes à la main pour cette Princesse, il
eut le malheur dans une bataille de tomber sous
son Cheval, qui fut tué sous lui, & d'être aban-
donné

donné de ses gens sans pouvoir se dégager. Un Soldat qui avoit autrefois servi sous Don Alphonse, passant par hazard, & l'ayant reconnu, lui separa la tête du corps avec son épée en lui disant ces paroles. *Tu payeras ici le mal que tu as fait à mon Maître.* Sa mort fit relâcher Don Alphonse, qui ayant rassemblé plus de 600. hommes, alla reconquerir ses Etats, dont Zuniga s'étoit emparé. Il fit même une irruption dans les Terres de la Duchesse de Plasense, Mere de son Concurrent; surprit Omiglian & le pays de Truxillo, de la garde duquel le Duc étoit chargé par le Roi de Portugal, & le conquit pour le Roi Catholique, après avoir passé au fil de l'épée le Gouverneur & les Garnisons.

Le Roi de Castille n'étoit point fâché de voir la guerre ainsi allumée entre les deux Grands-Maîtres, parce qu'il n'osoit ouvertement aller contre ce que le Pape avoit fait; & d'autre part Alphonse ayant fait un Traité avec la Comtesse de Medellino, mit une grosse Armée sur pié, & demanda secours aux Portugais. Pour Zuniga il joignit ses armes à celles de Castille, & par ce moyen la guerre se poussa encore avec plus de chaleur entre ces deux Couronnes. Enfin après le couronnement de Don Ferdinand Roi d'Arragon, qui se fit l'an 1479. la paix se conclut avec la Reine Donna Isabella de Portugal. Une des conditions fut que le Roi Catholique pardonneroit généreusement au Grand-Maître Don Alphonse, & qu'il le rétabliroit dans tous ses biens. Mais peu après il se démit de sa Charge, & ayant laissé Zuniga

dans une possession tranquille il ne tarda guéres à mourir. Pendant la Minorité de Zuniga l'Ordre fut régi par son pere, mais lors qu'il fut devenu majeur, il suivit le Roi qui alla faire une invasion dans la Grenade, & il s'acquita fort bien de son devoir à la prise de Veles & de Malaga; Places qui causerent la perte de plusieurs braves Chevaliers d'Alcantara & de St. Jacques, par la vigoureuse resistance que firent les Maures.

Enfin la direction de cet Ordre, aussi bien que des autres qui sont en Espagne, fut mise, comme on a dit, par des vuës de politique, entre les mains du Roi. Ferdinand & Isabelle son Epouse, ayant vivement sollicité la Cour de Rome pour cet effet, obtinrent d'Innocent VIII. qu'après la mort du Grand Maître ce seroient eux qui le régiroient: ce qui fut encore confirmé par Alexandre VI. Après cela le Roi fit négocier avec Zuniga pour l'obliger de se demettre de sa charge, & Zuniga, qui ne crut pas pouvoir refuser son Souverain, s'en démit entre les mains de l'Evêque de Palence l'an 1454. en se reservant néanmoins les revenus. Ensuite il se retira dans la Communauté de Villa-Nueva dont il avoit fait bâtir la maison, & y passa le reste de sa vie en des exercices de piété. Néanmoins le Roi le pourvut de l'Archevêché de Semlis, & lui obtint le Chapeau de Cardinal.

Cet Ordre possede 44. Commanderies, qui raportent ensemble tous les ans deux cens quarante-huit mille cent-quatorze ducats de revenu. Les principaux d'Espagne en sont ordi-

nairement pourvus, i intenant se marier, suivant conc rape Paul III. de l'an 1540. V i les termes de leur Profession.

Domine Frater N., Ego N. Miles Ordinis Alcantaræ, Professionem facio Deo & Domino Magistro, & Vobis, qui ejus nomine hic estis, & promitto vobis obedientiam, castitatem conjugalem, & conversionem morum meorum de bene in melius, omni tempore vita mea usque ad mortem, secundùm Regulam S. Benedicti. C'est-à-dire, „ Don Frere N., Moi N. Chevalier de l'Ordre „ d'Alcantara, fais vœu à Dieu, au Maître & „ à Vous qui êtes ici présens en son nom, „ d'obedience, de chasteté conjugale, & „ d'amendement de mœurs de bien en mieux, „ tout le tems de ma vie, jusqu'à ma mort, „ selon la Régle de S. Benoît.

Quelques Auteurs font des Chevaliers de Truxillo un Ordre separé de celui-ci, parce que, pendant que Don Arias Perez Gallega étoit cinquième Grand-Maître d'Alcantara, & qu'il faisoit la guerre dans l'Estramadure pour Dom Alfonse Frere de Ferdinand le Saint, ce Prince lui fit don de la Ville & du Pays de Truxillo, en vuë d'attirer les Chevaliers d'Alcantara de Leon dans la Castille. Ils ajoûtent que ce fut dans cette intention qu'il bâtit à Truxillo une maison de Communauté pour les Chevaliers & pour les Ecclesiastiques, laquelle porta le nom de *Magister de Pereyro y Truxillo.* Mais quoique ces Ecrivains estiment que cette Maison de Communauté étoit pour une nouvelle Institution, & pour un Ordre particu-

particulier, qui n'étoit point dans la dépendance de celui d'Alcantara, & qu'ils prétendent même confirmer leur opinion par la considération des dons que le Roi Alfonse IX. lui fit l'an 1195. des pays de Truxillo, Santa Croce, Albala, Cabagna & Zuferola, places qui avoient été conquises par les armes sur les Maures, qui les reprirent deux ans après & en chasserent les Chevaliers; il est certain, dit l'Abbé Giustiniani, que ces deux Ordres n'en faisoient qu'un, & que les Chevaliers de Truxillo furent toûjours unis à ceux d'Alcantara. Il n'y avoit que la Noblesse qui fût admise dans cette Société. Favin croit faussement que ces Chevaliers, comme tirant leur origine de ceux de Montjoye, lorsqu'ils furent chassez de la Syrie, avoient aussi les marques de cet Ordre, qui étoit une Etoile d'argent à cinq rayons, qu'ils portoient sur un manteau rouge assez court.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	De l'Ordre d'Alcantara.	Ans de leur Maitrise
I.	1177	D. GOMEZ ou SUERO FERNANDEZ. . .	23
II.	1200	D. BENOÎT SUAREZ de Gallice. . . .	8
III.	1208	D. NUGNO FERNANDEZ qui resida le premier à Alcantara. . . .	11
IV.	1219	D. DIEGO SANCHEZ autrement nommé DIEGO OSSAN DIES. . . .	8
V.	1227	D. ARIAS PEREZ GAGLIEGO. . . .	7
VI.	1234	D. PIERRE JAGNES, ou YANNEZ. . . .	20
VII.	1254	D. GARCIAS FERNANDEZ BARANTES. . .	30

D.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise
VIII.	1284	D. Ferdinand Paez, ou Perez. . .	8.
IX.	1292	D. Ferdinand Perez Galiego. . .	4.
X.	1296	D. Gonzalez Perez.	16.
XI.	1312	D. Ruiz Vasquez, ou Velasquez. . .	6.
XII.	1318	D. Assuero Perez Maldonado intrus. .	16.
XIII.	1334	D. Ruiz Perez Maldonado ſon Frere dépoſé.	1.
XIV.	1335	D. Ferdinand Lopez. .	m.6.
XV.	1335	D. Assuero Lopez, Neveu de D. Ferdinand. .	2.
XVI.	1337	D. Gonzalez Nugnez d'Oviedo, décapité .	1.
XVII.	1338	D. Nugno, ou Nunno *Camizzo*. . . .	5.
XVIII.	1343	D. Pierre Alfonse Pantoca, ou Pantora.	3.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	
XIX.	1346	D. Ferdinand Perez Ponce de Leon. . .
XX.	1255	D. Diego Guttierres Cevaglios, ou Zavaglios.
XXI.	1355	D. Assuero Martinez des Asturies. . .
XXII.	1361	D. Guttierres Gomez de Tolede. , , .
XXIII.	1364	D. Martin Lopez de Cordouë. . . . .
XXIV.	1369	D. Meleno Suarez.
XXV.	1371	D. Ruyz Diaz de Vega.
XXVI.	1375	D. Diego Martinez.
XXVII	1383	D. Diego Gomez Barvoso. . , . .
XXVIII.	1384	D. Gonzalez Nugnez.
XXIX.	1385	D. Martianez, ou *Martin Yagnes* de la Barbada.
XXX.	1394	Ferdinand Rodriguez de Villalobos. . .

D.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XXI.	1408	D. SANCHE INFANT de Castille. . . .	8.
XXII	1416	D. JEAN DE SOTTO MAYOR.	16.
XXIII.	1432	D. GUTTIERES DE SOTTO-MAYOR son neveu.	14.
XXIV.	1446	D. GOMEZ SOLIS de CACERES.	18.
XXV.	1464	D. ALFONSE DE MONROY, abdiqua. . .	15.
XXVI.	1479	D. JEAN ZUNIGA élevé à la dignité de Grand-Maître, premierement par une Bulle du Pape, ensuite sur la renonciation de D. Alfonse il fut elu par le Chapitre, & renonça l'an 1494. en faveur du Roi d'Espagne.	15.
XXVII.	1494	D. FERDINAND *le Catholique* & DONNA ISABELLA, Roi & Reine d'Espagne, & Administrateurs par une Bulle du Pape. .	22.
XXVIII.	1516	CHARLES D'AUTRICHE Roi d'Es-	

Nombres des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ar d leu Ma tri
		d'Eſpagne, puis Empereur, & Adminiſtrateur perpetuel. . .	40
XXXIX.	1556	PHILIPPE II. Roi d'Eſpagne devenu par la renonciation de ſon Pere, Adminiſtrateur perpètuel.	43
XL.	1598	PHILIPPE III. Roi & Adminiſtrateur perpetuel.	23
XLI.	1621	PHILIPPE IV. Roi & Adminiſtrateur perpetuel.	46
XLII.	1667	CHARLES II. Roi & Adminiſtrateur perpetuel.	33
XLIII.	1700	D. PHILIPPE V. régnant.	

XXXV

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre du St. Sepulchre en Angleterre.*	Ans de leur Maitrise.
I.	1174	Henri II. Roi d'Angleterre Fondateur de l'Ordre. . .	15.
II.	1189	Richard dit Cœur de Lion.	12.
III.	1201	Jean Frere de Richard à qui le Royaume fut contesté par Louïs Fils de Philippe Roi de France. . .	16.
IV.	1217	Henri III. Fils de Jean fait Roi par les Grands du Royaume. . . .	
V.	1273	Edouard IV. dit le Saint, Fils de Henri III. . . .	34.
VI.	1307	Edouard V. Roi, Fils d'Edouard IV. . . .	20.
VII.	1327	Edouard VI. Roi, Fils d'Edouard V. . . .	50.

Hen-

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise
VIII.	1377	Richard II. Roi, neveu d'Edouard VI. . . .	23.
IX.	1400	Henri IV. Roi, neveu de Richard par son Frere. . .	14.
X.	1414	Henri V. Roi, Fils d'Henri IV. . . .	9.
XI.	1423	Henri VI. Roi, Fils d'Henri V. ayant été depouillé par son successeur, il fut envoyé en éxil en Ecosse. . .	38.
XII.	1461	Edouard VII. Roi, Fils de Richard Duc d'York, Gouverneur alternativement avec Henri. . . .	22.
XIII.	1483	Edouard VIII. Roi, Fils d'Edouard VII. tué par le Duc de Glocester le cinquième mois de son Regne. . .	m. 5.
XIV.	1483	Richard III. Roi, Frere d'Edouard VII. tué dans une bataille par Henri Comte de Richemont. . .	3.
XV.	1486	Henri VII. Roi, du Comté de Richemont. . .	23.

Hen-

[illegible] des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XVI.	1509	Henri VIII. Roi, Fils d'Henri VII.	38.
XVII	1547	Edouard VI. Roi, Fils d'Henri VIII. . .	6.
XVIII.	1553	Marie Reine, Fille d'Henri VIII.	5.
XIX.	1558	Elizabeth Reine, Fille d'Henri VIII. éluë en la place de sa sœur.	33.
XX.	1591	Jacques VI. Roi d'Ecosse, puis Roi de la Grand' Bretagne. . . .	34.
XXI.	1625	Charles I. Roi, Fils de Jacques VI.	24.
		Interregne de 12. ans sous l'Administration de Cromwell Protecteur d'Angleterre.	
XXII.	1661	Charles II. Roi, Fils de Charles I.	24.
XXIII.	1687	Jacques II. Roi, Frere de Charles II.	

XXXVI.

XXXVI.

LES CHEVALIERS DE MONT-JOIE.

An de J. C. 1180.

IL y a hors de la ville de Jérusalem une montagne nommée *Mongioia* ou *Mont-joie*. Ce fut là que les Chevaliers de ce même nom firent d'abord leur résidence. Dans la suite ils établirent aussi en Syrie, sur le modèle des autres Ordres, une Societé qui devoit s'emploier à défendre la Religion Catholique & les Saints Lieux. L'an 1180. le Pape Aléxandre III. en confirma l'institution sous la Règle de St. Basile, & leur assigna en propriété plusieurs Domaines, Terres & Châteaux qu'ils possédoient déja, tant dans la Terre Sainte qu'en Espagne, savoir Alhambra, Malvecino, Escoriala, Fuentes, Perales de Suso, Villaruvio & Miravento; ce qui marque qu'ils ont possédé presque en même tems des Terres en Syrie & en Espagne. Ils portoient une Croix rouge, de la forme de celle des Templiers, sur un habit blanc: d'autres disent qu'ils portoient sur un habit blanc une Etoile rouge à cinq rais. Ils faisoient outre cela vœu de pauvreté, de chasteté & d'obédience.

Ils furent appellez en Espagne, pour garentir ce pays des ravages des Maures. Les victoires qu'ils obtinrent sur eux, leur méritèrent de grandes recompenses du Roi Alfonse IV. & des autres Princes, qui leur assignérent des reve-

ve-



Chevalier de Mont-Joye.

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		A[illegible]
VIII.	1377	Richard II. Roi, neveu d'Edouard VI.	2[illegible]
IX.	1400	Henri IV. Roi, neveu de Richard par son Frere. . .	14
X.	1414	Henri V. Roi, Fils d'Henri IV.	9
XI.	1423	Henri VI. Roi, Fils d'Henri V. ayant été depouillé par son successeur, il fut envoyé en éxil en Ecosse. . .	38.
XII.	1461	Edouard VII. Roi, Fils de Richard Duc d'York, Gouverneur alternativement avec Henri. . . .	22.
XIII.	1483	Edouard VIII. Roi, Fils d'Edouard VII. tué par le Duc de Glocester le cinquième mois de son Regne. . .	m. 5.
XIV.	1483	Richard III. Roi, Frere d'Edouard VII. tué dans une bataille par Henri Comte de Richemont. . .	3.
XV.	1486	Henri VII. Roi, du Comté de Richemont. . .	23.

Hen-

venus considérables. Depuis ils furent encore honorez de beaucoup d'autres bienfaits par Alfonse IX. & ayant été mis en possession de Mofrac, qui est une ville dans la Castille, ils prirent le nom de Chevaliers de Mofrac, quoi qu'à Valence & dans la Catalogne ils fussent toûjours appellez les Chevaliers de *Mongioia*, c'est-à-dire, de Mont-joie. Mais comme par succession de tems cet Ordre étoit beaucoup diminué, & qu'il alloit s'éteindre, il fut uni à celui de Calatrava sous Ferdinand nommé le Saint, & avec son aprobation. En tems de guerre ils portoient dans leurs enseignes d'un côté l'image de la Vierge Marie, & de l'autre la Croix de l'Ordre; & ils étoient vêtus de la même maniére que les Chevaliers de Constantin le Grand.

Quoique nous l'ayons mis sous la règle de St. Basile, pour suivre l'opinion la plus commune, il y a néanmoins des Auteurs qui le mettent sous celle de S. Augustin, & d'autres qui prétendent qu'il suivoit la règle de Cîteaux.

Au reste Favin s'est trompé, dans son Theatre d'honneur &c. en disant que ces Chevaliers de Mont-joye sont les mêmes que ceux de Truxillo en Espagne: puisque ceux-ci sont les premiers de l'Ordre d'Alcantara, comme on l'a dit en parlant de cet Ordre, conformément aux Chroniques de la Monarchie d'Espagne.

XXXVII.

L'ORDRE TEUTONIQUE, OU LES VALIERS DE NOTRE DAME I MONT DE SION.

An de J. C. 1190.

ENtre tant d'Ordres Militaires que la gı de Syrie donna lieu d'instituer, celui-ci pas un des moins considérables. Les Alle brûlans d'envie de signaler aussi leur valeu firent l'institution sous la protection de la te Vierge, & c'est celui qui fleurit encore sentement sous le nom de *Teutonique*. Mais me il y a différens Ecrivains, qui en ont lé, il y a aussi divers sentimens sur cette titution. Quelques uns la mettent sous 1119. nonobstant ce que plusieurs autres pu écrire au contraire. De ce nombre est Jo de Michiélis qui dit que l'Empereur Fréd Barberousse, sollicité par le Pape, passa la avec une Armée de 150000. hommes, & ré sit le Soudan d'Egypte à une telle extrén qu'il lui rendit Jérusalem & les Saints Li Qu'après cela quelques Chrétiens entrepri de fonder un Hôpital, sous la protection (Ste. Vierge pour y loger les pauvres Péleı qui alloient visiter les Saints Lieux, & qu la s'éxécuta l'an 1184. D'autres nient ce parce que Jérusalem fut conquise par Salı l'an 1187. D'autres encore mettent l'établ ment de cet Ordre sous l'an 1189. au tem l'arrivée de Fréderic en Syrie; & quelques-



rand Maître de l'Ordre Teutonique.

VIII.

ous l'an 1190. lors que Ptolémaïde fut prise.
Mais en éxaminant bien ce que dit l'Histoire de l'Ordre, on trouve que quand Saladin se rendit Maître de Jérusalem, il accorda aux Chrétiens le libre exercice de leur Religion, & la jouïssance de leurs biens, avec le libre accès pour les Pélerins dans les Saints Lieux; si bien que les Chevaliers dont il s'agit, s'y maintinrent. Afin donc de concilier ces sentimens opposez, il faut avoir recours à l'Histoire de la Terre Sainte, écrite par Jacques de Vitri, Evêque de Ptolémaïde, qui mourut l'an 1240. & qui a remarqué tout ce qui concernoit la Syrie jusqu'à l'an 1218. Cet Auteur raporte qu'un certain Allemand, dont il ne marque pas le nom, & sa femme, qui demeuroient à Jérusalem, commencérent, par une charité particuculiére, à loger dans leur propre maison, sans se faire rien payer, les Pélerins qui étoient de leur nation. Ensuite, avec l'approbation du Patriarche de Jérusalem, ils y érigérent un Hôpital en forme, avec un Oratoire consacré à la Ste. Vierge. Plusieurs autres de leurs compatriotes s'addonnérent aussi à l'éxercice d'une si bonne œuvre, & après la perte de Jérusalem ils s'unirent aux autres Chrétiens, de sorte que l'an 1190. pendant le siége de Ptolémaïde, non-seulement ils obtinrent le nom d'*Hospitaliers*, mais même le titre d'Ordre Militaire, tant ils firent paroître de valeur à ce siége, & à la prise de la ville, & tant ils rendirent en même tems de services aux malades & aux blessez.

Un commencement si louable fut bien-tôt

favorisé de tous les Princes de l'Europe, qui se trouvérent dans la Palestine, & particuliérement du Roi de Jérusalem & du Patriarche; des Archevêques de Nazareth, de Tyr & de Césarée; des Evêques de Bethléem & de Ptolémaïde, des Grands-Maîtres des Chevaliers Hospitaliers de St. Jean & des Templiers; des Barons de la Terre Sainte; de Godolfe, Seigneur de Tibériade, & de son frére Hugues; de Renaud Seigneur de Sidon; de Cymar, Seigneur de Césarée; de Jean Hibelin, & de plusieurs autres grands Seigneurs.

Les Allemans ne parurent pas prendre un moindre interêt à l'avancement de cet Ordre. Entr'autres Conrad, Archevêque de Mayence, y fit éclater son zèle, aussi-bien que Conrad de Wurtsburg, Chancelier de l'Empire; Volker, Evêque de Padouë; Gandolfe, Evêque d'Halberstad; Fréderic Duc de Souabe; Henri, Palatin du Rhin, & Duc de Brunswic; Fréderic, Duc d'Autriche; Henri, Duc de Brabant, qui commandoit dans cette expédition avec le Duc de Souabe; le Palatin Herman de Saxe; le Landgrave de Turinge; Henri Calender, Maréchal de l'Empire; Conrad, Marquis de Landsberg, Thibaut, Marquis de Misnie, & beaucoup d'autres Seigneurs, Barons & Comtes, de toutes les Nations.

Ceux qui mirent les premiers la main à cette œuvre furent quelques Brémois & quelques gens de Lubec, qui, avec leurs concitoiens & d'autres Allemans, dressérent des tentes, durant le siége de Ptolémaïde, pour y retirer les malades & les assister, & dans lesquelles



...d Maître de l'Ordre Teutonique.

VIII.



Chevalier de l'Ordre Teutoniq

sous l'an 1190. lors que Ptolémaïde fut prise.

Mais en éxaminant bien ce que dit l'Histoire de l'Ordre, on trouve que quand Saladin se rendit Maître de Jérusalem, il accorda aux Chrétiens le libre exercice de leur Religion, & la jouïssance de leurs biens, avec le libre accès pour les Pélerins dans les Saints Lieux; si bien que les Chevaliers dont il s'agit, s'y maintinrent. Afin donc de concilier ces sentimens opposez, il faut avoir recours à l'Histoire de la Terre Sainte, écrite par Jacques de Vitri, Evêque de Ptolémaïde, qui mourut l'an 1240. & qui a remarqué tout ce qui concernoit la Syrie jusqu'à l'an 1218. Cet Auteur raporte qu'un certain Allemand, dont il ne marque pas le nom, & sa femme, qui demeuroient à Jérusalem, commencérent, par une charité particuculiére, à loger dans leur propre maison, sans se faire rien payer, les Pélerins qui étoient de leur nation. Ensuite, avec l'approbation du Patriarche de Jérusalem, ils y érigérent un Hôpital en forme, avec un Oratoire consacré à la Ste. Vierge. Plusieurs autres de leurs compatriotes s'addonnérent aussi à l'éxercice d'une si bonne œuvre, & après la perte de Jérusalem ils s'unirent aux autres Chrétiens, de sorte que l'an 1190. pendant le siége de Ptolémaïde, non-seulement ils obtinrent le nom d'*Hospitaliers*, mais même le titre d'Ordre Militaire, tant ils firent paroître de valeur à ce siége, & à la prise de la ville, & tant ils rendirent en même tems de services aux malades & aux blessez.

Un commencement si louable fut bien-tôt

 favo-

content, que mourant en cette expedition, il légua tous ses biens à cet Hôpital, & y ordonna le lieu de sa sepulture. Enfin cet Ordre s'accrut fort promtement, & les Chevaliers furent alors nommez par la plupart des gens les Chevaliers de Ptolémaïde.

Les Histoires ne font pas beaucoup de mention des exploits Militaires de ce premier Grand-Maître, ni de ceux de son succeſſeur nommé Oton de Kerpen, qui étoit de Breme; tellement qu'il est aisé de comprendre, qu'ils ont employé la plus grande partie de ces premiers tems de la naissance de leur Ordre, à en regler l'établiſſement, & à lui donner une forme convenable. Mais le troisième Grand-Maître, qui fut Frere Herman de Bart, se mit en campagne avec ses Chevaliers, pour secourir Almeric Roi de Jerusalem, qui par un privilege spécial, lui accorda de porter au cou la Croix parée de sable, potencée d'or, bordée d'argent, afin d'être distingué des autres Chevaliers. L'an 1210. Herman de Saltz fut fait quatrième Grand-Maître. Il ne s'en fallut guéres que l'Ordre ne pérît entiérement au commencement de sa Régence, par les fréquentes pertes que les Infidèles lui firent souffrir: mais sa sageſſe & sa bonne conduite rétablirent enfin toutes les affaires avant sa mort, & le nombre des Chevaliers se vit alors accru jusqu'à 2000. Véritablement cela procéda en partie de ce que le Landgrave de Turinge s'étant lui-même mis dans l'Ordre, il y eut quantité de Gentilshommes qui suivirent son exemple.

D'ailleurs le Grand-Maître avoit auſſi obtenu

plus beaux priviléges & d'autres avantages qui excitoient la Noblesse à y entrer. Le Pape Honoré III. lui en avoit accordé plusieurs, de même que l'Empereur Fréderic, entre lesquels étoit la possession de divers domaines, dans la Pouille, dans la Romanie, l'Armenie, l'Allemagne, la Hongrie, le Pays de Wrza, & en d'autres Diocèses de la Livonie & de la Prusse. Enfin le Grand-Maître étoit dans une si haute estime, que le même Pape Honoré & l'Empereur, ayant quelques démêlez ensemble, s'en rapporterent à lui, mais sa modestie ne lui permit pas de s'établir Juge entre de si grands Personnages. Cette humilité fut trouvée si admirable par l'un & par l'autre, qu'ils lui accorderent conjointement, & après lui à tous les Grands-Maîtres de l'Ordre ses successeurs, le titre de Prince. Le Pape lui en envoya ses Bulles avec l'anneau, qui est la marque ordinaire dont il honore tous les Ecclésiastiques qui sont Souverains. L'Empereur lui permit de porter une aigle dans l'écu de ses armes; & l'un & l'autre le solliciterent de nouveau de vouloir être leur arbitre; ce qu'il accepta enfin. Il s'en acquitta si bien, que les parties en furent satisfaites.

Pour recompense d'un si grand service Louïs IX. Roi de France, permit l'an 1250. au Grand-Maître Conrad, Landgrave de Turinge, de mettre les Lis aux extrémitez de la Croix potencée de sable, & cela non-seulement dans l'écu, mais aussi à la Croix qu'il avoit sur l'estomac. Dans le sceau de l'Ordre on voit la Vierge Marie & l'Enfant Jesus entre ses bras,

 por-

tant en sa main droite un sceptre avec cette légende: S. MAGISTRI HOSPITAL. S. MARIÆ TEUTONICORUM. ✠ C'est-à dire: SCEAU DU MAITRE DE L'HOPITAL DE SAINTE MARIE DES TEUTONS.

Au reste, il semble que la perte que les Chrétiens firent de la Terre Sainte, servit plûtôt à l'accroissement qu'à la décadence de cet Ordre; car il y avoit beaucoup de peuples dans la Prusse, qui étant encore Payens & Idolâtres, maltraitoient extrêmement les Chrétiens, qui habitoient le long de la Vistule, & qui étant peu experimentez aux armes, furent souvent battus, & enfin entiérement défaits sous la conduite de leur Chef Conrad Duc de Massovie. Après cette victoire les Payens ravagerent le pays du Duc, & exercerent toutes sortes de cruautez sur les Habitans: ils réduisirent en cendres 250. Eglises Paroissiales, outre un nombre considerable de Monasteres: ils massacrerent les Ecclesiastiques, violérent les Religieuses, & passerent indifféremment au fil de l'épée les gens de toutes conditions, de tout sexe & de tous âges, ou les chargérent de chaînes: tellement que le Duc vit toute l'étenduë de son pays de Colmits changé en un affreux désert.

Ces cruautez obligérent Christien, Evêque de Prusse, à introduire les Chevaliers de Christ dans la Livonie, afin de s'y opposer avec l'épée. Ceux-ci éleverent un petit Fort sur les Frontiéres, qui ne servit qu'à irriter encore davantage les ennemis, lesquels ne manquérent pas d'aller bien-tôt attaquer la petite trou-

pe

pe peu aguerrie qui le gardoit, & de la tailler en pieces. La renommée des Chevaliers de Notre Dame du Mont de Sion ou des Teutons, ayant déja volé dans cette Contrée-là, & publié l'estime où ils étoient dans le monde, engagea le Duc à dépêcher des Exprès au Pape & à l'Empereur pour leur demander secours contre les Prussiens. Ces Agens furent renvoyez avec des Lettres de recommandation au Grand-Maître Herman, par lesquelles il étoit sollicité à défendre ces Chrétiens opprimez. Le Grand-Maître députa aussi-tôt deux Chevaliers, Conrad de Landsberg & un autre, qui se rendirent auprès du Duc pour prendre une entiére connoissance de l'état des choses.

A leur arrivée, ils trouverent que les Prussiens avoient déja fait une invasion dans la Massovie, & que n'y ayant eu de résistance que de la part d'une petite troupe de Polaques, ils les avoient bien-tôt mis en déroute. Cette défaite porta le Duc à appeller à son secours les Chevaliers Teutons, auxquels il donna les Pays de Colmits & de Libou, s'ils pouvoient en chasser les ennemis. Il en fit dresser des Patentes qu'il mit entre les mains des deux Chevaliers Députez pour les porter au Grand-Maître. Elles contenoient en substance, qu'il leur cédoit volontairement, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, la propriété de ces pays-là & tous les droits qu'il y avoit; & le Pape de même que l'Empereur confirma ce don l'an 1226. Cependant les Chevaliers qui étoient à la Cour du Duc, obtinrent de lui permission de bâtir le Fort de Vogelsang, sur le côteau

qui est le long de la Vistule. Ils y soutinrent
beaucoup de courage les efforts des Pruf
en attendant que toutes les forces qui leu
noient du Levant fussent arrivées sous la
duite d'Herman Balk. Alors ils bâtirent
core une autre Forteresse sur la Vistule, n
mée Nessow. A la vûë de ces Chevaliers,
gens aguerris, bien équipez, portant la C
dans leurs Etendards, les Prussiens deme
rent étonnez, ne sachant de quel pays pou
venir cette nouvelle & extraordinaire es
de Milice. Ils apprirent d'un prisonnier
laque, que c'ét oit un Ordre Ecclesiastiqu
Militaire de Teutons très-expimentez au
de la guerre, que le Pape avoit envoyez
les détruire, & pour défendre la Religion
tholique. Ils en furent si épouvantez q
prirent la résolution de se retirer. Néanm
les Chrétiens ne remportérent d'abord qu
médiocres avantages. Mais leurs forces s'é
accruës peu à peu, ils se rendirent à la fin
doutables aux ennemis, & toute la Pruss
vit dans l'espace de 50. ans soumise à leur
mination.

Le Pape Gregoire IX. & Innocent IV. a
lui, avoient accordé beaucoup de privil
aux Pelerins, qui iroient servir dans la P
& dans la Livonie. Le Maitre Provincial
fut le premier qui y porta tout de bon la g
re, ayant assemblé une Armée avec laq
il passa la Vistule l'an 1231. & fit une inva
dans le Pays de Colm, où il jetta les fo
mens du Château de Thorn, qui dans la f
fut accompagné d'une ville qu'on y bâtit

à-peu ; & il y fit sa résidence. Cette place se trouva tout-à-fait propre & commode pour entretenir communication avec Nessow. Il fit aussi construire quelques Barques, par le moyen desquelles il mit en sureté la Navigation sur la Vistule. Le Château de Thorn étoit situé vis à-vis d'une autre Forteresse, nommée Regou, & d'une autre encore que les Polonois nomment Storigrad, qui étoit occupée par les Prussiens ; & entre ces deux il y en avoit une troisième au milieu d'un Lac, où demeuroit un Gentilhomme de Pomeranie, nommé Pipyn ; & le Lac s'apelloit aussi Pipyn de son nom. Comme ce Gentilhomme incommodoit tellement les Chrétiens, qu'à peine pouvoit-il sortir quelqu'un de Thorn, qui ne fût massacré ou fait prisonnier, ils prirent la résolution de livrer bataille aux Habitans de Regou, & ils obtinrent la victoire. Ils prirent même le Commandant des ennemis, qui pour sauver sa vie promit la paix aux Chevaliers, & leur livra son Château.

Il arriva qu'un certain jour de Fête les Habitans de l'autre Place s'étant enyvrez, ce Commandant se mit à la tête des Chrétiens pour aller les surprendre, & les ayant taillez en piéces il fit brûler la Forteresse. Peu de tems après, par une ruse de guerre, il livra encore Pipyn, qui étoit son parent, entre les mains des Chevaliers, qui le firent pendre à Thorn à une branche d'un grand Chêne: mais dans la suite son fils, nommé Matte, homme de valeur, passa dans le parti des Chrétiens, &

G 5 en

en devint un aussi zèlé partisan, que son Pere en avoit été un grand persécuteur.

Cependant les Chevaliers poussoient la guerre, & le Maître ou Commandeur Provincial Herman Balk fit bâtir l'an 1232. le Château & la Ville de Culm, par le moyen de laquelle il couvrit tout ce pays là & le purgea d'ennemis. Outre cela il fit armer ses barques; il descendit la Vistule, & se rendit maître d'une Ile, alors nommée Quidin, où ayant bâti un Fort, il la nomma l'Ile de Ste. Marie. Burchard, Burgrave de Magdebourg, se joignit avec beaucoup de Troupes aux Chevaliers, & étant entrez ensemble dans la Pomeranie, après y avoir fait la guerre plus d'un an, ils la remplirent de Chrétiens, & en peuplerent la Forteresse de Reysen. Bientôt après ils se virent renforcez de beaucoup d'autres Troupes, qui leur furent envoiées par Conrad Duc de Massovie, & par Miezko son fils, Duc de Cujavie; par Henri, Duc de Cracovie; par Oton, Duc de Gnesne; par Swentopel, Duc de Poméranie, & par son frére. Le secours que leur donnerent tous ces Princes ensemble ne fut pas médiocre.

A-peu-près en ce tems-là on commença à bâtir la Ville & le Château de l'Ile de Ste. Marie. Les Prussiens mirent une grosse Armée en campagne pour aller fondre sur les Chrétiens pendant la gelée; mais ceux-ci les prévinrent, & allerent faire une irruption dans le Pays de Reysen, jusques à la riviére de Passera, où ils firent quantité d'Esclaves & tuérent encore plus de ces Infidèles. Ensuite ils livrerent bataille à la grande Armée des Prussiens,

qui

t mis en fuite, après une vigoureuse
:, ayant laissé près de 5000. hommes
gens sur le Champ de bataille. Le
le ce combat fit passer tout ce pays
lomination des Chrétiens. A la fin de
eureuse expédition, le Commandeur
:ial fit bâtir sur les Frontiéres des enne-
ne Forteresse, qui servit à arrêter leurs
. dans le Pays de Colmits & dans la Po-
e; & on l'appella Reden. Les Allemans
uerent aussi à envoier de nouveaux se-
aux Chevaliers. Henri, Marquis de
:, alla lui-même, accompagné de 500.
hommes, leur aider à extirper l'Idola-
& entreprit d'en purger le Pays de Rey-
& lors qu'il s'en voulut retourner, il lais-
Troupes sous la conduite du Comman-
Provincial.
:te Noblesse se mit avec les Chevaliers à
la ville d'Elbing l'an 1237. & à cause de
s furent tous nommez les Chevaliers d'El-
L'an 1239. ne fut pas si favorable à
re, car le Maître Provincial ayant eu
n d'attaquer la Prusse vers les côtes Ma-
:s, & ayant envoyé quelques Chevaliers
es bâtimens faire descente proche de Bal-
eur petit nombre empêcha non-seulement
; ne pussent rien executer; mais ils furent
part tuez par les Prussiens. Neanmoins
: encore une nouvelle tentative avec de
grandes Forces, & cette premiére perte
angée par la prise qu'on fit de Balga, &
e massacre de tous les Habitans. Cette
ution fit courir aux armes dans toute la
Prus-

Pruſſe. Piopſe, qui eut le commandement de l'Armée, alla attaquer de nouveau cette Fortereſſe, devant laquelle il fut tué, & auſſi-tôt toutes ſes Troupes ſe débanderent. Ainſi les Chevaliers eurent le tems de fortifier leur conquête, en quoi ils furent ſecondez d'un grand concours des peuples du voiſinage, qui étant touchez de leur vertu, entrerent dans leur parti & ſe firent Chrétiens.

D'un autre côté les Infidèles éleverent auſſi un Fort, qui s'appelle préſentement Bartenſtein, d'où ils incommodoient beaucoup les Chevaliers par leurs courſes continuelles. Pour les réprimer, ceux-ci bâtirent encore Schinkelberg, & y mirent une forte garniſon. Les Pruſſiens ayant remis une puiſſante Armée ſur pié, prétendoient, à quelque prix que ce fût, reprendre Balga : mais un certain Pommada, qui avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & qui néanmoins demeuroit encore parmi ſes Compatriotes, & agiſſoit toujours en ennemi des Chevaliers, ayant conſeillé aux Troupes de Warmie, de Nathange & de Brartha, de mettre le ſiége devant Balga, donna lieu aux Chrétiens d'aller avec les Troupes Auxiliaires d'Oton, Duc de Brunſwic & de Luneboug, les ſurprendre ; & ils en tuérent la plus grande partie. Cette victoire fut ſuivie de la priſe de Partegal & d'un Fort qui étoit ſur le Mont de Strandein. La même année ils ſe rendirent encore Maîtres des Provinces de Warmie, de Nathange & de Brartha, dont ils s'aſſurerent en y bâtiſſant des Forterelles, ſavoir Chriſtbourg, Bartenſtein, Wiſembourg, Reſel, Brunsberg & Hel-

..elberg; & ils porterent les peuples à embrasser la Religion Chrétienne.

Comme les affaires d'Orient devenoient chaque jour plus fâcheuses, le Commandeur Provincial Herman alla faire sa résidence à Venise, où il ne vêcut pas long-tems. Sa place fut remplie par Frére Poppo d'Osterna, qui eut une dangereuse guerre à soutenir. Swentopel, Duc de Pomeranie, par une trait de fine politique, attira dans son parti les Prussiens, qui étant encore irritez de leurs défaites, se porterent facilement à en chercher la vengeance. Avec leur secours le Duc entreprit de détruire les Chevaliers, & de rétablir les peuples dans leur ancienne liberté. Il se mit donc secretement en marche, passa la Vistule, s'avança jusqu'à la Weselle, & par ce moyen incommoda fort le Commerce entre Elbing & Balga: il brûla quelques barques, & tua plusieurs Chevaliers. Néanmoins l'Ordre ne prit point les armes, & il fut résolu de perir plutôt par les incommoditez qu'on souffroit, que de tirer l'épée contre les Chrétiens. Mais on eut recours au Pape Innocent IV. qui en 1243. envoya Guillaume, Evêque de Modene, vers le Duc de Pomeranie, pour le reconcilier avec les Chevaliers. La médiation de l'Evêque ayant été sans fruit, & le Pape ayant publié une Croisade dans l'Allemagne pour aller mettre ce Duc à la raison, il n'en fut que plus irrité, & il fit tuer tous les Croisez qui tomberent entre ses mains.

Durant cette division, Frere Dirck de Bernheim ayant pris avec lui quatre Chevaliers &

vingt-

vingt-quatre Soldats, s'en alla le soir de la Fête de Ste. Barbe escalader les murailles du Château de Sardewicx, qui appartenoit au Duc, & s'en étant rendu maître il fit passer toute la garnison & les habitans au fil de l'épée. Lors que le Duc reçut cette nouvelle il entra en fureur; & ayant promptement assemblé son Armée, il mit le siége devant la même Forteresse: mais ceux qui l'avoient prise se défendirent si vaillamment, qu'après que le siége eut duré cinq à six semaines, une partie de l'Armée se retira, & alla tout mettre à feu & à sang dans le Pays de Culm. Frére Dirck ayant fait assembler les Chevaliers, ils allerent chercher le Duc, & après lui avoir tué 900. Prussiens dans un combat, ils le forcerent à faire retraite & il retourna au siége. Frére Dirck le suivit incessamment, & le contraignit enfin de lever le siége, & de mener ses Troupes à Nakel.

Cependant le Légat du Pape avoit fait ensorte, que Casimir Duc de Cujavie, & le Duc de Kalisch étoient entrez en alliance avec les Chevaliers Teutons; & ils allerent ensemble former le siége de Nakel. Le Duc de Pomeranie n'osant pas tenir dans cette place, & s'en étant retiré avec ses Troupes, elle se vit forcée de capituler. Conrad, Landgrave de Turinge, fut alors élu Grand-Maître, & fut le cinquième en ordre. Il avoit beaucoup de belles qualitez, & il ne manqua pas d'entreprendre de nouvelles expéditions contre les Prussiens. Pendant ce tems-là Poppo, Commandeur Provincial, contraignit le Duc à demander

der

la paix, & lui ayant été accordée, il la rompit lui-même encore jusqu'à trois fois : mais fut si souvent battu, qu'il la redemanda, & l'obtint l'an 1246. Ensuite Henri de Wida fut établi par le Grand-Maître, qui étoit le Landgrave, pour régir la Prusse.

Wida ayant eu avis, que le Duc continuoit à irriter sous main les Prussiens, alla surprendre la nuit de Noël un de leurs Châteaux, qu'il fit depuis nommer Christbourg, en mémoire de la naissance de Notre Seigneur. Le Duc qui attendoit avec beaucoup d'impatience le tems du retour de son fils aîné, qu'il avoit mis entre les mains des Chevaliers pour ôtage de la Paix, ne put néanmoins contenir jusques-là son esprit inquiet & remuant. Il fit une irruption dans la Cujavie, où il ravagea tout, & marchant droit à Christbourg, place qui n'étoit pas bien pourvûë de Garnison ni de munitions, il n'eut pas beaucoup de peine à s'en rendre maître, & il fit main basse sur tous les Chevaliers, aussi-bien que sur la Garnison. Après cette perte il fut résolu dans le Chapitre de l'Ordre de bâtir une autre Forteresse du même nom, sur les Frontiéres de la Pomeranie, & d'y mettre la fleur des Chevaliers en garnison, afin de resserrer davantage le Duc & d'arrêter ses courses.

Cette nouvelle Forteresse donnant beaucoup de jalousie à la Pomeranie & à la Prusse, il se forma bientôt une Armée pour l'assiéger. La Garnison fit une sortie sur le Parc de l'Artillerie & sur celui des Vivres, dont elle tua tous les gardes, & par ce moyen les mu-

munitions de bouche & de guerre lui ét
demeurées en proye, elles furent promtem
transportées dans la Ville, ou gâtées. Le re
des assiégeans fut obligé de s'enfuir vers S.
tiren, où le Duc étoit pour livrer assaut à c
te Place. A la venuë des fuyards il leva
Camp ; mais son Armée ayant été attaqu
par les Chevaliers fut aussi mise en fuite,
il eut lui même beaucoup de peine à se sauv
dans une petite barque. Depuis, n'ayant po
cessé d'animer les Prussiens, ils se revolter
encore, & les Chevaliers d'Elbing & de B
ga se remirent aussi en campagne, sous
Maréchal Henri de Botel, & marcherent co
tre les Rebelles de Nathange, qui s'étant én
& assemblez de tous côtez les réduisirent da
une grande extremité, & les forcerent à fai
retraite au Château de Krukke, où les Pr
siens les assiégerent.

Frére Jean, Sous-Commandeur de Balg
fit mettre en déliberation si l'on formeroit
bataillon serré pour donner sur l'ennemi
hazard de mourir glorieusement, ou de s'o
vrir un passage à la pointe de l'épée. La pl
part étoient de cet avis: néanmoins il fut à
fin résolu de rendre la Place par compositio
moiennant qu'on eût la vie sauve: mais pe
dant qu'on étoit occupé à capituler, les Pru
siens les surprirent & firent main basse sur e
tous. Il perit en cette occasion 54. Chevalie
dont il y en eut quelques uns sur lesquels
exerça les plus grandes cruautez. Cela se pas
l'an 1249.

Ce funeste accident toucha tous les Princ

de l'Eu t t i l'Allemagne, en e s ndebourg, l'Evêque de Mes , & r ri Comte de Stransbourg, en nuté de Troupes auxiliaires aux C a rs. Avec ce renfort ils firent rentrer le devoir les Rebelles de Pomeranie, w , de Natange & de Brartha, qui rep : la profession de la Religion Chrétienne, & le Duc même de Pomeranie fit une paix générale avec eux. Durant cette paix Henri de Stange, Commandeur de Christbourg, s'étant mis en campagne pour aller s'emparer de Sambie, fut tué avec Herman son frére par les habitans de cette place, contre lesquels il combattit.

Cependant Frére Poppo d'Osserna étant parvenu à la dignité de Grand-Maître, résolut de vanger cet affront; & pour cet effet aiant rassemblé quelques Troupes, il fut encore secouru par Ottokare Roi de Bohême, par Oton, Marquis de Brandebourg, les Ducs d'Autriche & de Moravie, le Lantgrave de Turinge, & l'Evêque de Cologne. Tous ces Alliez ensemble, aiant conduit leurs Troupes vers Elbing, l'an 1254. y formérent une Armée de 40000. hommes, qui se mirent en marche, & ravagérent tous les pays où ils passérent. La Noblesse de Sambie, voiant un péril si pressant, envoia des ôtages au Roi de Bohême, avec offre de se soumettre aux Chrétiens. Il accepta les ôtages & les remit entre les mains des Chevaliers. En se retirant il rasa toutes les autres places, qui étoient capables de faire résistance, comme Rudow, Quedemow, Wal-

munitions de bouche & de guerre lui
demeurées en proye, elles furent promte
transportées dans la Ville, ou gâtées. Le
des assiégeans fut obligé de s'enfuir vers
tiren, où le Duc étoit pour livrer assaut
te Place. A la venuë des fuyards il le
Camp; mais son Armée ayant été atta
par les Chevaliers fut aussi mise en fuit
il eut lui même beaucoup de peine à se sa
dans une petite barque. Depuis, n'ayant
cessé d'animer les Prussiens, ils se revolt
encore, & les Chevaliers d'Elbing & de
ga se remirent aussi en campagne, so
Maréchal Henri de Botel, & marcherent
tre les Rebelles de Nathange, qui s'étant
& assemblez de tous côtez les réduisirent
une grande extremité, & les forcerent à
retraite au Château de Krukke, où les I
siens les assiégerent.

Frére Jean, Sous-Commandeur de Ba
fit mettre en déliberation si l'on formeroi
bataillon serré pour donner sur l'ennem
hazard de mourir glorieusement, ou de s
vrir un passage à la pointe de l'épée. La
part étoient de cet avis: néanmoins il fut
fin résolu de rendre la Place par composit
moiennant qu'on eût la vie sauve: mais
dant qu'on étoit occupé à capituler, les P
siens les surprirent & firent main basse sur
tous. Il perit en cette occasion 54. Chevali
dont il y en eut quelques uns sur lesquel
exerça les plus grandes cruautez. Cela se
l'an 1249.

Ce funeste accident toucha tous les Pri

rope & sur tout les Princes d'Allema-
tre lesq s le Marquis de Brandebourg,
e de Mesbourg, & Henri Comte de
ourg, envoïerent quantité de Trou-
ciliaires aux Chevaliers. Avec ce ren-
firent rentrer dans le devoir les Rebel-
Pomeranie, de Warmie, de Natange &
tha, qui reprirent la profession de la Re-
Chrétienne, & le Duc même de Pome-
t une paix générale avec eux. Durant
aix Henri de Stange, Commandeur de
ourg, s'étant mis en campagne pour
emparer de Sambie, fut tué avec Her-
n frére par les habitans de cette place,
lesquels il combattit.
ndant Frére Poppo d'Osterna étant par-
i la dignité de Grand-Maître, résolut
ger cet affront ; & pour cet effet aiant
lé quelques Troupes, il fut encore se-
par Ottokare Roi de Bohême, par Oton,
is de Brandebourg, les Ducs d'Autri-
de Moravie, le Lantgrave de Turinge,
êque de Cologne. Tous ces Alliez en-
, aïant conduit leurs Troupes vers El-
l'an 1254. y formérent une Armée de
hommes, qui se mirent en marche, &
ent tous les pays où ils passérent. La
se de Sambie, voiant un péril si pres-
envoia des ôtages au Roi de Bohême,
ffre de se soumettre aux Chrétiens. Il
les ôtages & les remit entre les mains
evaliers. En se retirant il rasa toutes
es places, qui étoient capables de faire
ce, comme Rudow, Quedemow, Wal-

dow, Kaym, Tapplow, dont il prit en même tems possession ; & il se fit prêter serment de fidélité par les habitans. Ce fut lui encore qui conseilla de bâtir Coningsberg, pour la sureté du Gouvernement de ces pays-là, & ensuite s'en étant retourné dans son Royaume, les Chevaliers, suivant son conseil, commencérent l'année suivante à bâtir cette Place.

Cette nouvelle Forteresse fit renaître la jalousie dans l'esprit des peuples, sur tout de ceux de Nadrowits & de Sudowits. Ils ramassérent quelques Troupes, & étant entrez dans les Terres de Sambie, ils en firent soulever les habitans contre l'Ordre, lequel, pour se précautionner encore davantage, jetta les fondemens d'une autre Forteresse, qu'on nomma Wilaw, pour achever de couvrir le pays. Tirskon & son fils embrassérent alors la Religion Chrétienne, & aiant joint leurs forces avec celles du Commandeur de Coningsberg, elles composérent ensemble une Armée considérable & supérieure à celle des habitans de Sambie. Cette Armée étant entrée dans la Province de Wohensdorp, la subjugua, conquit les Forteresses de Capostete, Oktolis & Auctolis, & s'avança vers Unsantrape, Gundow, & Angetete, dont les habitans offrirent d'embrasser la Religion Chrétienne, & de se soumettre à l'obéissance des Chevaliers. Ceux de Natange furent plus opiniâtres, & ne voulurent point suivre cet exemple: ils aimérent mieux voir desoler leur pays par le fer & par le feu ; & le Marquis de Brandebourg ne contribua pas peu à en venir à bout.

Bur-

Burchard van Horshuisen étant Commandeur Provincial de Livonie, fit bâtir l'an 1259. le Fort de St. George à Karsou, & y mit des Chevaliers en garnisow, pour avoir l'œil sur les mouvemens des Payens de Lithuanie. Mais l'année suivante, aiant voulu conduire à ce Fort un Convoi avec une petite escorte de soldats de Sambie, ils furent attaquez par 4000. hommes, & taillez en piéces. Le Maréchal Henri de Botel, & Burchard Commandeur de Livonie, demeurérent sur la place avec 150. Chevaliers & autres Chrétiens; & après cette défaite tout le Pays de Karsow fut ravagé. Elle donna aussi lieu aux mécontens de Sambie, de Natange, de Wormie, de Pogesane, & de Brartha, de reprendre les armes, & ils firent main basse sur tous Chrétiens qu'ils rencontrérent, sans aucuns égards de condition ou de sèxe: ils détruisirent les Eglises: ils en pillérent les ornemens & les trésors: ils égorgérent les Ecclésiastiques. Les Chevaliers eurent beau s'opposer à ces desordres, même avec les nouvelles Troupes auxiliaires qui leur furent envoiées d'Allemagne: cela ne servit qu'à faire verser plus de sang Chrétien, puis qu'ils furent presque toujours battus.

Helmeric de Richenberg étant devenu Commandeur Provincial, les Forteresses de Coningsberg, de Kruisbourg & de Bartenstein furent assiegées l'an 1262. & tellement affamées, qu'il ne leur étoit plus possible de tenir; lors que Guillaume Comte de Juliers & Engelbert de la Mark, aiant rassemblé des forces assez considérables, allérent à leur se-

cours. Sur le bruit de leur [illegible] es ennemis levérent le siége, & se re[illegible]t en des lieux presque inaccessibles, où neanmoins le Comte les aiant poursuivis, il leur livra bataille & leur tua 3000. hommes. Cette victoire ranima les Chevaliers, qui remirent sous le joug les rebelles hábitans de Sambie. Ensuite ils allérent attaquer les habitans de Bethen[illegible] qui se trouvant enfermez entre eux & les autres Chevaliers Teutoniques de Livonie, furent tous passez au fil de l'épée, sans qu'il en échapât un seul ; & rien ne fut épargné que les femmes & les enfans. Tout le pays se soumit alors volontairement à la domination de l'Ordre, qui, pour contenir les peuples dans leur devoir, fit bâtir les Forteresses de Tapiara & de Lakstete.

Il y avoit déja trois ans que les deux autres Forteresses de Wesembourg & de Kruisbourg étoient assiégées, & les Chevaliers qui les défendoient se trouvoient enfin à bout de toutes leurs munitions. Dans cette extrémité ils prirent le parti de se retirer de nuit, & d'abandonner la Place aux Prussiens. Hans de Sangerhausen, Duc de Brunswic, que d'autres nomment Jean, fut fait Grand-Maître en ce tems-là ; mais il eut le même sort que les Prussiens, & éprouva dans cette dignité diverses vicissitudes. D'abord les peuples de Sudovie & de Lethovie, firent une irruption sur les terres de Sambie, & attaquérent le Fort de Willow. D'un autre côté les habitans se revoltérent aussi, & firent des courses dans le pays de Colmes, où ils mirent tout à feu & à sang.

Louïs

d , Commandeur Provin-
& l L c, s'étant mis à la tête
Chevaliers, autres Troupes Chré-
nes, pour aller repousser, en étoient
aux mains, & t nt la bataille comme
gnée, lors qu'il and nombre de
troupes fraîches des en ..., qui leur arra-
chérent la victoire & les irent.

L'an 1266. Oton, Marquis de Brande-bourg, entra dans la Prusse avec une belle Armée, & y bâtit Forteresse qui fut nommée Brandebourg, dont il commit la garde au Commandeur Hal stede: mais un jour que le Commandeur en étoit sorti pour appaiser quelques troubles dans le pays de Solidow, le Fort fut attaqué par un Capitaine de Wormie, nommé Glapon, & presque entiérement rasé. A peine même les Chevaliers purent-ils délivrer quelques-uns de leurs confréres, qui s'étoient retirez sur le haut d'une Tour de bois. Le Marquis s'étant promptement remis en campagne alla se vanger de cette perte en ravageant tout le plat Pays. L'an 1272. Dirk, Marquis de Misnie, aiant mené quelques Troupes joindre celles des Chevaliers, ils réduisirent les rebelles de Natange, & le Marquis en se retirant, permit à 24. de ses Gentilshommes de prendre en sa présence l'habit de l'Ordre, laissant aussi aux Chevaliers quantité de munitions de guerre.

Henri Berg, l'un des Chefs des séditieux qu'on avoit soumis, s'étoit retiré avec quelques-uns de ses adhérans dans un bois, où aiant été un jour trouvé seul par le Comman-

deur de Christbourg, par l[illegible] Soldb[illegible] & par quelques autres C[illegible] e iqore, le pendirent à un arbre & le percérent de plusieurs coups. La fin de Glappon fut à-peu-près semblable; car aiant été livré par un nommé Steinow, qui étoit son confident, entre les mains du Commandeur de Coningsberg, il fut misérablement massacré sur une montagne qui porte encore son nom, & tous ses gens furent passez au fil de l'épée.

Après la mort de ces deux Chefs, les peuples se rangérent sous l'obéissance des Chevaliers, qui néanmoins ne demeurérent pas longtems en repos: car ceux d'entre ces peuples qui ne s'étoient pas véritablement convertis, & que la force avoit contraints de feindre, pillérent Marienbourg. D'ailleurs pendant qu'une partie des Chevaliers s'occupoit à bâtir le Château de Starkenberg, ils furent attaquez & tuez par les Prussiens, qui s'avancérent ensuite dans le pays, & détruisirent le Fort de Spittenberg, assiégérent la ville de Culm, rasérent Someſauw, pillérent deux fois la ville de Reden, donnérent un assaut à Thorn, brûlérent les Hôpitaux & les autres Edifices qui étoient sous la Ville, & emploiérent tous leurs efforts pour se rendre maîtres d'Elbing. Comme ils ne purent venir à bout de cette derniére entreprise, ils déchargérent leur furie sur le Moulin de Liesard, qui avoit été fortifié, & où plusieurs habitans d'Elbing, qui y avoient choisi leur retraite, de peur d'un siége, périrent misérablement dans les flammes. D'un autre côté les Chevaliers firent

rent aussi une invasion dans la Pogesane, & la ravagérent à leur tour. Ils prirent le Château de Halsberg, & achevérent de le soumettre avec Brartha, Wormie & quelques autres places voisines.

Hartman, Comte de Heldrunge, aiant été élevé à la dignité de Grand-Maître, fut fort ému du pitoyable état où il voioit les Chrétiens: il prit soin de faire entrer la Noblesse de Nadrowits dans le sein de l'Eglise, & y aiant réüssi, il la joignit à ses Chevaliers, & en forma une Armée, laquelle, après avoir fait trois ans la guerre aux autres peuples de Nadrowits & de Scalowits, les contraignit d'embrasser la même Religion. Le Commandeur Provincial, Conrad de Tierberg, crut que le succès de cette expédition alloit le mettre en repos, & ne fit pas difficulté de se fier aux Prussiens, qui néanmoins le trompérent; car les habitans de Pomesane se révolterent & en furent châtiez presque aussi-tôt. Ensuite ceux de Sudowits, peuple opiniâtre & irréconciliable, s'étant mis en campagne, firent de grands ravages dans les Pays de Culm, de Grudens, dans l'Ile de Ste Marie, à Santirio & à Cruisberg, & brûlérent le Château Clément. Les Chevaliers aiant rassemblé leurs forces pour aller réprimer ces excès, il se fit une longue & cruelle guerre, à la fin de laquelle néanmoins les Chrétiens, sous le Commandeur Provincial Mangold de Sterrenberg, subjuguérent leurs ennemis.

Cependant le Grand-Maître fit tenir divers Chapitres généraux à Venise, en partie pour

donner ordre aux affaires du Levant, & en partie à celles du Nord. Le Duc de Pomeranie avoit donné en ôtage aux Chevaliers ses trois fréres nommez Sambar, Wartislaw & Ratibar: tous les trois prirent l'habit de l'Ordre, & firent cession aux Chevaliers, des trois portions qui leur apartenoient dans le Duché; ce qui causa une nouvelle & dangereuse guerre. Le Grand-Maître pria le Pape d'envoier un Légat en Pologne, pour être le Médiateur de ce différend & le terminer. Le Légat jugea que pour cet effet il falloit annexer le pays de Wantec à Culm, & encore les Châteaux de Porterberg & Gymena sur la Vistule. D'autres croient que le Duc céda généreusement à l'Ordre le Pays de Meva avec 15. Bourgs.

Outre cela l'Ordre faisoit de grands progrès dans la Prusse, tant par la force des armes, que par les soins & par les travaux des Ecclésiastiques, qui eurent l'avantage de bâtiser à deux fois 3500. personnes. On publia aussi une Loi par laquelle tous les Gentilshommes rebelles étoient declarez déchus de leur Noblesse, & leurs Descendans à perpétuité, s'ils persistoient dans leur revolte; & que les Roturiers, qui embrasseroient le Christianisme, & qui feroient de beaux exploits de guerre, seroient annoblis.

Après la mort de Hartman, Burchard de Schaunden fut élu Grand-Maître, l'an 1283. & fut le neuvième en ordre. Il fit assembler un Chapitre général à Elbing, & l'an 1290. il partit de Venise, où il faisoit sa résidence pour

...alk... Troupes au secours ...Pole... assemblé un autre ...pitre ... Charge avec la permission du Pape, ... l'Ordre des Hospitaliers de St. Jean, ... ut à Rhodes. Sous sa régence la Pru... fut terriblement agitée. Les Lithuaniens, ... ancien & belliqueux, faisoient de cont...n...lles irruptions dans ce Duché, où ils portérent la guerre pendant plus de 80. ans; mais enfin ils se convertirent aussi au Christianisme. Le Commandeur Provincial Conrad de Tienb... s'en alla à la tête d'une Armée bien aguerr..., faire une invasion dans le pays ennemi, & prit par la force de ses armes la forteresse de Bisena. L'an 1284. il prit encore de la même maniére celle de Garte, avec les Troupes auxiliaires de Scumand, qui avoit été d'abord un cruel Persecuteur des Chrétiens; mais qui dans la suite étant devenu Grand Duc en fut le Protecteur. Ces Troupes jointes ensemble incommodérent fort les ennemis jusqu'à l'an 1286. que Conrad mourut.

Après lui, Frére Mainard fut Commandeur Provincial. L'an 1289. il entra dans l'Esclavonie avec une grosse Armée, & s'empara du Château de Landeshute, situé sur une montagne, où il laissa une garnison de 40. Chevaliers avec d'autres soldats. Ensuite il bâtit un Fort à l'embouchure de la Riviere de Memel, & le nomma Scalowitz, par le moien duquel les pays que les Chrétiens occupoient se trouvérent couverts. Ils tâcherent en ce tems-là de faire une irruption dans le pays de Sambie; mais ils furent vigoureusement re-

pouſſez par les Chevaliers & ſuivis juſ-ques ſur leurs propres frontiéres: ils leur en-leva même le Fort de Kolayne, où l'on fit main-baſſe ſur la garniſon, de laquelle il ne reſta que Sarmius, qui la commandoit, & douze autres, qui jurérent une fidélité inviolable. L'éxercice journalier de l'un & de l'autre par-ti n'étoit alors que d'aller faire des courſes les uns ſur les autres. Les Chrétiens eurent le bonheur de défaire un gros de 500. hommes qui revenoient de Pologne chargez de quanti-té de butin qui leur fut enlevé.

L'an 1290. Conrad de Feugtwangen fut élu Grand-Maître, & fut le dixiéme en ordre; & comme on avoit perdu Ptolémaïde, il trans-féra ſon ſiége à Prague. Sous lui les Cheva-liers prirent le Château de Mederal dans la Lithuanie, & ravagérent les pays de Paſſau, Gelaw & Oikaim, dequoi les Lithuaniens ſe vangérent l'an 1292. ſous le commandement de Withen fils de Luitwer leur Roi, par une in-vaſion qu'ils firent juſques dans le cœur du pays des Polaques. Enſuite pénétrant dans la Pologne, ils ſurprirent les Chrétiens le jour de la Pentecôte, dans l'Egliſe de Lanſchet, & y en tuérent près de 400. avec les Chanoines: ils brûlérent l'Egliſe, & en enleverent tous les ornemens. Le Duc Caſimir s'étant mis en campagne pour leur faire tête, perdit la ba-taille, fut tué, & la plupart de ſon Armée taillée en piéces. Cependant le Grand-Maître faiſoit tous ſes efforts pour ſe mettre en état de s'oppoſer à ces progrès; mais Boleſlas, Duc de Maſſovie, par une aveugle politique, ayant accordé

accordé passage aux Lithuaniens, pour aller reprendre le Château de Wisna; ils eurent l'entrée libre dans la Pologne & dans la Prusse. Le Grand-Maître averti de cette perte monta incessamment à cheval, & alla avec ses Troupes reconquérir le Château, dont il fit abbatre les murailles; & les habitans du pays se virent alors réduits à demander la paix, & à se soumettre à un tribut annuel pour l'obtenir.

Le repos que cette paix avoit acquis à l'Ordre ne dura pas longtems. Les habitans de Natange & de Sambie aiant fait une éxécrable conspiration contre les Chrétiens, laquelle fut découverte au Commandeur de Coningsberg, il les prevint, & fondant sur eux à l'improviste à la tête de ses Chevaliers, il les defit & les soumit à son obéissance. Cet incident porta le Grand-Maître à établir se residence dans la Prusse, afin de pourvoir plus facilement à tout; mais il mourut bientôt après. L'onzième Grand-Maître fut Godefroi de Hohenlo, sous lequel l'Ordre reçut de grandes secousses. Les Chevaliers aiant eu quelque différend avec les habitans de Riga, il y eut entre eux, en un an, près de neuf rencontres, dans l'une desquelles les Chevaliers furent tellement battus, qu'ils se virent sur le point de succomber tout-à-fait. Withen, Grand Duc de Lithuanie, ayant en même tems fait alliance avec les habitans de Riga, ils entrérent ensemble sur les Terres de l'Ordre, s'emparérent du Fort de Karthuis, & desolérent tout le pays d'alentour par le fer & par le feu. Frére Bruno, Commandeur Provincial de Lithuanie, se mit en

en campagne, & alla les attaquer. D'abord il poussa les ennemis & délivra près de 3000. Chrétiens; mais le Duc étant revenu à la charge, défit le Commandeur, qui demeura sur la place avec 22. Chevaliers & près de 1500. hommes.

Dès que le bruit de cette défaite fut répandu dans la Prusse, le Grand-Maître Godefroi envoia Barthold Brahan Commandeur de Coningsberg, au secours de celui de Lithuanie. Berthold alla attaquer les Troupes de Riga & de Lithuanie devant le Château de Molin qu'elles tenoient assiégé, les battit & en fit tomber 4000. hommes sur la place. Les deux Commandeurs voulant profiter de cette Victoire, entrérent dans la Lithuanie, pillérent plusieurs Forteresses, enlevérent quantité de butin, & plantérent la Foi Chrétienne dans ce pays-là, où la plupart de la Noblesse & des autres habitans se firent bâtiser. Ces avantages engagérent le Grand-Maître à entreprendre lui-même l'an 1302. une expédition en Livonie, afin d'y pacifier toutes choses. L'année suivante il fit tenir un Chapitre général à Elbing, où il se démit de sa dignité, & ensuite il se retira en Allemagne. Dans le même Chapitre on procéda à l'élection d'un nouveau Grand-Maître, qui fut Sigfried de Fugtwangen, lequel s'en alla à Venise pour y faire sa residence, nonobstant que les Chrétiens eussent perdu Ptolemaïde.

Cependant on faisoit de part & d'autre des courses continuelles en Prusse & en Lithuanie: mais Werner, Comte de Hombourg, Alfonse

Wintmel & Dirk Elner son frére; Evê-
& Conrad, Commandeurs de Conings-
, & de Brandebourg, s'étant joints, marché-
t ensemble vers la Lithuanie, ravagérent &
lerent tout, en s'avançant jusqu'à Onhaym,
ils traitérent de la même sorte. Cette expédi-
n coûta la vie à une grande multitude d'Infi-
les. Entre les autres exploits qui se firent
lors, on peut dire que le combat qui fut livré l'an
305. par les Chevaliers sous Philippe de Hol-
ndeau Grand Duc de Lithuanie, est digne d'une
ternelle mémoire. Ils n'étoient que 200. hom-
mes, & ils firent tête à 1500. en tuérent une
grande partie & mirent le reste en fuite, sans
perdre que quatre Chevaliers & six autres sol-
dats.

Henri de Polozke étant alors devenu Commandeur Provincial, & se trouvant apuyé du Comte Adolfe de Wintheimel, de Jean de Spanheim, de Dirck d'Elner & de ses deux fréres, forma le dessein de se vanger des Lithuaniens. Pour cet effet il envoya les Commandeurs Volrad de Raganits & Hillebrand de Reberg contre les Cassoviens, qui menaçoient Memel, & fit ravager leur Pays, passer par le fil de l'épée une partie des habitans, emmener une autre partie prisonniére, & brûler la Forteresse de Putewic. Un nommé Spudo s'étant converti au Christianisme, & ayant sollicité le Commandeur de s'emparer de ce Château, lui en ouvrit une porte la nuit, & l'on y fit main basse sur tout ce qui se trouva. Ce succès ayant épouvanté les ennemis, ils abandonnerent les deux Forts de Seroneyt & de Buyerward, que

les Chevaliers firent aussi détruire par les flammes.

Jusques à ce tems-là, c'est-à-dire jusques à l'an 1309. la Prusse avoit été gouvernée au nom du Grand-Maître: mais alors Sigfried fixa la residence du Grand-Maître à Marienbourg & établit cette Ville comme Capitale de tout l'Ordre. Il fit aussi une nouvelle Réforme, & une division particuliére. Il suprima les Charges de Maîtres ou Commandeurs Provinciaux, & confirma ou créa celles de Grand Maître; de Grand-Commandeur; de Grand-Maréchal, qui résidoit à Coningsberg; de Grand Hospitalier, qui résidoit à Elbing; de Drapier, qui prenoit soin de tout ce qui concernoit les vêtemens; de Thrésorier, qui accompagnoit toujours le Grand-Maître, & plusieurs autres encore. Ensuite il marcha lui-même contre les Lithuaniens, qui s'étoient jettez avec beaucoup de Troupes dans les pays de Sambie & de Natange; mais ils furent repoussez par Frederic de Wildenbourg, Commandeur de Coningsberg, avec des forces fort médiocres, qu'il ne laissa pas de faire marcher vers la Samogitie, dans la Jurisdiction de Pograude.

D'un autre côté Oton de Pergo s'étoit avancé dans les terres de Gartha, où ses gens avec le fer & le feu rendirent aux ennemis les mêmes traitemens qu'ils en avoient reçus. Withen, qui en ce tems-là se faisoit nommer Roi de Lithuanie, fut saisi de fureur lors qu'il reçut la nouvelle de cette invasion: il assembla les Princes & les Seigneurs qui relevoient de

lui,

& [illegible] Armée
entra [illegible] ormie, &
par tout des [illegible] s ép [illegible] s. [illegible]
personne, [illegible]
ce qui se rencon [illegible] ensuite
dans le pa [illegible] en usa de
même maniére, dans le [illegible] m d'exterminer
Chevaliers, s'il lui étoit possible.

Dans cette conjonćture le Grand-Maître & Grand-Commandeur moururent, & Henri Pleghen prit la conduite des affaires. Il assembla 150. Chevaliers, marcha contre les Lithuaniens, délivra tous les prisonniers qu'ils avoient faits, & reprit le butin. Mais on ne s'en tint pas à ce seul avantage: Gerard de Mansfeld fit une irruption dans le Pays ennemi, où il ravagea tout à son tour, & reduisit en cendres deux de leurs Forts. L'an 1313. Charles de Beffors étant parvenu à la Dignité de Grand-Maitre, marcha dans les mêmes routes de la gloire, qui lui avoient été tracées par ses prédécesseurs: il assembla toutes les forces de l'Ordre, fit jetter un pont sur la riviére de Memel, & pour sa sureté y fit élever un Fort, qui fut apelle Christ-Memel. Après cela il se fit diverses escarmouches entre les Chevaliers & les Infidèles, dont les succès furent différens. Les Lithuaniens prirent plusieurs barques, & les Chrétiens emporterent plusieurs Forts, d'où ils incommodoient beaucoup leurs ennemis. Entr'autres ils mirent le feu au Fort de Bisen; & Henri Poltzke, Maréchal de l'Ordre, s'étant joint l'année suivante à l'Armée, elle fit une invasion dans le pays de Mede-

Medenic, le pilla tout entier, & assié
Forteresse de ce même nom. Mais quoi
siége réüssît mal, cette disgrace ne fu
comme un aiguillon pour former celui
tit Nogard, qu'on emporta.

Les Lithuaniens tâcherent en vain de re
penser cette perte en mettant le siége d
Raganits: ils furent repoussez & contrai
se retirer avec honte. Ensuite le Prince
then leur Roi, étant allé assiéger Chris
mel, le Grand-Maître y marcha pour fa
ver le siége, & battit les ennemis qui prir
fuite & se débanderent. Le Grand-M
voyant qu'ils n'avoient plus d'Armée su
congédia aussi ses Troupes, & ne conserv
deux mille hommes, avec lesquels s'éta
cretement embarqué, il surprit de nuit le
de Jungeda, & le rasa jusqu'aux fonde
D'autre côté il augmenta les Fortificatio
Christ-Memel, & l'an 1316. il envoya le
réchal Henri ravager les terres de Passau.
cette course ayant été renforcé d'un grand
cours de gens qui se rendirent auprès de
il s'avança jusques dans le pays de Med
& y éxerça les mêmes hostilitez. Frédei
Libenzel Sous-Commandeur de Christ-Me
battit aussi aux champs, & ayant défait
partie de la garnison de Bisena, il rédui
Place en cendres.

Les quatre années suivantes furent emplo
à piller & desoler les fauxbourgs, les t
& les maisons de campagne de Gedemin,
geda & Pillen; mais ce fut aux dépens
vie du Maréchal & de celle de 29. Cheval

A

Après cela ayant été renforcez des Troupes de Bernard, Duc de Wratislaw; du Comte de Gerouiſſec, du Fils aîné du Comte de Juliers; du Seigneur de Ligtenberg, & de beaucoup d'autre Nobleſſe Allemande, Bohèmiéne & Polonoiſe, ils mirent une groſſe Armée en campagne, entrerent dans le pays de Waichen, brûlerent le Château de ce nom, & ceux de Raſchigen & de Stragella.

Les Lithuaniens, qui n'étoient pas en état de repouſſer de ſi grandes forces, penſerent à faire diverſion, & allant fondre dans la Livonie, attaquerent l'Evêché de Tharbate, & emmenerent près de 5000. Chrétiens priſonniers. L'année ſuivante ils allerent faire une pareille courſe dans la Révalie, qui appartenoit au Roi de Dannemarc, & brûlerent encore une fois la ville de Memel avec trois Bourgs de ſa juriſdiction. Enfin la guerre ſe continuoit avec des ſuccès différens, & à peu-près partagez, lors que les Chrétiens furent accablez par la perte d'une grande bataille, & par celle de la ville de Dobrzin. En effet il périt plus de 20000. hommes dans ces deux funeſtes occaſions. L'an 1324. Warnar d'Orſelen fut élu Grand-Maître.

Il courut alors dans toute l'Europe un bruit fort deſavantageux à l'Ordre: on publia que Gedenim, Roi de Lithuanie, avoit deſſein de ſe faire bâtiſer, & qu'il n'y avoit que les Chevaliers ſeuls qui s'y oppoſoient. Cette nouvelle venoit de la ville de Riga. Le Pape envoya deux Légats pour tâcher de diſſiper cette meſintelligence; mais pendant qu'ils étoient

à la Cour de Lithuanie, le Roi à la tête d'une puissante Armée alla faire une invasion dans la Massovie, & ravagea près de 130. Bourgs, avec un grand nombre d'Eglises & de Châteaux qui appartenoient à divers Seigneurs. Il fit la même chose dans l'Evêché de Polto, & cette expedition coûta la vie à plus de 4000. Chrétiens. Il envoya encore un autre Corps d'Armée dans la Jurisdiction de Rossite en Livonie, où il ne fut pas commis de moindres excès. Les Légats voyant ce qui se passoit, comprirent bien qu'ils n'avoient qu'à se retirer. Ils allerent à Riga, où ils menérent un Seigneur, des plus proches parens du Roi, qui assura que l'intention de ce Prince n'avoit jamais été de se faire bâtiser, & qu'il vouloit vivre dans la Religion où il avoit été élevé. Ce temoignage dissipa ces faux bruits, & bien-tôt après la paix se fit entre le Roi & les Chevaliers.

Après cela l'Ordre s'occupa à bâtir Gindaw, Wartenbourg, Gutstat, Plut, Bisschopswerder, Neuteig, Prausmark, Nohenstein, Salfield, Morangen, Lipsat, & d'autres places encore. Au reste la paix ne dura pas longtems; les anciennes animositez se réveillérent, & les Chevaliers secondez des Prussiens allerent faire une irruption dans les dépendances de Gartha, qu'ils ravagérent, & ensuite ils prirent la Place. D'autre côté les Chevaliers de Raganits brûlerent les Forts de Puthenic & d'Onhaim, & firent main basse dans le pays sur tous ceux qui ne furent pas assez promts à se sauver. L'an 1329. Jean de Luxembourg Roi de

de Bohème, avec le Duc de Silefie & quantité de Seigneurs, marcha encore au fecours des Pruffiens, & le Grand-Maître Warnar alla joindre toutes ces forces avec 200. Chevaliers & 18000. hommes. Ils convinrent tous enfemble d'attaquer la forte place de Mederag dans la Lithuanie, dont les habitans, n'ofant fe hazarder à foutenir l'affaut qu'on leur préparoit, fe rendirent volontairement, & il y en eut plus de fix mille qui fe firent bâtifer: mais ils retournerent bien-tôt à l'idolatrie.

Cependant Uladiflas Roi de Pologne rompit la tréve qu'il avoit faite avec le Roi de Bohème & avec l'Ordre, & entra dans le pays de Colm avec 6000. hommes, où il éxerça des hoftilitez terribles pendant cinq jours & cinq nuits. Le Grand-Maître fit marcher à fon tour une groffe Armée vers la Pologne, emporta le Château de Warfcherat & le réduifit en cendres, il furprit Nakel & quelques autres Places, & caufa de grandes pertes à la Pologne, dequoi les Lithuaniens eurent beaucoup de reffentiment; mais ils n'étoient pas en pouvoir de s'en venger; au contraire le Comte de la Mark ayant envoyé trois mille Chevaux aux Chevaliers, ils s'en fervirent à faire une courfe dans la Lithuanie, où ils pillérent & defolerent tout le Pays autour de Walheim. Les Chevaliers de Raganits ne demeurerent pas non plus les bras croifez. Un jour de bon matin ils attaquerent le Fauxbourg de Jedemin, & s'emparerent enfuite du Château, où ils mirent le feu. D'ailleurs Everard de Manheim, Commandeur Provincial de Livonie,

ayant formé le siége de Riga, le continua pendant un an, & se rendit Maître de la Place.

Dès que ces troubles intestins furent appaisez, ils se virent attaquez de nouveau par le Roi de Pologne, qui se préparoit à faire une invasion dans les Pays de Colm, de Sconesek & de Lippa; mais les Chevaliers prirent si bien leurs mesures, que ce Prince fut obligé de s'en retourner en Pologne faute de vivres. Dans ce tems-là un d'entre eux, nommé Jean d'Endor, Saxon, assassina à coups de couteau le Grand-Maître Warnar, comme il sortoit de la Chapelle de Ste. Catherine. Sa place fut remplie l'an 1331. par Luder, Duc de Brunswic, lequel ayant reçu un renfort du Comte de Schwartsbourg, alla fondre sur les Polaques, & leur enleva Briske dans la Cujavie, à qui il donna le nom de Wladislaw. Il ne se fit pas beaucoup d'autres exploits sous ce Grand-Maître, qui mourut l'an 1335. après avoir conclu la paix avec le Roi de Pologne. L'an 1346. le Roi de Dannemarc voyant que les habitans de la Province d'Eston, marquoient du penchant à être sous la domination des Chevaliers, la ceda pour une certaine somme à Henri Dusner, qui étoit alors Grand-Maître.

La guerre contre les Lithuaniens continuant toujours, Kinstrod, leur Roi, tomba entre les mains des Chevaliers, qui ne fut délivré qu'après cinq semaines de prison. Ensuite le même Kinstrod & Algard ayant mis une puissante Armée sur pié, marcherent contre eux. Ils avoient aussi des forces très-considerables, & la bataille s'étant donnée proche de Kudaw,

les

les Lith   ent défaits, & perdirent six mille h[illegible], ou 11000. selon le rapport de quelques uns, avec le Château de Kudaw, sans qu'il fût tué plus de 23. Chevaliers, & 250. Soldats de leurs Troupes. Toutes ces victoires enflérent le cœur des Religieux qui les avoient obtenues; & alors ce nom ne leur parut pas assez relevé; ils voulurent porter celui de Seigneurs: mais le Grand-Maître, qui se nommoit Conrard Zolner, s'y opposa fortement, & fit en sorte qu'on s'en tint aux anciennes institutions. Néanmoins après que Conrad Walenrod eut été revêtu de la Dignité de Grand-Maître, il prit le titre de Prince Grand-Maître, & donna celui de Seigneur aux Chevaliers qui étoient sous lui, & par ce moyen cet Ordre fut comme changé en un Etat Séculier.

Cependant la Doctrine des Albigeois commença à se répandre dans la Prusse. C'étoit en vain que les Peres Dominicains s'opposoient à ses progrès, parce que le Prince Grand-Maître & ses Adhérans la toléroient; ce qui obligea l'Empereur Wenceslas à leur ôter en 1399. tous les biens qu'ils possédoient dans la Bohème. Les villes de Thorn, d'Elbing, de Koningsberg & de Dantzic, parurent si attachées à cette Doctrine & à celle des Fratricelles & des Hussites, que dans un Synode, où étoient les Chevaliers & les autres Ecclésiastiques, on mit en déliberation de les démanteler, & puis de les rebâtir & de les repeupler de Catholiques. D'ailleurs les Prussiens demeurerent quelque tems en repos, jusques-à-ce que Swi-

drigel, frére de Jagellon, commença à s'approprier le Grand-Duché de Lithuanie, que Withold avoit toujours possédé, à quoi les Chevaliers contribuerent de tout leur pouvoir. Withold allarmé des projets qu'on formoit contre lui, céda la Samogitie à l'Ordre pour obtenir la paix, & l'Ordre céda le Duché de Dobrzin aux Polaques. Mais comme les habitans de la Samogitie trouverent le Gouvernement des Chevaliers trop dur, ils se rebellerent, & Withold envoya l'an 1409. Rombaut son Maréchal, pour reprendre possession de ces Pays-là.

Cette entreprise ne manqua pas de rallumer la guerre. Le Grand-Maître Ulric de Jungingen la déclara au Roi Uladislas, & au Grand Duc de Lithuanie. Il entra dans le Duché de Dobrzin, pendant que les Commandeurs de Tuhel & de Schlochaw firent aussi une invasion dans le Pays de Krayn, & ruïnérent les Châteaux de Sampelbourg, de Kameze & de Brambourg. Les Commandeurs d'Osterode & de Brandebourg se jetterent en même tems dans la Massovie: mais ces hostilitez ne produisirent aucun autre effet que des pillages, & de reveiller les Princes voisins qui prirent les armes, & qui ayant fait alliance avec le Roi de Pologne & le Grand Duc de Lithuanie, les Samogites & les Tartares, marcherent contre les Chevaliers, attaquérent la Prusse, & en subjuguerent une grande partie. Le Grand-Maître Ulric ayant assemblé de toutes parts une grosse Armée, se mit en campagne, & rencontra les ennemis entre Hohenstein & Tannenberg,

où

il se e eux une bataille si sanglan-
te, que oit quelques Historiens, il
demeura pres de soixante mille hommes des
deux côtez sur la place, parmi lesquels furent
le Grand-Maître & la plupart des Comman-
deurs. Quelques autres ont encore fait mon-
ter cette perte plus haut, & ont écrit que les
Chevaliers perdirent 40000. hommes, & que
les Princes Alliez en perdirent plus de 60000.
Henneberg a même cru que du côté des Pola-
ques, des Tartares, des Russiens & des Lithua-
niens il avoit été tué près de 135000. hommes.

Cette perte n'avoit pas peu affoibli l'Ordre: les Commandeurs se trouvoient réduits à trois, auxquels les Chevaliers se rapporterent de l'élection d'un nouveau Grand-Maître. Henri Reus de Plawen s'élut lui-même, & les deux autres consentirent à sa promotion. Cependant les Princes Alliez ayant reçu des renforts de nouvelles Troupes, poursuivirent leur victoire, pendant que les ennemis de leur côté s'assurerent de Thorn, Strasbourg, Swetze, Kruftbourg, Ostende, Graudentz, Reden, Stum, & de quelques-autres Places; mais le Grand-Maître s'étant mis en campagne, les fit bientôt rentrer sous son obéïssance. Tous ces troubles donnerent lieu à la nouvelle Doctrine de s'enraciner. Un nommé Gunter Tilman, Disciple de Jérôme de Prague & de Jean Hus, Curé de la premiére Paroisse de Dantzic, se sentant appuyé de la faveur du Commandeur de la ville, & des Bourguemaîtres Rodolfe d'Eilenstein & Gerard Bek, osa l'y enseigner publiquement. Les Dominicains & le Grand-Maî-

tre s'opposérent à cette nouveauté, & firent tenir l'an 1416. une assemblée générale des Ecclesiastiques à Brunsberg, où le Docteur, le Commandeur & les Magistrats furent condamnez. Ils moururent peu après, tous dans une même semaine, non sans quelque soupçon de poison. On fit alors publier une Loi par laquelle il étoit ordonné que tous les Sectateurs de cette doctrine seroient privez de la sepulture.

Les Lithuaniens ayant repris les armes, pénetrerent jusqu'à Marienbourg & l'assiégerent; mais les Chevaliers & les habitans se défendirent avec tant de valeur, qu'ils furent obligez de lever le siége. Depuis encore, c'est-à-dire l'an 1422. les Polonois & les Lithuaniens recommencerent les Actes d'hostilité, s'étant engagez ensemble par serment d'extirper la Religion Catholique, & de détruire les forces des Prussiens. Ils firent des courses dans le Pays de Colm & le pillerent, prirent la ville, réduisirent en cendre la grande Eglise, qui étoit dédiée à la Sainte Trinité, & exercerent toutes sortes de cruautez sur les habitans.

Les choses étant en cet état, les Chevaliers reçurent de nouveaux secours de Dirk, Archevêque de Cologne; de Louïs, Palatin du Rhin, & de Henri, Duc de Baviere; il y eut aussi d'autres Princes & beaucoup de Noblesse, qui se rendirent auprès d'eux. Les Polaques & les Lithuaniens voiant ces nouvelles forces, dont ils étoient menacez, firent la paix à condition qu'on raseroit le Fort de Nassau, & que les Polaques auroient le passage libre le long de la Vistule jusqu'à Thorn. Mais l'Ordre

tre se vit lui-même déchiré par les dissentions que causa la nouvelle Doctrine, laquelle fit naître un grand différend entre ceux de Koninsberg & de Thorn. Ce fut un Prêtre de l'Ordre Teutonique, nommé André Pfaffendorf, qui, étant favorisé de plusieurs Chevaliers, & ayant une Lettre de recommandation du Grand-Maître Paul Bellizer, se mit à prêcher avec tant de force, que la Religion Catholique en souffrit beaucoup. En vain les Religieux Jacobins voulurent s'y opposer. Lorsqu'ils allerent à Dantzic, la Populace s'éleva contre eux, & ils ne se sauverent qu'avec peine. Mais le Grand-Maître Général ayant fait punir douze Chevaliers qui avoient embrassé les nouveaux sentimens, réussit presque à les extirper.

Après cela l'Ordre jouït de quelques années de repos jusques à l'an 1430. que mourut Withold, Grand Duc de Lithuanie; qui avoit été nommé Alexandre au batême. Boleslas, autrement appellé Switerga, frere d'Uladislas Jagellon, fut élu pour remplir sa place. Les Polonois, qui improuvoient cette élection, prirent les armes & firent l'année suivante une invasion dans la Lithuanie, où ils assiégerent Lutzke. Ce trouble porta Boleslas à traiter avec les Chevaliers, & à conclure une Alliance perpetuelle avec eux. Alors le Grand-Maître ayant mis sur pié deux grosses Armées, en envoya une en Pologne sous le Commandeur de Thorn, pendant que l'autre, sous la conduite du Maréchal de l'Ordre, marcha vers la Cujavie, & y démantela la Forteresse de Repnin.

Il y eut encore un autre Corps de Troupes qui emporta Nassaw, où on reçut à la fois ... Chevaliers. Ensuite on fit une nouvelle tréve de deux ans; mais durant le cours de cette tréve l'avidité du butin & l'occasion aveuglerent le Maréchal de Livonie. Il crut trouver de la facilité à enlever un Troupeau de bœufs appartenant aux Polonois, qui paissoient dans un marais près de Nakel, & y étant allé pour faire le coup, il fut reçu de telle maniére, qu'il y eut plus de huit cens de ses gens qui demeurerent sur la place, ou qui furent faits esclaves. Le Commandeur même fut tué, & le Maréchal fut mis dans les fers.

D'ailleurs il s'éleva un grand différend entre les Jacobins & les autres Ecclesiastiques de Thorn, lequel causa une sédition parmi le peuple, & qui fut fort préjudiciable à l'Ordre. Pendant la tréve il y eut aussi de grands desordres en Lithuanie: car Sigismond I. auquel Withold avoit d'abord destiné le Duché, s'en mit en possession & chassa Boleslas. Lors que le tems de la tréve fut expiré, les Chevaliers marcherent au secours de ce dernier, & les Polonois entrerent dans le parti de Sigismond. On en vint aux mains, & les Troupes de l'Ordre ayant été battuës & mises en fuite, les vainqueurs fortifiez des Hussites conduits par Ziska, se jetterent dans la Poméranie, où ils mirent tout à feu & à sang. Après cela il se conclut encore entre les Polonois & les Chevaliers une nouvelle tréve de 12. ans, laquelle fut changée l'an 1436. en une paix générale.

Environ ce même tems, la Livonie fut gouvernée

...mée [?] les Grands-Commandeurs de l'Or-...e, les[qu]els ne voulant plus se soumettre à [l'a]utorité suprême des Prussiens, élurent l'an 1439. Henri de Bukenrode pour leur Grand-Maître général, dequoi les Chevaliers de Prusse furent fort indignez. Comme ils se trouvérent trop foibles pour ramener les autres à leur devoir & les réduire à l'ancienne union, ils eurent recours à des moyens plus puissans, ils conclurent une Alliance avec Casimir III. Roi de Pologne, & même l'an 1453. ils se mirent sous sa protection. Ce Prince envoya Jean Baxen pour gouverner en son nom les Prussiens, qui paroissant las de la domination des Chevaliers, le virent venir avec joye. Ce Gouverneur eut pour Adjoints, selon qu'il se pratiquoit en Pologne, quatre Palatins, celui de Kulm, de Koningsberg, d'Elbing & de Pomerellie; & trois Châtelains, celui de Kulm, d'Elbing & de Dantsic; & encore quelques Conseillers. Cela fut la source d'une grande guerre avec le Grand-Maître Louïs d'Erlikshuisen, laquelle dura 13. ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1466. qu'après une grande effusion de sang la Prusse fut divisée en deux parties; l'une passa sous la domination de la Pologne, avec le nom de Prusse Royale; & celle qui est à l'Orient demeura sous le gouvernement des Chevaliers. Cette division procura la paix, qui fut arrêtée aux conditions suivantes:

I. Que le Grand-Maître & tout son Ordre demeureroient sous la protection du Roi de Pologne, & lui prêteroient le serment de fidélité requis.

II.

II. Qu'à l'avenir tous les [...] *aîtres de l'Ordre seroient tenus de* [...] *ntre* [...] *personne devant le Roi, six mois après leur promotion, pour y prêter le serment accoutumé à la Couronne de Pologne, en conséquence des Articles du Traité de Paix.*

III. Que le Grand-Maître prendroit séance en qualité de Prince & de Conseiller d'Etat à la gauche du Roi, & auroit la préséance dans les Diètes & Assemblées générales.

IV. Que les principaux Commandeurs, qui auroient voix à l'élection du Grand-Maître, seroient tous Conseillers du Roi.

V. Que les Chevaliers ne reconnoîtroient aucun autre Souverain que le Roi, excepté dans le Spirituel.

VI. Qu'en cas de guerre ils demeureroient unis au Roi contre tous ennemis, & qu'en cas de succès desavantageux, ils l'assisteroient de toute leur puissance.

VII. Que les Polonois & tous les autres Sujets de la Couronne, étoient déclarez sujets capables de porter la Croix de l'Ordre, en sorte néanmoins que leur nombre ne pourroit excéder celui des Allemands; & qu'ils jouïroient des mêmes privilèges que ces derniers.

Du reste, la conduite de l'Ordre & des affaires demeura entre les mains du Grand-Maître. Mais au commencement du XV. siècle le joug des Polonois, tel qu'il leur avoit été imposé par cet accord, ayant paru trop rude aux Chevaliers, ils chercherent l'occasion de le secouer; & ils la trouverent l'an 1500. à la Diète d'Augsbourg. L'Empereur con-

conseilla au Prince Frederic de Saxe, qui étoit alors Gr[illegible]-Maître, de refuser au Roi de Pologne un serment si préjudiciable à l'Ordre, & de ne pas ensevelir ainsi sa liberté, ni obscurcir la gloire qu'il s'étoit acquise au prix de tant de sang, par l'éclat que les Chevaliers prêtoient eux-mêmes à une autre Puissance. Que s'ils n'étoient pas tout-à-fait en état de se maintenir, il leur seroit bien plus honorable & plus avantageux de se soumettre à l'Empereur, d'autant plus que l'Ordre avoit été établi par les Allemands, & qu'il ne devoit être composé que de ceux de la nation. Ce fut là une source de querelles jusques à l'an 1511. que par la protection de l'Empereur Maximilien, Albert Marquis de Brandebourg, fut élu Grand-Maître.

Ce Prince étoit proche parent du Roi de Pologne, vers lequel il envoya son frére Casimir, pour lui prêter serment, mais sans avoir les pouvoirs nécessaires, dequoi le Roi de Pologne fut très-mal satisfait. Le Grand-Maître se servit de cette occasion, avec le consentement de l'Empereur, pour transporter son siége en Prusse, où le 22. Novembre 1512. il prit possession de la dignité de Grand-Maître, après avoir fait serment entre les mains de l'Empereur d'observer les Instituts de l'Ordre. Comme la députation du Marquis Casimir n'avoit pas été acceptée en Pologne, le Roi fit sommer le Grand-Maître de venir lui prêter le serment dans un certain tems préfix. Le Grand-Maître répondit, qu'il ne le pouvoit faire sans le consentement de tout l'Ordre, du Pape & de

de l'Empereur ; ce qui fut un sujet de pı les armes des deux côtez. Le Pape Le fit tous ses efforts pour les reconcilier ; n fut inutilement.

Il ariva encore que le Grand-Maître v s'assurer de la Commanderie d'Ermelan sur cela le Roi de Pologne ayant fait a bler une Diète à Cracovie, il fit demand un Envoié au Grand-Maître, s'il avoit d de vivre en paix ou non ? Le Grand-M répondit qu'il ne cherchoit nullement la re ; mais qu'il désiroit qu'on lui fît justic qu'il ne pouvoit pas en même tems reco tre] & servir deux Maîtres : que c'étoi concession de l'Empereur que ses Prédéce avoient eu la Prusse, & qu'ils l'avoient quise sur les Infidèles au prix de leur pı sang ; que par conséquent ils n'étoient ob d'en faire hommage à aucune autre Puis qu'à l'Empereur. L'an 1518. Il fit ten Chapitre général à Berlin, qui fut néann plus préjudiciable à l'Ordre qu'avantag Le Marquis Joachim, Electeur ; le Ma Casimir, frére du Grand-Maître ; les bassadeurs du Roi de Dannemarc ; le Gı Commandeur d'Allemagne, & les Déput Livonie, s'y trouvérent avec plusieurs aı Princes. Le Grand-Maître déduisit ses sons, & marqua le chemin que pouvo prendre les Troupes d'Allemagne en cas y eût guerre ; & pour mieux parvenir à but, il céda Neumark à l'Electeur.

La plupart des Ecrivains prétendent avoit fort mal régi l'Ordre, qu'il avoit re l'ar

ent qu'il avoit reçu du Pape & de l'Empe-
, & celui qu'il avoit éxigé de ses Sujets;
l'avoit converti à son propre usage & à
profit, & qu'il n'étoit nullement propre
ercer la charge dont il étoit revêtu. L'an
. les Polonois tinrent une Diète générale
:terkau, où la guerre fut déclarée au
ıd-Maître, pour n'être pas volontaire-
t venu prêter le serment de fidelité. Le
ıd-Maître arma de son côté, & suprenant
'ologne il brûla Mesteriz. Le Roi ayant
ıvis qu'il lui venoit beaucoup de Troupes
lemagne, alla les attendre au passage,
d'empêcher leur jonction, & de les com-
re séparément si elles vouloient s'avancer.
e précaution rompit effectivement leur
:in, & elles allérent servir le Roi de
nemarc. Après cela il s'en alla à Thorn,
il fit encore sommer le Grand-Maître de
venir prêter le serment; mais ce fut aussi
ilement que les autres fois.
ependant on jettoit feu & flammes de part
'autre, & l'on faisoit paroître une terri-
animosité. L'Evêque d'Ermeland s'em-
ı avec beaucoup d'ardeur, à faire des
ɔositions de paix, & par ses soins il obli-
l'Ordre à envoier des Députez au Roi,
donna des passeports non-seulement pour
, mais même pour le Grand-Maître, le-
se rendit en personne à Thorn, où
:un ayant déduit ses raisons, on ne put
ımoins en venir à un accommodement.
n le Roi & le Grand-Maître eurent en-
ble une Conférence, dans laquelle le
premier

premier vouloit que le Traité de Paix de l'an 1466. demeurât en sa force & fût confirmé, & l'autre le refusa nettement; ce qui rendit cette conférence infructueuse.

Ainsi la guerre recommença avec toute la fureur imaginable. Le Grand-Maître, fortifié des Troupes auxiliaires du Comte Guillaume d'Isembourg & de Wolfgang de Schomberg, se rendit maître de Messeriz, pénétra dans la Prusse, s'empara de Komitz, de Disearé & de Stargart avec assez de facilité, & assiégea la ville de Dantzic; mais n'aiant pu la prendre, il emporta Oliva. Les Chevaliers ayant encore défait une troupe de six cens Tartares, les Polonois qui étoient avec eux, furent plus habiles que les victorieux & les vaincus; car ils se sauvérent avec les bagages, qui par ce moyen ne furent point enlevez. Ces commencemens parurent favorables à l'Ordre; mais lors que les finances furent épuisées, & que les Allemans ne furent pas payez comme à l'ordinaire, ils se mutinérent & ensuite se débandérent. Après cela les Polonois reprirent toutes leurs Places avec la même facilité qu'on avoit euë à les conquérir sur eux. Enfin cette guerre si préjudiciable à la Chrétienté, fut changée par la médiation de l'Empereur Charles V. & de Ferdinand Roi de Hongrie, en une Tréve de quatre ans, qui se conclut entre le Roi de Pologne & le Grand Maître, pendant que Soliman alla conquérir Rhodes, & que l'Empereur étoit tellement occupé à la guerre qu'il avoit contre ce Prince & contre d'autres Puissances, qu'il ne lui fut pas possible d'envoier aucun secours à l'Ordre.

Au

Au re[illegible] la fidélité du Grand-Maître étoit devenuë [illegible] tout-à-fait suspecte au Roi de Pologne; car dans le même tems qu'il pressoit si fort pour faire la paix, il donna de grandes marques de soumission & de devouement à l'Empereur; & même l'an 1524. il prêta le serment de fidélité non-seulement à l'Empereur, mais aussi à tout l'Empire. De son côté il reçut une Patente par laquelle il fut créé Prince de l'Empire, avec la presséance sur tous les Princes Ecclésiastiques. Le commencement de l'an 1525. fut emploié à des conférences qui se tinrent à Presbourg pour traiter de la paix entre le Roi de Pologne & le Grand-Maître. Ils s'y rendirent tous deux avec les Plénipotentiaires des Princes Médiateurs; mais les Polonois ayant reculé, la négociation fut sans fruit, & la tréve expira pendant ce tems-là.

Le Grand-Maître qui s'étoit trouvé à la Diète de Nuremberg, avoit prêté l'oreille à la doctrine d'Osiandre, qui y étoit Professeur, & ensuite ayant eu de grandes conférences avec Luther, il entra dans ses sentimens, & son éxemple fut suivi de quantité de Prussiens tant Ecclésiastiques que Séculiers, & entr'autres de George Van Polentz & d'Everard Kweis, dont le premier étoit Evêque de Sambie, & l'autre de Pomesanie. Alors tous les Princes Catholiques l'ayant abandonné, il s'en alla à Cracovie, où il avoit fait négocier secrétement par le Marquis George de Brandebourg d'Anspach, & par le Duc Fréderic de Lignits, pour mettre la derniére main à

 l'ex-

l'extinction de l'Ordre. En effet il c
avec le Roi, en dépit de tous les F
Catholiques, des Grands-Commandeu
des autres Commandeurs de son Ordı
Traité par lequel il fut reconnu Sou
héréditaire, avec la qualité de Duc, c
les Pays & Etats que l'Ordre possédoit
Prusse, tant en son nom & à son égard
nom & à l'égard de ses Fréres & de leu
cesseurs, à condition d'en recevoir l'inv
re du Roi. En cette qualité de Duc il
avoir le premier rang dans le Conseil d
& s'il survenoit quelque differend entre
& le Duc, il devoit être nommé resp
ment un certain nombre de Conseiller
s'assembleroient à Elbing ou à Magd
pour y décider l'affaire dans les forme
naires de la Justice.

Ce Traité ainsi fait entre le Roi & le (
Maître fut publié le lendemain par Ev
Evêque de Pomesanie, & par Fréder
gneur de Heydeg. Et c'est de là que le
de Prusse a pris son origine, par l'adr
Grand-Maître à endormir la plûpart des (
qui auroient pu s'opposer à son dessein.
d'Avril le Roi étant revêtu de ses orı
Royaux, & accompagné des Archevê
Evêques de Gnesne, de Cracovie, de L
de Bozko, de Ermeland, de Pomesanie, d
& de Prémislie, avec la plupart des Gra
Royaume, les Orateurs du Grand-M
présentérent pour le prier d'éxécuter l
té: surquoi le Roi permit au Grand-Ma
se présenter lui-même, & confirma l

...s qui avoient été arrêtez. Il mit entre les ...ins du Grand-Maître & des Princes ses fré... ...s une banniére de damas blanc, où il y avoit ...e Aigle noire en broderie avec la lettre S. ...isant allusion au nom de Sigismond, & en ...ême tems il confirma le Traité en ces ter...ermes : *Nous vous donnons le Pays de la Prusse pour le posséder en paix & à foi & hommage, de la même maniére que l'Ordre l'a possédé, & qu'il le posséde encore. Soiez nous fidele, & à nos Successeurs, & à la Couronne de Pologne, & soiez bon Vassal sous cette banniére, par laquelle nous vous établissons & confirmons maintenant & à l'avenir, pour Prince de tout ce Pays.*

Alors il reçut le serment que ces Princes lui firent à genoux, & fit de nouveau le Grand-Maître Chevalier, en lui mettant au çou un Colier d'or, & lui faisant prendre pour Armes Ducales, une Aigle de sable en champ d'argent. Après cela le Grand-Maître, fortifié d'un grand nombre de Polonois, s'en alla de vive force & à main armée prendre possession du Duché : il quitta de lui-même l'habit de l'Ordre, & avec l'aide de deux Docteurs que Luther lui avoit envoiez, il engagea toute la Prusse dans la nouvelle Religion, & en chassa les Catholiques. L'Ordre réduit à cette extrémité demeura flotant comme un Navire sans Gouvernail, pendant que le Grand-Maître dominoit par la force, & s'approprioit tous ses biens. Il fit dépouiller & piller les Eglises, & les mit dans l'état qu'il falloit pour le Culte Luthérien.

Cependant les Grands-Commandeurs d'Alle-

magne & de Livonie entreprirent de s'oppos[er] à cette nouveauté. Dirk de Kleen, homm[e] d'une fidélité à toute épreuve, étoit alor[s] Grand-Commandeur d'Allemagne; mais il s[e] trouvoit fort âgé. Néanmoins il ne laissa pas de faire assembler un Chapitre Général, où assistérent tous les Commandeurs, les Conseillers & les bas Officiers de l'Ordre. Là considérant que leur Grand-Maître avoit renoncé à sa Dignité, ils se crurent autorisez de procéder à une nouvelle élection, qui tomba sur Wouter de Kromberg, Commandeur de Francfort, lequel députa aussi-tôt les Commandeurs Everard Chingen & Henri de Heynak, pour aller prêter en son nom le serment de fidélité à l'Empereur Charles-Quint: ce qui se fit le 8. de Janvier 1527. Les besoins pressans de l'Ordre ne marquoient que trop de quelle nécessité il étoit de lui donner promtement un Chef; & l'Empereur qui en étoit bien informé, confirma par ses Patentes données à Burgos l'élection de Kromberg. Mais l'éloignement de ce Prince ne lui permit pas de donner au nouveau Grand-Maître toutes les marques d'estime qu'il auroit voulu, ni de lui envoier promtement du secours contre Albert; ce qui fut différé jusqu'à la premiére Diète de l'Empire, qui se tint à Augsbourg l'an 1530.

La défection d'Albert y fut non-seulement improuvée, mais on donna la propriété de la Prusse & de ses dépendances au Grand-Maître Kromberg, & on déchargea tous les Chevaliers & les Sujets du serment de fidélité prêté au premier, avec commandement de reconnoî-

être le d   : pour Grand-Maître & lé-
e Seigneur. L'Empereur & tout l'Empi
ouvoient que le Roi de Pologne avoit fait
étrange démarche, d'avoir converti un E-
Ecclésiastique en une Principauté Séculié-
& cela engagea l'Empereur à faire l'in-
lation de Kromberg pendant la Diète, avec
e cérémonie toute particuliére, & avec tout
éclat possible. Voici l'ordre qui y fut ob-
rvé.

Le jour fixé pour la cérémonie, l'Empe-
reur monta sur un Trône, accompagné des
Electeurs & des Princes de l'Empire; & les
Comtes Ulric de Helfenstein, Oger de Mans-
feldt, Blaff de Montfort, & Jean Hohenloo,
Commandeur de Kopfenbourg, comme Ora-
teurs du Grand-Maître, se présentérent à che-
val devant l'Empereur. Ils lui remontrérent
que comme Albert étoit déchu de sa Dignité
de Grand-Maître, il avoit eu la bonté de la
promettre à Wouter de Kromberg, & qu'ils
étoient là pour en requérir de lui la confir-
mation. L'Archevêque de Mayence se leva
& répondit que l'intention de l'Empereur étoit
d'accorder la possession de la Prusse à Krom-
berg; surquoi l'Orateur remercia l'Empereur,
& se retira. Ce rapport ayant été fait au
Grand-Maître, il monta à cheval & s'en alla
à la Cour avec un long vêtement de Damas
blanc à manches larges & fort longues, & a-
vec la Croix de l'Ordre sur l'estomac & sur
l'épaule. Il fut suivi de trois cens Gentils
hommes & de plusieurs Chevaliers, dont cha
cun avoit deux enseignes, l'une sur la tête d

ſon cheval & l'autre à la main, pour marque de réjouïſſance. Le Grand-Maitre les devançoit avec quelques Chevaliers, qui portoient trois grands étendards, un rouge ou couleur de l'Empire, porté par Everard d'Ehingen; l'autre blanc avec la Croix noire de l'Ordre, donnée par le Pape, fleurdeliſée aux extrémités par conceſſion du Roi de Jéruſalem, & avec l'Aigle par conceſſion du Roi de France & de l'Empereur. Le troiſième étoit porté par le Chevalier Dirk de Palland, Commandeur de la place de Revel. Après eux marchoient quatre Comtes, qui étoient ſuivis par d'autres Chevaliers, par des Barons & par des Comtes de l'Empire.

Etant arrivez en cet ordre au pié du Théatre ou Trône, ils mirent pié à terre, & en s'aprochant du pont, les banniéres marchérent devant. Lors que le Grand-Maître fut proche de l'Empereur, il ſe baiſſa juſqu'à terre; il réitéra ſa requête telle que les Orateurs l'avoient faite, & l'Electeur & Cardinal Archevêque de Mayence l'aſſurant des bonnes intentions de l'Empereur, lui préſenta le Livre de l'Evangile, & lui lut mot à mot le ſerment, qu'il prêta enſuite. Dès qu'il fut achevé, on mit les deux premiéres banniéres dans les mains de l'Empereur, qui les préſenta au Grand-Maitre, lequel les prit de la main droite, & les jetta au milieu du peuple, ſelon l'ancienne coutume. Après cela on prit l'épée des mains de l'Empereur, de laquelle le Grand-Maître baiſa le pommeau, & le Sceptre ayant été remis entre les mains de ce Monarque,

..., il ... l... re ...
...r, ...
...mpire. Cette cér... fut ...
...gnée d'une autre: ... ci ... aliers
... l'épée (*de la Spada*:) on ... ce
...te & les éperons, & ensuite ...
...lais où l'on acheva de cél... ...er
...n grand festin. Le Maître ... cer...
...n cette occasion fut Gaspar Ve..., cela lui
appartenant de droit dans l... ... d'un
Grand-Maître.

Il faut remarquer ici que l'habit des Grands-Maîtres d'aujourd'hui différe de celui qu'ils portoient anciennement, qui étoit un long manteau de laine noire qui descendoit jusques aux piés, lequel Augustin Maximilien Mairhofen croit avoir été plutôt un manteau de parade que celui de l'Ordre; de quoi il raporte pour preuve le tombeau du Grand-Maître Kromberg, sur lequel on voit son effigie avec le Manteau de l'Ordre. Néanmoins les peintures & les effigies qu'on a des Grands-Maîtres qui lui ont succédé, nous font connoître que l'habit qu'ils mettent présentement, ne différe pas fort de celui qu'ils portoient autrefois, & par les Loix & Instituts il est défendu de porter des étofes de soie. Dans la suite l'Empereur déclara nul & de nul effet le Traité fait entre le Roi de Pologne & Albert, comme renversant l'état & les Constitutions Ecclésiastiques & Séculiéres du St. Siége & de l'Empire. Il fit même porter l'affaire à la Chambre Impériale de Spire, où le Marquis fut proscrit deux ans après, avec défenses à qui que

ce fût de le recevoir dans sa maison. La ſ
blication de cet Arrêt, qui se fit aussi-tôt, ‹
tant d'effet, & causa tant de terreur à u
partie des Prussiens, qu'ils allerent prêter
serment au Grand-Maître, qui prit possessi
de la Prusse, dans les formes. Mais cette p
session ne fut pas paisible: elle fut interro
puë par tant de troubles suscitez au-dedans
pays, & au-dehors par les Etats voisins, qu'il
obligé de faire tenir plusieurs Chapitres Gé
raux, savoir, l'an 1526. 1529. 1536. & 15
outre celui qui se tint l'an 1530. à Francfc
où d'un consentement universel de tout l'I
pire, furent établies les Règles suivantes.

*I. Que chaque Commandeur, avant que de pı
dre possession de sa Commanderie, viendra pr
le serment de fidélité, & de défendre les inté
du Grand-Maître & de l'Ordre.*

*II. Qu'il assistera aux Chapitres Généraux &
autres, sous le seau du secret.*

*III. Qu'il ne pourra vendre, ni échanger
charger, ni obliger les biens de l'Ordre, à l'
du Grand-Maître.*

*IV. Que tous les ans, ou au moins tous les
ans, chaque Commandeur visitera son Baillie
& pourvoira à tout ce qui y sera nécessaire & u*

Les Chevaliers obtinrent l'an 1542. du
Ferdinand, que les Sujets de l'Ordre ne pı
roient avoir de commerce avec les Juifs,
une permission expresse du Grand-Maître.
zèle que Wouter de Kromberg avoit pou
Religion Catholique l'obligea de se trouve
to

es Diètes de l'Empire, où l'on délibé-
extirper les héréfies; comme à celle de
l'an 1529. dont les Sacramentaires &
nabâtistes furent exclus: à celle d'Augs-
, l'an 1530. où la Confession d'Augsbourg
ondamnée: à celle de Ratisbonne, l'an 1532.
534. où l'Empereur fit de nouvelles pro-
tions pour la défense de l'Empire contre
Turcs; & encore à une autre à Spire, où
a traita de la paix de l'Empire. Dans toutes
s Diètes le Grand-Maître prit séance entre
s Princes Ecclesiastiques & les Archevêques,
u-dessus des Evêques; ainsi qu'il s'observe
ujourdhui. Il n'épargna ni soins, ni peines,
ni travaux pour rentrer en possession de la
Prusse, & y rétablir la Religion Catholique;
& il envoya pour cet effet dans presque toutes
les Cours de la Chrétienté: mais ce fut inuti-
lement, à cause des divisions qui regnoient par
tout. Enfin il mourut le 4. d'Avril de l'an
1543. à Mergentheim, ou il faisoit sa résiden-
ce, lors qu'il venoit de convoquer un Chapi-
tre général.

Dès qu'il fut mort, les Commandeurs procé-
dérent à une nouvelle élection, laquelle tom-
ba sur Wolfgang Scurbar, surnommé Milch
ling, premier Commandeur de Hesse, & ell
fut confirmée à Spire le 5. de Mai 1544. p
l'Empereur. Outre cela ce Monarque envo
du même lieu des Patentes à Albert, par lesqu
les il lui ordonnoit de vuider la Prusse, &
tous les Commandeurs Ecclésiastiques &
tres Régens & Magistrats de reconnoître M
chling pour Grand-Maître. Mais cette dér

che fit voir que les Patentes de l'Empereur n'ont du pouvoir que lors qu'elles sont accompagnées de la force des armes. En effet Charles-Quint étoit engagé dans une si grande guerre avec les François, qu'il lui fut forcé de souffrir les progrès de la nouvelle Doctrine en Allemagne, & même d'employer les Chevaliers contre la France.

Pendant ce tems-là les ennemis se rendirent si puissans dans l'Allemagne, qu'ils chasserent même le Grand-Maître de Mergentheim, lieu de sa résidence. Ces desordres obligerent l'Empereur de faire tenir plusieurs Diètes, tantôt à Spire, tantôt à Augsbourg l'an 1551. puis après à Ratisbonne l'an 1557. & 1559. où le Grand-Maître faisoit tous ses efforts pour le maintien de la Religion Catholique. Mais enfin la paix se fit entre l'Empereur & les Princes & Etats qui adhéroient à d'autres Sectes; & les conditions à l'égard de la Prusse furent que les choses demeureroient en l'état où elles étoient alors, & l'on fut contraint de consentir que cela passât pour une Loi fondamentale. Après cela le Grand-Maître, à l'exemple de ses anciens Prédécesseurs, n'eut plus à s'occuper qu'à réformer l'Ordre selon que le tems le permettoit.

Pour cet effet il convoqua plusieurs Chapitres généraux, dont les principaux se tinrent à Spire l'an 1543. à Mergentheim l'an 1548. à Francfort l'an 1557. une autre fois à Mergentheim la même année 1557. & aussi une seconde fois à Francfort l'an 1558. Dans tous ces Chapitres on rétablit & on confirma les Instituts,

& il y fut arrêté que les Chevaliers qui roient retirez de l'Ordre, & qui y vouent rentrer, seroient obligez de se faire iner de nouveau, & de s'engager à conquerir Prusse, & à secourir la Livonie contre les scovites & les Polonois. Toute cette granétendue de Pays qui étoit sous les Chevaers Teutons, commença aussi à s'appercevoir de leur décadence, par les differends qui vinrent entre les premiers de l'Ordre & les cléfiastiques : à quoi contribuerent beaucoup ux qui étoient entrez dans les sentimens des tres Sectes. On commença à y prêcher hauent la doctrine de Luther, qui ayant déja té goûtée par le Peuple de Dorpten, il prit les armes contre les Catholiques pour les obliger à la tolerer.

Le choix que le Grand-Maître avoit fait de Guillaume de Firtemberg pour Coadjuteur, & pour succéder à la Charge de Grand-Maître de Livonie, à l'exclusion du Maréchal de Neugebaur, que quelques-uns nomment Gaspar Munster, porta ce dernier à faire alliance avec quelques-uns des Princes voisins & à ravager la Livonie. Sous le Grand Maître de Firtemberg, il fut arrêté à Wolmar, qu'on ne conféreroit aucune Dignité sans le consentement général de l'Ordre. Ce Réglement regardoit quelques Ecclésiastiques ; mais Guillaume de Brandebourg Archevêque de Riga & frére du Duc Albert, appuyé de Christofle Duc de Mekelbourg s'y opposa fortement. Il prit même les armes contre le Grand-Maître, qui publia qu'il n'y avoit pas beaucoup de différen-

ce

ce entre les ſentimens de Guillaume & ceux
ſon frére; & qu'il négocioit auſſi ſecretem
avec le Roi de Pologne pour extirper l'Or
Comme tout étoit en armes, on en vint à
bataille, où l'Archevêque & le Duc de M
kelbourg furent faits priſonniers: mais cela
fit qu'allumer davantage le feu de la guerr
au lieu de l'éteindre. Le Roi Sigiſmond ind
gné de la priſon de ſon Neveu, ſe mit en mar
che avec cent mille hommes vers les Fronti
res de Livonie, où il fut ſuivi du Duc Alb
à la tête de ſes Troupes, pour delivrer auſſ
ſon frere.

Tout étant ainſi diſpoſé à la guerre, l'Em
pereur & les Electeurs, à la priere du Gran
Maître, envoyerent des Ambaſſadeurs au Roi
de Pologne, qui arrêterent les progrès de cet
embraſement, & qui procurerent la paix entre
les deux partis. A peine cet ouvrage de la paix
avec la Pologne fut il achevé, que les Chevaliers
ſe virent de nouveau attaquez par Baſilides
Grand-Duc de Moſcovie, qui, fier des victoires
qu'il venoit de remporter à Caſſan & à
Aſtracan dans les deux Tartaries, avoit fait
deſſein de ſubjuguer la Livonie. En effet, il
y entra avec ſon Armée, & ravagea tout le
pays qui ſe trouva dans ſa marche, y faiſant
même tout paſſer au fil de l'épée. Il y eut un
grand nombre de Chevaliers qui par l'infidelité
de leurs Sujets ſe virent chargez de ſes fers,
d'autres rendirent lâchement les villes dont la
défenſe leur avoit été confiée; & enfin toute
la Livonie lui fut livrée en proye.

Dans cette extremité, le Grand-Maître, qui
ne

pouvoit rassembler aucunes forces capables faire tête aux Moscovites, écrivit à toutes Cours d'Allemagne pour leur demander secours: il sollicita vivement la Diète qui se tint 1559. à Augsbourg, de lui en accorder: mais il ne reçut point de réponse favorable d'aucun des trois Colléges de l'Empire. Il eut alors recours à convoquer un Chapitre général de l'Ordre, pour recouvrer autant de finances qu'il seroit possible: mais il étoit trop tard. Néanmoins les Princes voisins, comme Magnus Duc de Holstein, & les Rois de Suede & de Pologne, commencerent aussi à craindre pour leurs frontiéres. Enfin le Grand-Maître Guillaume de Firtemberg étant demeuré dans Vellein pour le défendre, fut livré par ses propres Troupes entre les mains des Moscovites & mené en triomphe l'an 1560.

Les affaires de l'Ordre étant dans ce triste état, Godard Ketler, qui avoit toujours été opposé au Grand-Maître, & qui se prétendoit lui-même revêtu de cette Dignité par raport à la Livonie, fit un Traité avec Guillaume Archevêque de Riga, & avec le Duc de Mekelbourg, à la sollicitation du Roi de Pologne, dans lequel il eut peu d'égards pour la Religion Catholique, moins encore pour les Constitutions Papales & Impériales: & ensuite appuyé de quelques-uns des Chevaliers il se rendit Maître des pays que les Moscovites n'avoient pas encore attaquez dans la Livonie, & les livra au Roi de Pologne. En recompense de cet attentat contre l'Ordre, le Roi lui donna la Duché de Curlande & de Semogallie pour lui & pour ses

successeurs, & cela lui aida encore à pousser sa défection plus loin. Il tâcha de séparer l'Ordre en Ecclesiastique & en Séculier, & d'établir un institut par lequel il seroit permis aux Séculiers de se marier, en retenant même pour eux les Terres ou Etats appartenans aux Chevaliers Teutons, dont ils seroient en possession; ce que le Roi leur accorda.

Voilà en quel état se trouvoit la Livonie, lorsque l'Ordre fut dépouillé de tout ce qu'il y possédoit. Ces pertes ayant vivement touché le Grand-Maître Wolfgang, il fit tenir un Chapitre général, où il fut résolu d'envoyer des Deputez à la Cour de Moscovie, & de leur faire avoir une recommandation de l'Empereur, pour redemander la Livonie, & requerir la délivrance du Grand-Maître de Firtemberg: mais ils n'obtinrent ni l'une ni l'autre de ces demandes, & ils s'en retournerent sans avoir rien avancé. Le Grand-Maître mourut ensuite le 11. de Fevrier 1566. & fut enterré à Mergentheim. George Winkheim lui succéda. Celui-ci ayant consideré le peu de succès qu'avoit eu la députation de Moscovie, & les difficultez qui se présentoient à conquerir la Prusse, prit le parti de secourir l'Empereur Ferdinand l'an 1567. non seulement en lui payant les tributs ordinaires, mais encore en lui envoyant 300. Chevaliers bien équipez pour servir contre le Turc. Ferdinand étant mort, son fils Maximilien II. qui remplit sa place, eut tant d'estime pour le Grand Maître, qu'il l'envoya pour représenter sa Personne à la cérémonie des nôces du Duc de Baviére son Oncle,

e, de quoi le Grand-Maître s'acquitta dignement. Il fut aussi choisi l'an 1568. pour conduire en Flandre la Princesse Marie fille aînée de l'Empereur, qui alloit être Reine d'Espagne.

Cependant le Duc Albert étant mort, son fils reçut l'investiture de la Prusse par le Roi de Pologne. Dès que le Grand Maître en eut reçu avis, il fit assembler un Chapitre général à Francfort, & l'Empereur fut requis de déclarer nulle cette confirmation d'un nouveau Duc de Prusse, ainsi que Charles-Quint avoit fait à l'égard de la premiére investiture. On demanda aussi secours à tous les Princes de l'Empire, non-seulement pour reconquerir la Prusse, mais encore la Livonie. Dans cette vuë le Grand-Maître se trouva à la Diète de Spire, où il ne manqua pas de représenter à l'Empereur les raisons que l'Ordre avoit de tenter ces deux grands desseins, s'il étoit possible. On lui fit réponse que l'Empereur, comme Chef de tous le Membres de l'Empire, avoit pris soin de pourvoir à tout ce qui regardoit le bien de l'Ordre, & qu'il s'y appliqueroit encore autant qu'il seroit en son pouvoir. En effet étant à la Diète il écrivit au Roi dePologne, & le Pape se joignit à lui, non-seulement en envoyant des Brefs au même Roi, mais même à tous les Ecclesiastiques; en quoi ils ne réüssirent pas mieux qu'ils avoient fait auparavant.

Néanmoins le Grand-Maître ne perdit pas courage, il assembla le Chapitre à Mergentheim, pour déliberer sur les moyens qu'il y auroit

auroit de se remettre en possession de la Prusse & de la Livonie. L'Empereur envoya aussi de nouveaux Ambassadeurs; mais on les amusa par divers artifices, à Riga, à Revel, & en d'autres endroits. Pendant ce tems-là le Grand-Maître étant mort, on convoqua un Chapitre Général à Nekkersulm, où Henri de Bobenhausen fut élu l'an 1572. pour trente-huitième Grand-Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, & pour Directeur de la Prusse. D'ailleurs Albert Frederic, second Duc de Prusse, étant sur le point de se marier avec Marie-Eleonore, fille de Guillaume, Duc de Juliers & de Cleves, tomba dans une frenesie, qui le rendit incapable de gouverner ses Etats; & le Roi de Pologne, qui étoit son Oncle paternel, établit le Marquis George-Frederic de Brandebourg pour regir la Prusse.

Le Grand-Maître en fit ses plaintes à l'Empereur, & cependant le Roi Sigismond mourut l'an 1575. L'Empereur Maximilien fut élu Roi de Pologne à sa place, & alors le Grand-Maître conçut de nouvelles espérances de rentrer bien tôt en possession des Etats dont l'Ordre avoit été dépouillé. Mais il y eut une partie de la Noblesse de Pologne, qui trois jours après cette élection entreprit de procéder à une nouvelle, qui tomba sur Etienne Battori, Prince de Transilvanie, & par là toutes ces espérances, qui avoient commencé à renaître, se virent retranchées. Néanmoins le Grand-Maître representa encore à la Diète de Ratisbonne tout ce qui s'étoit passé depuis l'an 1550. dans la Livonie, & requit les Princes de vouloir

…ir reprendre les armes pour reconquerir ce …ys-là ; ce qui ne produisit pas plus d'effet …'auparavant, d'autant plus que la mort de …Empereur survint alors. Ainsi connoissant qu'il …y avoit peu de fonds à faire sur l'Empire, il prit …le parti de s'addresser à la Cour de Pologne, où …il fit une députation solemnelle, pour tâcher …d'obtenir quelque chose par la voye de la négociation ; en quoi néanmoins il n'eut pas un meilleur succès.

L'Empereur Rodolfe, sans la participation duquel cette députation s'étoit faite, en fut très-malcontent, & le Grand-Maître se trouva fort embarassé à s'en excuser. L'Empereur dissimula son ressentiment, mais il ne laissa pas de le conserver dans son cœur. Il proposa dans une Diète de l'Empire de transferer l'Ordre en Hongrie ; toutefois on differa de délibérer sur ce point. Le Grand-Maître surpris d'une proposition si dure, assembla l'an 1577. un Chapitre Général à Neckersulm, afin de prendre des mesures pour l'avenir. Les Envoyez de Rodolfe furent admis dans l'Assemblée, à laquelle ils firent entendre, que l'Empereur ayant dessein d'instituer un Ordre sur les Frontiéres de la Chrétienté, pour l'opposer aux Ottomans, & pour l'avantage de la Religion Catholique, avoit trouvé à propos d'employer, à un si grand & si digne ouvrage, les Chevaliers Teutons, qui avoient déja fait de si beaux exploits en faveur de la Religon ; en quoi il n'avoit aucun dessein d'avilir l'Ordre, mais au contraire d'augmenter son lustre, avec quantité d'autres semblables raisonnemens spécieux.

Les Chevaliers, à qui cette propofition étoit suspecte, répondirent que le Grand-Maître & tous les Membres de l'Ordre n'étoient qu'administrateurs des domaines & des rentes qui lui appartenoient, & que par consequent ils ne pouvoient rendre une réponse positive sans la participation de la Noblesse, & sans avoir fait un état de tout ce qui appartenoit à l'Ordre. Ainsi il fut enjoint à tous les Commandeurs, de faire cet état, & de déclarer au juste tout ce qu'ils possédoient, pour en délivrer la déclaration dans la premiére Assemblée. Au commencement de l'an 1578. le Grand-Maître alla présenter à l'Empereur un ample Ecrit qui contenoit sa réponse. Il fit aussi faire des memoires de l'état où se trouvoit tout l'Ordre, & examiner les pertes & les dépenses qu'il avoit faites pour le service de l'Empire, & après que tout eut été considéré, l'affaire s'accommoda d'un commun consentement, & l'Ordre fut transferé en Hongrie.

Depuis ce tems-là il a fourni tous les ans un nombre de Chevaliers pour le service de l'Empereur en ce Royaume, jusques-à-ce que l'Archiduc Maximilien y fut envoyé comme Généralissime des Troupes Impériales; car il reçut lui-même l'an 1584. la Croix de l'Ordre à Mergentheim, & fut fait en même tems Coadjuteur du Grand Maître. Mais ce Prince étoit d'un trop haut rang pour avoir un Superieur, de sorte que le Grand-Maître se démit de sa Dignité, & se retira à Kroonweissembourg, où il mourut l'an 1595. L'Archiduc ayant pris la conduite des affaires de l'Ordre, les Chevaliers trouve-

uerent i illustre (champ
ert à leu , j 1018. qu'il
rut. L'Archiduc (d'Autriche lui
éda, & Eustache Westernag succéda
1625. à l'Archiduc; puis l'an 1627. Jean
ar de Stadion remplit la place de Wester.
& Leopold-Guillaume, Archiduc d'Au-
e, remplit l'an 1642. celle de Stadion. Son
esseur fut l'Archiduc Charles-Joseph en
. & celui de l'Archiduc Charles Joseph
ean Gaspar d'Ampringen en 1664.
n'y a point eu d'Ecrivains qui nous ayent
e détail des exploits des Chevaliers sous
Princes & derniers Grands-Maîtres, quoi
ayent toujours assisté l'Empereur de leurs
s & de leurs finances dans les guerres qu'il
tenuës en Hongrie, tant contre les Re-
s que contre les Turcs, & même en Can-
jusques à la conclusion de la paix qui se
Raab l'an 1664. Après cela ils tinrent un
itre général à Mergentheim pour remet-
Ordre sur le pié de sa premiére institu-
qui étoit de porter continuellement les ar-
contre les Infidèles. On trouva alors que
revenus consistoient en onze Bailliages, sa-
ceux d'Alsace, d'Autriche, d'Artois, de
lans, de Franconie, de Juncetum, de
phalie & de Lorraine, la plupart desquels
Catholiques; & en ceux de Hesse, de Thu-
& de Saxe dont la plupart sont Luthériens.
après avoir fait une perquisition exacte
us ces biens & revenus, on trouva que
ipart étoient tombez entre les mains de
ses Puissances, & qu'il n'étoit pas possible

à l'Ordre de se rétablir sur le pié de la premiére institution.

Après donc avoir délibéré sur ce qu'il y avoit à faire, on jugea à propos de demander à l'Empereur une place en Hongrie, où ceux qui auroient dessein de se faire Chevaliers, pussent faire leur séjour pour y apprendre les exercices: mais l'Empereur jugea qu'il étoit inutile de leur accorder cette demande. Au lieu de cela il déclara le Grand-Maître Vice-Roi de Hongrie, lequel étant allé l'an 1673. dans ce Royaume avec ses Chevaliers, rendit des services considérables à l'Empire. Le plus jeune des Fils du Duc Philippe-Guillaume de Neubourg ayant été élu Coadjuteur du Grand-Maître, passa en Hongrie avec de belles Troupes & plusieurs Chevaliers, de qui le secours fut fort utile, sur tout l'an 1683. devant Vienne, que les Turcs tenoient assiégée, & d'où ils furent chassez.

Le Grand-Maître ayant été favorisé du Gouvernement de Silesie, mourut le 7. de Septembre 1684. & le Prince Louïs de Neubourg lui succéda, & fut le 46. Grand-Maître. Il servoit alors au siége de Bude, après lequel il se rendit à Mergentheim, où on fit la cérémonie de sa confirmation en cette Charge & Dignité. Dès la même année il retourna en Hongrie à la tête de quelques Troupes, dont la valeur & la bonne discipline servirent d'exemple à toute l'Armée. L'Electeur Charles, Palatin du Rhin, étant mort l'an 1686. & la succession à l'Electorat étant dévoluë à Philippe-Guillaume de Neubourg, le Grand-Maître son fils, alla au

nom de son pere prendre possession d'Hei-
berg & de Frankenthal. La paix qui étoit
re l'Empire & la France ayant été rompuë
cette derniére Couronne l'an 1686. le Grand-
ître se joignit à l'Armée des Alliez, où il
uit beaucoup de reputation, par sa valeur
oar sa bonne conduite, de sorte qu'il fut
ırdé dès-lors comme un excellent Général.
ıprès avoir raporté jusqu'ici les principaux
nemens de cet Ordre, il ne sera pas inutile
décrire en peu de mots les anciennes Ob-
'ances qui s'y pratiquoient, avant que
nbition s'y fût introduite. Pour preserver
Chevaliers de pécher contre la chasteté
ils avoient vouée, leur Régle leur défen-
: tout entretien avec les femmes, principa-
ent les jeunes; & il n'étoit pas même per-
à un Chevalier de baiser sa mere en la sa-
ıt. Ils faisoient profession d'une si grande
vreté, qu'ils ne pouvoient rien avoir en
pre, à moins qu'ils n'en eussent eu la per-
sion du Grand-Maître, ou des autres Supe-
ırs. C'est pourquoi ils ne pouvoient avoir
un coffre fermant à clef, de peur qu'on ne
soupçonnât d'y cacher de l'argent, ou d'y
fermer quelque autre chose qui fût défen-
: par la Regle. Ce qu'ils possédoient n'étoit
au nom de l'Ordre ou du Chapitre, encore
it-ce pour le distribuer aux Pauvres, aux ma-
es ou à ceux de l'Ordre qui en avoient be-
ı. Il y a des Auteurs qui disent que leur
mier Grand-Maître ordonna qu'ils recite-
ent chaque jour & toutes les nuits, deux
ıs fois l'Oraison Dominicale, le Simbole des

Apôtres, & la Salutation Angelique; néanmoins la Régle n'en ordonnoit pas un si grand nombre. Leurs cellules devoient toujours être ouvertes, afin qu'on vit ce qu'ils y faisoient & que rien ne fût caché à la vuë du Supérieur qui étoit ordinairement un Commandeur. Il avoit dans chaque Couvent douze Chevaliers en l'honneur des douze Apôtres, & Winrick de Kniprode, dix-neuvième Grand-Maître, ordonna qu'outre les douze Chevaliers, il y auroit encore six Chapelains. Il y avoit environ une quarantaine de ces sortes de Couvens, y en ayant quelquefois plusieurs dans un même lieu, comme à Marienbourg, où il y en avoit quatre. Ils n'avoient pour lit que des paillasses. Leurs armes ne devoient être ni dorées ni argentées. L'âge déterminé par la Régle, étoit celui de quinze ans, & ils devoient être forts & robustes pour résister aux fatigues de la guerre.

Cet Ordre étoit divisé, comme celui de Malthe, en trois classes, en Chevaliers, en Chapelains & en Freres servans. Il y avoit aussi des personnes mariées à qui on accordoit la permission, comme dans l'Ordre de Malthe, de porter des demi Croix; Et je trouve qu'il y avoit encore des Religieuses de cet Ordre, sur quoi Monsieur Hartknok rapporte une espéce de formule de priéres qu'on récitoit en leur donnant l'habit.

Nous avons déja parlé en un autre endroit du Grand-Commandeur, du Grand-Maréchal, du Grand Hospitalier, du Drapier & du Trésorier, qui étoient les premiéres dignitez de l'Or



valier Ecclesiastique Teutonique.

10 Voici quels étoient leurs emplois. Le Grand-Commandeur préſidoit à tous les Conſeils, & gouvernoit la Province en l'abſence du Grand-Maître : il avoit inſpection ſur le Tréſor, les Bleds & la Navigation ; & les Freres Chapelains & ſervans d'Armes, qui demeuroient au premier Couvent, lui obéiſſoient. Le Grand-Maréchal devoit pourvoir à tout ce qui regardoit la Guerre ; c'eſt pourquoi tous les Chevaliers devoient lui obéir en l'abſence du Grand-Maître : il leur fourniſſoit les armes & les chevaux, qu'il n'achetoit pas néanmoins ſans permiſſion du Grand-Maître. Sans la même permiſſion il ne pouvoit renvoyer de l'Armée aucun Chevalier ni livrer aucun combat. En tems de paix le Grand-Commandeur avoit le pas devant lui, mais auſſi en tems de guerre il precédoit le Grand-Commandeur. Le Grand-Hoſpitalier avoit le ſoin des Pauvres, & de tous les Hôpitaux, & donnoit des ordres aux Hoſpitaliers inférieurs. Il n'étoit pas obligé de rendre compte des dépenſes qu'il faiſoit, & lors que l'argent ou les choſes néceſſaires pour ce qui regardoit les Hôpitaux & les Pauvres lui manquoient, c'étoit au Grand-Commandeur à les fournir : il demeuroit ordinairement à Elbing, comme nous l'avons déja dit ; mais quand cette Ville fut cédée au Roi de Pologne, il transféra ſon ſiége à Brandebourg. Le Drapier avoit ſoin de ce qui regardoit l'habillement des Freres. Si l'on donnoit un morceau de drap à un Chevalier, il ne pouvoit pas le retenir ſans la permiſſion de ce Drapier. Si le morceau

ceau de drap qui étoit donné, étoit suffisant pour faire deux manteaux, il en retenoit la moitié pour lui & donnoit l'autre moitié au Drapier, qui devoit aussi fournir aux Chevaliers, qu'on envoyoit d'un Couvent en un autre, tout ce qui leur étoit nécessaire pour le voyage. Et le Trésorier, afin d'être toujours prêt pour distribuer ce qui étoit nécessaire, demeuroit à la Cour du Grand-Maître, auquel tous ces Grands-Officiers étoient obligez de rendre compte tous les mois des dépenses qu'ils avoient faites, excepté le Grand-Hospitalier, qui, comme nous avons dit, ne rendoit aucun compte.

Cet Ordre ne fut pas aboli par la désertion du Grand-Maître Albert de Brandebourg; mais par la perte de la Prusse & de la Livonie, il n'est plus qu'une ombre de ce qu'il étoit autrefois. Les Chevaliers qui ne suivirent pas l'éxemple de leur Grand-Maître, & qui demeurérent fermes dans la Religion Catholique, tranférerent le siége de l'Ordre dans la Ville de Mergentheim ou Mariendal qui leur appartient encore dans la Franconie. Il y élurent pour Grand-Maître Wouter de Cromberg, qui pour commencer le procès, que l'Ordre jugea à propos d'intenter à Albert, porta ses plaintes au Conseil Aulique de l'Empereur: & ce Conseil faisant droit sur cette plainte, cassa, comme on l'a vu, & annula l'an 1523. le Traité fait avec le Roi de Pologne & Albert de Brandebourg, mettant celui-ci au ban de l'Empire selon l'ancienne coûtume. Cromberg n'épargna ni raisons, ni peines, ni travaux pour rentrer en possession de la Prusse, & y rétablir la Re-

Religon Catholique: il envoya pour cet effet presque dans toutes les Cours de la Chrétienté; mais ce fut inutilement, & il mourut à Mergentheim, où il faisoit sa résidence. Il eut pour successeur, comme on l'a vu encore, Wolfang Schulzbar surnommé Milchling, qui étoit premier Commandeur de Hesse. Son élection fut confirmée par l'Empereur, qui envoya même des ordres au Marquis de Brandebourg de restituer la Prusse à l'Ordre Teutonique; mais comme ces ordres n'étoient pas accompagnez d'une puissante Armée, ils n'eurent aucun effet. Les autres Grand-Maîtres n'ont pas été plus heureux dans les tentatives qu'ils ont faites, pour le même sujet; en sorte que cet Ordre a perdu l'espérance de rentrer jamais en possession de la Prusse & de la Livonie, quoi que les Chevaliers ayent toûjours élu pour Grands-Maîtres des Princes des plus puissantes Maisons d'Allemagne. Si leur Grand-Maître ne cultivoit pas, aussi bien qu'eux, par une bonne conduite l'amitié des Princes & des Seigneurs, sur les terres desquels les Commanderies sont situées, & celle des Rois & des Princes voisins, ils auroient de la peine à se maintenir dans la possession de ces Commanderies, & le Grand-Maître ne retireroit pas de son benefice dequoi subsister. Quoique l'on tienne communément qu'il lui rapporte près de vingt mille écus de revenu, c'est peu de chose néanmoins, eu égard à la naissance des Grands-Maîtres qui descendent d'ordinaire de Maisons Souveraines.

Cet Ordre consiste principalement en douze

Provinces, ſavoir d'Alſace, de Bourgogne, d'Autriche, de Coblents & d'Eſtch, leſquelles ſe nomment encore Provinces de la Juriſdiction de Pruſſe, comme les ſuivantes ſont de celle d'Allemagne, ſavoir la Province de Franconie, de Heſſe, de Bleſſen, de Weſtphalie, de Lorraine, de Thuringe, de Saxe, & d'Utrecht. Les Hollandois ſont Maîtres de tout ce que l'Ordre poſſedoit dans cette derniere. Chaque Province a ſes Commanderies particulieres dont le plus ancien Commandeur eſt dit *Commandeur Provincial.* Ils ſont tous enſemble ſoumis au Grand-Maître d'Allemagne comme à leur Chef, & obligez de lui rendre obéïſſance. Ce ſont ces douze Commandeurs Provinciaux qui forment le Chapitre, & qui ont droit, quand ils ſont convoquez, d'élire le Grand-Maître. L'élection du Grand-Maître ſe faiſoit d'une autre maniére, lors que l'Ordre floriſſoit dans toute ſa ſplendeur. Le Grand-Maître étant au lit de la mort pouvoit donner à tel Chevalier qu'il lui plaiſoit, l'anneau & le ſceau de ſa Dignité pour le remettre à celui qui lui ſuccéderoit. Celui à qui il avoit confié ce dépôt étoit déclaré Vice-Régent, & gouvernoit l'Ordre juſques à l'élection; mais ſi ce Chevalier n'étoit pas agréable à tout le Chapitre, il éliſoit un autre Vice-Régent après la mort du Grand-Maître. Ce Vice-Regent donnoit part de cette mort aux Maîtres Provinciaux, & fixoit le jour de l'élection, afin que ces Maîtres Provinciaux avec un ou deux Chevaliers qui devoient être élus, s'y trouvaſſent. Pendant ce tems-là, on diſtribuoit tous les habits du Grand-

Grand-[illegible] res ; on en nourrissoit un pen[illegible] un[illegible], ce qui se pratiquoit aussi pendant qua[illegible] jours à la mort de chaque Chevalier. Le[illegible]ur l'élection étant arrivé, on célébroit l[illegible], après laquelle on faisoit la lecture d[illegible]tatuts de l'Ordre, tous les Freres récitoi[illegible]t quinze fois l'Oraison Dominicale, & on [illegible]it ensuite à manger à treize Pauvres. Le Vice-Régent avec l'agrément de l'Assembl[illegible]e, élisoit un Chevalier pour être Commandeur [illegible] Electeurs. Ce Commandeur prenoit un autre Chevalier pour Collegue. Ces deux en prenoient un troisième, & ces trois un quatrième, & toûjours en augmentant jusques au nombre de treize. Parmi ces Electeurs, il y avoit un Chapelain, huit Chevaliers, & quatre Fréres servans, mais l'on faisoit en sorte que tous les Electeurs fussent de différentes Provinces. Après l'élection, ce Vice-Régent conduisoit à l'Autel le nouveau Grand-Maître ; & après lui avoir representé les obligations de sa Charge, il lui mettoit entre les mains l'anneau & le sceau qui lui avoient été confiez par le dernier Grand-Maître, & il l'embrassoit. Voici les cérémonies qui s'observent encore dans l'installation du Grand-Maître, selon ce qu'en a écrit Henri Loen.

Celui qui a été élu pour cette Dignité, est conduit par tous les Chevaliers qui se trouvent présens, à la grande Chapelle. Y étant arrivé, il va s'asseoir dans une chaise, devant laquelle il y a un Prié-Dieu & un Pupitre couverts d'étoffe de soye noire, & placez à cinq ou six pas du milieu du grand Autel. Alors on

sonne

ſonne toutes les cloches, & le Prêtre Officiant avec le Diacre & le Sous-Diacre, ayant entonné le *Te Deum*, le Chœur le continue : ce qui eſt ſuivi de Litanies, qui ſe chantent de même au ſon de divers inſtrumens. Lorsqu'elles ſont finies, le Prêtre avant que de commencer la Meſſe de la ſainte Croix, addreſſe au nouvel Elu les paroles ſuivantes.

Optime Princeps, cum hodie Magiſtratus inclyti Ordinis Teutonici Inſignia, & Gubernaculum ſis ſuſcepturus, benè eſt, ut te prius de onere, ad quod deſtinaris, humiliter moneamus. Ergo Magni Magiſterii dignitatem hodie ſuſcipis, ac curam ſumis regendi Teutonicos Fratres, ejuſdemque Sacri Ordinis fideles populos, præclarum ſane inter mortales locum, ſed diſcriminis, laboris, atque anxietatis, haud expertem. Verùm ſi conſideraveris quod omnis poteſtas à Deo eſt, qui pro beneplacito ſuo auſert ſpiritum Principum ac Dominantibus dominatur, per quem Reges regnant, & Legum Conditores juſta

„Très - Excellent „Prince, en ce jour „que vous devez re„çevoir les marques „dela Maîtriſe de l'il„luſtre Ordre Teu„tonique, & être „chargé de ſa conduite, „il eſt à propos que „nous vous donnions „humblement quel„ques avis, ſur cette „charge, à la quelle „vous êtes deſtiné. „Lors donc que vous „êtes élevé à la digni„té de Grand Maître „vous vous chargez „du ſoin de gouverner „les Freres Teutoni„ques, & tous les fi„deles qui appartien„nent à cet Ordre; „emploi auſſi beau „qu'il y en ait entre

de-

[illegible] [illegible] tib[illegible] [illegible]o ips[illegible] [illegible]mino Deo rationem es redditurus; primùm igitur [illegible]tatem servabis, Altissimum Dominum Deum tuum tota mente, ac puro corde coles; legem ejus rebus omnibus præferes; & ad eam observandam Ordinis tui Fratres ac subditos hortaberis verbo & exemplo. Christianam Religionem, ac Fidem Catholicam, quam ab incunabulis professus es, ad finem usque inviolatam retinebis, eamque contra omnes adversantes pro viribus defendes, atque adeò pro gloria Domini nostri Jesu-Christi crucifixi, non solum divitias, sed vitam etiam profundere numquam pertimesces, deinde justitiam, sine qua nulla societas diu potest consistere, erga omnes inconcussè administrabis, bonis præmia, noxiis pœnas retribuendo. Viduas, pupillos, pauperes, ac debiles ab omni oppressione proteges;

„ les Mortels, mais qui „ se distingue en sa maniére, & qui n'est pas „ éxemt de travaux & „ d'inquiétudes. Si „ donc vous considerez „ que toute puissance „ vient de Dieu; que „ c'est lui, qui selon „ son bon plaisir, enléve aux Princes l'esprit de gouvernement „ & domine sur les „ Maîtres du Monde; „ que c'est lui, par qui „ les Rois regnent, & „ que les Législateurs „ determinent ce qui „ est juste, vous reconnoîtrez que c'est aussi à ce même Dieu & „ Seigneur que vous „ rendrez compte du „ Troupeau qui vous „ est commis. Avant „ toutes choses, vous „ servirez de tout votre „ esprit & avec un „ cœur pur le très haut „ qui est notre Dieu & „ Seigneur; vous préfererez sa Loi à toutes „ autres, & vous exhorterez à l'observer,

omni-

omnibus te advenientibus benignum, mansuetum, atque affabilem pro tua dignitate te prabebis, & ita te geres, ut non ad tuam, sed Ecclesiæ Catholicæ, & Ordinis tui, totiusque populi utilitatem gubernare, dignumque præmium benefactorum tuorum non in Terris sed in Cælo, videaris expectare, quod ipse præstare dignetur, qui vivit & regnat Deus in sæcula sæculorum.

℟. *Amen.*

„ par vos éxemples aussi bien que par vos „ paroles, les Freres & „ les Sujets de votre „ Ordre. Vous garderez inviolablement „ jusques à la fin la Religion Chrétienne que „ vous avez professée „ dès le berceau, & „ vous la défendrez de „ toutes vos forces contre tous ses ennemis, „ & vous ne craindrez „ jamais de sacrifier non „ seulement vos biens, „ mais encore votre vie „ pour l'amour de notre Seigneur *Jesus-Christ*; ensuite vous administrerez constamment envers tous la justice, „ sans laquelle aucune Société ne peut subsister, „ en récompensant les bons & en punissant les „ méchans. Vous protégerez les Veuves, les „ Pupilles, les Pauvres, & les foibles contre „ toute oppression. Vous vous rendrez à ceux „ qui vous aborderont, benin, doux & affable, „ selon votre dignité, & vous vous comporterez de maniére, qu'on puisse voir que vous „ gouvernez non pour votre propre avantage, „ mais pour celui de l'Eglise Catholique, de „ votre Ordre & de tous ceux qui y appartiennent, & que vous attendez dans le Ciel „ plûtôt que sur la Terre le digne prix de vos „ bonnes actions. Puissiez vous obtenir cette

grace

„grace celui qui vit & regne aux siécles „des si es. ℟. Ainsi soit-il.

Après ce discours, le Prêtre commence à chanter,

℣ Adjutorium nostrum in omine Domini.
℟ Qui fecit cœlum & terram.
℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum Spiritu tuo.

℣. „Notre aide soit „au nom du Seigneur.
℟. „Qui a fait le Ciel „& la Terre.
℣. „Le Seigneur soit „avec vous.
℟. „Et avec votre „esprit.

Oremus.

Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando preveni, & adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio, & operatio à te semper incipiat, & per te cœpta finiatur. Per Dominum nostrum, &c.

℟ Amen.

Priere

„Nous vous prions, „Seigneur, de nous „prevenir du soufle de „votre esprit dans nos „actions, & de nous „continuer votre se- „cours, en les faisant, „afin que soit que nous „priions, soit que nous „fassions autre chose, „nous la commencions „toujours & la finissions par vous, au nom de „Notre Seigneur &c. ℟. Ainsi soit-il.

Alors le nouveau Grand-Maître prête le serment, s'il ne l'a pas encore prêté; & le Prêtre recommence en disant:

Exur-

Exurgat Deus & dissipentur inimici ejus; & fugiant qui oderunt eum à facie ejus; sicut deficit fumus, deficiant; sicut fluit cera à facie ignis, sic pereant peccatores à facie Dei.

„Que Dieu se mo
„tre & que ses enn
„mis soient dissipez
„que ceux qui le ha
„sent fuyent de deva
„sa face; comme
„fumée se dissip
„qu'ils soient anéa
„tis; de même que
„cire fond devant
„feu, ainsi que les p
„cheurs perissent
„presence de Dieu.

Benedictus Dominus quotidie, prosperum iter faciet nobis Deus salutarium nostrorum.

„Que le Seigne
„soit beni tous l
„jours, le Dieu d
„biens salutaires no
„fera faire un heure
„voyage.

Deus noster, Deus salvos faciendi, & Dominus exitus mortis.

„Notre Dieu est
„Dieu qui sauve,
„le Seigneur qui d
„livré de la mort.

Verumtamen Deus confringet capita inimicorum suorum; verticem capilli perambulantium in delictis suis.

„Mais Dieu brise
„la tête de ses enr
„mis; le sommet de
„tête de ceux qui ma
„chent dans leurs i
„quitez.

Manda Deus virtuti tuæ: Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.

„O Dieu emplo
„votre force: O Di
„confirmez ce q
„vous avez commen
„en nous.

Mi

rabilis Deus in is suis; Deus Israel labit virtutem, & udinem plebi suæ, ictus Deus. Gloria & Filio, &c.	,,Dieu est admira- ,,ble en ses Saints. Le ,,Dieu d'Israël donne- ,,ra le courage & la ,,force à son Peuple. ,,Dieu soit beni. Gloi- ,,re soit au Pere, & ,,au Fils &c.

suite le Prêtre continue.

nomen Domini be- um.	,,Le nom du Sei- ,,gneur soit beni.
Ex hoc nunc & in sæculum.	℟. A present & à jamais.

Oremus.	Priere.
nipotens sempiterne , Creator omnium , rator Angelorum , Regum , & Dominus inantium , qui Abra- fidelem servum tuum stibus triumphare se- Moysi , & Josue o tuo prælatis mul- em victoriam tribui- humilemque David m tuum regni fasti- ublimasti , & Salo- m sapientiæ , pacif- neffabili munere di- , Respice, quæsumus,	,,Dieu Eternel & ,,Tout-Puissant,Créa- ,,teur de toutes cho- ,,ses, Empereur des ,,Anges,Roi des Rois, ,,& Seigneur des Sei- ,,gneurs, qui avez fait ,,triompher votre fi- ,,dele serviteur Abra- ,,ham de ses enne- ,,mis, qui avez favo- ,,risé Moïse & Josué, ,,les Conducteurs de ,,votre Peuple, de ,,plusieurs victoires, ,,qui avez élevé votre

Exurgat Deus & dissipentur inimici ejus; & fugiant qui oderunt eum à facie ejus; sicut deficit fumus, deficiant; sicut fluit cera à facie ignis, sic pereant peccatores à facie Dei.

„Que Dieu se montre & que ses ennemis soient dissipez; que ceux qui le haïssent fuyent de devant sa face; comme la fumée se dissipe, qu'ils soient anéantis; de même que la cire fond devant le feu, ainsi que les pecheurs perissent en presence de Dieu.

Benedictus Dominus quotidie, prosperum iter faciet nobis Deus salutarium nostrorum.

„Que le Seigneur soit beni tous les jours, le Dieu des biens salutaires nous fera faire un heureux voyage.

Deus noster, Deus salvos faciendi, & Dominus exitus mortis.

„Notre Dieu est le Dieu qui sauve, & le Seigneur qui delivre de la mort.

Verumtamen Deus confringet capita inimicorum suorum; verticem capilli perambulantium in delictis suis.

„Mais Dieu brisera la tête de ses ennemis; le sommet de la tête de ceux qui marchent dans leurs iniquitez.

Manda Deus virtuti tuæ: Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.

„O Dieu employez votre force: O Dieu confirmez ce que vous avez commencé en nous.

Mira-

Mirabilis Deus in Sanctis suis; Deus Israel Ipse dabit virtutem, & fortitudinem plebi suæ, Benedictus Deus. Gloria Patri & Filio, &c.

„Dieu eſt admirable en ſes Saints. Le Dieu d'Iſraël donnera le courage & la force à ſon Peuple. Dieu ſoit beni. Gloire ſoit au Pere, & au Fils &c.

Enſuite le Prêtre continue.

Sit nomen Domini benedictum.

„Le nom du Seigneur ſoit beni.

℟. *Ex hoc nunc & uſque in ſeculum.*

℟. A preſent & à jamais.

Oremus.

Priere.

Omnipotens ſempiterne Deus, Creator omnium, Imperator Angelorum, Rex Regum, & Dominus Dominantium, qui Abraham fidelem ſervum tuum de hoſtibus triumphare feciſti, Moyſi, & Joſuæ populo tuo prælatis multiplicem victoriam tribuiſti, humilemque David puerum tuum regni faſtigio ſublimaſti, & Salomonem ſapientiæ, paciſque ineffabili munere ditaſti, Reſpice, quæſumus,

„Dieu Eternel & Tout-Puiſſant, Créateur de toutes choſes, Empereur des Anges, Roi des Rois, & Seigneur des Seigneurs, qui avez fait triompher votre fidele ſerviteur Abraham de ſes ennemis, qui avez favoriſé Moïſe & Joſuë, les Conducteurs de votre Peuple, de pluſieurs victoires, qui avez élevé votre

Domine, super hunc famulum tuum N. quem supplici devotione in Magistrum nostrum elegimus, benedictionum ✠ tuarum dona multiplica, eumque dextera tua potentia semper, & ubique circumda, quatenus prædicti Abrahæ fidelitate firmatus, Moysis mansuetudine fretus, Josuæ fortitudine munitus, Davidis humilitate exaltatus, Salomonis sapientia decoratus, tibi in omnibus complaceat, & per tramitem justitiæ inoffenso gressu, semper incedat, tuæ quoque protectionis galea munitus, & scuto insuperabili jugiter protectus, armisque cœlestibus circumdatus, optabilis de hostibus Sanctæ Crucis Christi victoriæ triumphum feliciter capiat, terroremque suæ virtutis illis inferat, & pacem tibi militantibus lætantem reportet, per Christum Dominum nostrum, qui virtute Sanctæ Crucis tartara destruxit, regnoque Diaboli su-

„ humble enfant I
„ vid à la gloire
„ regner, & qui a
„ enrichi Salomon
„ don ineffable de
„ sagesse & de la pa
„ nous vous prio
„ Seigneur, de jet
„ les yeux sur vo
„ serviteur N. ici p
„ sent, que nous av
„ élu, après nous é
„ prosternez dev
„ vous avec devoti
„ multipliez en fa
„ veur les dons de
„ benedictions,
„ votre puissante m
„ le protege & l'e
„ ronne toujours;
„ qu'ayant la fe
„ foi d'Abraham
„ douceur de Moï
„ & qu'étant mun
„ la force de Josue
„ glorifiant dans l'
„ milité de David
„ étant orné de la
„ gesse de Salomo
„ cherche à vous p
„ re en toutes cho
„ qu'il marche t
„ jours d'un pié fe
„ dans les voyes

[illegible] ad [illegible] vos victor [illegible]dit, quo potestas [illegible] [illegible] stit [illegible]rie, qui est [illegible] [illegible]ilium, & vita ja-[illegible]que populorum, Qui [illegible] vivit, &c.

℟ *Amen.*

„ la justice ; que cou„ vert du casque de „ votre protection, & „ d'un bouclier rendu „ invincible par votre „ grace, il triomphe „ hautement, & com„ me nous le devons „ souhaiter des enne„ mis de la Croix de *Jesus-Christ* ; que son cou„ rage leur donne de la terreur, & qu'il ob„ tienne une paix agréable à ceux qui combat„ tent pour vous, par notre Seigneur *Jesus-„ Christ*, qui, par la vertu de la Sainte Croix, „ a détruit l'Enfer ; qui, après avoir anéanti le „ regne du Démon, est monté triomphant aux „ Cieux ; duquel aussi tout notre pouvoir & no„ tre victoire dépendent, qui est la gloire des „ humbles, la vie & le salut des hommes, & „ qui vit & regne avec vous &c.

℟ Ainsi soit-il.

A la fin de cette Oraison on donne au Grand-Maître la Croix de Prusse, & le Prêtre lit les Litanies qui sont dans les Livres de l'Ordre. Le Chœur lui répond ces paroles.

Ut gratiam Spiritus Sancti cordibus nostris infundere digneris.

„ Veuillez verser „ dans nos cœurs la „ grace de votre Saint „ Esprit.

Te Rogamus, &c.

„ Nous vous en „ prions &c.

A quoi on ajoûte.

Ut hunc Magistrum nostrum bene ✠ dicere digneris.

„ Veuillez benir ✠ „ notre Maître ici pré- „ sent.

Et encore :

Ut hunc Magistrum nostrum bene ✠ dicere, ac conservare digneris.

„ Veuillez benir ✠ „ & conserver notre „ Maître.

℟ *Te rogamus, &c.*

℟. „ Nous vous en „ prions.

Et ensuite :

Ut in sancto proposito perseverantiam ei donare digneris.

„ Veuillez lui don- „ ner la perseverance „ dans sa sainte résolu- „ tion.

A la fin des Litanies le Prêtre dit assez bas.

Pater noster.

„ Notre Pere &c.

℣ *Et ne nos inducas in tentationem.*

„ ℣. „ Et ne nous in- „ duisez point en ten- „ tation,

℟ *Sed libera nos à malo.*

℟. „ Mais délivrez „ nous du mal.

℣ *Salvum fac servum tuum Domine.*

℣. „ Garentissez, „ Seigneur, votre Ser- „ viteur.

℟ *Deus meus, sperantem in te.*

℟. „ O Dieu, il es- „ pere en vous.

℣ *Esto ei, Domine,*

℣. „ Servez-lui, Sei-

turris

turris fortutidinis. „neur d'une forte „Tour.

℟ *A facie inimici.* ℟. „Contre la face „de son ennemi

℣ *Nihil proficiat inimicus in eo.* ℣. „Que l'ennemi „n'ait aucun avantage „sur lui.

℟ *Et filius iniquitatis non opponat nocere ei.* ℟. „Et que l'Enfant d'iniquité ne lui „nuise point.

℣ *Domine exaudi orationem meam.* ℣. „Seigneur, écoutez mon Oraison.

℟ *Et clamor meus ad te veniat.* ℟. „Et que ma voix „parvienne à vous.

℣ *Dominus vobiscum.* ℣. „Le Seigneur soit „avec vous.

℟ *Et cum Spiritu tuo.* ℟. „Et avec votre „esprit.

Et le Prêtre continue.

Oremus. Priere.

Omnipotens sempiterne Deus, qui suaviter omnia disponis, & cuncta creata gubernas, opem tuæ benedictionis tribue, & huic famulo tuo N. quem hodie humili ac devoto animo in Magistrum nostrum accipimus, gratiæ tuæ abundantiam concede, constitue, Domine, Principatum super humerum

„Dieu tout-puissant & Eternel qui „disposez toutes cho„ses avec harmonie, „& qui gouvernez „tout ce que vous a„vez créé, accordez „le secours de votre „bénédiction, & élar„gissez l'abondance „de vos graces à ce „votre serviteur N.

 ejus

ejus, ut sit fortis, justus, fidelis, providus & indefessus hujus Magisterii, & populi sui gubernator, infidelium extirpator, justitiæ cultor, meritorum & demeritorum remunerator, Ecclesiæ tuæ sanctæ, & fidei Christianæ defensor, ad decus & laudem tui nominis gloriosi, per Dominum nostrum Jesum-Christum.

℟ *Amen.*

„ que nous avons aujourd'hui élu d'un „ cœur humble & devot pour notre „ Maître; rendez, Seigneur, ses épaules „ propres à porter le „ poids de sa Charge, „ afin qu'avec force, „ justice, fidelité, soin „ & sans relâche il „ s'acquite de sa Maîtrise, & qu'ainsi il „ gouverne son Peuple, qu'il observe la justice, qu'il rende à un „ chacun ce qu'il mérite en bien & en mal; „ qu'il defende votre Sainte Eglise, & la Foi „ Chrétienne, à l'honneur & à la louange de „ votre saint nom, par notre Seigneur *Jesus-* „ *Christ.* ℟. „ Ainsi soit-il.

En ce moment on lui donne les clefs & le sceau, & le Prêtre recommençe à chanter.

Firmetur manus tua & dextera tua.

„ Que votre main & „ votre droite ayent de „ la fermeté.

℟ *Justitia, & judicium præparatio sedis tuæ.*

℟. Que votre Tribunal soit fondé sur „ la justice & le juge„ ment.

℣ *Domine exaudi orationem meam.*

℣. „ Seigneur, écoutez mon Oraison.

℟ *Et clamor meus ad te veniat.*

℟. „ Et que ma voix „ parvienne jusqu'à „ vous.

℣

℣ *Dominus vobiscum.*	℣. „ Le Seigneur „ soit avec vous.
℟ *Et cum Spiritu tuo.*	℟. Et avec votre „ esprit.

Le Prêtre continue & recite cette Oraison.

Oremus.	Priere.
Deus qui victrices Moysi manus, in oratione firmasti, qui quamvis ætate languesceret, infatigabili sanctitate pugnabat, ut dum Amalec iniquus vincitur, dum prophanus nationum populus subjugatur, exterminatis alienigenis, hæreditati tuæ copiosa professio serviret, opus manuum tuarum pia nostræ orationis exauditione confirma; habemus, & nos apud te, sancte Pater, Dominum Salvatorem, qui pro nobis manus suas extendit in Cruce, per quem etiam precamur, Altissime, ut tua potentia suffragante, universorum hostium frangatur impietas, populusque tuus cessante formidine te solum	„ O Dieu qui avez „ rendu fermes les „ mains victorieuses „ de Moïse pendant sa „ priére, lequel quoi- „ que languissant de „ vieillesse combattoit „ avec les armes d'une „ piété sans relâche, „ afin que le méchant „ Amalec étant défait, „ le Peuple profane „ des Nations subju- „ gué, & les étrangers „ exterminez, une ter- „ re abondante servît „ à votre héritage; „ confirmez l'ouvrage „ de vos mains, en é- „ coutant nos pieuses „ Oraisons. Nous a- „ vons dans votre sein, „ Pere Celeste, le Sau- „ veur, qui a étendu „ pour nous ses mains

timere condiscat, per eundem Christum Dominum nostrum.

℟. *Amen.*

,, sur la Croix, par lequel aussi nous vous ,, prions, ô très-Haut, ,, qu'avec le secours ,, de votre Puissance ,, les efforts de tous nos ennemis & de leur im- ,, piété soient rendus inutiles, & que votre ,, Peuple n'ayant plus aucun sujet de crainte, ,, n'apprenne à ne craindre que vous seul par ,, le même *Jesus-Christ* notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Le Prêtre continue encore.

Oremus.

Deus inenarrabilis, Auctor mundi, Conditor generis humani, Confirmator regnorum, ac principatuum Protector, qui Reges, Duces ac Principes honorare, ac amare præcepisti, tu præsentem insignem Principem nostrum, cum commissa sibi congregatione, per intercessionem Beatæ Mariæ semper Virginis, & omnium Sanctorum uberi benedictione locupleta. ✠ *Visita eum sicut visitasti Moysem in rubo, Josuen in prælio, Gedeo-*

Priere.

,, O Dieu incomprehensible, Auteur ,, du Monde, Créateur ,, du Genre humain, ,, Fondateur des Roy- ,, aumes, le Protecteur ,, des Souverainetez, ,, qui avez commandé ,, d'honorer & d'ai- ,, mer les Rois & les ,, Princes; nous vous ,, prions par l'inter- ,, cession de la bien- ,, heureuse Marie tou- ,, jours Vierge & de ,, tous les Saints, de ,, répandre une pleine ,, & abondante béné-

nem

dem in agro, Samuelem in templo, & in illa eum sydrea benedictione ✠ ac sapientiæ tuæ rore perfunde, quam beatus David in Psalterio, & Salomon filius ejus, remunerante te præcepit de cœlesti. Sit contra acies inimicorum lorica, in adversis galea, in prosperis sapientia, in protectione clypeus sempiternus; & præsta ut populus illi teneat fidem, proceres sui habeant pacem, diligant charitatem, abstineant se à cupiditate, loquantur justitiam, custodiant veritatem, & ita populus iste sub ejus Principis regimine pullulet coalitus benedictione æternitatis, ut semper tripudiantes maneant in pace, ac victores, quod ipse præstare dignetur, Qui tecum vivit, &c.

℟ *Amen.*

„✠ diction sur notre „illustre Prince ici „present; aussi-bien „que sur la Congréga„tion confiée à ses „soins. Visitez-le par „votre grace, comme „vous avez visité „Moïse dans le buis„son ardent, Joseph „dans le combat, Ge„deon dans le champ, „Samuel dans le Tem„ple. Arrosez-le de „cette céleste bene„diction ✠ & de la ro„sée de cette Sagesse, „que le bienheureux „David recommande „dans ses Pseaumes, „& que son Fils Salo„mon avoit reçue du „Ciel. Qu'elle lui soit „une cuirasse contre les „Troupes ennemies, „un Casque dans les „adversitez, un mo„dele dans la prospe„rité, & un bouclier „pour sa défense; & faites par votre gra„ce que le Peuple lui tienne la foi, que le „Grands de sa Cour soient en paix, qu'ils ai„ment la charité, qu'ils s'abstiennent des cor„voitises, qu'ils ne disent que des choses ju

„tes, qu'ils gardent la verité, & ... Peu-
„ple sous la conduite de son P... ... en
„bénédictions éternelles, qu'il soit toûjours
„en garde pendant la paix, & victorieux dans
„la guerre. Par celui qui vit avec vous &c.

℟. Ainsi soit-il.

Aussi-tôt le Prêtre dit.

Sta firmiter, Illustrissime (ou selon les qualités qu'il a) *Serenissime Princeps; & retine amodò locum tibi à Deo delegatum, per auctoritatem ipsius omnipotentis Dei, ac per traditionem, & benedictionem nostram, atque semper prospere concede, vive & regna in sæcula sæculorum.*

℟. *Amen.*

„Tenez vous ferme
„illustre Prince (ou
„tel autre terme de
„dignité) & gardez
„le poste où Dieu
„vous a placé, con-
„servez-le par l'auto-
„rité du Dieu Tout-
„puissant, & en ver-
„tu de notre conces-
„sion & de notre bé-
„nediction; puissiez-
„vous être toûjours
„accompagné de bon-
„heur; vivre & régner aux siécles des siécles.

℟. Ainsi soit-il.

Alors on commence la Messe de la Sainte Croix, à la fin de laquelle la Musique chante:

Benedictus Dominus Deus Israel, &c.

„Beni soit le Sei-
„gneur, le Dieu d'If-
„raël &c.

Outre le vœu de défendre l'Église, ces Che-
valiers

valiers sont encore obligez de faire celui de chasteté, de même que ceux de Malthe; & de vivre selon les Règles qui leur ont été prescrites par les Papes. Ils portent maintenant par dessus leurs habits ordinaires un manteau blanc, sur lequel il y a du côté gauche une Croix noire un peu patée & orlée d'argent. Le Manteau des Chevaliers n'est pas si long que celui du Grand-Maître, & ne descend qu'au milieu de la jambe. Voici maintenant la Succession Chronologique de ces Grands-Maîtres, selon l'Abbé Giustiniani.



SUC-

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	De l'Ordre Teutonique.	Ans de leur Maitrise.
I.	1190	HENRI DE WALPOT, premier Grand-Maître de l'Hôpital & de l'Ordre de Sainte Marie de Jerusalem sur le Mont de Sion, bâti par le Roi Baudouïn.	10.
II.	1200	OTHON DE CARPEN, de Breme.	6.
III.	1206	HENRI, ou selon d'autres HERMAN DE BART d'Alsace, mort à Ptolomaïde.	4.
IV.	1210	HERMAN DE SALTZA ou GALTA selon quelques Modernes, qui entreprit la conquête de la Prusse. *Quelques-uns mettent pour V. Grand-Maître Henri de Hobenloe; Mais le Chasseur n'en*	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		n'en faisant point mention dans son Histoire de cet Ordre imprimée en 1680. *nous ne le mettrons pas non plus.*	
V.	1240	CONRAD Landgrave de Turinge, établi Grand-Maître par l'Empereur Frederic II. mourut à Marpurg dans la Hesse. . . .	12.
VI.	1252	POPPE D'OSTERN ou d'Osterling, que son grand âge obligea d'abdiquer. . .	11.
VII.	1263	HANNON, ou JEAN ANGERHAUZEN ou SANGERHAUSEN, ou ZANGERHAUSEN.	12.
VIII.	1275	HERMAN ou HOTMAN HELDRUNGEN, mort à Venise où il faisoit sa residence.	8.
IX.	1283	BURCHARD DE SCHUNDEN.	7.
X.	1290	CONRAD FEUCHTWANGEN, qui établit sa résidence à Prague.	7.
XI.	1297	GODEFROI ou GEOFFROI, Comte de Hohenloe, fit bâtir la Ville de Marienbourg	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise
XXVI.	1422	PAUL BELLIZERE ou PELNITZER, ou comme d'autres l'écrivent, Belligere de Rufdorff. . . .	19.
XXVII.	1441	CONRAD D'ERLICHSHAUSEN, ou d'Erlingshaufen.	9.
XXVIII.	1450	Louïs fils de Conrad d'Erlichshaufen ; fous lequel une partie de la Pruffe paffa fous l'obeïffance de la Couronne de Pologne.	17.
XXIX.	1467	HENRI DE PLAVEN ou Plavender.	3.
XXX.	1470	HENRI RESFLE de Richtenberg.	7.
XXXI.	1477	MARTIN TRUSCHES de Weshaufen, ou, felon d'autres TRACHSE DE WERSHAUSEN. . . .	12.
XXXII.	1489	JEAN DE TIEFFEN, autrement DIEPEN, confederé avec le Roi de Pologne.	9.

FRI-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XXXIII.	1498.	FRIDERIC, Duc de Saxe, Landgrave de Turinge & Marquis de Misnie. . .	12.
XXXIV.	1511	ALBERT, Marquis de Brandebourg, qui embrassa le Lutheranisme, & se rendit Maître de la Prusse. .	15.
XXXV.	1527	WALTERNE DE CROMBERG, qui établit le Siege du Grand-Maître à Mergentheim en Allemague où il est encore. . . .	16.
XXXVI.	1543	WOLFANG SCURBAR ou Scutzsper, dit Mischiling.	23.
XXXVII.	1566	GEORGE HUNDT de Wenkhein.	6
XXXVIII	1572	HENRI OBENHAUSEN, ou BOBENHAUSEN, renonça à l'administration en 1585. & à la Grande-Maîtrise en 1590.	13.
XXXIX.	1585	MAXIMILIEN Archiduc d'Autriche.	33.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XL.	1618	CHARLES Archiduc d'Autriche.	.
XLI.	1625	JEAN EUSTACHE de Westernac.	2.
XLII.	1627	JEAN GASPAR de Stadion.	15.
XLIII.	1642	LEOPOLD GUILLAUME, Archiduc d'Autriche. .	20.
XLIV	1662	CHARLES JOSEPH, Archiduc d'Autriche, élu par trois Baillifs ou Directeurs de l'Ordre.	2.
XLV.	1664	JEAN GASPAR D'AMPRINGEN, le dernier de cette maison. . . .	20.
XLVI.	1684	LOUIS ANTOINE Prince de NEUBOURG, fils du Duc & Electeur Comte Palatin du Rhin. . . .	.



Chevalier de S. Gereon.

XXXVIII.

LES CHEVALIERS DE St. GEREON.

An de J. C. 1190. ou 1228.

LEs grands avantages que les Chrétiens avoient obtenus en Syrie, avoient puissamment excité les Princes à instituer divers Ordres Militaires, au nombre desquels on en met un qui commença par l'invocation de St. Géreon, & sous sa protection. Mais les Ecrivains nous ont laissé très peu de chose touchant cet Ordre. François Mennens rapporte ces paroles de Jean de Hœvel, fameux Voiageur dans la Terre Sainte; *Se vidisse in Palestina Milites Sancto Gereoni Sacros, Cruce Patriarchali (qualis ferè est antiqua illa in insignibus Hungariæ) triplici colliculo viridi imposito splendescentes, multaque ad illustrationem dignitatis Equestris observasse.* C'est-à-dire: „qu'il a vu en Palestine des Chevaliers de S. Gereon, qui portoient une Croix Patriarchale de la même maniere que celle qui est dans les Armes du Royaume de Hongrie, où la Croix est posée sur trois montagnes de Sinople. Mais cela n'éclaircit rien touchant l'institution ou les progrès de l'Ordre. Elie Ashmole approfondit un peu plus la chose, disant que les Auteurs différent sur ce sujet, & que quelques-uns en attribuent l'origine à Fréderic Barberousse, & d'autres à son cousin Fréderic II. Si ce premier Prince en est l'Instituteur, il faut

N 2 que

que ce soit l'an 1190. & si c'est le second Prince, il faut que ce soit l'an 1228. lors qu'il reconquit Jérusalem. Mennens assure qu'ils portoient une Croix Patriarchale d'argent, comme celle des armes de Hongrie, posée sur trois montagnes de sinople dans un champ de gueules. Mais Ashmole contredit Mennens, ayant écrit que ces Chevaliers portoient un habit blanc, où il y avoit une croix noire en broderie sur trois montagnes vertes. Il est fort probable que cet Ordre s'éteignit presque dès le tems de la perte qu'on fit de la Terre Sainte, puis qu'on trouve si peu de lumiéres sur ce qui le concerne.

Il y a aussi bien de l'apparence que ces Chevaliers de St. Gereon étoient les mêmes que ceux de Hongrie, que le Pere Melchior Inchoffer de la Compagnie de Jesus, dans les Annales Ecclésiastiques de ce Royaume, dit que l'on appelloit *Porte-Croix*, à cause qu'ils portoient pour marque de leur Ordre une Croix semblable à celle que l'on voit dans les Armes du même Royaume, qui est une Croix Patriarchale posée sur trois montagnes. Cet Auteur leur donne pour Fondateur Saint Etienne premier Roi de Hongrie, qui, à ce qu'il prétend, institua ces Chevaliers en memoire de la Croix que le Pape lui envoya, avec permission de la faire porter devant lui, à cause que ce Prince avoit travaillé avec tant de zèle à établir la Religion Chrétienne dans ses Etats, qu'il a été consideré comme l'Apôtre de Hongrie. Mais comme les Ordres Militaires n'ont commencé, selon la plus commu-

ɔinion, que dans le XII. siécle, il se peut
que St. Etienne ayant reçu du Pape Silves-
. l'an 1000. la Couronne de Hongrie, avec
;roix qu'il pouvoit faire porter devant lui, il
it des Officiers pour porter cette Croix,
uels pour ce sujet l'on donna le nom de
:-Croix, & que dans la suite l'on en ait
é un Ordre Militaire qui ne subsiste plus.
ı reste, quoi que nous ayons mis la plûpart
ırdres Militaires dont nous avons parlé
es ici, sous la Regle de Saint Basile, nous
ns pas neanmoins assurer, qu'ils ayent ve-
ement suivi cette Régle, ou qu'ils y ayent
ɔûmis, excepté celui de Constantin. Il y
ɔn-gtems que la plupart ne subsistent plus,
:n est resté si peu de memoire, que nous
en sommes rapporté sur cela à la bonne
:s Ecrivains. Si donc nous avons mis
:ette Regle plusieurs de ceux dont nous
parlé jusques ici, c'est qu'ils ont été
ıez en Orient, ou établis ponr la deffen-
Saints Lieux de la Palestine, & c'est pour
me raison que nous y joignons aussi les
ıliers de St. Gereon, dont on ne connoit
l'origine.

ce qu'on trouve à Venise, chez le Sieur Jean Bâtiste Cornaro Provéditeur de St. Marc, un ancien monument où il y a deux écus d'armes, dans l'un desquels, qui est parti en quatre, on voit au premier & au quatrième quartier les Armes des Rois de Jérusalem, & au second & au troisième le Lion de gueules rampant de la Maison de Lusignan. L'autre écu est des armes des Cornaro, parti d'azur & d'or, avec une épée entortillée d'un petit cordon, sur lequel on lit ces paroles écrites en très-anciens caractéres, *Pour Loyauté maintenir*.

Cela se confirme encore par le temoignage de Sansovin, qui dit que Pierre de Lusignan, Roi de Chipre & de Jérusalem, allant trouver le Pape Urbain V. & ayant logé dans le Palais de Frederic Cornaro à Venise, voulut laisser à la Postérité une marque de l'estime qu'il faisoit de ce grand Homme. Pour cet effet non-seulement il l'honora de l'Ordre de Chevalerie, mais il le rendit héréditaire à ses Successeurs, & voulut qu'ils en portassent la marque dans leurs armes. Il y a encore un autre endroit où l'on trouve, *Pour Lialté maintener*. La lettre S. signifie *Silence*. L'épée autour de laquelle elle est, marque la punition qui sera faite de ceux qui ne se seront pas acquitez de leur devoir. Les paroles, *Pro Fide Servanda*, emportent le vœu de défendre la Religion Catholique. Mennens rapporte encore, que le Colier étoit fait d'une autre maniére, où étoient les armes de Lusignan, qui sont aussi composées de quatre quartiers. Le premier est semblable au blason de Jerusalem, d'argent à

la Croix d'Or, cantonnée de quatre petites. Le second quartier est de Lusignan, quoi que ce soit aussi le blason de Chipre, d'argent aux quatres fasces d'azur à un Lion de gueules des unes dans les autres. Le troisième est d'Arménie, d'or à un pareil Lion. Le quatrième, d'argent à un Lion aussi de gueules, à cause de Luxembourg. Quelques-uns même estiment que ce sont là originairement les armes de la Maison de Lusignan.

On trouve encore une troisième sorte de Colier, dans la description des Ordres Militaires, imprimée à Paris l'an 1671. Il y a aussi une Couronne fermée sur les armes avec des cordons d'or tout autour à six nœuds, & entortillez tantôt d'une R. tantôt d'une S. sous lesquelles armes pend au cordon une medaille où il y a une épée d'argent en champ d'azur; ce que cet Ecrivain explique en cette maniére. L'Ordre s'apelle du Silence, & parce que c'est un Ordre Royal, il explique les lettres R. & S. *Regium Silentium*, & dit que par la lettre S. le Roi vouloit avertir les Chevaliers de garder le secret, & par les nœuds au cordon il vouloit marquer les liens de l'amitié & de la fraternité: ce que Mennens confirme par ces paroles: *Per litteram autem S. quæ silentii apud Romanos nota fuit, sacrorum societatis, & amicitiæ simulacrum, individuamque pro Patriæ defensione societatem denotari.*

Elie Ashmole croit que le cordon n'étoit pas d'or, mais de soie blanche, & que les lettres n'avoient pas la signification qui a été marquée ci-dessus, mais qu'elles signifioient *Securitas Regni*,

Regni, (la Sureté du Royaume) ce qui se trouvoit aussi sur la médaille. Les Chevaliers étoient obligez de combattre pour la Religion, de garder un profond silence sur les affaires d'Etat, & d'être constans au service du Roi. Ils vivoient aussi selon la Règle de St. Basile. Depuis que l'Ordre fut institué, il s'accrut extrêmement en fort peu de tems: il eut bientôt plusieurs riches Commanderies, & reçut son principal accroissement en Italie. La Dignité de Grand-Maître a été près de 280. ans sous les Rois de Chipre, jusques au regne de Catherine Cornaro veuve du Roi Jacques de Lusignan, mére & héritiére de Jacques son fils posthume. Les querelles qu'elle eut avec les Barons & les Grands de son Royaume la portérent à offrir sa Couronne à la République de Venise, & à passer le reste de sa vie dans la retraite & en personne privée. Par cette cession, la Dignité de Grand-Maître demeura, aussi-bien que le Royaume, sous la direction du Doge de Venise.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre du Silence.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1195	GUI DE LUSIGNAN, Roi de Jerusalem & de Chipre.	2.
II.	1196	ALMERIC son Frere.	9.
III.	1205	HUGUES I. dit LE GRAND, son Fils. . . .	13.
IV.	1218	HENRI Fils de Hugues.	36.
V.	1254	HUGUES II. son Fils, dit HUGUET, parce qu'il mourut fort jeune. .	10.
VI.	1264	HUGUES III. son Oncle & son Successeur. .	17.
VII.	1281	JEAN Fils de Hugues. .	2.
VIII.	1283	HENRI II. Frere de Jean.	33.
IX.	1316	HUGUES IV. Frere des deux précedens. . .	37.

PIER-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
X.	1353	PIERRE son Fils. . .	18.
XI.	1371	PERRIN ou Pierre le Jeune, son Fils. . . .	12.
XII.	1383	JACQUES, son Oncle paternel.	29.
XIII.	1412	JEAN né à Genes, Fils de Jacques. . . .	20.
XIV.	1432	JEAN II. ou JEAN-JACQUES, Fils de Jean. . .	28.
XV.	1460	CHARLOTTE, Fille de Jean, avec son Mari l'Infant de Portugal, & Louïs Prince de Savoye. . .	3.
XVI.	1463	JACQUES II. Fils naturel de Jean. . . .	10.
XVII.	1473	CATHERINE CORNARO, Reine Douairiere, avec Jacques III. Prince Posthume, qui mourut l'an 1475. & laissa sa Mere pour heritiere. . .	16.
		Catherine céda la Couronne à la	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.	Mois.	Jours.
		la République de Venise, comme on l'a déja dit, & la Dignité de Grand-Maître passa aux Doges de cette République.			
XVIII	1489	AUGUSTIN BARBARIGO, Doge de Venise, & par cette Dignité Grand-Maître de l'Ordre de Chipre.	12.		
XIX.	1501	LEONARD LOREDANO.	19.	8	20
XX.	1521	ANTOINE GRIMANI.	1.	10	1.
XXI.	1522	ANTOINE GRITI.	15.	7	9.
XXII.	1538	PIERRE LANDO.	6.	9	22.
XXIII.	1545	FRANÇOIS DONATO.	7.	5	28.
XXIV	1553	MARC-ANTOINE TRIVISANO.		11	7.
XXV.	1554	FRANÇOIS VENIETO.	1.	11	24.

LAU-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.	Mois.	Jours.
XXVI.	1556	LAURENS PRIULI.	3.	2	3
XXVII.	1559	JERÔME PRIULI, Frere de Laurens. . .	8.	2	4
XXVIII.	1567	PIERRE LOREDAN.	2.	5	7
XXIX.	1570	LOUÏS MOCENIGO.	7.		24
XXX.	1577	SEBASTIEN VENIETO. . .		8	20
XXXI.	1578	NICOLAS DE PONTE. . .	7.	4	11
XXXII.	1585	PASCAL CIGOGNA.	9.	7	15
XXXIII	1595	MARIN GRIMANI.	10.		8
XXXIV	1605	LEONAR DONATO.	6.	6	6
XXXV.	1612	MARC-ANTOINE MEMO . . .	3.	3	6
XXXVI	1615	JEAN BEMBO . .	2.	3	14
XXXVII.	1618	NICOLAS DONATO		1	4
XXXVIII.	1619	ANTOINE PRIULI.	5.	2	29

FRAN-

Nombres des Grands Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.	Mois.	Jours.
XXXIX	1623	FRANÇOIS CONTARINI. . . .	1.	3	4
XL.	1624	JEAN CORNARO.	5.	11	16
XLI.	1630	NICOLAS CONTARINI. . . .	1.	2	15
XLII.	1631	FRANÇOIS ERIZZO. . .	14.	7	24
XLIII.	1645	FRANÇOIS MOLIN.	10		
XLIV.	1655	CHARLES CONTARINI.	1.		
XLV.	1656	FRANÇOIS CORNARO, Fils du Doge Jean.			12
XLVI.	1656	BERTUCCI VALIERO. . . .	1.	9	16
XLVII.	1658	JEAN PESARO. .	1.	5	22
XLVIII.	1659	DOMINIQUE CONTARINI. . .	15.	3	11
XLIX.	1674	NICOLAS SAGREDO.	1.	6	7

LOUIS

...bre ...s ...s- ...s.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.	Mois.	Jours.
	1675	LOUIS CONTARINI.	8.	4	6
.	1683	MARC ANTOINE GIUSTINIANI.	4.	1	26
.	1688	FRANÇOIS MOROSINI. . .			



XL.

Les Chevaliers de Christ Porte-Glaives ou des deux Epées en Livonie.

An de J. C. 1197.

La Religion Chrétienne avoit déja poussé de profondes racines dans la Pologne & dans la Livonie, & les Payens de leur côté faisoient tous leurs efforts pour la détruire, lors que quelques vaillans Guerriers s'alliérent ensemble, pour les repousser par la voie des armes. Dans cette vuë ils formérent une Société l'an 1197. ou peut-être plutôt, & bâtirent un Couvent pour y vivre en communauté, qu'ils dédiérent à la Ste. Vierge. Mennens & Joseph Michielis estiment que le premier Supérieur de ce Couvent fut un nommé Maindert de Segeberg, qui devint ensuite Evêque de Livonie. A Maindert succéda Berthold, Ecclésiastique de l'Ordre de St. Paul, & premier Hermite, qui fut martirisé par les Payens l'an 1197. Albert, Membre de l'Université de Brême prit sa place. On croit que ce fut lui qui conseilla de bâtir Riga, & qui procura l'avancement de l'ouvrage. Il prit Engelbert & Théodoric pour Coadjuteurs, & tous trois ensemble formérent de leur Société un Ordre Militaire, auquel ils donnérent pour marque deux épées rouges, mises en croix sur le côté gauche de leur habit qui étoit blanc.

Les



Chevalier Porte-glave en Livonie.

Historien n
de cet : ai vi ,
aisoit sa . On
Pape Céleftin III. ou Innocent III.
na l'Ordre, & lui donna la Règle de St.
Au commencement de son institution
evaliers Teutons étant arrivez dans la
, & y ayant fait, comme on l'a dit, un
nombre de beaux exploits contre les
, en faveur de la Religion Chrétienne,
evaliers de Livonie se mêlérent avec eux,
ayant les mêmes intentions & visant au
but; ce qui augmenta beaucoup leur
tion & leur puissance. Après qu'ils fu-
nus à bout des plus grandes difficultez
rd des Infidèles, ils commencérent à
e des vuës de politique, & à entrer
s affaires des Princes voisins, auxquels
moien ils donnérent de l'ombrage, &
it à la Cour de Pologne; & enfin leur
fut aboli l'an 1550. sous Sigismond, de
iére que nous l'avons aussi rapporté.
pinion de la plupart des Ecrivains est, que
icipale cause de leur chute fut la Reli-
Lutherienne, qu'ils avoient embrassée.
Pierre Duysberg, Thomas Waissel & Mar-
illier rapportent la chose d'une maniére
u différente. Ils disent que l'an 1158.
s habitans de ces pays-là étant encore
e Paganisme, il y eut quelques Mar-
s Chrétiens qui obtinrent d'eux la liber-
négocier, & qu'à cette fin ils y bâtirent
âteau d'Uxul, où se rendirent aussi quel-
utres Marchands, de Lubec, de Bréme &

 de

de Hambourg. Cet établissement ayant fourni au Chanoïne Mainard de Segeberg l'occasion d'aller prêcher dans les lieux voisins, il y fit beaucoup de fruit, & fut enfin établi Evêque de Livonie faisant sa résidence à Riga. Avant sa mort, qui arriva l'an 1193. il avoit déja fait bâtir diverses maisons & presbytéres pour des Ecclésiastiques, afin qu'ils pussent instruire les peuples.

L'Abbé Berthold qui lui succéda, ne fut pas animé d'un moindre zèle que son prédécesseur. Ce fut lui qui attira la Noblesse qui avoit fait la guerre dans la Terre Sainte, & qui l'invita à venir s'établir à Riga, ville qui s'augmentoit considérablement. Enfin il fut martirisé par les Payens, & Albert Chanoine de Bréme, fut mis en sa place. Celui-ci rassembla un grand nombre de Noblesse qui étoit venuë en Pologne, & en forma une Société Militaire l'an 1203. ou 1204. Le premier Grand-Maître fut Vinno, dont il a été déja fait mention, lequel fut confirmé par le Pape Innocent III.

En ce tems-là le Duc Conrad gouvernoit la Massovie & la Cujavie, & comme les Infidèles ravageoient le pays de Colmits dans la Prusse, il demanda du secours aux Chevaliers. Il y en eut treize qui se rendirent auprès de lui, auxquels il donna pour Chef un nommé Bruno, & il augmenta leur troupe de plusieurs Soldats. Ils bâtirent le Fort de Dorbrin, & à cause de cela ils furent souvent nommez les Chevaliers de Dorbrin. Ensuite ils firent un Traité avec le Duc, par lequel tous les pays qu'ils pourroient conquérir sur les infidéles se-

roient

.n autre côte le Duc fit venir de la Pa-
les Chevaliers de l'Ordre Teutonique,
e résister aux Ennemis, & de tâcher de
: tout leur Pays sous son joug. Volk-
second Grand-Maître des Chevaliers de
nie, fit un projet pour unir ensemble les
Ordres, & par ce moyen les rendre en-
lus puissans. Dans cette vuë il envoya
valier Jean de Magdenbourg à Harmen-
Grand-Maître de l'Ordre Teutonique,
négocier avec lui: mais comme il se
des difficultez, l'affaire traîna pendant
e six ans. Enfin le Grand-Maître Volk-
ant péri l'an 1234. avec la plupart de
valiers & de ses autres Troupes dans une
e, l'Ordre se trouva non-seulement fort
i, mais presque entiérement aneanti.
le petit nombre de Chevaliers qui res-
Frere Geerlag Rufus fut choisi pour al-
Rome remontrer l'état des affaires au Pa-
ui trouva bon de les incorporer dans l'Or-

& plusieurs autres Jurisdictions que les M
tres de ce Prince avoient ordre de sollicit
près du Pape. L'Esten, dont Revel étoit l
pitale, étoit cependant à la bienseanc
Chevaliers; c'est pourquoi de tems en te
cherchoient les moyens de s'en empare
ils avoient même assiégé Revel, lors que l
gat du Pape les obligea à se désister de
entreprise. Ils ne laissérent pas néanmoin
taquer dans la suite les Esteniens, & la
blesse de ce Pays fit promettre au Roi de
nemarc Christophle II. que cette Provin
seroit jamais démembrée de la Couron
Dannemarc, soit par vente, échange, o
quelque autre maniere que ce fût: ce q
Prince promit par serment.

Cependant Waldemar III. son Fils la
dit à Henri Duns Grand-Maître de l'O
Teutonique l'an 1346. pour le prix de dix
mille marcs d'argent, avec les Villes de
va & Wessenberg, & les Provinces d'Ha
de Wygr-land, d'Allen & Taxen, dont l'O
prit d'abord possession: Mais quoique ces
vinces fussent soumises à ces Chevaliers, n
moins l'Evêque de Revel demeura toû
Suffragant de l'Archevêché de Lunden en
nemarc, nonobstant que les Evêchez s
dans les terres qui avoient été conquise
les Chevaliers, tant dans la Prusse que
la Livonie, & les Provinces qui en depend
fussent soûmis à l'Archevêché de Riga co
au Métropolitain; car par l'union de l'O
de Livonie, les Chevaliers Teutoniques
devenus fort puissans, s'étoient presque re

les Maîtres de toute la Livonie & de la Prusse, où ils avoient fondé neuf Evêchez ; savoir quatre en Prusse, & cinq dans la Livonie.

Il y en a qui prétendent que ce fut au tems de l'union de ces deux Ordres, que les Evêchez de Prusse furent soûmis à l'Archevêque de Riga pour le Spirituel, & que ce fut une des conditions dont les Chevaliers de Livonie convinrent avec ceux de Prusse. Ces quatre Evêchez étoient Culm, Warmer-land, Szamland, & Pomesan ; mais cela ne peut pas être, puisque Riga ne fut érigé en Archevêché que l'an 1254. par le Pape Innocent IV. & qu'Albert II cinquième Evêque de Livonie, en fut le premier Archevêque. En effet, Duglos dans son Histoire de Pologne, dit qu'Henri Evêque de Culm, qui étoit Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, ne se contenta pas d'avoir rendu son Eglise Réguliére de Séculiére qu'elle étoit, en y mettant des Chanoines Réguliers, sans avoir eu le consentement de l'Archevêque de Gnesne son Métropolitain, mais qu'il fit aussi quitter à ses Chanoines, l'habit de Chanoines Réguliers pour prendre celui de l'Ordre Teutonique, en ayant obtenu la permission l'an 1264. d'Anselme Evêque de Varmie pour lors Legat du Saint Siége en Prusse ; & que l'an 1296. le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique soûmit cet Evêché à l'Archevêque de Riga, après avoir été pendant près de trois cens ans soûmis à l'Archevêché de Gnesne. Ces Evêques, tant de Prusse que de Livonie, & leurs Chanoines prirent aussi l'habit de l'Ordre, & partagerent en partie la Souveraineté avec les Chevaliers

dans leurs Diocefes, principalement dans leurs Villes Epifcopales; car l'Archevêché de Riga, outre cette Ville, avoit encore en Souveraineté vingt Forterefles ou Châteaux, ce qui caufa en partie la ruine de l'Ordre, par les guerres inteftines que les Chevaliers & les Evêques fe firent: les deux partis étant quelquefois fi animez l'un contre l'autre, qu'en moins d'un an il fe donna entre eux neuf batailles rangées.

Mais avant que de parler de ces guerres inteftines, nous rapporterons en peu de mots les avantages & les pertes que ces Chevaliers eurent dans la Pruffe & dans la Livonie. Nous ne ferons pas un détail exact de toutes leurs conquêtes, cela nous conduiroit trop loin; nous nous contenterons de dire qu'ils se rendirent Maîtres de toute la Pruffe, où ils bâtirent plufieurs Villes qui fubfiftent encore, comme Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzich Koningsberg, & quelques autres. Les Hiftoriens Allemans prétendent que cette derniére Ville, dont le nom de Koningsberg fignifie en notre langue *Montagne du Roi*, fut bâtie l'an 1254. par le Grand-Maître Poppo d'Ofterne en l'honneur d'Ottocare Roi de Boheme, qui, avec Otton Marquis de Brandebourg, le Duc d'Autriche, le Marquis de Moravie & quelques autres Princes, avoit aidé les Chevaliers Teutoniques à fubjuguer les Peuples de la Province de Samsland; mais les Hiftoriens François difent que ce fut en l'honneur de Saint Louïs Roi de France, qui avoit joint, comme nous l'a-

vons

vons rapporté, les fleurs de Lys de France à la Croix des Armes de l'Ordre.

Quoique les Chevaliers employassent ainsi leurs forces : quoi qu'on leur fournît continuellement de grands secours d'Allemagne, & que les Papes accordassent de tems en tems des Croisades en leur faveur ; ils eurent néanmoins bien de la peine à subjuger les Prussiens, qui de tems en tems se revoltoient contre l'Ordre, & retournoient au Culte des Idoles, étant secourus par les Princes jaloux de la gloire des Chevaliers. La premiére défection de ces Peuples arriva l'an 1240. & ils ne purent rentrer sous l'obéissance des Chevaliers qu'après une guerre sanglante qui dura trois ans. Ils secouerent de nouveau le joug en 1260, & ils ne purent être domptez qu'après quinze années que dura cette seconde guerre. La troisième arriva du tems du Grand-Maître Hannon de Sanger-Hausen, & dura sept ans : la quatrième qui commença en 1280. ne dura qu'un an, & la cinquième & derniére arriva l'an 1295. Mais les Chevaliers ayant derechef soûmis les Prussiens firent bâtir un si grand nombre de Forteresses & de Châteaux, pour les contenir dans le devoir, qu'ils ne se revoltérent plus dans la suite.

L'Ordre ne faisoit pas un moindre progrès dans la Livonie, où après avoir entiérement réduit cette Province sous son obéissance, il conquit encore la Curlande, & la Semogallie. Tous les Maîtres Provinciaux de Livonie avoient tenté inutilement de porter leurs armes dans cette Province ; mais sous le Maître Pro-

vincial Conrad de Herzogenſtein l'an 1288. elle fut auſſi ſoûmiſe à l'Ordre, ayant été la derniére qui lui ait réſiſté. Les Chevaliers ne ſongérent après cela qu'à aſſurer leurs conquêtes contre les Peuples voiſins, qui venoient fondre ſouvent avec des Troupes conſidérables, ſur les terres appartenant à l'Ordre: ce qui fut cauſe qu'ils eurent à ſoûtenir de rudes guerres contre les Lithuaniens & les Ruſſiens, ou Moſcovites.

Mais pendant qu'ils ſe ſoutenoient contre ces Peuples, & qu'ils faiſoient même des progrès conſidérables ſur eux, l'Ordre reçut un fâcheux échec en Syrie ſous l'onzième Grand-Maître Conrad de Feuchewang. La Ville d'Acre, où étoit la principale Maiſon de l'Ordre fut priſe l'an 1291. par Melec-Seraph, Soudan d'Egypte, & ce qui reſtoit des Chevaliers Teutoniques fut obligé d'abandonner la Paleſtine. Ils demeurérent quelque tems à Veniſe, & choiſirent après la Ville de Marbourg dans le Pays de Heſſe pour le lieu principal de leur réſidence; mais le Grand-Maître Geoffroi de Hoenloë le tranféra en Pruſſe en 1306. dans la Ville de Marienbourg; & depuis ce tems-là il n'y eut plus de Maîtres Provinciaux en Pruſſe. Le Grand-Maître gouvernoit entiérement la Province, ayant ſous lui le Grand-Commandeur, qui fut déclaré premier Officier de l'Ordre, le Grand-Maréchal, qui faiſoit ſa reſidence à Koningsberg, l'Hoſpitalier qui demeuroit à Elbing, le Drapier, qui avoit ſoin de fournir les habits, & le Tréſorier qui devoit toûjours demeurer à la Cour du Grand-Maître. Il

Il y avoit outre cela plusieurs Commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Koningsberg, d'Elbing & de plusieurs autres Villes considerables; il y avoit aussi des Commandeurs particuliers de Châteaux & de Forteresses, des Avocats, des Proviseurs, des Chevaliers, qui avoient intendance sur les moulins, & sur les vivres, & plusieurs autres Officiers. Voici le dénombrement que Waisselius en fait dans ses Annales, & qui subsistoient, à ce qu'il prétend, sous le Gouvernement de Conrad Jungingen XXIV. Grand-Maître.

Premiérement le Grand-Maître, & ensuite le Grand-Commandeur, le Grand-Maréchal, vingt-huit Commandeurs, quarante-six Commandeurs de Châteaux, quatre-vingt-un Hospitaliers, trente-cinq Maîtres des Couvens, soixante-cinq Celleriers, quarante Maîtres d'Hôtels, trente-sept Proviseurs, dix-huit Panneticrs, trente-neuf Maîtres de la pêche, & quatre-vingt-treize Maîtres des moulins. Selon le même Auteur il y avoit sept cens simples Freres, qui pouvoient aller en campagne, cent soixante-deux Prêtres ou Freres de Chœur qui portoient la Croix, & six mille deux cens Serviteurs ou Domestiques; mais Monsieur Harstnok prétend que ce catalogue n'est pas fidéle, puisque Waisselius omet le Grand-Hospitalier, le Drapier & le Trésorier qui étoient déja instituez.

Depuis l'an 129. jusqu'en l'an 1341. presque tout le tems se passa en guerres intestines entre les Chevaliers & les Evêques de Livonie. Les Evêques voulurent se rendre Maî-

tres, & les Chevaliers tâchoient de diminuer leur autorité. Bruno, vingtième Maître Provincial de Livonie, ayant voulu assister à l'élection de l'Archevêque de Riga, & le Clergé & les Habitans s'y étant opposez, on en vint aux mains, ce qui alluma une guerre dans la Livonie. Mais si de tems en tems ils prenoient les armes, au moins ils les mettoient bas, lors qu'il s'agissoit de repousser leurs ennemis communs.

Duglos rapporte une Bulle du Pape Clement V. de l'an 1311. par laquelle il paroît que l'Archevêque de Riga avoit quatorze Evêchez Suffragans, que les Chevaliers Teutoniques en avoient entiérement ruiné sept; que des sept qui restoient il y en avoit quatre dont les Chevaliers ayant chassé les Chanoines, avoient mis en leurplace des Prêtres de leur Ordre, qu'ils déposoient quand ils vouloient; que ces Prêtres de l'Ordre s'érigeant en Chanoines, élisoient entre eux pour Evêques ceux que les Commandeurs de l'Ordre leur ordonnoient d'élire; que ceux qui avoient été élus se faisoient sacrer, & ne reconnoissoient point l'[illegible]rité de l'Archevêque de Riga leur Métro[illegible]; que
dans les trois a[illegible] auf-
si telles per[illegible] éli-
soient [illegible] les
Ch[illegible]liers
[illegible] &
[illegible]
[illegible] qui
[illegible] pour-
[illegible]vêque
[illegible] de

de Bremen, & à Albert de Milan, Chanoine de Ravenne son Chapelain, pour faire des informations sur tous ces chefs, & de lui en faire un fidele rapport.

Vers l'an 1369. les Chevaliers ayant eu encore differend avec l'Archevêque de Riga, au sujet de quelque Jurisdiction, les deux partis s'en rapporterent au Pape Urbain V. qui ordonna que les Chevaliers renonceroient à toute Jurisdiction sur Riga, & que l'Archevêque de son côté n'exigeroit plus du Maître de Livonie & de l'Ordre le serment qu'ils étoient obligez de lui prêter. Blomberg, qui avoit été élu Archevêque de Riga peu de tems après, ayant affecté de faire quelque changement dans l'habit de ses Chanoines, avec le consentement d'Urbain V. les Chevaliers s'y opposerent, prétendant que l'Archevêque & les Chanoines ne devoient point porter d'autre habillement que celui de l'Ordre, ce qui fut le sujet d'une nouvelle guerre.

En 1391. ils eurent encore de nouveaux différends, & s'en étant rapportez au Pape Boniface IX. ce Pontife décida en faveur des Chevaliers, ordonnant que l'Archevêque de Riga dépendroit de l'Ordre; & pour contenter l'Archevêque, il le fit Patriarche de Lithuanie; mais les autres Evêques ne voulurent point consentir à cette décision, & s'étant alliez avec les Lithuaniens, les Russiens & les Peuples de Samogitie, ils livrerent une sanglante bataille à l'Ordre en 1394. où les deux partis furent presque entiérement défaits, mais ils se réunirent en 1395.

L'an

L'an 1453. un nouveau différend étant encore survenu au sujet de l'habillement de l'Ordre que les Evêques vouloient quitter, il fut appaisé, & Silvestre Archevêque de Riga, s'engagea pour lui & ses Successeurs avec les Chanoines, de ne jamais quitter l'habit de l'Ordre. Depuis l'an 1482. jusques en l'an 1495. il y eut encore des disputes entre les Evêques & les Chevaliers. Ils en vinrent souvent aux mains, & l'an 1487. dans un combat qui se donna entre les Chevaliers & la Ville de Riga, la Ville remporta la victoire. Enfin il n'y eut que le Grand Maître Wouter Plettemberg qui en 1495. sut par sa prudence mettre fin à toutes ces brouilleries.

Ce fut pendant le tems de ces divisions domestiques l'an 1382. que les Chevaliers, qui n'avoient pris jusques alors que le titre de Freres, aussi-bien que le Grand-Maître & les Commandeurs, le quittérent pour prendre celui de Seigneurs. Conrad Zolnere de Rotenstein qui étoit pour lors Grand Maître, s'opposa à cette nouveauté comme contraire aux Statuts de l'Ordre; mais l'ambition l'emporta. Conrad Wallerod Successeur de Zolnere non-seulement approuva en 1391. le titre de Seigneurs que les Chevaliers avoient pris, mais il voulut qu'on rendît à sa personne les honneurs qu'on rendoit aux plus grands Princes; & les Chevaliers pour ne point démentir le titre de Seigneurs qu'ils avoient pris, marchoient d'ordinaire avec tant de magnificence, que l'on fut contraint dans un Chapitre de l'Ordre tenu à Marienbourg l'an 1405. de

faire

faire une Ordonnance, qui deffendoit à tout Chevalier d'entretenir plus de dix Chevaux, & à tout Commandeur d'en avoir plus de cent pour lui & ses équipages.

Sous le Gouvernement du Grand-Maître Conrad de Jungingen, Jagellon Roi de Pologne tâcha de profiter des brouilleries, qui étoient dans l'Ordre Teutonique. Il attaqua la Prusse avec Witalde Duc de Lithuanie; mais le Maître Provincial de Livonie étant venu au secours du Grand-Maître, la paix se fit avec le Roi de Cologne & avec l'Ordre l'an 1403. Cette paix néanmoins ne fut pas de longue durée, car elle fut rompuë par Ulric de Jungingen qui avoit succedé à son Frére dans la Grand-Maîtrise: ce qui obligea Wladislas Jagellon de joindre ses forces avec celles de son Pére Witolde Duc de Lithuanie. Par ce moyen il forma une Armée de cent cinquante mille hommes, avec laquelle il attaqua le Grand-Maître qui n'avoit que quatre-vingt-trois mille hommes. Le combat se donna le 15. Juillet 1411. proche Tanneberg, & fut si sanglant, qu'il y eut cent mille hommes tuez de part & d'autre; savoir soixante mille du côté des Chevaliers, entre lesquels se trouverent tous les Generaux & les Chefs. Le Grand-Maître lui-même, avec six cens Chevaliers, y perdit la vie, & cette victoire qui coûtoit si cher aux Polonois, obligea leur Roi à faire la paix.

On étoit sur le point de voir éclater une autre guerre entre eux, lorsque le Pape, par le moyen de son Legat, les obligea de souscrire à

un accommodement. Mais l'an 1453. les principales Villes de la Prusse, savoir Thorn, Elbing, Koningsberg, & Dantzic avec quelques autres, s'étant révoltées contre l'Ordre, engagerent dans leur parti presque toute la Noblesse, qui s'empara en un seul jour de seize Châteaux presque imprenables, & peu à peu de toutes les autres Villes & Forteresses. Casimir Roi de Pologne, profitant de l'occasion, s'avança avec une forte Armée en Prusse, où il reçut des Villes & de leurs Troupes l'hommage & le serment. Cette guerre s'alluma si fort, qu'elle dura treize ans & ne fut terminée que par une Paix honteuse à l'Ordre, qui fut obligé de ceder à la Pologne l'an 1466. la Pomerelle avec toutes les Villes & les Forts qui en dépendoient, Marienbourg, Elbing & tout le Pays & les Villes de Culm & d'Obern.

Cette perte, quoique considérable, n'empêcha pas les Chevaliers de s'opposer vigoureusement à ceux qui voulurent faire des entreprises sur leurs Terres. L'an 1500. les Moscovites ayant fait une irruption dans la Livonie avec un Armée de cent trente mille hommes, y compris trente mille Tartares, Wouter de Plettemberg, qui étoit pour lors Maître Provincial de la Livonie, les attaqua, quoi qu'il n'eût que quatorze mille hommes, & les défit entiérement, en ayant tué plus de quarante mille sur la place, tant Moscovites qne Tartares; & même, si l'on en veut croire quelques Historiens, il y en eut plus de cent mille morts, quoique du côté des Troupes de l'Ordre elles n'y perdirent pas un seul homme.

Depuis

Depuis la paix honteuse que l'Ordre avoit faite avec la Pologne, il s'étoit occupé à chercher les moyens de la reparer. Quatre Grands-Maîtres de suite s'y appliquerent, sans en pouvoir trouver l'occasion; Mais l'an 1498. Fréderic, Duc de Saxe, Marquis de Misnie, & Landgrave de Thuringe ayant été élu Grand-Maître, voulut relever l'Ordre, de ces conditions de paix si honteuses, qu'il avoit faites en 1466. Il sollicita le Pape, l'Empereur, & les Princes de l'Empire, pour faire restituer à son Ordre par le Roi de Pologne les Terres qu'il avoit été obligé de lui ceder par ce Traité Ces Princes employerent leurs médiations, & l'affaire fut portée si loin, qu'en Pologne on convint du jour qu'on s'assembleroit à Posnanie où devoient se rendre les Ambassadeurs de l'Empereur & des Princes de l'Empire, aussi bien que ceux du Roi de Pologne & du Grand-Maître pour terminer cette affaire. Les Arbitres déciderent en faveur de l'Ordre; auquel le Roi de Pologne devoit restituer tous les biens qu'il lui avoit enlevez; mais ce Prince n'y voulut point consentir, & ainsi cette Assemblée se separa sans aucun effet.

Le Grand-Maître Fréderic de Saxe étant mort en 1510. les Chevaliers élurent en sa place Albert Marquis de Brandebourg, Chanoine de l'Eglise de Cologne, & Fils de la sœur de Sigismond, Roi de Pologne, croyant que ce Prince, à cause de la proximité de sang, se laisseroit fléchir, & restitueroit à l'Ordre les Terres qui lui avoient été enlevées. Mais ils se tromperent, & ils se virent par cette élection

tion dépouillez de toute la Prusse. A la vérité ce nouveau Grand-Maître, suivant l'exemple de son Predecesseur, fit refus de rendre hommage pour la Prusse au Roi de Pologne son Oncle, ce qui lui attira la guerre qu'il soûtint pendant quelque tems avec vigueur. Il fut enfin obligé de recourir à la clémence de Sigismond, qui lui accorda une tréve de quatre ans. Et ayant ensuite embrassé la Doctrine de Luther, il traita avec le Roi de Pologne pour se rendre Maître absolu de ce qui restoit à l'Ordre dans la Prusse, à la charge de la retenir à titre de Fief mouvant de la Couronne de Pologne.

En exécution de ce Traité, il se rendit le 5. Avril de l'année 1525. à Cracovie, où il prêta au Roi Sigismond foi & hommage pour la Prusse, qu'on a depuis appellée Prusse Ducale, & qui a été érigée en Royaume l'an 1701. par Frideric III. Marquis de Brandebourg, Electeur de l'Empire, & premier Roi de Prusse. Albert renonça à la dignité de Grand-Maître de l'Ordre Teutonique; il chassa de la Prusse tous les Commandeurs, les Chevaliers & les Officiers de l'Ordre qui étoient demeurez attachez à la Religion Catholique, & épousa l'année suivante la Princesse Dorothée Fille du Roi de Dannemarc, de laquelle il eut un Fils. Ce que dit Varillas que ce Prince avoit soixante-neuf ans accomplis, lorsqu'il se maria, ne peut pas être; car il auroit vêcu plus de cent onze ans, puisque selon le sentiment universel il mourut l'an 1568. Peut-être que Varillas s'est fondé sur

ce

ce que dit Gratiani dans la Vie du Cardinal Commendon, que cet Albert eut un Enfant à l'age de soixante & dix ans. Mais cela n'empêche pas que ce Prince n'ait été marié à l'âge de cinquante-trois ans, puisque le même Gratiani, qui le vit & mangea avec lui en 1564. quatre ans avant sa mort, dit qu'il étoit pour lors tout cassé de vieillesse, & qu'il avoit pour le moins quatre-vingt-dix ans: ainsi quand il seroit mort à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, il ne pouvoit pas avoir été marié en 1526, à l'âge de soixante & neuf ans, & bien moins encore à cinquante-trois.

Les GRANDS-MAÎTRES de cet Ordre sont les mêmes que ceux de l'Ordre Teutonique, excepté les deux suivans.

I.	1203	FR. VINNO, premier Grand-Maître & Fondateur de l'Ordre.
II.		FR. VOLQUIN, tué l'an 1234. dans une bataille, après laquelle cet Ordre fut réuni à celui des Chevaliers Teutons.

XLI.

LES CHEVALIELS DE NOTRE DAME DU ROSAIRE.

An de J. C. 1209. ou 1212.

TOus les Historiens demeurent d'accord, que S. Dominique est l'Auteur de la dévotion du Rosaire ou Chapelet, qui contient quinze dixaines d'*Ave Maria*, dont chacune commence par un *Pater*, en mémoire des cinq Misteres joyeux, des cinq Misteres douloureux, & des cinq Misteres glorieux auxquels la Ste. Vierge a eu part. Mais ils varient sur le tems de son institution, les uns la mettant en l'année 1208. après une vision dont la Vierge honora S. Dominique, dans le tems qu'il prêchoit contre les Albigeois; & plusieurs croyent que ce Saint avoit déja établi cette dévotion dans le cours des Missions qu'il avoit faites en Espagne, avant qu'il passat en France. Quoi-qu'il en soit, on ne doute pas qu'il n'ait institué cette maniere d'honorer la Ste. Vierge.

Mais il n'en est pas de même de l'Ordre Militaire de Notre Dame du Rosaire, dont Schoonebeck, & après lui le Pere Bonanni de la Compagnie de Jesus, lui attribuent aussi l'institution. Car ce Saint n'a point établi d'Ordre Militaire sous le nom du Rosaire, & Shoonebeck aussi bien que le Pere Bonanni ont fait sans doute un Ordre Militaire de l'Armée des Croisez, qui, sous la conduite du Comte de Montfort, combattit contre les Albigeois. Ce qui


valier de Notre Dame du Rosaire.

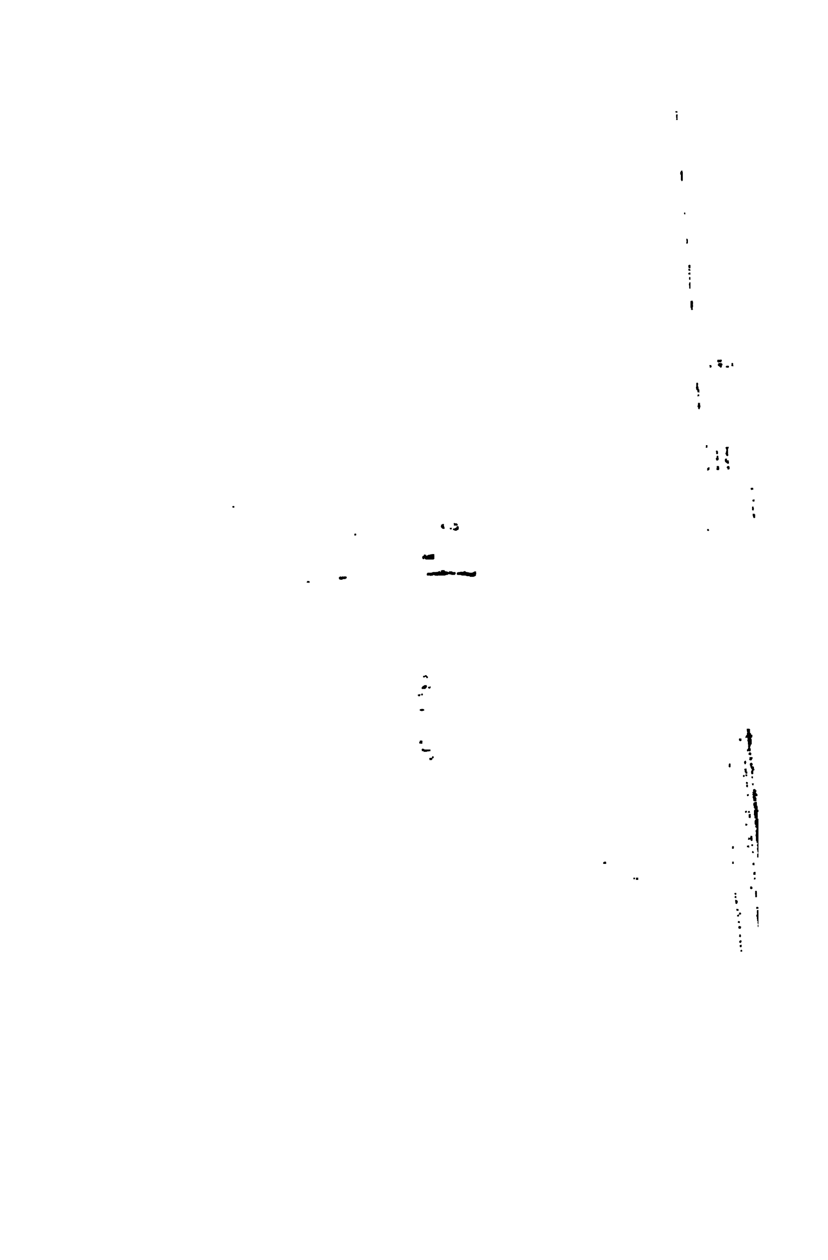
...il le peut ... r, c'est que Schoonebeck ...rle de plu ...toires que remporta sur ...x Simon Comte de ...fort, qu'il prétend ...oir été de cet Ordre; en quoi il semble avoir ...ulu imiter Favin, qui confond aussi l'Ordre ... la Milice de *Jesus-Christ*, institué par S. Do...inique, avec cette Armée de Croisez à qui ... donne pour marque une Croix fleurdelisée, ...fondant sur ces paroles de Ferdinand de Cas...le, qui dit, que la devise de la Religion de S. ...ominique, est une Croix fleurdelisée blan...e & noire, de la couleur de l'habit, qui l'é...it aussi de l'Ordre Militaire que S. Domini...e institua en France & en Lombardie, & qui ...t confirmé par le Pape Honorius contre les ...ebelles à l'Eglise: *...so per Devisa esta santa Re...ion la Cruz floretada de los colores de su babito, ...e son blanco y negro, que tambien lo fueron de la ...valeria Militar, que el mismo santo Domingo ...ituo in Francia, y Lombardia, confirmada por ... Papa Honorio contra los Rebeldes de la Iglesia.* L'Abbé Giustiniani & M. Hermant, parlant ... cet Ordre Militaire de Notre Dame du Ro...re, disent que ce fut un Archevêque de To...le, nommé Frideric, qui en fut l'Instituteur, ...u de tems après la mort de S. Dominique. Cet ...rchevêque selon ces Auteurs, voyant les rava...s & les maux que les Maures faisoient en Espa...e, conçut le dessein de leur oposer des person...s illustres par leur naissance & leur Dignité, ...i non-seulement pussent garentir son Diocèse ... leurs incursions, mais allassent aussi les atta...er & les chasser des Lieux dont ils s'étoient ...ndus Maîtres. Grand nombre de Noblesse

de l'Archevêché de Tolede & de toute l'Espagne s'engagea sous les Enseignes de cette Milice, & bien-tôt on vit la Province purgée de ces Infidèles. Ils ajoutent que la marque qui distinguoit ces Chevaliers des autres Ordres Militaires étoit une Croix moitié blanche moitié noire, terminée aux extremitez en fleurs de lis, au milieu de laquelle étoit un Ovale, où l'Image de la Ste. Vierge étoit représentée, soutenant d'une main son Fils, & de l'autre tenant un Rosaire, & qu'enfin cet Archevêque leur avoit donné la Régle de S. Dominique, avec quelques Statuts particuliers.

Le Pere André Mendo parle aussi de cet Ordre, & dit que ces Chevaliers portoient l'image de la Sainte Vierge, non pas dans le milieu de la Croix, mais au dessus, & que cette Croix étoit blanche & noire, comme celle que portent les Officiers de l'Inquisition : qu'ils étoient obligez de réciter à certains jours le Rosaire, & qu'ils suivoient la Règle de Saint Dominique. Mais quelle est cette Règle de St. Dominique ? c'est une difficulté qu'il auroit falu éclaircir ; d'autant plus qu'on n'en connoît point, & que ce Saint en instituant son Ordre, donne à ses Religieux celle de Saint Augustin. C'est ce qui fait douter avec quelque raison que cet Ordre Militaire soit véritable ; d'autant plus, que s'il n'étoit point supposé, les Historiens de l'Ordre de S. Dominique n'auroient point manqué d'en parler. Il y en a un autre qui a plus de réalité, & qui s'apelle du *Collier Celeste du Rosaire.* Mais comme il n'a été institué qu en 1645. nous en parlerons dans son ordre ci-après.



Chevalier de l' Ours en Suisse.





Chevalier de l'Ours en Suisse


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

qui, au commandement de l'Abbé, se défit de sa férocité naturelle & le servit. Après que l'Empereur eut institué l'Ordre, il en donna la direction à l'Abbé, & l'établit Chef des Chevaliers qu'il devoit consacrer dans la suite. Dans leur installation l'on se servit des maniéres accoutumées. Ils passoient une nuit en veille & en priéres, & le lendemain on les armoit de la ceinture & de l'épée, qui avoient été bénites à l'Autel. Cet Ordre a été florissant en Suisse, jusques au tems que ce pays-là fut soustrait à l'obéïssance de l'Empereur, & que le Gouvernement prit la forme de République; & depuis l'Ordre s'est éteint peu-à-peu. Nous n'en connoissons point les Grands-Maîtres.





Chevalier de Notre Dame de la Mer

XLIII.

LES CHEVALIERS DE NOTRE DAME DE LA MERCI,

Pour la rédemption des pauvres Captifs, en Arragon.

An de J. C. 1218.

QUoi que le ſort de la guerre donnât ſouvent la victoire aux Chrétiens ſur les Maures, il ne laiſſoit pas de faire tomber quantité de braves & illuſtres guerriers entre les mains de ces Infideles, qui les emmenoient en Afrique, où ils achevoient leurs jours dans un miſerable eſclavage. Jacques I. Roi d'Arragon, touché de leur triſte deſtinée, amaſſa une groſſe ſomme d'argent, & établit des Chevaliers, qui ne s'occupoient à autre choſe qu'à aller tirer les Captifs de leurs chaînes, en payant leur rançon. Cet établiſſement ſe fit l'an 1218. & les Chevaliers furent nommez de *Notre Dame de la Merci pour la rédemption des Captifs*. On dit que la cauſe de cette inſtitution fut une viſion, en laquelle la Sainte Vierge s'apparut à St. Raimond de Pennafort de l'Ordre des F. Prêcheurs, & Confeſſeur du Roi, & à Pierre Nolaſque, Chevalier François, qu'elle exhorta à inſtituer un Ordre en ſon honneur, pour la délivrance & le rachat des priſonniers & des eſclaves.

D'autres ons écrit que Jacques I. Roi d'Arragon,

ragon, ayant été fait prisonnier par Simon Comte de Montfort, fit un vœu à la Ste. Vierge, que lors qu'il seroit hors des fers, il établiroit en reconnoissance de cette faveur un Ordre pour la rédemption des Captifs. Mais cette opinion est contredite par plusieurs qui prétendent que le Roi Jacques n'avoit que neuf ans quand le Comte de Montfort fut tué au siége de Toulouse. Ce qu'il y a donc de plus vraisemblable là-dessus, c'est que cet Ordre fut institué par Pierre Nolasque, natif du *Mas des Saintes Puelles*, Bourg du Diocèse de S. Papoul, à une lieuë de Castelnaudary, comme le raportent les Historiens, qui ont écrit la Vie de ce Fondateur.

Ils disent que Pierre ayant été élevé dans tous les exercices de la Noblesse, comme étant sorti d'une des plus illustres familles de sa Province, il s'engagea à la suite de Simon Comte de Montfort, dans le même tems que Pierre II. Roi d'Arragon, se voyant attaqué de tous les côtez par ses ennemis, donna le Prince Jacques son fils & son héritier présomptif, à ce même Comte, afin qu'il lui servît d'azile pendant les troubles de la guerre. Le Comte s'estimant honoré de la conduite du petit Prince, jetta les yeux sur Nolasque pour avoir soin de son éducation, & lui servir de Gouverneur. Mais ce Prince, qui d'abord avoit été le gage de l'estime que le Roi son pere faisoit de la personne du Comte de Montfort, servit peu après de sureté à ce même Comte contre la perfidie du Roi d'Arragon, lequel s'étant ligué avec les Comtes de Toulouse, de Foix & de

Cominges, Chefs des Albigeois, vint aſſiéger l'an 1213. la petite ville de Muret, ſur la Garonne, avec une Armée de cent mille hommes, & même de deux cens mille, ſelon quelques Hiſtoriens.

Ce grand nombre néanmoins n'étonna pas le brave Comte de Montfort, qui, n'ayant au plus que douze cens hommes, ne craignit point d'attaquer ſes ennemis, qu'il mit en déroute, & gagna cette fameuſe Bataille de Muret, où le Roi d'Arragon fut tué. Ainſi ce Prince, qui, quelques mois auparavant avoit lui-même remporté une victoire ſignalée contre les Saraſins, dont il y en avoit eu cent mille couchez ſur le Champ de Bataille, & qui, quelques jours après, en avoit encore battu plus de cinquante mille, ne put reſiſter à une petite Armée de mille à douze cens hommes, qui combattoient pour la défenſe de l'Egliſe.

Le Comte de Montfort, qui d'ailleurs avoit toujours été ami du Roi d'Arragon, ne put s'empêcher de verſer des larmes ſur le corps de ce Prince. Quelques Hiſtoriens ont avancé que ce ne fut qu'après la mort de cet infortuné Roi, que le Comte qui avoit compaſſion de la foibleſſe & de la minorité du Roi Jacques ſon fils, âgé de ſix à ſept ans, qu'il retenoit priſonnier à Carcaſſone, lui donna Pierre Nolaſque pour Gouverneur. Mais que ce ſoit avant ou après la mort de ce Prince, toûjours eſt-il certain qu'il eut la conduite de ce jeune Roi, & qu'il le ſuivit à Barcelone, lorſque le Comte de Montfort lui eut rendu la liberté l'an 1215. Nolaſque tâcha de lui inſpirer la

pieté envers Dieu & son Eglise, l'amour de la Justice & de la Verité, & de l'accoutumer à toutes les pratiques convenables à un Prince Chrétien. Pour lui, qui dès sa plus tendre jeunesse avoit pris la résolution de ne s'attacher qu'à Dieu, ni les divertissemens de la Cour, ni la faveur de son Prince ne purent le detourner des exercices de la pieté. Il s'occupoit à la lecture de l'Ecriture Sainte, avoit quatre heures d'Oraison marquées dans le jour, & deux dans la nuit, & donnoit aux exercices de la mortification tout le tems qu'il n'étoit pas obligé d'employer auprès du Roi. Il se sentit dès-lors si vivement touché de compassion pour les pauvres Chrétiens qui étoient captifs sous la puissance des Maures, qu'il résolut de sacrifier ses biens à leur délivrance.

Le Ciel, si l'on en croit les Historiens de sa Vie, seconda ses bonnes intentions; car dans le tems qu'il prenoit les mesures nécessaires pour executer cette œuvre de misericorde, la Ste. Vierge s'apparut à lui la nuit du premier jour d'Août 1218. pour lui dire, que c'étoit la volonté de Dieu qu'il travaillât à l'établissement d'un Ordre, dont les Chevaliers s'obligeroient par un vœu particulier de s'employer au rachat des Captifs.

Comme il ne faisoit rien sans consulter Saint Raimond de Pennafort, qui n'étoit encore que Chanoine de Barcelone, il le fut trouver pour lui communiquer cette vision. Sa surprise fut extrême, lors qu'il apprit de ce saint homme, qu'il avoit eu la même vision, & que la Sainte Vierge lui avoit ordonné de le fortifier dans ce dessein.

dessein. Ainsi, ne doutant point que ce ne fût la volonté de Dieu, il lui rendit graces de l'avoir choisi, pour être l'instrument de ce grand dessein. Il le pria de lever tous les obstacles qui pouvoient en empêcher l'exécution, & de dompter tout ce qui pourroit y apporter de la résistance. Dès-lors ces deux saints personnages ne songerent plus qu'aux moyens d'en procurer l'effet.

Mais comme il falloit le consentement du Roi & de l'Evêque, ils allerent d'abord trouver le Roi, qui les écouta avec plaisir; & ne pouvant contenir sa joye de voir l'explication de la vision qu'il avoit eue comme eux la même nuit, il offrit de contribuer à cette sainte entreprise par son autorité & ses liberalitez. Il se chargea même de faire agréer ce nouvel établissement à l'Evêque de Barcelone, Berenger de la Palu, qu'il envoya en même tems prier de se rendre au Palais. Ils confererent ensemble sur l'apparition de la Sainte Vierge, & sur les ordres exprès qu'elle leur avoit donnez à tous trois séparement. L'Evêque trouva de la difficulté dans la fondation de cet Ordre, à cause que le Concile de Latran avoit défendu, il n'y avoit pas long-tems, qu'on en établit aucun sans l'approbation & le consentement du Saint Siége. Mais refléchissant d'ailleurs sur la grande utilité qui en reviendroit à l'Eglise, il y consentit, & crut qu'en cette occasion on pourroit se servir d'un Indult que les Papes Gregoire VII. & Urbain II. avoient accordé au Roi Don Sanche pour lui & pour ses successeurs, en consideration des grands

grands services que ce Prince avoit rendus l'Eglise, en vertu duquel ils pouvoient érig dans toute l'étendue de leurs Etats, des Paroi ses, des Confrairies, des Monasteres, & mé me des Ordres, sans qu'il fût besoin de cor sulter le Saint Siége.

Dès l'an 1192. plusieurs Gentilhommes de premieres familles de Catalogne, excitez pa l'exemple de quelques personnes pieuses qui em ployoient leurs soins & leurs biens à des œu vres de charité, & à racheter des Esclave Chrétiens, formerent entre eux une Congré gation que le Roi Alphonse V. appelloit ordi nairement son ouvrage, non seulement pou en avoir permis l'établissement, mais parce qu'il y avoit donné des fonds considerables, pour contribuer au secours des Chrétiens qui étoient captifs chez les Maures, ou reduits à la néceſſité. L'occupation de ces Gentilshommes étoit de servir les malades dans les Hôpitaux, de procurer des aumônes pour le rachat des Chrétiens, & de garder les côtes de la Mediterranée pour s'opposer aux descentes des Maures & des Sarasins.

La plus grande partie de ces Gentilshommes embrasserent d'autant plus volontiers le nouvel Ordre de la Merci avec Pierre Nolasque, qu'ils se sentoient portez à continuer ces œuvres de misericorde, qui en étoient la fin. Quelques Prêtres, qui étoient aggregez à cette Congrégation, dans laquelle il s'étoient rendus recommandables par leurs Exercices de Charité, solliciterent aussi Pierre Nolasque de les recevoir: ce qu'il fit par le conseil de Raimond

mond de Pennafort, qui lui repréſenta que la perfection de l'Etat Religieux conſiſtoit dans l'union de la Vie Active avec la Vie Contemplative, l'une regardant le ſervice de Dieu, & l'autre celui du prochain. Nolaſque admit avec joye ces vertueux Prêtres qui compoſerent avec les Chevaliers l'Ordre de *Notre Dame de la Merci*, qui fut d'abord inſtitué en qualité d'Ordre Militaire : car les Laïques qui s'y engageoient, faiſoient profeſſion de defendre la Foi, les armes à la main, & de s'oppoſer aux courſes des Maures.

Le jour de S. Laurent fut deſtiné pour faire la Ceremonie de cette Inſtitution. Le Roi accompagné de toute ſa Cour & des Echevins de la Ville de Barcelone, ſe rendit dans l'Egliſe Cathédrale appellée Sainte Croix de Jeruſalem. L'Evêque Berenger officia pontificalement. Raimond de Pennafort monta en chaire, & après l'Evangile, il proteſta devant tout le monde, que Dieu avoit revelé miraculeuſement au Roi, à Pierre Nolaſque, & à lui-même ſa volonté touchant l'inſtitution de l'Ordre de *Notre Dame de la Merci*, pour la redemption des captifs. Après l'Offrande, le Roi & Raimond preſenterent le nouveau Fondateur à l'Evêque, qui le revêtit de l'habit de l'Ordre.

Pierre Nolaſque, après l'avoir reçu le donna comme principal Fondateur à treize Gentilshommes qui furent Guillaume de Bas Seigneur de Montpellier, Arnaud de Carcaſſonne fils de la Vicomteſſe de Narbonne ſon couſin, Bernard de Corbare, Raimond de Montiolou,

tiolou, Raymond de Moncada, Pierre Guillaume de Cervelon, Dominique d'Osso, Raimond d'Utrecht, Guillaume de St. Julien, Hugues de Mata, Bernard d'Essone, Ponce Solares, & Raimond Blanes, tous Chevaliers ou confreres de la Congrégation de *Notre Dame de la Merci*, qui, outre les trois vœux ordinaires, en firent un quatrième, aussi bien que Pierre Nolasque, par lequel ils s'obligeoient d'engager leurs propres personnes, & de demeurer en captivité, s'il étoit nécessaire, pour la délivrance des Captifs.

Comme ils étoient six Prêtres, & sept Chevaliers, leurs habits étoient differens. Celui des Prêtres consistoit en une Tunique ou soutane blanche, avec un Scapulaire & une Chape. Celui des Chevaliers étoit blanc aussi, mais purement séculier, à la réserve d'un petit Scapulaire qu'ils mettoient par-dessus. Le Roi, pour témoigner son amitié à ces nouveaux Religieux, & leur donner des marques de sa protection, voulut qu'ils portassent sur leur Scapulaire l'Ecusson de ses Armes, qui étoient de gueules à trois pales d'or, auquel il ajouta en chef une Croix d'argent, pour marquer le lieu de la naissance de ces Religieux, qui étoient presque tous François, à cause qu'ils portoient auparavant cette Croix dans leurs Etendarts. C'est la remarque de quelques Historiens, qui assurent que les François, qui combattoient en Espagne contre les Maures, portoient une Croix blanche dans leurs Drapeaux, pour se distinguer des Espagnols. Quelques-uns néanmoins ont prétendu que cette

Croix

Croix leur fut donnée par l'Evêque Berenger de la Palu, comme étant les armes de son Eglise, qu'il avoit voulu joindre à celles du Roi.

La Messe étant achevée, ce Prince conduisit Pierre Nolasque avec ses Religieux à son Palais, dans le quartier qu'il leur avoit fait préparer pour leur servir de Monastere. Ils y garderent exactement la maniere de vie que Raimond de Pennafort leur prescrivit, en attendant que le Saint Siege leur eût determiné une regle particuliere; & cette maison fut le premier Monastere de l'Ordre. Ils obéissoient à Pierre Nolasque, que Raimond établit aussi Grand-Commandeur. La Chapelle du Roi d'Arragon dediée à Sainte Eulalie, leur servit d'Eglise, qu'ils possedent encore à présent: le Superieur de ce Monastere ayant la qualité de Vicaire de la Cour, & les Religieux celle de Chapelains du Roi.

Ces Religieux s'employerent d'abord à racheter quelques captifs, & ne sortoient pas pour cela des Terres sujettes aux Princes Chrétiens. Mais Nolasque leur représenta, que pour la perfection de leur Ordre, il falloit encore passer outre, & délivrer leurs freres de la servitude de leurs Ennemis, au risque d'y demeurer eux-mêmes en esclavage, suivant le vœu qu'ils en avoient fait. Il ne s'agissoit pas d'y aller tous à la fois, mais de députer un d'entre eux pour ces pieuses négociations; & ces Députez furent appellez dès-lors *Redempteurs*. Nolasque fut lui-même choisi avec un second pour frayer aux autres le chemin d'un voyage si périlleux. Le premier qu'il fit au Royaume de Valen-

Valence, occupé pour lors par les Sarasins, eut un succès des plus favorables. Il en fit un second au Royaume de Grenade, qui ne fut pas moins heureux ; de sorte qu'en ces deux expeditions il retira quatre cens Esclaves d'entre les mains des Infideles.

De si heureux commencemens ne pouvoient que donner de la réputation à l'Ordre de la Merci. Quoi que le Pape Honorius III. l'eût approuvé de vive voix, Pierre Nolasque jugea à propos d'en poursuivre la confirmation, & employa pour cet effet le crédit de Raimond que le Pape Gregoire IX. avoit appellé à Rome. Ce Saint homme accepta volontiers cette Commission. Il trouva le Pape à Perouse le 1. Décembre 1229. auquel il présenta les Freres Arnaud d'Aimery & Bernard de Corbare que Nolasque avoit envoyez pour solliciter cette confirmation : le premier representoit les Chevaliers, & l'autre les Prêtres de l'Ordre. Ils obtinrent du Souverain Pontife l'année suivante 1230. ce qu'ils souhaitoient, après quoi il se mirent en chemin pour retourner en Catalogne.

Comme l'Ordre s'augmentoit de jour en jour, & que les frequentes Redemptions jointes à la vie exemplaire des Religieux le rendirent très-celebre, plusieurs Gentilshommes de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre & de Hongrie embrasserent cet Institut. Leur nombre devint si grand, que Nolasque, qui souhaitoit depuis long-tems de sortir du Palais où le Roi l'avoit logé avec ses Chevaliers & ses Religieux, en prit occasion de leur proposer de

bâtir

' une Maison Reguliere où ils pussent vi-
dans une plus grande retraite, & vacquer
: plus d'aplication à leur profession. Ils
:ent, & bâtirent l'an 1232. un Couvent
nifique, tant par les liberalitez du Roi,
par les aumônes de quelques Seigneurs
ı Cour & par celles du peuple. Ce Cou-
, qui est leur Chef-d'Ordre, fut dedié à
Eulalie Vierge & Martire, Patrone de la
e de Barcelone.

.fques-là les Chevaliers & les Prêtres de
dre n'avoient vêcu que conformément aux
les & aux Statuts que leur avoit donnez
nond de Pennafort, qui peut passer, par
: raison, pour le second Fondateur de l'Or-
Mais comme ils souhaiterent de joindre
s Règlemens une des Règles aprouvées
.'Eglise, Pierre Nolasque envoya Raimond
at à Rome, en qualité de Procureur Ge-
l de l'Ordre, pour en obtenir une du Pa-
ıregoire IX. qui leur accorda celle de St.
ustin par une Bulle datée du 8. Janvier
. & donnée à Perouse où il se trouvoit
:.

erre Nolasque ayant reçu cette Bulle, fit
ouveau faire profession aux Religieux qui
[illegible]

fort. Mais deux ans après, il jugea à propos de rassembler à Barcelone tous les Religieux de l'Ordre, pour recevoir la profession de ceux qui ne l'avoient pas renouvellée.

Ce fut dans ce Chapitre Général, qui se tint l'an 1237. qu'il fut ordonné qu'on recevroit plus de Religieux pour le Chœur, que de Chevaliers. Comme ces derniers étoient véritablement Religieux, & engagez par vœu, ils assistoient comme les autres à tout l'Office Divin, tant de jour que de nuit. Lors qu'ils restoient au Couvent, ils mettoient par dessus leur habit, qui étoit semblable à celui des Seculiers, à la reserve du Scapulaire, une Chape comme les Religieux Prêtres. Les Historiens de cet Ordre prétendent que cette Ordonnance du Chapitre donna lieu à Pierre Nolasque d'executer la résolution qu'il avoit prise depuis longtems de se faire Prêtre, & qu'il celebra sa premiere Messe à Murcie, après que le Roi Jacque d'Arragon en eut chassé les Maures. Les Critiques sont de different sentiment sur ce fait, qui n'est point de mon sujet.

Mais ce qui pourroit convaincre que Pierre Nolasque n'a point été Prêtre, c'est que, comme l'Ordre de la Merci a été un Ordre Militaire dans le commencement, il a été gouverné par des Commandeurs Laïques, & l'autorité a toujours été entre les mains des Chevaliers jusqu'à l'an 1317. que le Pere Raimond Albert, huitième Général, fut le premier Général Prêtre: D'où l'on peut conclure, que si Nolasque avoit été Prêtre & que l'étant il eût gouverné l'Ordre en qualité de Général, les Che-

valiers

Laïques n'auroient pas regardé comme une
eauté l'élection que firent les Prêtres ,
in 1308. après la mort d'Arnaud d'Aime-
ième Général, de la personne de ce Rai-
l Albert, pour lui succeder ; & ils n'au-
t pas refusé de lui obéir, en élisant de
côté Arnaud Rossignol Chevalier Laïque.
lus, le Pape Clement V. qui cassa l'élec-
le ce dernier comme n'étant pas Canoni-
ne l'eût pas rétabli Commandeur Géné-
tout l'Ordre, par Autorité Apostolique,
avoit eu jusques-là un exemple de quel-
Prêtre qui eût été Général ; & il n'auroit
ianqué d'approuver l'élection de Raimond
rt, qui étoit faite selon les formes par le
grand nombre des Capitulans. Au lieu que
faut qu'apparemment ce Pape y trouva,
qu'on avoit choisi un Prêtre contre la cou-
de l'Ordre, & sans en avoir consulté le
ge. C'est pourquoi il établit pour Géné-
ı Chevalier, & il ordonna en même tems,
comme les Prêtres étoient en plus grand
re, on éliroit à l'avenir un Prêtre pour
ral, après la mort d'Arnaud Rossignol.
Chapitre Général convoqué, comme je
t, à Barcelone par Pierre Nolasque, ayant
erminé. il auroit bien voulu continuer

Toutefois cela même ne laissa pas d'être avan-
tageux à la Redemption des Captifs, tant par les
frequentes & signalées victoires que le R
d'Arragon remporta sur les Infideles, que p
la fondation de plusieurs Monasteres de l'O
dre qu'il fit dans les pays conquis. Il lui do
na le Château d'Uneza, en reconnoissance
la victoire qu'il avoit plu à Dieu de lui fa
remporter sur les Infideles; & il y fit bâtir
beau Monastere, qui, dans la suite, est dev
nu celebre sous le nom de Notre Dame de Puc
par la dévotion que les peuples ont euë po
une Image de la Ste. Vierge, qu'on dit av
été trouvée dans la terre en travaillant aux fo
demens de cette maison. Le même Roi aya
pris ensuite la Ville de Valence avec le secou
de la Noblesse Françoise, la premiere action
ce Prince, après son entrée dans la Ville, f
de faire consacrer la grande Mosquée p
l'Archevêque de Narbonne pour servir d'Eg
se Cathedrale sous le titre de S. André; &
donna aux Religieux de la Merci une au
Mosquée avec les bâtimens joignans pour
faire un Monastere.

Pierre Nolasque, après avoir accommo
cette maison, & l'avoir mise en bon état en
les mains de quelques Religieux, retourna
Barcelone. Mais il n'y fut pas long-tems sa
se disposer à se remettre en campagne po
s'acquitter de son Office de Redempteur. Ju
ques-là, il avoit racheté en divers voyag
plusieurs Captifs qui étoient entre les mains d
Maures sur les Côtes d'Espagne; mais comm
il avoit été traité par tout avec beauco
d'ho

eur, & qu'il ne cherchoit que le mé-
l'humiliation, il crut qu'il les trouve-
Afrique. En effet, les Infideles de ce
ı furent moins traitables que ceux d'Ef-
& comme on l'accusa d'avoir facilité
m de quelques Esclaves Chrétiens, on
gea de chaines, on le fit comparoitre
ice comme un voleur, un seducteur, &
r de la fuite des Esclaves. Le Cadi ou
.e trouvant néanmoins aucune preuve
lui, n'osa le condamner; mais Nolaf-
firant de souffrir, & craignant qu'on ne fit
es mauvais traitemens aux autres Cap-
ette occasion, il s'offrit d'être esclave à
e des fugitifs. Leur Maître, également
x artificieux, voulant avoir de l'argent
enger, aima mieux retenir le Religieux
ompagnoit Pierre Nolasque, témoignant
: envoyer celui ci en Espagne, pour faire
ne qu'il exigeoit. Il fit mettre deux Tar-
ı mer, dans l'une desquelles, qui faisoit
tous côtez, il le fit embarquer, avec
ıux Matelots que dès qu'ils seroient en
mer, ils abandonnassent la Tartane sans
i gouvernail, & qu'au retour ils fei-
.t que la tempête avoit perdu le bâtiment
it le Chrétien. Cet ordre fut exécuté;
on pas avec le même succès que préten-
: Barbare: car Dieu garentit Nolasque
ıfrage, & le fit heureusement aborder à
ce, lui ayant servi de guide dans le che-

ıt arrivé à Barcelone, il se démit de l'Of-
: Redempteur, qui, comme nous avons
 dit,

dit, étoit le nom qu'on donnoit à ceux
étoient députez pour aller chez les Infi
racheter les captifs; & ayant assemblé les
cipaux de l'Ordre on proceda à l'éle
d'un autre Redempteur. Le sort tomb
Guillaume de Bas, qui, l'an 1249. fut aus
Général de l'Ordre, lorsque Nolasque s
mit pareillement de cet Office pour vivre
la retraite & l'obéïssance comme le derni
Religieux. Ce Saint homme se voyant lib
réduisit aux offices les plus bas & les plu
milians de la Communauté. Il se charg
lontiers de celui de faire la distribution de
mônes à la porte du Monastere; parce qu
la lui donnoit occasion de s'entretenir av
pauvres, & de les instruire. Il alla visi
Tombeau de S. Raimond Nonat, qui étoit
il y avoit déja quinze ans, & qui faisoit l
coup de miracles. Les Chanoines de C
ne, à qui appartenoit la Chapelle où les
ques de ce Saint reposoient, l'offrirent à N
que pour y bâtir un Couvent de son O
il accepta leur offre, prit possession de
Chapelle, & fit travailler à un nouveau
ment pour y loger les Religieux.

L'éclat de leurs vertus, & la benedictio
Dieu répandit sur tout l'Ordre de la M
porterent au loin la réputation du Fonda
Il ne fut pas seulement honoré des Rois C
tiens d'Espagne, S. Louïs Roi de France
ché du recit de ses actions merveilleuses
la sainteté de sa vie, lui fit dire qu'il so
toit passionnément de le voir. Nolasque c
côté, qui n'avoit pas moins d'empresse

de voir ce Saint Roi, prit occasion de l'aller trouver lorsqu'il vint dans le Languedoc pour mettre à la raison Raimond Comte de Toulouse; & comme le Roi méditoit son voyage de Terre-Sainte, il convia Nolasque de vouloir l'accompagner.

Celui-ci reçut cette proposition avec d'autant plus de joye, qu'il crut que c'étoit une occasion favorable pour retirer des mains des Infideles un grand nombre de Chrétiens qu'ils retenoient dans les fers, & il se disposa à ce voyage malgré son grand âge & ses infirmitez corporelles. Mais son zèle fut arrêté par une maladie fâcheuse qui le retint au lit, de sorte que toute la communication qu'il eut avec le Saint Roi, & qui continua jusqu'à sa mort, ne consista plus qu'en prieres, & en un commerce d'amitié toute spirituelle que ce Prince eut encore soin d'entretenir par lettres avec Nolasque, après son retour de la Palestine. Enfin ce dernier, ne pouvant plus résister à ses maux, mourut la nuit de Noël de l'an 1256. étant âgé de 67. ans. Son corps fut mis dans la sepulture ordinaire des Religieux; mais il fut levé de terre quatre-vingts ans après par ordre du Pape Benoît XII. & transporté dans une Chapelle où le peuple alla visiter ses Reliques pour obtenir son intercession. Le bruit de ses miracles & les sollicitations des Religieux de son Ordre porterent le Pape Urbain VIII. à le canoniser l'an 1628. & Alexandre VIII. fit mettre son nom avec éloge dans le Martyrologe Romain, ordonnant que toute l'Eglise en feroit l'Office.

La mort de ce saint Fondateur n'apporta aucun

cun changement dans l'Ordre, puisque Guillaume de Bas en prit le gouvernement l'an 1249. en qualité de Commandeur Général. Il en commença les fonctions par les visites des Couvents de Perpignan, de Montpellier, de Toulouse, de Valence & de quelques autres, & il fit élire dans un Chapitre Général qu'il convoqua à Barcelone la même année, quatre Definiteurs Généraux, savoir deux Prêtres & deux Chevaliers, afin que le Général les pût consulter dans les affaires importantes de l'Ordre.

Le Roi d'Arragon donna à ce Général, tant pour lui que pour ses Successeurs, le titre de Baron d'Algar au Royaume de Valence, avec voix deliberative dans l'Assemblée des Etats du Royaume; & après que les Maures en eurent été entiérement chassez, il lui fit aussi don du Château de Galinara avec ses dépendances & les revenus qui étoient considerables. Mais le Roi ne put resoudre Guillaume de Bas à l'accepter; il representa à ce Prince que cette place étoit de trop grande importance pour être donnée à des Religieux qui ne la pourroient pas garder. Il racheta pendant son Generalat, tant par lui que par ses Religieux, quatre cens Esclaves Chrétiens, & se voyant âgé de plus de quatre-vingts ans, il demanda qu'on reçût sa démission qu'on ne voulut pas accepter. Il gouverna donc encore pendant un an, après quoi il mourut au mois de Decembre 1269. Il avoit augmenté l'Ordre de plusieurs Couvents, dont les principaux furent Vich & Xativa.

Le

Le Pere Bernard de S. Romain Commandeur de ce dernier Couvent, ſucceda à Guillaume de Bas l'an 1270. Ce Général aiant vu dans les viſites de ſon Ordre, que les Monaſteres avoient presque tous des obſervances differentes, il fit faire un Recueil de toutes les Ordonnances qui avoient été faites dans les Chapitres Généraux, & les reduiſit en forme de Conſtitutions pour être obſervées dans tous les Couvents, afin d'y établir une uniformité. Il mourut l'an 1272. & eut pour Succeſſeur Pierre d'Aymeri. Alfonſe Remon & quelques autres Ecrivains de cet Ordre ont cru que c'étoit ce Général qui en avoit dreſſé les Conſtitutions, & que des anciennes Ordonnances il en avoit fait un corps; mais les Peres de France, dans les Annales du même Ordre, prétendent qu'il fit ſeulement recevoir & approuver celles qui avoient été faites par les ordres de Guillaume de S. Romain.

L'Ordre étant, comme on l'a dit, compoſé de Prêtres & de Chevaliers, les uns pour vacquer au ſervice Divin, & les autres pour travailler au rachat des Captifs, cette difference d'emploi avoit fait donner ſeulement par commiſſion une autorité abſoluë au Prieur du Couvent de Barcelone ſur les Prêtres, & pour faire exactement garder le ſilence, la clôture, & l'obſervance Réguliére dans les Maiſons. Pierre d'Aymeri fit une entiere ſeparation de ces deux Autoritez, & ſacrifiant genereuſement tous ſes interêts à la gloire de ſon Ordre, il en établit Prieur Général pour le ſpirituel le Bienheureux Bernard Corbarie Prieur de Barcelone.

ne. La difference des Etats avoit aussi introduit une maniere d'habits differens: les Prêtres portoient l'Ecusson sur leurs Chapes, & les Chevaliers sur leurs Scapulaires. Ce fut sous ce Général qu'il fut ordonné que tant les Prêtres que les Chevaliers porteroient l'Ecusson sur le Scapulaire, comme il avoit été pratiqué dans le commencement de l'Ordre.

Après la mort de Pierre d'Aymeri, qui arriva l'an 1301. il y eut schisme dans l'Ordre; car le Commandeur du Couvent de Barcelone, Vicaire Général, établi par les Constitutions de l'Ordre, envoya des Lettres d'indication aux Vocaux pour se rendre à Barcelone, afin de proceder à l'élection d'un nouveau Général, & le Vicaire perpetuel de Notre-Dame de Puch, envoya aussi pour convoquer le Chapitre à Puch. Le P. Pierre du Fourny fut élu dans le Couvent de Barcelone, & P. Arnaud d'Aymeri à Notre Dame de Puch. Les Religieux eurent recours au Pape Boniface VIII. pour terminer ce differend, & pour commettre à ce sujet l'Archevêque de Tolede, ou l'Evêque de Cordouë; mais la mort de Pierre du Fourny, qui arriva quatre mois après, les mit d'accord. Le Pere Arnaud d'Aymery fut de nouveau élu dans le Chapitre tenu à Barcelone, & son élection fut confirmée par le Pape. Ce Général fit paroître beaucoup de prudence dans sa conduite: il fit de beaux Réglemens pour rétablir la Discipline réguliere, & l'étroite observance qui avoit déja beaucoup perdu de sa premiere vigueur: il dissipa les divisions qui avoient partagé l'Ordre à son élection,

tion, mais après sa mort, qui arriva l'an 1308. il y eut de nouveaux troubles dans l'Ordre.

Comme le nombre des Prêtres excedoit toujours celui des Chevaliers, ils élurent pour Général de tout l'Ordre, le Pere Raymond Albert. Les Chevaliers surpris de cette élection se retirerent du Chapitre, & allerent à Valence où ils élurent de leur côté Arnaud Rossignol. Le Pape Clement V. cassa l'élection de ce dernier, comme n'étant pas canonique. Néanmoins d'autorité Apostolique il l'établit Commandeur général de tout l'Ordre, par une Bulle du mois de Fevrier 1308. qui portoit, qu'il n'auroit qu'une simple Jurisdiction sur le Temporel de l'Ordre, & qu'après sa mort, on n'éliroit qu'un Prêtre pour Général. Par la même Bulle, ce Pape donna toute autorité Spirituelle au Pere Raimond Albert pour gouverner l'Ordre dans les choses qui regardoient le Service Divin, l'observance des Constitutions, & la Vie Réguliere.

Après la mort d'Arnaud Rossignol, Albert fut élu Général de tout l'Ordre. Le Pape Jean XXII. confirma son élection, & pour étouffer toutes divisions dans l'Ordre, il imposa silence perpetuel aux Chevaliers : ce qui déplut tellement à ces derniers, que la plupart quitterent l'Ordre de la Merci pour entrer dans celui de Montese que le Roi d'Arragon venoit d'établir nouvellement dans ses Etats, pour occuper les grands biens des Templiers, qui avoient été abolis dans le Concile de Vienne; & le Pape approuva cette translation. Peut-être que ceux qui resterent dans l'Ordre se sépare-

parerent entierement des Prêtres, & quitterent la Règle de Saint Augustin, pour prendre celle de Saint Benoît. Car Arnaud Wion, qui vivoit à la fin du XVI. siécle & au commencement du XVII. assure que ces Chevaliers suivoient en ce tems-là la Règle de S. Benoît: ce qu'il dit avoir appris de ces mêmes Chevaliers, dont il rapporte la Formule de la Profession en ces termes: *Ego N. Miles S. Mariæ de Mercede & Redemptione Captivorum, facio professionem & promitto obedientiam, paupertatem, castitatem servare, Deo vivere, & comedere secundùm Regulam S. Benedicti, & in Saracenorum potestate, si necesse fuerit, ad redemptionem Christi fidelium, detentus manebo.* C'est à dire: „ Je „ N. Chevalier de la Merci & de la Redemp„ tion des Captifs, fais profession & promets „ de garder l'obéissance, la pauvreté & la „ chasteté, comme aussi de me consacrer à „ Dieu & de vivre selon la Règle de S. Benoît; „ & de demeurer Esclave s'il le faut, entre les „ mains des Sarrasins, pour la Redemption „ des Fideles".

Ascagne Tambourin de l'Ordre de Vallombreuse raporte cette formule après Arnaud Wion, & ajoute que l'Ecusson qu'ils portent, est different de celui des Religieux de la Merci, en ce que ceux-ci ont dans l'Ecusson une petite face d'or au milieu, separant les pales d'Arragon d'avec la Croix d'argent, & que le même Ecu est bordé d'or, ce qui n'est point dans celui des Chevaliers. Mais si cet Ecusson que Tambourin a vu, étoit semblable à celui que le P. Heliot dit aussi avoir vu à un de ces Cheva-

Chevaliers prétendus, il faloit de néceſſité que dans cet Ecuſſon il y eût une face d'or au milieu pour ſoutenir les pales d'Arragon, & que l'Ecu fût auſſi bordé d'or, puiſque cet Ecu étoit de métal percé à jour.

Ceux qui prétendent que les Prêtres & les véritables Chevaliers, lorſqu'ils étoient unis enſemble, ont toujours eu des Généraux differens, ſe ſont trompez. Il eſt vrai que le Prieur de Barcelone avoit autorité ſur tout ce qui regardoit le Spirituel dans l'Ordre, mais il y avoit au deſſus de lui un Chevalier Laïque qui étoit Commandeur Général de tout l'Ordre. Auſſi toutes les Annales de cet Ordre, dans le dénombrement des Généraux, ne mettent le P. Raimond Albert, qui fut le premier Général Prêtre, qu'après Arnaud Roſſignol qui étoit Chevalier & ſeptième Général de tout l'Ordre.

Cela ſuppoſé, on ne ſait ce que veut dire Schoonebeck, lorſque, parlant de Bernard de Corbarie, il lui donne le titre d'Inſtituteur des Moines de la Merci, puiſque dès le commencement de l'Ordre, il y a toujours eu des Prêtres & des Chevaliers. Il ne paroît pas mieux inſtruit de ce qui regarde cet Ordre, lorsqu'il dit que le huitième Grand-Maître, après avoir gouverné l'Ordre pendant ſix ans, paſſa dans l'Etat Eccleſiaſtique ſous le nom de Général, puiſque le huitième Grand-Maître ou Commandeur Général fut le P. Raymond Albert, qui avoit toujours été au rang des Prêtres avant ſon élection.

Quoi-qu'il en ſoit, cet Ordre fut cinq an

sans Chef sous le Pontificat de Pie. V. qui, à la priere de Philippe II. Roi d'Espagne, établit des Visiteurs pour reformer les Couvens de l'Ordre. Mais pendant que ce Pontife en faisoit expedier les Brefs à Rome, le Général de cet Ordre étant décedé, les Religieux élurent en 1568. le P. Mathias Papiol dans un Chapitre qui se tint à Barcelone. Ce Général n'ayant pu obtenir du Pape la confirmation de son élection, en mourut de chagrin deux mois après, au commencement de l'année 1569. Le Pape défendit aux Religieux de proceder à une nouvelle élection, voulant qu'elle ne se fit qu'après que la visite auroit été faite par des Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qu'il nomma pour Commissaires Apostoliques. Ils employerent cinq ans à faire la visite de tous les Couvens de l'Ordre, au bout desquels ils convoquerent le Chapitre Général à Guadalaxara l'an 1574. où le P. François de Torres fut élu vingt-neuvième Général. Les Commissaires Apostoliques ordonnerent que les Généraux qui avoient été jusqu'à ce tems-là à vie, ne pourroient plus à l'avenir exercer cet Office que pendant six ans, & que les Commandeurs des Couvens particuliers ne pourroient exercer leur Superiorité que pendant trois ans: ce qui a été observé jusqu'à present.

Cet Ordre s'est plus étendu dans l'Amerique qu'en Europe. Il a huit Provinces en Amerique qui sont gouvernées par deux Vicaires Généraux, sous l'obéissance du Général de tout l'Ordre; trois Provinces en Espagne, & une Province en France, sous le nom de Province

de

de Guyenne, de laquelle dépendoient autrefois le Couvent & le College de Paris, & le Couvent de Chenoise en Brie que le Cardinal de Vendôme, étant Legat en France, separa en 1668. de cette Province de Guyenne, pour les ériger en Congregation sous un Vicaire Général. Le Roi T. C. confirma l'érection de cette Congregation par ses Lettres Patentes de la même année, ce qui fut aussi confirmé par une Bulle de Clement X. du 26. Novembre 1672.

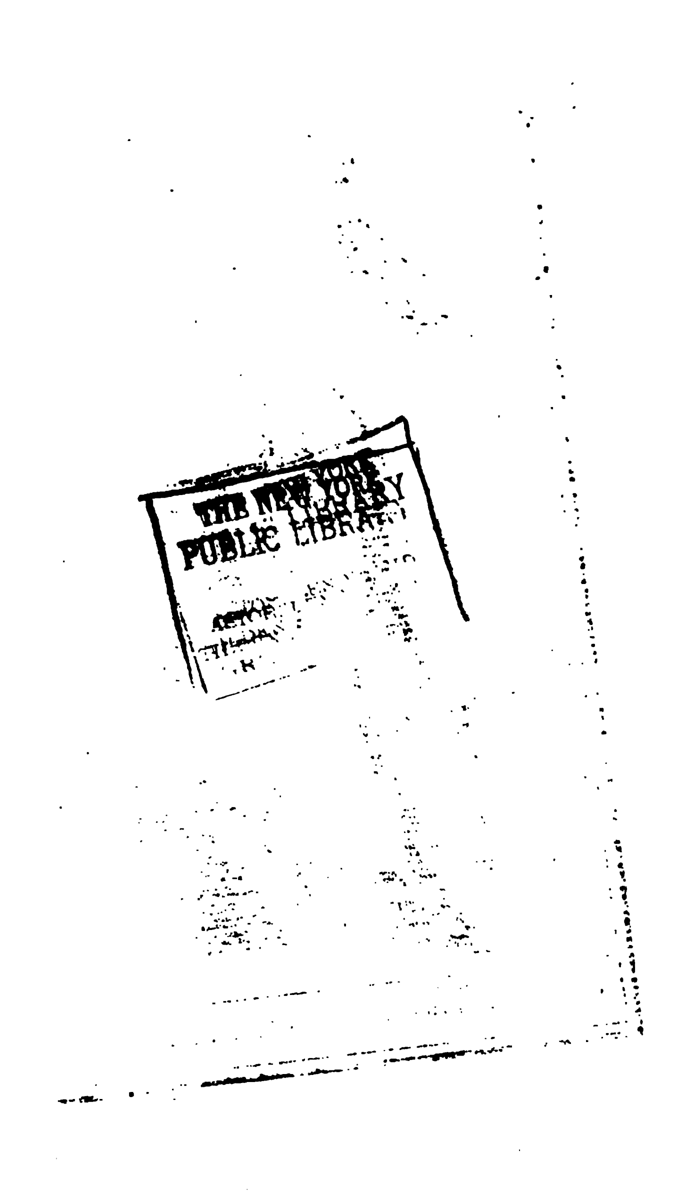
Il est sorti de cet Ordre trois Cardinaux, savoir S. Raimond Nonat, Jean de Lato, & le Cardinal de Salazar qui fut promu à cette Dignité par le Pape Innocent XI. Il y a eu encore dans cet Ordre un très-grand nombre d'Archevêques & d'Evêques; & il a fourni à l'Eglise plusieurs Saints Canonisez & des Bienheureux, dont quelques-uns sont restez en ôtage entre les mains des Infideles pour racheter un plus grand nombre de Captifs, & avoir lieu de travailler à la conversion de ces Barbares. De ce nombre fut S. Raimond Nonat, qui demeura huit mois en captivité, ayant enduré dans tout ce tems des tourmens inouïs, jusques-là que les Infideles pour l'empêcher de prêcher la Parole de Dieu, lui percerent les deux levres avec un fer chaud, & lui mirent un cadenas à la bouche. De même, Pierre Paschal, Evêque de Jaën, ayant employé tous ses revenus au soulagement des pauvres, & au rachat des Captifs, entreprit aussi la conversion des Mahometans, ce qui le fit charger de fers, & l'exposa à de rudes traitemens. Le

Cler-

Clergé & le peuple de son Eglise lui ayant envoyé une somme d'argent pour sa rançon, il la reçut avec beaucoup de reconnoissance; mais au lieu de l'employer à se procurer la liberté, il en racheta quantité de femmes & d'enfans, dont la foiblesse lui faisoit craindre qu'ils n'abandonnassent la Religion Chrétienne; & il demeura toujours entre les mains de ces Barbares, qui lui procurerent enfin la Couronne du Martire l'an 1300.

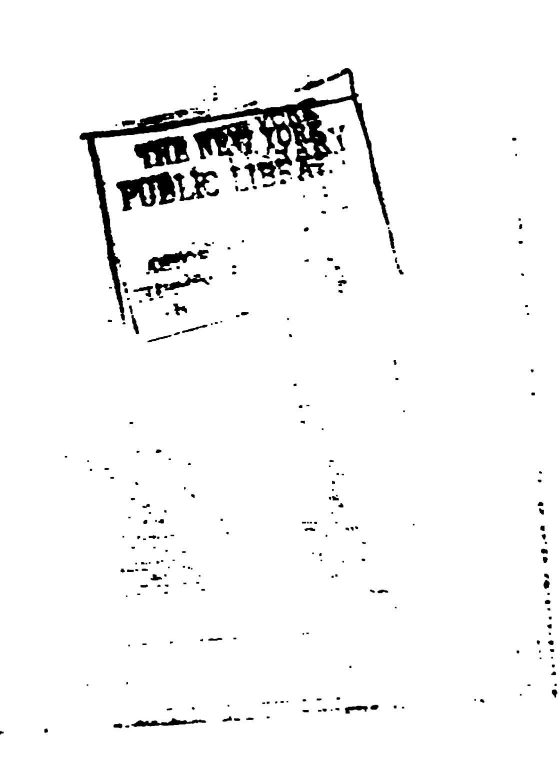
Il y a aussi eu une Réforme de cet Ordre sur la fin du XVI. siécle, attribuée au Général Alphonse de Monroi. Ma. comme elle ne regarde que les Religieux, & non les Chevaliers de la Merci, je n'en dirai rien, pour ne paroître pas confondre plus long-tems, ces deux Etats, qu'il est à propos de bien distinguer. Quoi-qu'on ne puisse les separer dans le récit des evénemens qui leur sont communs, c'est au Lecteur à demêler ce qui regarde particulierement l'un ou l'autre. C'est par la même raison qu'on ne pourroit, sans confusion, donner la suite Chronologique de leurs Grands-Maîtres.

XLIV.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

Clergé & le peuple de son Eglise lui ayant envoyé une somme d'argent pour sa rançon, il la reçut avec beaucoup de reconnoissance; mais au lieu de l'employer à se procurer la liberté, il en racheta quantité de femmes & d'enfans, dont la foiblesse lui faisoit craindre qu'ils n'abandonnassent la Religion Chrétienne; & il demeura toujours entre les mains de ces Barbares, qui lui procurerent enfin la Couronne du Martire l'an 1300.

Il y a aussi eu une Réforme de cet Ordre sur la fin du XVI. siécle, attribuée au Général Alphonse de Monroi. Mais comme elle ne regarde que les Religieux, & non les Chevaliers de la Merci, je n'en dirai rien, pour ne paroître pas confondre plus long-tems, ces deux Etats, qu'il est à propos de bien distinguer. Quoi-qu'on ne puisse les separer dans le récit des evénemens qui leur sont communs, c'est au Lecteur à demêler ce qui regarde particulierement l'un ou l'autre. C'est par la même raison qu'on ne pourroit, sans confusion, donner la suite Chronologique de leurs Grands-Maîtres.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY



Religieuse de Notre Dame de la M

XLIV.

S CHEVALIERES DU TIERS-ORDRE DE NOTRE DAME DE LA MERCI.

An de J. C. 1265.

)Eux femmes illustres de la Ville de Barcelone, Veuves de deux Gentilshommes ss-considerables dans la Province, se voyant ns enfans, résolurent de se séparer du mon-: L'une s'appelloit Isabelle Berti; & l'autre alie Pins. Elle prirent avec elles quelques es qui aspiroient au même genre de vie, & es se logerent dans une Maison proche le uvent des Religeux de la Merci, où, après oir vacqué aux Exercices de la Priere & de raison, elles employoient au travail tout le ns qui leur restoit, pour distribuer aux paues le profit qu'elles en pouvoient tirer.

Pour marcher plus surement dans cet état vie, elles choisirent pour leur Pere spiriel le Bienheureux Bernard de Corbarie, Reieux Prêtre de l'Ordre de la Merci, pour s Prieur du Couvent de Barcelone, & fiat de si grands progrès, sous sa conduite, 'embrasées du desir d'une plus grande per-ction, ces deux Dames lui demanderent au m de toutes leurs Compagnes, la grace de rter l'habit du Tiers Ordre de la Merci, à nitation des Tierciaires de l'Ordre de Saint ançois & de celui de St. Dominique. Le enheureux Bernard de Corbarie, après les

avoir éprouvées pendant quelque tems, &
voyant qu'elles perseveroient dans leurs saintes résolutions, proposa leur demande dans un Chapitre Général de l'Ordre, lequel, du consentement des Définiteurs lui donna commission de faire cet Etablissement, & de recevoir publiquement à l'habit ces vertueuses Dame & leurs Compagnes. Il leur donna aussi pouvoir de leur prescrire une Règle & une maniére de vie, ce qu'il exécuta l'an 1265. e présence d'une infinité de personnes de la Ville de Barcelone.

A l'Offertoire de la Messe qu'il celebra, fit un Discours sur l'excellence de l'Ordre d la Merci, & sur la perseverance que ces Dames avoient témoignée pour s'y consacrer a service de Dieu. Et après leur avoir donr l'habit de l'Ordre, il les exhorta d'en demander l'esprit à Dieu, pour contribuer p leurs aumônes, leurs prieres & leurs larme au soulagement corporel & spirituel des pauvres Esclaves Chrétiens, & de s'exercer sai reserve aux œuvres de Misericorde, pour s courir les pauvres, assister les malades, vi ter les prisonniers, & pour soulager gén ralement tous ceux qu'elles verroient da l'indigence. La ceremonie étant achevée toute la Ville les reconduisit de l'Eglise ch elles, où elles menerent dans les exercices ce nouveau Tiers-Ordre une vie si Chrétie ne, que plusieurs sont mortes en odeur Sainteté.

De ce nombre Sainte Marie du Secours f la Superieure de cette Communauté, & reç

iere l'habit du Tiers-Ordre, les au-
ayant déferé cet honneur à cause de
éminente. Elle nâquit à Barcelone
i. de parens Nobles & riches, & fut
Marie. Elle commença dès son en-
aimer Dieu, à le prier avec ferveur;
âtier son corps par des macerations
incroyables. Elle fit vœu de virgi-
bonne heure pour se dégager de toutes
suites du mariage, & par la protection
e. Vierge sa Patrone, elle le garda jus-
mort. Ses parens l'ayant laissé heritie-
ès-grands biens, elle n'en fut que l'œ-
pour les distribuer aux Pauvres, aux
ers, aux Malades, aux Captifs, & à
rte de nécessiteux. Cette charité sans
lui acquit une si haute réputation dans
ne; qu'on lui donna communément le
de Secours; au lieu de celui de sa famil-
es Historiens ne marquent point.
que ces mêmes Ecrivains donnent à
inte la qualité de Religieuse du Tiers-
aussi bien qu'à celles qui reçurent l'ha-
elle; il y a bien de l'apparence qu'ayant
é cet habit à l'imitation des Tierciai-
Ordres de S. François & de S. Do-
, elles ne s'engagerent comme elles
vœux simples, & non pas à des vœux
ls qui font le Religieux, & qui forment
gement indissoluble qui le lie à l'Ordre
embrassé, & l'empêche de retourner
monde; au lieu que le veritable esprit
rs Ordres n'a point été de lier ceux qui
geoient, à moins qu'ils n'y fussent dé-

ja engagez par des vœux ſolemnels, comm
eſt arrivé dans les Tiers-Ordres de S. Franç
& de S. Dominique, où il s'eſt trouvé des p
ſonnes qui s'y ſont conſacrées à Dieu par
vœux ſolemnels : ce que Ste. Marie du Seco
& ſes Compagnes ne peuvent pas avoir fa
puiſqu'elles auroient été veritablement R
gieuſes. Et en ce cas, on n'auroit pas app
leur Inſtitut le Tiers-Ordre de la Merci,
l'on n'auroit pas donné le ſecond rang d
cet Ordre à celles qui furent établies à Sev
dans le Monaſtere de l'Aſſomption l'an 15
près de trois cens ans après l'établiſſement
ce Tiers-Ordre.

Il ne faut pas croire par conſequent que
Religieuſes du Monaſtere de Seville, & ce
qui les ont imitées dans ce genre de vie (d
nous donnons ici l'habit, pour marq
la difference des deux Inſtituts), ayent eu
preſſeance au deſſus de celles du Tiers-Orc
à cauſe qu'elles ont gardé la clôture. Ca
y a un grand nombre de Religieuſes dans l'
dre de Saint François & de Saint Dominiq
qui ſont du ſecond Ordre, ſans néanmoins g
der la clôture, ſe conformant aux uſages
pays où elles ſont établies. Et ſi Ste. Marie
Secours & ſes Compagnes ont vécu en Co
munauté, elles ne doivent pas pour cela ê
appellées Religieuſes, puis que l'on voit t
les jours des Tierciaires vivre en Commun
té, comme les *Bons-fils* qui ſont du Tiers-
dre de St. François, qui ont des Egliſes ouv
tes, qui pratiquent toutes les obſervances
la Vie Reguliere, & qui néanmoins ne ſont
Religieux.

Au reste ce Tiers-Ordre de la Merci est peu
nnu presentement. Nous ne voyons pas mê-
e que les Historiens de la Merci en ayent
aucoup parlé. Ils se sont contentez de don-
r la Vie de Ste. Marie du Secours, qui en a
çu la premiere l'habit, & à qui ils donnent
is fondement la qualité de Religieuse. Cette
inte mourut à Barcelone l'an 1281. & fut en-
rée dans l'Eglise des Religieux de la Merci,
l'on assure qu'il s'est fait plusieurs miracles
son Tombeau. De là vient qu'on prétend
e son corps est encore tout entier, aussi bien
e celui du Bienheureux Bernard de Corbarie
n Directeur. Il est maintenant dans une chas-
enfermé sous quatre clefs: l'une est entre les
ins de l'Evêque, l'autre en dépôt dans le
uvent: la troisiéme est gardée par les Dé-
tez du Comté de Catalogne, & la quatriè-
par les Consuls de la ville.



XLV.

LES CHEVALIERS DE LA CROIX DE JESU CHRIST ET DE SAINT DOMINIQUE.

A Toulouse, en Lombardie, & en Espagne.

An de J. C. 1217. ou 1220.

ON prétend qu'après que S. Dominique e établi l'Ordre des Freres Prêcheurs, un autre de Religieuses, il fit le projet de c lui-ci sous le nom de Troisième Règle, & divisa en Militaire & en Ecclesiastique t d'hommes que de femmes. Il donna, dit-o aux Chevaliers une Croix de Constantin, qu' portoient sur un manteau demi-blanc & de noir, à quoi le Pape donna son approbati l'an 1217. ou selon d'autres 1220. sous le n de Société Militaire de Christ. L'intention l'Instituteur étoit que les Séculiers prissent armes, & que les Ecclésiastiques agissent leurs enseignemens & par leurs priéres, p ramener les dévoyez dans le droit chemin. étoient obligez de lire ou de réciter tous jours un certain nombre de *Pater Noster* & d' *ve Maria.* Ils pouvoient se marier une fois, lors que l'un des mariez venoit à mourir, survivant alloit ordinairement s'enfermer d un Couvent, pour y passer le reste de jours.

Par concession des Papes Honoré III. G goire IX. Innocent IV. Honoré IV. J

XX



. .lRY

NOX AND

.UNDATIONS

L

Boniface IX. Eugéne IV. Sixte IV.
xandre VI. tout l'Ordre fut mis sous la
tion du St. Siége. Quelques-uns croient
s Chevaliers du Rosaire furent confon-
ec ceux-ci, & que ce dernier Ordre est
une réforme du premier qu'une nouvel-
itution. Quoi qu'il en soit, il a passé
s aux Indes, où il s'est établi moins par
e de l'épée que par celle des priéres,
it de grands progrès parmi les Infidèles.
lors qu'il commençoit à déchoir, il a
tabli par l'autorité du Pape, & la direc-
a été donnée aux Religieux Domini-
sous le nom de Chevaliers de la Ste.
é de Christ. Ils jouïssent de beaucoup
unités & de priviléges, tant pour le
rel que pour le spirituel. Le Pére As-
Crispe remarque que l'an 1665. cet Or-
t porté dans le Royaume d'Arragon, sur
d'une milice très-considérable, & que
ars Seigneurs, entre lesquels étoit Don
l'Autriche fils du Roi Philippe IV. en
ent l'habit à Barcelone dans l'Eglise de
atherine, par les mains du Pére Provin-
nommé Jean Thomas Roccaberti. On
id de là qu'aujourdhui cet habit se porte
par dévotion que comme si c'étoit une
té Militaire, d'autant plus que le pou-
e le conferer, (aussi-bien que l'Ordre
idu de St. Pierre Martyr) appartient aux
iteurs Dominicains, comme il paroît
s Lettres d'un Chevalier de cet Ordre,
es sur l'original en parchemin on ces ter-

vidas erga Matris Ecclesiæ propagationem que augmentum zelus arctus commendat, co honoribus prosequamur: quapropter te di Nobilem Dominum Joannem Fleury, de cuj ctrina, meritis, fideique integritate, & fissimo erga Romanam Ecclesiam studiosatis bus constat, Ordinis Militaris Crucis Jesu C ac Sanctissimi Patris nostri Dominici, atqu Petri Martyris, Equitem Torquatum tenor sentium instituimus & creamus, ex faculta bis in hoc per Sanctam Sedem Apostolicam co dantes tibi facultatem gestandi crucem, alba delicet & nigram, floribus liliorum termi & deauratam, in collo, pallio, insigniisqu unà cum privilegiis omnibus, prærogativis munitatibus, honoribus, & cæteris quibusc huic Sacræ Militiæ concessis, tam per Su Pontifices, quam per alios Orbis Monarcha sic illustris hujusce Ordinis & frequentiùs re ris quo te prioribus donis præ Commilitonibu afficere dignatus fuit. Sic enim addetur grat

Incarnationis Verbi millesimo sexcentissimo
vagesimo quarto & die decima mensis Novem-
, *Pontificatus sanctissimi in Christo Patris &*
mini nostri Innocentii Divina Providentia Papa
ni, anno ejus primo, & ensuite est écrit,
'leatur. F. Joannes Ferrandus Inquisitor Gene-
Sancta Fidei qui supra, & plus bas: *man-*
& jussu ejusdem admodum Reverendi Patris
isitoris, Gonraty Secretarius Sancti Officii.
ci la Traduction de ces Lettres.

Frere Jean Ferrand de l'Ordre des Freres récheurs, Docteur & Professeur en Theologie, Inquisiteur Général de la Sainte Foi en la ille & Legation d'Avignon, à notre Fils bien-imé en Christ, Jean Fleury Seigneur de ontaine, Parisien, Salut en Notre Seigneur. a justice & le devoir de la Charge qui nous été commise, demandent, que nous donions des marques d'honneur, qui soient onvenables, a ceux qui se distinguent le lus par leur piété & leur zèle pour la proagation de la Mere Sainte Eglise & l'acroissement de la Foi: A ces causes par la eneur des Presentes, & le pouvoir qui nous n a été accordé par le Saint Siége Apostlique, nous vous faisons & créons, vous otre bien-aimé Jean Fleury Seigneur de ontaine, dont la doctrine, le merite, la oi & la grande affection pour l'Eglise Romaine sont connuës de tout le monde, Chevaaiier du Collier & de l'Ordre Militaire de a Croix de Jesus Christ, & de notre trèsint Pere Dominique, & de Saint Pierre Marr, vous donnant le droit de porter au cou,

„ sur votre manteau & dans vos Armes une
„ Croix blanche & noire, terminée de fleurs
„ de lis & dorée, avec tous les Privileges,
„ Prérogatives, Immunitez, Honneurs & tou-
„ tes les autres choses accordées à cet Ordre
„ Militaire tant par les Souverains Pontifes
„ que par les autres Monarques du Monde,
„ afin que vous vous souveniez de cet Ordre
„ celebre avec d'autant plus de raison, qu'il
„ vous honore de ses dons entre les autres
„ Chevaliers vos Confréres. Le Collier por-
„ té au cou sera un ornement à votre tête,
„ & en étant ainsi orné vous aurez une dou-
„ ble Grace. Vos engagemens dans cet Or-
„ dre vous donneront une force particuliere,
„ & serviront de fondement à votre vertu; &
„ le Collier vous revêtira de gloire: en sorte
„ que vous serez nourri ici bas de la Grace
„ dont vous recevrez une plenitude éternel-
„ le dans l'autre Monde. Donné à Avignon en
„ notre Palais du Saint Office, l'an de Notre
„ Seigneur, mille six cens quarante-quatre,
„ le 10. de Novembre, l'an premier du Pon-
„ tificat de notre très-Saint Pere en Christ, &
„ notre Seigneur, Innocent X. par la Divine
„ Providence, Souverain Pontife &c. Ont
„ signé F. Jean Ferrand Inquisiteur Général
„ de la Sainte Foi le même que ci-dessus, &
„ plus bas par le commandement & l'ordre du
„ même très-Reverend Pere Inquisiteur, Go-
„ nuraty Secretaire du Saint Office. Cet Acte
est scellé d'un sceau de cire rouge en lacs
de soie noire & blanche, le sceau represen-
tant un Crucifix au pied duquel est saint
Domi-

Dominiq e à noux, & au dessus il y a un Écusson ande chargée de trois étoiles & deux croissans, l'un en chef, l'autre en pointe. Au haut de ces Parentes sont les Armes de ce Chevalier, blasonnées & entourées d'un Collier d'or composé de trois couronnes l'une sur l'autre, au milieu desquelles il y a une épée nuë, & un flambeau allumé mis en sautoir. Ces Couronnes posées sur une chainette où pend une Croix fleurdélisée avec un X. sous la Croix.

Au reste les Statuts de cet Ordre ont pour titre, *Regle & Statuts des Chevaliers du Saint Empire de la Croix de Jesus*. Il n'y est point fait mention de ce Collier qui entoure les Armes de ce Chevalier, dont nous venons de parler; il y est seulement marqué que les Fréres servans de cet Ordre porteront sur le manteau la Croix noire & blanche fleurdelisée, & au cou une Croix d'argent émaillée moitié de noir moitié de blanc à la différence des Chevaliers nobles, Docteurs & Commandeurs Grand Croix qui la porteront d'or émaillée de blanc, avec cette devise, *In hoc signo vinces*. Il n'est point non plus marqué dans ces Statuts, que l'Ordre portera le nom de Saint Dominique ni de saint Pierre Martir. Il est seulement dit qu'outre les assemblées extraordinaires, il y en aura d'ordinaires qui ne pourront être remises, & qui se feront à certaines Fêtes qui y sont spécifiées, entre autres à celles de saint Dominique, & de saint Pierre Martir pour y faire ses devotions dans la Chapelle. Il est aussi porté par ces Statuts, qu'il y aura

aura un Grand-Maître Reſtaurateur & Commandeur Général de l'Ordre, à qui ſeul appartiendra le pouvoir de recevoir les Chevaliers ou par lui-même, ou par ceux à qui il en aura donné commiſſion. Cependant par les Lettres que nous avons rapportées de la creation d'un Chevalier de la Croix de Jeſus Chriſt, de ſaint Dominique, c'eſt un Inquiſiteur d'Avignon qui confirma cet Ordre en vertu de ſon Office. Ainſi ou ces Statuts ſont faux & ſuppoſez, ou ils regardent d'autres Chevaliers qui ſe qualifient Chevaliers du ſaint Empire de la Foi de Jeſus-Chriſt; & ſi véritablement il y a eu un Ordre ſous ce nom, on pourroit croire qu'il étoit différent de celui de la Croix de Jeſus-Chriſt, de ſaint Dominique.

Mais il y a bien de l'apparence que ces Ordres n'étoient autres que celui de la Milice de Jeſus-Chriſt, qui en effet a été établi au commencement du dernier ſiécle, & auquel chaque Inquiſiteur aura donné des noms différens, & aura ajoûté de nouvelles marques d'honneur ſelon ſa volonté; car dans le Chapitre Général de l'Ordre des Fréres Prêcheurs qui ſe tint à Valladolid l'an 1603. l'on fit un Decret par lequel on déclara qu'attendu que l'Inquiſition d'Eſpagne par l'autorité du Pape & du Roi avoit ordonné que l'Ordre de la Milice de Jeſus-Chriſt inſtitué par ſaint Dominique pour combattre contre les Hérétiques, ſeroit rétabli & même inſtitué de nouveau: que les Aſſemblées des Chevaliers ſe feroient dans les Couvens de l'Ordre avec la permiſſion des Inquiſiteurs: que les Chevaliers porteroient

pour

pour marque de leur Ordre une robe blanche, sur laquelle il y auroit une Croix noire & blanche fleurdelisée ; & qu'ils auroient cet habillement le jour de la Fête du S. Sacrement, & de celle de saint Dominique, de S. Pierre Martir, de S. Raymond, & lorsqu'on tiendroit l'Inquisition. Il ordonna aussi que cet Ordre seroit institué dans les Couvens de l'Ordre de saint Dominique, & que les Religieux assisteroient aux Processions des Chevaliers. Voilà, dit le P. Heliot, ce qui peut avoir donné lieu à l'origine des Chevaliers dont nous venons de parler.

Quant à ceux qu'on appelle Chevaliers de la Foi de *Jesus-Christ, & de la Croix de S. Pierre Martyr*, il est vrai, dit le même Auteur, que nous aprenons par le Livre intitulé, *Scudo inespugnabile de Cavaglieri di Santa Fede della Croce di San Pietro Martyre*, composé par le Pere Jean Marie Cannepano de l'Ordre de S. Dominique, & imprimé à Milan l'an 1579. qu'il y a eu dans les Dioceses de Milan, d'Yvrée, & de Verceil, des personnes qui prenoient cette qualité. Mais ce n'étoit aparemment qu'une association de personnes devotes, de l'un & de l'autre sexe, qui, en recevant une Croix, faisoient vœu de porter cette Croix en l'honneur de Notre Seigneur Jesus-Christ, pour l'exaltation de la Foi Catholique, & la destruction des Heretiques, qui s'engageoient d'exposer leur vie & leurs biens pour la defense de la même Foi, lors qu'ils en étoient requis, & d'obeïr à l'Inquisiteur & à ses Vicaires en tout ce qui concernoit l'Inquisition, comme il est marqué dans

la

la formule de ce vœu qu'ils prononçoient en ces termes :

Ego facio votum Deo, B. Mariæ & B. Petro Martyri, accipiendi & portandi Crucem ad honorem Jesu Christi Domini nostri, Fidei Catholicæ exaltationem, & Hæreticorum eorumque Fautorum exterminium in tota Diœcesi Mediolanensi : & promitto exponere substantiam meam temporalem & vitam propriam, pro Fidei defensione, cùm opus fuerit, & fuero requisitus : & quod ero obediens R. P. Inquisitori & Successoribus vel Vicariis suis in omnibus quæ pertinent ad Officium Inquisitionis. C'est à dire :

„ Je fai vœu à Dieu, à la bienheureuse Marie, & à Saint Pierre Martyr, de recevoir & de porter la Croix à l'honneur de *Jesus-Christ* Notre Seigneur, pour l'exaltation de la Foi Catholique, & pour la destruction des Hérétiques & de leurs Fauteurs, dans tout le Diocese de Milan ; & je promets d'exposer mes biens & ma vie, quand il sera nécessaire & que j'en serai requis, pour la défense de la Foi ; comme aussi d'être obéissant au R. P. Inquisiteur, à ses Successeurs, ou Vicaires, en tout ce qui est du ressort de l'Inquisition". Ceux d'Yvrée & de Verceil promettoient la même chose pour ces Dioceses.

Le Pere Cannepano rapporte les Statuts de ces prétendus Chevaliers, avec les Indulgences & les privileges qu'il dit leur avoir été accordez par les Souverains Pontifes. Mais comme parmi les Bulles qu'il cite, il y en a quelques-unes qui ont été accordées en faveur de

ceux

x qui se croisoient pour les guerres des Al-
eois, & qui ne sont nullement mention de
Chevaliers, il y a bien de l'apparence que
s ce tems-là cette prétendue Chevalerie é-
inconnue. Il est vrai qu'il y a dans le Mi-
ez une Compagnie de Gentilshommes qui
t Officiers de l'Inquisition, & qui faisoient
refois le vœu que nous avons rapporté; mais
sentement ils ne font plus qu'un serment
servir l'Inquisition, & de l'avertir de ce
ils sauront lui être préjudiciable. On n'a
nt de connoissance qu'ils ayent jamais porté
Croix sur leurs habits. Présentement, lors
ils arrêtent ou conduisent un prisonnier
ordre de l'Inquisition, ils en portent une
rtelée de noir & de blanc, à huit pointes,
nme les Chevaliers de Malthe, & non pas
ırdelisée comme est ordinairement la Croix
l'Inquisition. Ainsi ces prétendus Cheva-
's, dont il est parlé dans le Livre du P. Can-
ɔano, lequel a été defendu par l'Inquisition,
oi qu'écrit en sa faveur, ne sont que des
ficiers de cette même inquisition, semblables
eux que l'on nomme en Espagne *Familiers*,
mi lesquels il se trouve des Seigneurs des
ıs qualifiez du Royaume, qui se font hon-
ur d'être du nombre de ces Officiers, & dont
fonction est aussi d'arrêter les prisonniers par
lre de l'Inquisition.

XLVI.

XLVI.

LES CHEVALIERS DE NOTRE DAM dite la Mere du Seigneur, ou les Fréres Joyeux.

An de J. C. 1233.

LEs differends que les Ordres Militaires, q étoient en Italie, avoient ensemble, do nerent lieu à l'institution de celui-ci. En ef Frére Barthelemi de Vicense ne trouva poi de meilleur moyen pour les réünir que l'ét blissement d'un nouvel Ordre, qu'on nomm *Cavalieri di Santa Maria, detta Mater Domi delli Gaudenti.* Les Chevaliers de Sainte M rie, dite la Mere de notre Seigneur, appe lez aussi les Freres Joyeux. L'an 1233. Bol gne s'étant trouvé fort troublée par les factio des Bourgeois & des Etrangers, Barthelemi Signori assembla plusieurs Gentilshommes po appaiser ces desordres, & défendre sa Pat & la Religion Catholique. Masinus dans s Livre intitulé, *Bononia Illustrata*, remarque q le commencement de cette Assemblée se fit 25. de Mars, & dit que les premiers qui p rurent étoient Pelegrin Castelli, Castellan Malevolus, Loderingus Andalo, Giram Kaccianemici & Hugelin Lambertini, to Gentilshommes & Chevaliers Boulonnois.

L'Ordre étoit divisé en Ecclésiastique & S culier. Joseph de Michielis leur donne le Ch valier Lodering Andalo pour Grand-Maîtr qu

uoi-que d'autres Ecrivains croyent que cette ocieté a été ſans Superieur. Les ſentimens diférent auſſi beaucoup à l'égard de la marque le cet Ordre. Le même Michielis a écrit que 'étoit une Croix de gueules à huit angles, orlée d'or, à la maniére de la Croix des Chevaliers de Malthe, & cantonnée de quatre étoiles. D'autres diſent que l'image de la Ste. Vierge étoit au cœur de la Croix. Mais Manſinus & Alidorus prétendent qu'elle étoit plus longue que large, & qu'elle avoit ſeulement deux étoiles d'or aux deux angles du haut. L'Abbé Giuſtiniani paſſant à Bologne en 1677. ſe fit une affaire de découvrir la vérité de ce fait. Il trouva, dit-il, dans la maiſon d'un des ſucceſſeurs du Comte Jerôme Bentivoglio une Croix en peinture, ſemblable à celle dont ces deux derniers Ecrivains font mention; quoi que pourtant les Chevaliers mettent à préſent la Croix à quatre étoiles dans quelques Commanderies qu'ils poſſedent en Italie. On trouve encore dans Rouc une autre Croix, fleurdeliſée par les bouts, au milieu de laquelle eſt le nom de Marie, déſigné par une ſeule lettre; & ſur chacune des quatre pointes de la fleur-de-lis il y a une étoile, avec un cercle de rayons ſous les fleurs derriere la Croix, où on lit ces paroles, *In hoc ſigno vinces.*

Les Chevaliers portoient un habit blanc ſous 'n manteau gris-cendré, & ceux qui étoient nariez le doubloient en hiver de peaux de bre-is. L'uſage des éperons & des mors d'or leur oit défendu. Le principal but de leur inſti-tion étoit d'accommoder les differends.

Leurs vœux étoient de chasteté, d'obedience à leur Superieur, & de proteger les Veuves & les Orfelins. Urbain IV. confirma cet Ordre l'an 1262. ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il n'avoit été institué qu'en ce tems-là. Il a plusieurs Commanderies à Bologne, à Modéne, à Mantouë, à Trevise & en divers autres endroits d'Italie. Pour être admis dans l'Ordre, il faut faire ses preuves de Noblesse du côté paternel & maternel. Les armes sont à-peu-près semblables à celles de Malthe. Les Chevaliers furent apellez *Gaudentes*, (*Joyeux*) *quia plurimis commodis gaudebant*; parce qu'ils joüissoient de plusieurs privilèges & commoditez, qui leur donnoient lieu de vivre fort agréablement dans leurs familles. Ils étoient dans une si grande considération, & ils avoient tant de part au manîment des affaires publiques, que lors qu'on traitoit de celles qui regardoient la tranquillité de la ville, ils prenoient séance au Conseil, & avoient le commandement.

Cependant leurs Couvens ont été détruits avec le tems, & on a aussi laissé éteindre ce qu'il y avoit de séculier. Le dernier Commandeur, nommé Camille Volta, mourut l'an 1589. Les biens de la Société furent donnez par le Pape Sixte V. au Collége de Montalte. Les Eglises de St. Matthieu, de St. Pierre & St. Paul, à Casarate hors de Bologne, ont été autrefois une Commanderie de cet Ordre. La Société des Nobles de Trevise conserva une Commanderie sous le nom de *Sta. Maria di Terre*, où les priviléges sont encore aujour-

d'hui



Ordre des Freres Joyeux.

ii en vigueur, & lors que le Chevalier *Prieur* it à mourir, le *Collège* nomme un autre itilhomme d'entre ses Membres pour lui :éder, & il porte toujours la Croix avec age de la Vierge Marie. Il semble qu'au s de l'extinction de l'Ordre, il se soit élevé lque différend qu'on accommoda en laissant :evenu au *Prieur*, & la liberté de porter :roix. Ce même *Prieur* a encore le pouvoir iger une Commanderie en un Ordre de :valerie, ainsi qu'a fait dans ces derniers s un nommé Gerardin de Bosso, qui a pris de la faire passer entre les mains de ses succeurs.



XLVII.

Les Chevaliers de la Cosse de Genest En France.

An de J. C. 1234.

ANdré Favin écrit en son *Théatre d'Honneur & de Chevalerie*, que St. Louïs Roi de France institua cet Ordre l'an 1234. afin de témoigner l'estime qu'il avoit pour la Reine son Epouse, fille de Bérenger Comte de Provence, & que le soir qui précéda le couronnement de la Reine, le Roi reçut lui-même l'Ordre des mains de Gautier Archevêque de Sens. Cependant d'autres Historiens assurent que St. Louïs n'a jamais institué d'Ordre Militaire, & Pierre Beloy croit que celui-ci n'a point été un Ordre, mais seulement une Société & Confrairie de jeunes gens destinez au service du Roi, qui devoient entendre toutes sortes de Langues pour expliquer & traduire les Lettres des Ambassadeurs étrangers. Mennens lui-même ne paroît pas fort éloigné de ce sentiment, puis qu'il nomme cet Ordre une Confrairie, & qu'il en raporte l'institution à Charles VI. quoi que pour preuve de son opinion Favin produise une Lettre de Charles V. conçuë en ces termes: *Charles, par la grace de Dieu, Roi de France, &c. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Savoir faisons, que vu les bons témoignages qui nous ont été rendus touchant la personne & la noble extraction de Geofroi de Belleville,*



Chevalier de la cosse de Geneſt.



le, notre Chambellan, Nous avons accordé & consenti en sa faveur, qu'il puisse porter librement en tous festins, fêtes & assemblées solennelles, sans aucun reproche, le Colier de Cosses de Geneſt. Donné sous notre seau à Tours le 6. jour de Juillet 1378. *& le* 14. *de notre Regne.*

Guillaume de Nangis, Moine de St. Denis, écrit qu'il a lu dans la vie de St Louïs, que l'an 1238. ce Monarque conféra cet Ordre à Robert son Frére, premier Comte d'Artois, dans l'Eglise de St. Corneille à Compiegne, en présence d'une grande multitude de Noblesse, le matin, incontinent après que ce Comte eut épousé Machtilde fille du Duc de Brabant. De la même maniére, dit-il, ce même Roi donna encore cet Ordre le jour de la Pentecôte de l'an 1267. dans l'Eglise Cathédrale de Paris, à Philippe son fils ainé, & à Robert son neveu, fils du Comte Robert, qui avoit été défait à Massore en Egypte, avec quantité de Barons & d'autres François; Et la Fête fut si magnifique, qu'elle dura huit jours, durant lesquels les rues de Paris étoient tapissées, les boutiques fermées; & il y avoit des tables dans les ruës pour y donner à manger à tous les passans. Voici ses propres termes. *Anno Domini* 1267. *in Pentecoste, Prælatis & Baronibus fere totius Regni Franciæ congregatis, Ludovicus Rex Franciæ, videns filium suum primogenitum Philippum, juvenem fortem & probissimum, atque Robertum nepotem suum, filium Roberti fratris sui, Atrebatensis Comitis, quondam apud Massoriam interfecti, eos cum pluribus aliis, Milites novos Genistellæ fecit; ubi tanta fuit lætitiæ solemnitas, quod*

 populus

populus Civitatis Parisiensis ab omni opere vacans, solummodo lætitiæ & exultationi intentus per octo dies, & amplius, Civitate per totum Cortinis pannorum varii coloris, & ornamentis pretiosis mirabiliter palliatâ, cibisque publicis solemnitatem protenderet.

On trouve encore dans le Livre d'Epinoi, *des Recherches des Antiquitez des Noblesses de Flandre*, une autre preuve, qui porte, que *Charles Roi de France, donna congé par ses Lettres Patentes de l'an mil trois cens-nonante-huit, le dix-septième jour de Décembre à Victor de Lichtervelde de porter son Ordre & Colier de Cosses de Geneſt.* Dans les Ornemens de Chevalerie, imprimez à Paris l'an 1671. on trouve la figure du Colier, qui est composé de petites plaques d'or quarrées, sur lesquelles il y a des fleurs de lis entrelassées de Cosses de Geneſt d'or, passées dans une chaîne d'or, au bas de laquelle pend une Croix fleurdelisée aux extrémitez. Elie Ashmole y ajoûte ces paroles, *Exaltat humiles*, comme une emblême choisie par S. Louïs pour marquer son humilité. Il dit aussi que le nombre des Chevaliers qui devoit composer l'Ordre, étoit fixe, & que cela s'est perpétué jusques au tems de Charles V. que leurs habits étoient des justaucorps de damas blanc & des chapeaux violets.

Mais pour ce qui est du Colier, quoi-que quelques Critiques prétendent que le P. Menestrier est celui qui en fait le mieux la description, lorsqu'il dit qu'il étoit composé de deux gousses de Geneſt, l'une blanche & l'autre verte avec le mot *Jamais*; il est pourtant certain

qu'

qu'il y avoit plus d'ornement à ce Colier, dont on voit une description fidèle dans un ancien Regitre de la Chambre des Comptes de Paris de l'an 1393. où se trouve un Compte rendu par Charles Poupart, Argentier du Roi, le 19. Septembre de la même année, dans lequel il y a la dépense faite pour le Colier du Roi: une autre pour ceux qu'on envoya au Roi d'Angleterre & à quelques Seigneurs Anglois, & d'autres pour des Seigneurs François. Voici ce que contient le Compte fait pour les coliers qui furent envoyez en Angleterre.

„ Audit Jean Compere, Orfevre demeurant
„ à Paris; pour quatre autres Coliers d'or,
„ l'un pareil au Colier du Roi, pour le Roi
„ d'Angleterre: c'est à savoir icelui Colier
„ fait en façon de deux gros tuyaux ronds,
„ & entre iceux tuyaux cosses de Genes-
„ te doubles entretenans par les queuës, & au-
„ tour d'icelui sur les Cosses fait neuf po-
„ tences, autour chacune de neuf grosses per-
„ les a cinquante lettres d'or pendant à l'un
„ d'iceux tuyaux qui font par dix fois le nom
„ le mot du Roi JAME'S; & au devant d'icelui
„ Colier, a un gros balai quarré environné de
„ huit grosses perles pareilles aux perles du
„ Colier du Roi, & au derriere a deux cos-
„ ses en forme de cousse de Geneste, ouvertes
„ émaillées, l'une de blanc l'autre de vert, &
„ a dedans chacune d'icelles cosses trois gros-
„ ses perles, & lesdits tuyaux poinçonnez de
„ branches fleurs & cosses de Geneste. Et les
„ trois autres Coliers, l'un pour le Duc de
„ Lancastre, l'autre pour le Duc de Glocei-

„ tre, & l'autre pour le Duc d'Yhorst, sem-
„ blable à celui-ci, a quelques perles un peu
„ moins fortes; pour ce, pour tout 830. francs
„ 3. s. 4. deniers.

XLVIII.

LES CHEVALIERS DE St. JEAN ET DE St. THOMAS.

An de J. C. 1254 — 1261.

ENtre les monumens antiques dont la Ville d'Acre en Syrie, anciennement appellée Ptolémaïde, se glorifie, on compte l'institution des Chevaliers de St. Jean & de St. Thomas. L'origine de cet Ordre a été l'hospitalité de quelques habitans de cette ville, qui faisoient profession de loger & de prendre soin des Pélerins & des malades. On ne sait pas précisément en quelle année cette institution s'est faite; mais au moins tous les Ecrivains s'accordent en ce point, que le Pape Aléxandre IV. leur donna une Croix de gueules, martelée par les bouts, avec l'image de ces deux Saints au milieu. Il faut que cela se soit fait entre l'an 1254. & 1261. qui est le tems du regne de ce Pape. Alphonse le Sage, Roi de Castille, fit de grandes libéralitez à cet Ordre, & lui laissa encore de gros revenus par son testament. Outre cette premiére confirmation du

St.



…alier de S. Jean & de S. Thomas.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
L
R

St. Siége, il fut encore honoré de celles d'Alexandre V. & de Jean XXII. Au reste il a subsisté long-tems avec beaucoup de lustre; mais ayant souffert sa part des pertes que divers Ordres Militaires firent en Syrie, & par là se trouvant fort affoibli, il fut uni à celui de Malthe. Néanmoins les Chevaliers qui étoient en Espagne n'ayant point voulu consentir à cette réunion, sont demeurez dans les termes de leur premiére institution, & ont subsisté sous le nom de Chevaliers de St. Thomas. Voilà ce que disent l'Abbé Giustiniani & Schoonebeck.

D'autre part, M. Hermant, Curé de Maltot, parlant de cet Ordre, dit que la Noble Ville d'Ancone, Ville Episcopale, & Port de Mer en Italie, située dans l'Etat Ecclesiastique, vante parmi ses Antiquitez d'avoir donné naissance à un Ordre Militaire qui portoit le nom de S. Jean-Baptiste & de St. Thomas, & que le zele & la piété de quelques Gentilshommes de cette Ville, en commencerent l'établissement, par le secours qu'ils donnerent aux pauvres malades qu'ils reçurent charitablement, & auxquels on bâtit des Hôpitaux qui se changerent bien-tôt en Commanderies, par les biens qu'on y fit, & les privileges que leur accorderent les Souverains Pontifes, lesquels, les ayant élevez à la dignité d'Ordre Militaire, dans l'Eglise, sous les auspices de St. Jean Baptiste & de St. Thomas, les obligerent de faire la guerre aux Bandits pour faciliter le passage aux Pelerins, que la Dévotion portoit à visiter les Saints Lieux.

Il s'agit de voir qui de ces Auteurs a raison.

Hermant, dit le P. Heliot, s'est trompé, puisque les Papes Alexandre IV. & Jean XXII. qui ont approuvé cet Ordre, comme il en convient, ont adressé leurs Bulles au Grand-Maître de l'Ordre de S. Thomas d'Acre, & non pas d'Ancone, *Magistro & Fratribus Militiæ Hospitalis S. Thomæ Martyr. Cantuarien. Accon.* C'est ainsi que parle celle d'Alexandre, & celle de Jean est aussi conçuë en ces termes: *Magistro & Fratribus Hospitalis S. Thomæ Martyris Acconen.* Et c'est ce qui fait croire à Mennens, que l'Ordre de S. Thomas pourroit être separé d'un autre, sous le nom de S. Jean d'Acre; puisque ces Papes ne parlent que de l'Ordre de S. Thomas. Il ne laisse pas néanmoins de les joindre ensemble sous le nom de St. Jean d'Acre & de St. Thomas: *Ordo Equestris S. Joannis Acconensis & S. Thomæ.*

Tostat, dans ses Commentaires sur Josué, parlant de la ville d'Accaron, où le Roi Ochosias envoya consulter Beelsebut, dit que l'on appelle présentement cette Ville Acre, & qu'elle a donné son nom à un Ordre de Chevaliers appellez de S. Jean d'Acre: *Ista Civitas vocatur nunc vulgariter* Acre ...... *& ab hoc loco nominatur quidam Ordo Militum qui fuit in Ecclesia, cum obtinuerunt Terram Sanctam, scilicet Ordo Beati Joannis de Acre vel de Acharon.* Il dit encore la même chose dans ses Commentaires sur le quatriéme Livre des Rois: *Est autem Accaron famosa Civitas in terra Philistinorum circa Mare Mediterraneum, in qua postea fuit Ordo quorundam Militum qui vocantur de S. Joanne, & illa Civitas vocatur vulgò de Acre, Accaron.*



Chevalier du Croissant.

Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi Toſtat a eu raiſon de croire que la ville d'Acre ou Ptolemaïde fut l'ancienne ville d'Accaron, que pluſieurs Auteurs prétendent n'être qu'un méchant village ruïné ; mais au moins Toſtat & tous les Ecrivains qui ont parlé de cet Ordre Militaire, à l'exception de Mr. Hermant, diſent qu'il a pris ſon origine dans la ville d'Acre.

XLIX.

LES CHEVALIERS DU CROISSANT.

An de J. C. 1268.

PEndant les révolutions de Naples, Mainfroi fils naturel de l'Empereur Frederic, s'étant approprié le ſceptre de ce Royaume, malgré le Pape Urbain IV. qui n'approuvoit pas cette ſucceſſion illégitime, ce Pape en inveſtit Charles d'Anjou, frére de St. Louïs, Roi de France, qui prit les armes pour aller s'en mettre en poſſeſſion. Mainfroi s'étant auſſi mis en campagne pour lui faire tête, ſe trouva trop foible, & après avoir gouverné l'Etat onze ans, il perdit en même tems & la bataille & la vie. Ainſi Charles ſe vit poſſeſſeur non-ſeulement du Royaume de Naples, mais encore des deux Siciles, dont le Pape lui avoit mis les Couronnes ſur la tête à Rome, dans l'Egliſe de Latran. Enſuite il ſe rendit à Meſſine, & ce fut là, ſi l'on

l'on en veut croire quelques Historiens, qu'il établit l'Ordre du Croissant, & y créa les premiers Chevaliers l'an 1268. à qui il donna un colier de fleurs-de-lis entre-mêlées d'étoiles, auquel pendoit un Croissant avec ces paroles, *Donec totum impleat Orbem*, (jusqu'a ce qu'il remplisse tout le Cercle). Clément IV. confirma l'institution de cet Ordre & lui accorda beaucoup de priviléges. Les premiers Chevaliers furent Jean, Duc de Lorraine; Bertrand Beauvais; Antoine Caraccioli, Comte de Jerac & de Terre-neuve; George Alleman, Comte de Pulcherieu; Henri Caraccioli de Naples, Chancelier de l'Ordre & Bailli de Jérusalem, avec plusieurs autres Grands.

Depuis ce tems-là Jean d'Anjou, Duc de Calabre, renouvella l'Ordre, lors qu'il voulut prendre possession du Royaume de Naples, afin de se rendre d'autant plus agréable aux Grands & à la Noblesse, & il donna aux Chevaliers un Croissant d'argent, pendant à une petite chaîne d'or, pour porter au bras gauche. L'Histoire des Ordres Militaires imprimée à Paris l'an 1671. parle de celui ci sous ce titre: *Ordre du Croissant, institué par René Duc d'Anjou, l'an* 1464. & représente la chaîne différente de celle dont j'ai parlé. On voit l'écu des armes de ce Prince, dont les trois premiers quartiers sont de Hongrie, de Naples & de Jerusalem; le quatrième & le cinquième d'Anjou & de Bar; & au cœur, d'Arragon pour la Sicile; & sur l'écusson il y a une Couronne ouverte de lis & de fleurons, & autour, une double chaîne, à laquelle pend un Croissant

: avec ces lettres *Los*, ce que Pierre Mat-
:u explique par *Los en croissant*. (Mais il pa-
: que tout cela s'est fait dans un renouvel-
ıent de l'Ordre, qui ne s'éteignit que du-
t les guerres d'Italie.

.ouïs Godefroi dans son *Archontologia Cosmi-* attribuë aussi la premiére institution au me René, disant, *Ordo Equestris Lunæ cres-*:*is, inter Andegavenses, & Siculos, Renatus* *r Andium & Rex Siciliæ, Neapolis & Hieroso-*'*æ, instituit hunc Ordinem in Templo S. Mau-* *i, quod est Cathedrale Andegavi, & electis in* ı *dedit Torquem aureum, cui alligata erat Lu-* *crescens cum hoc Symbolo GLORIA CRES-* *NS*. C'est à dire: ,, L'Ordre Militaire du Croissant, entre les Angevins, & les Siciliens, a été établi par René, Duc d'Anjou, Roi de Sicile, de Naples & de Jerusalem, qui l'institua dans l'Église de S. Maurice Cathedrale d'Angers, en donnant aux Chevaliers un Colier d'or, où étoit attaché un Croissant, avec cette Emblème GLOIRE CROISSANTE.

Mennens est dans ce même sentiment, quoi 'il différe à l'égard des mots de l'emblême. (dit-il en parlant de René) *cum more inter* *incipes recepto Ordinem Lunæ crescentis, in D.* *ıuritii Urbis Andegavensis Basilica erexisset, per-* *ta virtutis Militibus Torquem aureum Luna* '*scente (cui axioma illud LOZ, velut Petro* *ıttheo Regis Galliæ Historiographo placet, LOS* *V CROISSANT, Carolo VIII. postea per fa-* *liare Symbolum inscriptum esset) Spectabili to-* :*s Aulæ pompa perquam honorificè detulit*. C'est-à-

à-dire, „ René ayant institué l'Ordre du Croif-
„ ſant, dans l'Egliſe de S. Maurice à Angers,
„ ſelon la coutume en uſage parmi les Prin-
„ ces; donna en grande pompe aux Cheva-
„ liers, en préſence de toute ſa Cour, pour
„ marque de leur extrême valeur, un Colier
„ d'or où pendoit un Croiſſant, auquel cette
„ Emblême Loz, ou ſelon Pierre Matthieu
„ Hiſtoriographe du Roi de France, Loz EN
„ CROISSANT, fut enſuite ajoutée par Charles
„ VIII. comme ſon Symbole particulier.

Ainſi il paroît que René a été l'Inſtituteur de cet Ordre, ou au moins le Reſtaurateur; car on trouve encore dans l'Egliſe où il l'inſtitua, quelques reſtes des armes en peinture, avec les noms des premiers Chevaliers, qui ſont toujours ſoigneuſement gardez dans les Archives de cette Egliſe. Jerôme Ruſſel, appuyé du témoignage de Jove, rapporte que Henri II. Roi de France, par complaiſance pour une Dame qu'il aimoit, écrivit les Paroles de Charles d'Anjou auprès d'un Croiſſant ſur une Couronne, (*donec totum impleat Orbem.*) Elie Ashmole, Heraut de Windſor, croit que Charles & René ont été les Inſtituteurs de deux Ordres differens, & que les Chevaliers du dernier portoient un Croiſſant d'or, où étoit écrit en lettres rouges Loz, ſur le côté gauche d'un manteau de velours rouge qu'ils mettoient ſur un autre manteau blanc, & ſur une veſte blanche. Il dit auſſi que le nombre des Chevaliers étoit de trente-ſix, quoi-que d'autres le faſſent monter juſqu'à cinquante. Tant que la Maiſon d'Anjou a été ſur le Trône de Na-

ples

& de Sicile, cet Ordre s'eſt maintenu en
e & en vigueur ; mais depuis, lors que
: Maiſon vint à manquer, & que ces Roy-
es paſſerent ſous la domination d'Eſpagne,
dre s'éteignit auſſi en même tems. Voici
hronologie de ſes Grands-Maîtres, ſelon
bé Giuſtiniani.

CCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

re s s- s.	Ans de J. C.	*De l'Ordre du Croiſſant.*	Ans de leur Maîtriſe.
	1268	CHARLES I. d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile.	16.
[.	1284	PIERRE d'Arragon, Roi de Sicile, depuis les Vêpres Siciliennes. . . .	1[illegible]
I.	1285	JACQUES d'Arragon, fils de Pierre.	42.
ʳ.	1327	FREDERIC II. frere de Jacques. . . .	1.
.	1328	PIERRE II. fils de Frederic.	14.

Louis,

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		
VI.	1342	Louïs, fils de Pierre. .	13
VII.	1355	FREDERIC III. frere de Louïs.	1
VIII.	1368	MARTIN, Infant d'Arragon, par sa femme Marie fille de Frederic. . .	40
IX.	1409	MARTIN Roi d'Arragon, succede à son fils. .	1
X.	1411	FERDINAND, élu Roi d'Arragon & de Sicile. .	5
XI.	1416	ALFONSE, fils de Ferdinand Roi de Sicile. . .	37
XII.	1457	D. JEAN II. d'Arragon, frere d'Alphonse. . .	22
XIII.	1479	FERDINAND V. d'Arragon, dit le Catholique. .	37
XIV.	1516	CHARLES, Archiduc d'Autriche, Prince d'Espagne, puis Roi, & Empereur, V. du nom. . .	40
XV.	1556	D. PHILIPPE II. Roi des deux Siciles, puis d'Espagne, par	

[illegible]	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		par la renonciation de son Pere. . . .	43.
I.	1598	D. PHILIPPE III. Roi d'Espagne & de Sicile. .	23.
II.	1621	D. PHILIPPE IV. son Fils.	46.
III	1667	D. Charles II. Roi d'Espagne. . . .	33.
		L'Ordre s'est éteint avant que ces quatre derniers Rois fussent sur le Trône.	



L.

LES CHEVALIERS DU NAVIRE ET DE LA COQUILLE DE MER.

An de J. C. 1269.

COmme les … Chrétiens dans la Syrie se tr… n état très-fâcheux, à cause des vi… ltan d'Egypte, St. Louïs Roi de Fr… la résolution l'an 1269. d'aller les … Ce fut lorsqu'il s'embarqua av… ses … ilippe, Jean, & Pierre, qu'il … on prétend, un Ordre Militaire … *Navire ou de la Coquille de Mer*, en … cette grande & périlleuse ex… ntreprenoit par mer, pour le soulage… nt des Chrétiens. On voit dans le Livre, … j'ai déja cité diverses fois, imprimé à Paris en 16… la description du Colier & de la … l'Ordre, qui est une chaîne d'or sur laq… nt appliquées plusieurs Coquilles, ent… chaque Coquille il y a deux Croissa… de … seules vis-à-vis l'un de l'autre. Au-dessous … nd une médaille, où est représenté un Navire. Les Coquilles signifient le rivage sablonneux d'Aigues-mortes; le Croissant, marque la puissance des Turcs, & le Navire, l'expédition maritime.

Les Histoires font peu de mention des exploits & des succès de ces Chevaliers, & il y a beaucoup d'apparence que leur Ordre s'éteignit par la mort de St. Louïs, qui arriva l'année



Chevalier du Navire.

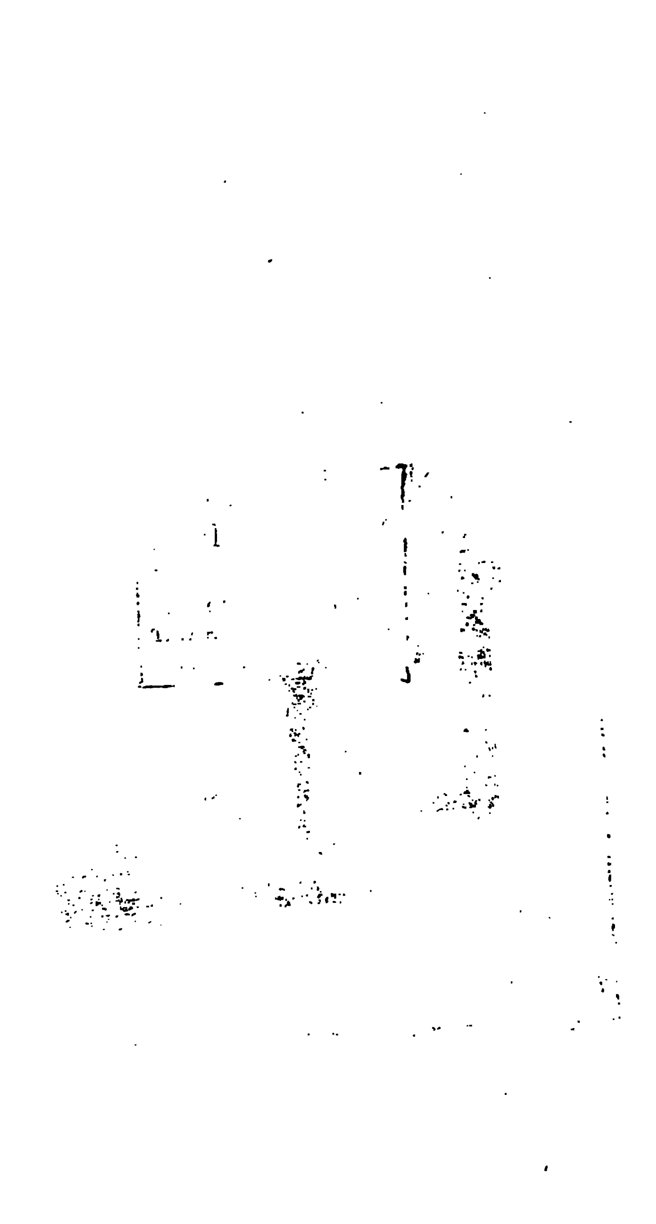


Chevalier du Navire.

: ſuivante. Mennens, & avec lui Latinus atus, Sidonius Apollinaris. & Beatus Rhe-us, diſent que c'étoit un ancien uſage par-les François, d'aller avec leurs vaiſſeaux quer leurs ennemis ſur Mer, & que les Ge-:s, peuples qui habitoient ſur les bords de Mer d'Allemagne, en faiſoient auſſi leur ıcipal exercice : que les François s'étoient iculiérement aproprié cette emblême, à e de leurs grandes expéditions maritimes: St. Louïs établit cette Société, comme une e Milice; & qu'il donna aux Chevaliers ſeulement le Colier-ci-deſſus décrit, mais leur permit de porter dans l'écu de leurs .es un Navire d'Argent aux banderoles de ıce ſur un champ d'or, qui étoient des es à enquerir qu'il leur donnoit par hon-. Les premiers qui reçûrent cet Ordre ıt les trois fils de St. Louïs, Philippe le li, Jean Triſtan Comte de Nevers, & 'e Comte d'Alençon, ſon Frere Alphon-ɔn Gendre Thibaud Roi de Navarre, & eurs autres Princes & Grands Seigneurs e ſuivirent en Syrie.

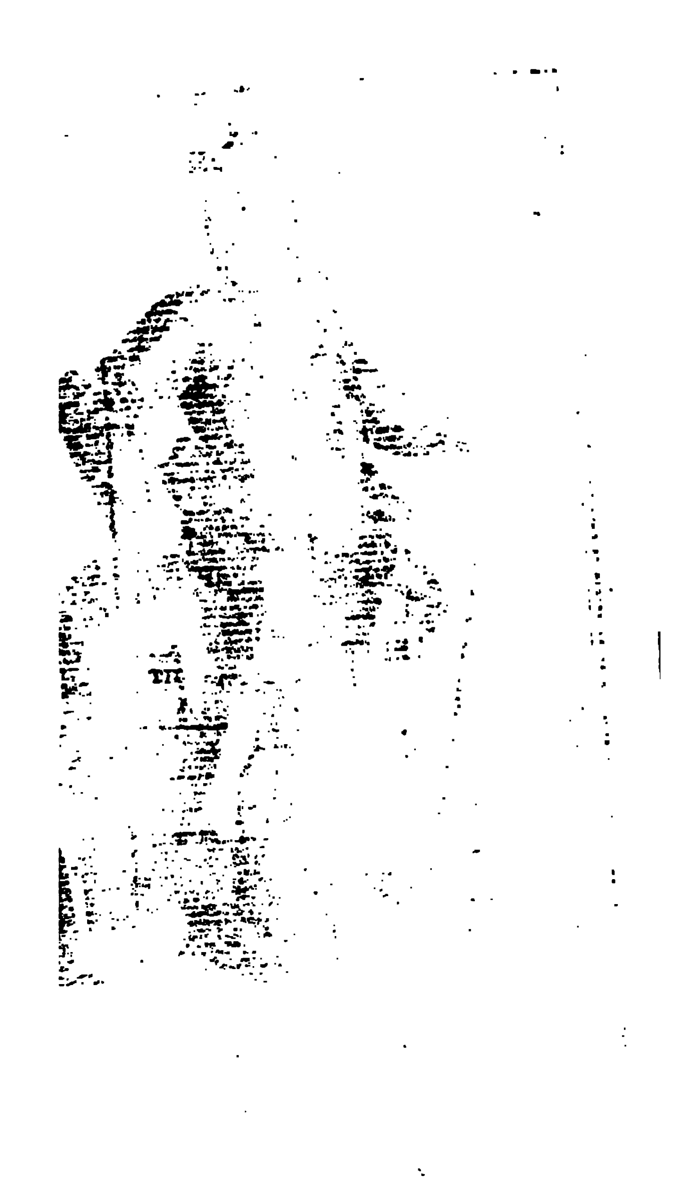
t Ordre, ſelon les Auteurs qui en ont , ne dura guere en France après la mort n Fondateur, qui arriva le 22. Août de ée 1270., & les Seigneurs qui l'avoient npagné dans ſon voyage d'Outre-mer, en :rent ſeulement la mémoire, en portant ılier de cet Ordre. Mais ils prétendent fut fort illuſtre dans les Royaumes de Na-& de Sicile; car Charles de France, Com-Anjou, après avoir pris poſſeſſion de ces

Royaumes, prit cet Ordre, disent-ils,
& pour ses Successeurs Rois de Naр
donna seulement le nom de Croissant,
gea le Colier, qui fut entrelassé d'E
de fleurs-de-Lys, au bout duquel per
Croissant, avec la Devise rapportée ci
donec totum impleat Orbem: ce qui fero
que c'est le même Ordre que celui do
venons de parler. Aussi l'Abbé Giu
qui est un de ces Ecrivains, & qui a
par d'autres, dit dans son Histoire de
Militaires, que son opinion est que
d'Anjou Roi de Naples, réforma le
l'Ordre du double Croissant: *L'opinion*
di chi scrive il presente opera, è che Carlo
gio prendesse a riformare il collare dal
Luna crescente. Mais comment ce Pr
roit-il reformé le Colier de l'Ordre d
Croissant & du Navire l'an 1268. com
tiniani l'a avancé, puisqu'il reconnoî
Louïs ne fonda cet Ordre que l'an
comment cet Ordre auroit-il été appr
le Pape Clement IV. comme le mêm
le dit encore, puisque ce Pape mourut l'
Ainsi, il y a grande apparence qu'on
garder ces Ordres, du Croissant & d
comme supposez & chimeriques, d'au
que Charles d'Anjou Roi de Naples
cile, pour recompenser la Noblesse,
toit déclarée pour lui, lors qu'il al
prendre possession de ces Royaumes,
l'Ordre de l'Eperon d'or, comme no
rons en son lieu. Il y a un Ordre *du*
appellé aussi du Navire ou des Arg





Chevalier de S. George en Allemagne





Chevalier de S. George en Carinthie

qui est [illegible] réel, comme nous le dirons aussi en un [illegible] endroit.

L I.

Les Chevaliers de St. George, *en Carinthie & en Autriche.*

An de J. C. 1273 --- 1290.

CEt Ordre, disent l'Abbé Giustiniani, Schoonebeck, & quelques autres, fut institué par Rodolphe de Habsbourg, premier Empereur de la Maison d'Autriche entre l'an 1273. & 1290. ou, selon d'autres, par l'Empereur Fréderic III. qui porta le sceptre d'Allemagne depuis l'an 1440. jusqu'à 1493. Le but de leur institution étoit de défendre la Religon Catholique contre les Hérétiques & les Turcs, & ils ne devoient pas épargner leur vie pour ce sujet. Ils devoient veiller jour & nuit devant le S. Sacrement, lors qu'on voyoit du danger de la part des ennemis, & le suivre lors qu'il étoit publiquement porté en quelque endroit. Ils faisoient vœu de chasteté conjugale, & d'obédience à leur Grand-Maitre, qui faisoit sa residence à Milestad dans la Carinthie, afin d'être d'autant plus proche des Turcs.

Pour rendre cette Ville plus considérable, Fréderic, selon les mêmes Auteurs, y fit bâtir une belle Eglise Cathédrale, & y établit un Chapitre de Chanoines, qui portoient la même marque que les Chevaliers, savoir une Croix cou-

couleur de pourpre sur un manteau blanc. xandre VI. confirma cet Ordre sous la R de St. Augustin. Les Empereurs en furei protecteurs, tant qu'il subsista, & suivan pinion de quelques-uns l'Instituteur en f premier Grand-Maître, & les Grands-Ma porterent toujours depuis le nom de Pri Les Chevaliers possedoient beaucoup de C manderies, qui leur raportoient de granc venus. Ils obtinrent quantité de glorieuse toires sur les Turcs. D'autres Ecrivains tendent que cet Ordre fut établi par Aléxa VI. & par l'Empereur Maximilien, & leur marque étoit une Croix d'or avec une ronne dans un anneau d'or. L'armure des valiers étoit semblable à celle des Chev de Constantin. Mais il est aisé de dét l'opinion qui en attribue l'établissement à l pereur Rodolphe, puisque ce Prince r rut l'an 1291. & que le Duché de C thie n'appartenoit pas encore à la Maison d triche, qui ne le posseda qu'après la d'Henri Roi de Boheme & dernier Duc d rinthie, lequel, s'étant rendu odieux Peuples de Boheme par ses tyrannies, fu posé l'an 1309. par les Etats de ce Royau & ne mourut que l'an 1331.

Quant à la Ville de Milestad, dont il est lé ci-devant, il est certain qu'elle n'a ja été Evêché; mais il se peut bien faire l'Empereur Frederic III. qui est le vérit Fondateur de cet Ordre, ayant donné un che Abbaye de l'Ordre de St. Benoît dans te ville, pour servir de demeure aux nouv

hevaliers & Chapelains de l'Ordre de Saint
ieorge, on ait donné le nom de Chanoines à
:s Chapelains, & que l'on ait pris la ville de
leustad pour Milestad; car cet Empereur fit
ıssi ériger en Evêché dans le même tems la
lle de Neustad, dont l'Evêque ne fut point
umis pour le Temporel au Grand-Maître de
Ordre de Saint George, comme préten-
:nt Mennens, de Belloy, & quelques autres,
ui appellent cette Ville de Neustad, *Cité Neu-*
, à cause de son nom Latin *Civitas Nova*.
Cette Abbaye de Milestad, autrefois Chef
Ordre des Chevaliers de S. George, étant
esentement en la possession des Jésuites, le
Bollandus a parlé de l'Institution de cet
dre Militaire dans un Traité particulier qu'il
aissé, & qu'il avoit dessein de faire servir de
plément à la vie de S. Domitien Fondateur
Titulaire de cette Abbaye. Mais le P. Pa-
roch a trouvé plus à propos de le joindre
a vie de S. George Martir au 23. d'Avril,
il parle aussi de plusieurs autres Ordres Mi-
ires qui ont pris ce Saint pour Patron &
ır Protecteur. Ainsi l'on ne peut suivre
et égard de meilleurs guides que ces deux
:ivains; d'autant plus que ce que Bollan-
: a avancé n'est fondé que sur les Bulles des
ıverains Pontifes & les Lettres de l'Empe-
r Maximilien I. Ce fut donc Frederic III.
fonda l'Ordre dont nous parlons, comme
ıs le ferons voir ci-après sous l'année 1468.
ici, en attendant, la Chronologie de ses
ınds-Maîtres, selon l'Abbé Giustiniani.

CESSION CHRON[illegible]GIQUE
DES
GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de Saint George en Carinthie & en Autriche.*	An[s] de leu[r] Mai[trise]
I.	1273	RODOLPHE, Comte de Habsbourg, Empereur.	18.
	1291	ALBERT, Fils de Rodolphe, Duc d'Autriche, de Stirie, & de Carinthie, Empereur.	21.
III.	1313	FREDERIC II. Fils d'Albert, Roi des Romains, Archiduc d'Autriche. .	17
IV.	1330	ALBERT II. Frere de Frederic. . . .	28
V.	1358	FREDERIC III. Fils d'Albert.	4
VI.	1362	RODOLPHE III. Frere de Frederic. . .	3
VII.	1365	LEOPOLD, dit le Bon, Fils d'Albert. . . .	20

ALBERT

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.
VIII.	1385	ALBERT III. Quatriéme Fils d'Albert II. . .	10.
IX.	1395	ALBERT IV. Fils d'Albert III. . . .	9.
X.	1404	LEOPOLD II. dit le Gros, Fils de Leopold le Bon. .	8.
XI.	1412	ERNEST, ſon Frere. .	13.
XII.	1424	ALBERT V. Fils d'Albert IV. Roi de Boheme, de Hongrie, & Empereur.	16.
XIII.	1440	FREDERIC IV. Fils d'Erneſt, Archiduc d'Autriche & Empereur V. du nom.	53.
XIV.	1493	MAXIMILIEN I. Archiduc & Empereur avec ſon Fils Philippe I. . .	26.
XV.	1519	CHARLES V. Archiduc & Empereur, Fils de Philippe. . . .	37.
XVI.	1556	FERDINAND I. Archiduc & Empereur, Frere de Charles V. . . .	8.

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.
XVII.	1564	MAXIMILIEN II. Archiduc, Roi de Hongrie & de Boheme, & Empereur, Fils de Ferdinand I. .	12.
XVIII	1576	RODOLPHE III. Archiduc & Empereur II. du nom, Fils de Maximilien. .	36.
XIX.	1612	MATTHIAS, Archiduc & Empereur, Frere de Rodolphe. . . .	7.
XX.	1619	FERDINAND II. Archiduc, Roi de Boheme & de Hongrie, & Empereur, Neveu de Ferdinand I.	18.
XXI.	1637	FERDINAND III. Archiduc, Roi de Boheme & de Hongrie, & Empereur, Fils de Ferdinand II. . .	20.
XXII.	1657	LEOPOLD III. Archiduc, Roi de Boheme & de Hongrie, & Empereur I. du nom.	

LII.

L I I.

LES CHEVALIERS DE St. JACQUES, *en Hollande.*

An de J. C. 1290.

SUivant le raport d'Aubert le Mire, Florent V. Comte de Hollande, de Zélande & de Frise, institua l'an 1290. un Ordre de Chevaliers. La raison qu'il eut de faire cet établissement ne se trouve en aucun des livres des Savans. On sait seulement que cette même année il étoit à la Haye, qu'il y tint Cour & maison ouverte, & qu'il fit Chevaliers douze de ses plus braves Gentilshommes, entre lesquels furent Didier, Comte de Cléves; Lancelot, Comte d'Hamilton, Ambassadeur du Roi d'Ecosse; Godevart, Sr. de Boicholt, Envoié de Westphalie; & Henri, Comte de Hennenberg, Envoié de Cologne. Il leur donna pour marque de leur Dignité un Colier d'or, ou, selon Butkens, d'argent doré, garni de six coquilles, telles qu'on en donne ordinairement à ce Saint, dont la figure étoit sur une Médaille qui pendoit au Colier; le tout pesant un marc & demi d'argent. Chacun des Chevaliers, dit cet Auteur, mit entre les mains de Jean Payport Héraut de Hollande, son Ecu où étoient les Armes de sa Maison, que Payport pendit dans la grande sale pour une perpétuelle mémoire. Dirck, Seigneur de Brédérode; Jean, Sr. de Heusden; Jean Sr. d'Arkel; Dirck, Sr. de Linden; Oton, Sr. d'Asperen, Jacques, Sr.

or au lion de gueules, avec un *lambel* *pendants* d'azur, & il avoit pour cri, Ho DE: Jean, Seigneur de Heusden, qui p d'or à une roue, & son cri étoit *Cléves*: Seigneur de Linden & de Lée, qui port Sinople aux croix d'argent, & son cri *Asprement*: Arend, Seigneur d'Ysselstein portoit d'or au chevron de sable, avec u toir échiqueté de gueules & d'argent avoit pour cri, *Amstel*. Selon Elie Ash on trouve encore dans les Archives de lande un Acte de cette institution: mais c te on ne lit dans les Auteurs que très-p choses qui regardent cet Ordre. Voici moins la Chronologie de ses Grands-Ma selon l'Abbé Giustiniani.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE
DES
GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J.C.	*De St. Jacques en Hollande.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1290	Florent V. Fils de Guillaume II. Cómte de Hollande, Zelande & Frise, Fondateur de l'Ordre.	6.
II.	1296	Jean Fils de Florent V.	4.
III.	1300	Jean II. de Hainaut, petit-Neveu de Florent.	4.
IV.	1304	Guillaume III. dit le Bon, Fils de Jean II.	33.
V.	1337	Guillaume IV. Fils de Guillaume II.	20.
VI.	1357	Loüis de Baviere, Empereur, par sa femme Marguerite, sœur de Guillaume Comte de Hollande.	20.
VII.	1377	Guillaume V. de Baviere, Fils de Marguerite & de Loüis,	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		
		Louïs, tomba en frenesie l'an 7. de son Gouvernement. . . .	
VIII.	1382	ALBERT de Baviere, frere de Jacques, Instituteur de l'Ordre de St. Antoine en Hainaut, dont il sera parlé ci-après. . .	2
IX.	1404	GUILLAUME VI. Fils d'Albert. . . .	1
X.	1417	JACQUELINE de Baviere, Fille de Guillaume.	1
XI.	1436	PHILIPPE le Bon, Neveu d'Albert de Baviere, par sa Fille Marguerite, Comtesse de Hainaut, femme de Jean Duc de Bourgogne. . . .	31
XII.	1467	CHARLES le Belliqueux, ou le Hardi, Fils de Philippe. . . .	10
XIII.	1477	MARIE de Valois, Fille de Charles, femme de Maximilien, Archiduc d'Autriche & Empereur.	5

Pui-

...re s ...s- ...es.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
V.	1482	PHILIPPE III. Fils de Marie & de Maximilien.	24.
V.	1506	CHARLES V. d'Autriche, Empereur, Fils de Philippe.	52.
I.	1558	PHILIPPE II. &I V. Comte de Hollande.	
II.	1598	PHILIPPE III. d'Espagne, V. Comte de Hollande.	22.
III	1621	PHILIPPE IV. d'Espagne, VI. Comte de Hollande.	44.
IX.	1665	CHARLES II. d'Espagne, VII. Comte de Hollande.	35.

LIII.

LES CHEVALIERS DE St. JAQUES *en Portugal.*

An de J. C. 1295.

LOrs que toute l'Eſpagne prit les armes pour chaſſer les Maures qui en poſſédoient les meilleurs pays, l'Ordre de St. Jaques fut inſtitué, & pluſieurs Gentilshommes Portugais y étant entrez, il acquit beaucoup de réputation & s'accrut extrêmement en Portugal. Mais dans la ſuite chacun des deux Rois de Caſtille & de Portugal, ayant ſes interêts particuliers qui les diviſérent, les Chevaliers furent auſſi obligez de ſe ſéparer les uns des autres. En ce tems-là, c'eſt à dire vers l'an 1295. vivoit Denis de Portugal qui mena ſes Chevaliers avec lui en campagne contre les Maures, & parce qu'ils étoient devenus fort riches & fort puiſſans dans ſon Royaume, il jugea qu'il étoit à propos de les ſouſtraire à l'obéiſſance des Grands-Maîtres de Caſtille, & leur donna Jean Fernandez pour Grand-Maître en Portugal, après en avoir obtenu permiſſion des Papes Nicolas IV. & Céleſtin V. Ils ſont vêtus de la même maniére que les Chevaliers de St. Jaques de Caſtille, ſavoir de blanc: toute la différence qu'il y a, c'eſt qu'ils portent un fil d'or le long du montant de leur Croix rouge. Ils vivent auſſi de la même ſorte, & ſuivent les mêmes Inſtituts. Depuis leur ſéparation ils ont



hevalier de S. Jacques en Portugal.

nt toujours élu leurs Grands-Maîtres, qui faisoient d'abord leur résidence à Alcazar; mais dans la suite ils la firent à Palmela dans le Couvent des Religieux. Ils possédent soixante Commanderies, qui rapportent ensemble fix-vingt mille ducats par an. Enfin la Dignité de Grand-Maître fut annexée à la Couronne par le Roi Jean II. & l'an 1580. elle passa aux Rois de Castille. Mais l'an 1640. que la Couronne de Portugal fut rétablie dans ses droits, les Chevaliers de ce Royaume rentrérent aussi sous l'obéïssance de leurs Rois, qui depuis ce tems-là ont toujours eu la direction de l'Ordre. Voici la suite de ses Grands-Maîtres dont la Chronologie est incertaine durant un assez long-tems.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

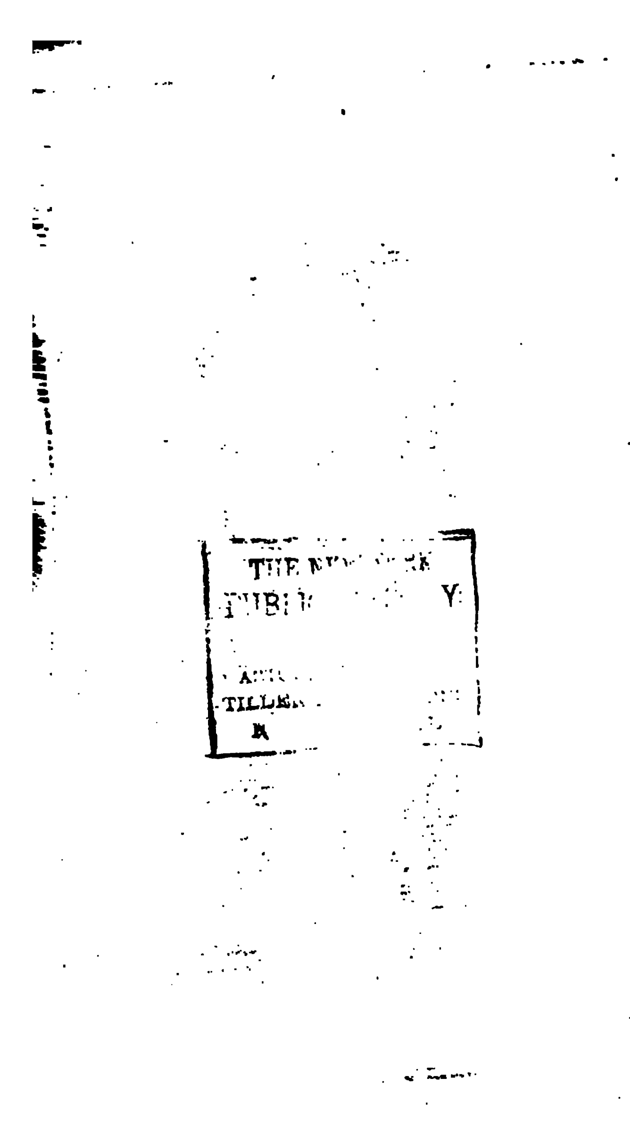
Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de Saint Jacques en Portugal.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1295 ou peu aprés.	D. JEAN FERNANDEZ.	
II.		D. LAURENS YAGNEZ, ou Yannez.	
III.		D. PIERRE ESTAZO.	

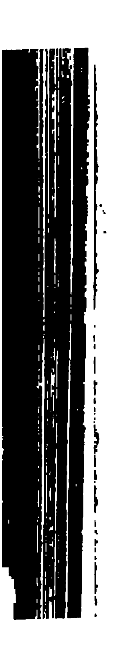
Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
IV.		D. GARCIAS PEREZ.	
V.		D. VASQUEZ MORENO.	
VI.		D. GILES FERNANDEZ de Carvallo.	
VII.		D. ETIENNE GONZALEZ.	
VIII.		D. FERDINAND ALFONSE D'ALBUQUERQUE.	
IX.		D. RODRIGUE DE VASCONCELOS.	
X.		L'Infant D. JEAN, Fils du Roi D. Jean I.	
XI.		D. DIEGUE, Fils de l'Infant D. Jean.	
XII.		L'Infant D. FERDINAND, Fils du Roi D. Edouard.	
XIII.		D. JEAN Fils de l'Infant D. Ferdinand.	
XIV.		D. JEAN, Infant, Fils du Roi D. Alphonse V.	
XV.		D. ALPHONSE, Infant, Fils du	

ibre es des- res.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		du Roi D. Jean II.	
I.		D. GEORGE d'ALANCASTRO, Infant, fils naturel du Roi D. Jean II.	
		Après lui, la Grande-Maîtrise fut réunie à la Couronne de Portugal.	
II.		D. JEAN II. Roi de Portugal.	
III	1495	D. EMANUEL, fils de l'Infant D. Ferdinand, fils du Roi Edouard. .	26.
X.	1521	D. JEAN III. fils de D. Emanuel.	35.
..	1557	D. SEBASTIEN, fils de D. Jean posthume de D. Jean III.	21.
.	1578	D. HENRI, Cardinal, Fils du Roi Emanuel. .	2.
I.	1580	D. PHILIPPE II. Roi d'Espagne & de Portugal. .	18.
I.	1598	D. PHILIPPE III. Roi d'Espagne & de Portugal. .	23.

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	
XXIV.	1621	D. PHILIPPE IV. Roi d'E pagne & de Portugal.
XXV.	1640	D. JEAN IV. Duc de Br gance, proclamé Roi Portugal.
XXVI.	1656	D. ALPHONSE IV. Roi Portugal, fils de D. Je IV. déposé.
XXVII	1667	D. PIERRE Régent Royaume, puis Roi.
XXVIII.	1707	D. JEAN V. Régnant.








LIV.

Les Chevaliers de St. George d'Alfama, présentement de Montese en Espagne.

An de J. C. 1316. ou 1317.

Ors que l'Ordre des Templiers fut éteint, l'Espagne, aussi bien que toute la Chrétien-, se vit destituée de défenseurs, & les Mau- poussant leurs victoires en ce Royaume, fi- it resoudre le Roi d'Arragon & de Valen- à instituer un nouv l Ordre Militaire, qui t remplacer la pert qu'on avoit faite des mpliers. Pour cet t il envoya le Che- lier Vital de Villa-nova à Rome, en de- inder la permission Pape Jean XXII. qui ccorda; & ayant m é Montèse aux Che- liers pour y faire leur résidence, il leur as- na encore quelques autres biens des Tem- iers, alors possédez par des Ecclésiastiques par des Chevaliers de Calatrava. Cela se ssa l'an 1316. ou 1317. ou selon d'autres, l'an 19. leur marque étoit une Croix de gueules eine, qu'ils portoient sur un habit blanc, sem- able en tout à celle des Chevaliers de Cala- ava.

L'an 1318. le Roi leur fit bâtir à Montèse ie grande maison de Communauté, qu'il dé- à St. George, dans laquelle entrérent quel- es Fréres Chevaliers & Ecclésiastiques de Ordre de Calatrava au nombre de dix; & c'est là que cet Ordre fut dans la suite appellé

 de

de St. George de Montèse. Alvarez de L... & Mendosa, aussi Chevaliers de Calatrava, ... dresserent les Statuts, à la priere du Roi d'Arragon & du Grand-Maître de l'Ordre de Calatrava D. Garcias Lopez de Padilla: Ce qui fait qu'il a toujours été de la dépendance de celui de Calatrava & soumis à la Jurisdiction, visite, & correction du Grand-Maître de cet Ordre, conjointement avec l'Abbé de Ste. Croix, ou à son refus, de celui de Valdegna, tous deux de l'Ordre de Cîteaux; & ces deux Abbez ne voulant pas accompagner le Grand-Maître de Calatrava dans cette visite, il la peut faire seul, ou nommer des Commissaires.

Le premier Grand-Maître de Montèse fut Guillaume Erilli. Il y en eut quatorze de suite, & le dernier fut Don Pierre Louïs Galceran de Borgia. Car, après sa mort, Philippe II. Roi d'Espagne fut déclaré par le Pape, Administrateur perpetuel de cet Ordre: ce qui fut aussi accordé pour ses Successeurs. Ces Chevaliers portoient dans leurs Etendards d'un côté la Croix de l'Ordre, & de l'autre les Armes d'Arragon. Ils obtinrent de grands privileges & immunitez des Papes Alexandre IV. Sixte IV. Jules II. Leon X. Clement VII. & Paul III. mais particuliérement de Leon X. qui leur accorda les mêmes exemptions, privileges & immunitez dont joüissoient ceux de Calatrava & de Paul III. qui leur permit de se marier & de tester. Ils reçurent la Bulle de ce Pape dans leur Chapitre General qui se tint l'an 1572

L'Ordre de St. George d'Alfama fut institu... l'an 1201. à St. George d'Alfama dans le Dio... cel

de Tortose, & fut approuvé par le S. Sié-
an 1363. Il fut uni à celui de Montèse l'an
). par l'Antipape Benoît XIII. qui étoit re-
nu pour légitime Pontife en Espagne; &
e Union fut confirmée dans le Concile de
ıstance.

JCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	De l'Ordre de Montèse en Espagne.	Ans de leur Maitrise.
I.		GUILLAUME ERILLI.	
II.		ARNAUD SOLIER.	
III.		PIERRE DE THOUS.	
IV.		ALBERT DE THOUS.	
V.		BERENGER MARCH.	
VI.		RAIMOND DE CORBERAN.	
VII.		JULIEN OU GUILLAUME DE MONSORIO.	
VIII.		LOUÏS D'ESPUIG.	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise
IX.		D. Philippe de Navarre & d'Arragon, Fils de D. Carlos Prince de Viane, Fils du Roi D. Jean II.	
X.		Philippe de Boile.	
XI.		D. François Sanz.	
XII.		D. Bernard d'Espuig.	
XIII.		D. François Lanzol de Romani.	
XIV.		D. Pierre Louïs Galcerande de Borgia, Fils du Duc de Candie, après lequel la Grande-Maîtrise fut réunie à la Couronne d'Espagne.	

L V

rence qu'après la mort du Roi Jean II. cet Ordre ne subsista plus. Voici néanmoins la Succession Chronologique de ses Grands-Maîtres, selon l'Abbé Giustiniani.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de l'Ecaille.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1318	Alfonse XI. Roi de Castille & de Leon. - -	32.
II.	1350	Pierre le Cruel. - -	19.
III.	1369	Henri II. - -	10.
IV.	1379	Jean I. - - -	11.
V.	1390	Henri III. - -	17.
VI.	1407	Jean II. - -	47.
VII.	1454	Henri IV. - -	20.
VIII.	1474	D. Ferdinand V. dit le Catholique avec sa femme Isa-	

LV.

LES CHEVALIERS DE LA SCAMA OU DE L'ECAILLE.

An de J. C. 1316. ou 1318.

ON trouve très-peu de lumieres touchant cet Ordre, les Auteurs qui ont écrit sur ces matiéres rapportant fort différemment le tems de son institution. Quelques-uns disent qu'elle se fit en 1316. ou en 1318. quoi qu'on ne puisse découvrir quel en fut l'Instituteur. D'autres sont persuadez que ce fut sous Don Jean II. Roi de Castille que cet Ordre fut établi, & rapportent pour preuves de leur opinion l'extrême penchant que ce Roi avoit pour les Ordres Militaires, & la grande quantité de Commanderies qu'il érigea en leur faveur. Ils ajoûtent que comme à cause des dissentions qui regnoient en ce tems-là dans l'Espagne, chaque Souverain avoit assez d'affaires à défendre ses propres Etats, il établit l'Ordre de l'Ecaille (*la Scama*), & qu'il donna aux Chevaliers pour leur marque une Croix faite d'écailles de poisson, qu'ils portoient sur un habit blanc. Ils étoient reçus & consacrez de la même maniére que les Chevaliers de Calatrava. Ils étoient obligez de faire vœu d'obédience à leur Grand-Maître, de protéger la Religion Catholique, & de porter les armes contre les Maures. On ne trouve point de confirmation du Pape en leur faveur, & il y a toute appa-

rence qu'après la mort du Roi Jean II. cet Ordre ne subsista plus. Voici néanmoins la Succession Chronologique de ses Grands-Maîtres, selon l'Abbé Giustiniani.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE

DES

GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de l'Ecaille.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1318	Alfonse XI. Roi de Castille & de Leon. - -	32.
II.	1350	Pierre le Cruel. - -	19.
III.	1369	Henri II. - -	10.
IV.	1379	Jean I. - - -	11.
V.	1390	Henri III. - -	17.
VI.	1407	Jean II. - -	47.
VII.	1454	Henri IV. - -	20.
VIII.	1474	D. Ferdinand V. dit le Catholique avec sa femme Isa-	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Isabelle, héritiere du Royaume. - -	42.
IX.	1516	CHARLES D'AUTRICHE Empereur V. du nom, Roi d'Espagne, Grand-Maître & Administrateur perpetuel de l'Ordre. -	40.
X.	1556	PHILIPE II.	42.
XI.	1598	PHILIPPE III. - -	23.
XII.	1621	PHILIPPE IV. - -	46.
XIII.	1667	CHARLES II. - -	33.
XIV.	1700	PHILIPPE V. de Bourbon, Régnant	



LVI.

L V I.

LES CHEVALIERS DE JESUS-CHRIST, *en Portugal.*

An de J. C. 1317.

ENtre les bienfaits des Rois de Portugal envers les Templiers, on compte la maison de Communauté & tout le domaine de Thomar. Mais après qu'ils eurent été si misérablement atterrez par les foudres du Pape Clément V. Denis Roi de Portugal, envoya l'an 1317. Don Jean Lorenzo en Ambassade à Rome, afin de demander au Pape Jean XXII. son aprobation, pour un Ordre Militaire de Christ qu'il avoit dessein d'instituer, & il l'obtint par une Bulle du 14. Mars 1319. Le Roi donna le nom de *Jesus-Christ* à cet Ordre, & pour marque une Croix Patriarchale de gueules bordée d'or, au milieu de laquelle étoit une autre Croix blanche, qu'ils portoient autour du cou & sur le côté gauche de leur Manteau.

Les fondemens de l'Ordre s'établirent sur les rentes & revenus des infortunez Templiers. Le Roi marqua d'abord leur résidence à Castro-Marino dans les Algarves, & ensuite au Château de Thomar proche de Santaren. Depuis ils obtinrent Castel Blanco, Longrona, Almorial, & plusieurs autres places & forteresses. Leur premier Grand-Maître fut Gilles Martinez. Ils faisoient les trois vœux solemnels de la Règle de Cîteaux, & ne pouvoient rien

posse-



valier de Jesus-Christ en Portugal.

IX

leur en donna aussi trois autres dans les Indes qui furent unies à la Maison de commerce qu'il y établit pour l'entretien des Chevaliers. Il assembla plusieurs Chapitres Généraux où il réforma divers abus qui s'étoient glissez dans l'Ordre. Le plus considerable de ces Chapitres fut celui qui se tint l'an 1503. où l'on fit plusieurs Réglemens pour le bon Gouvernement, & pour prévenir les abus qui pourroient encore s'y glisser dans la suite.

Cet Ordre possede plus de quatre cens cinquante Commanderies, qui raportent plus de quinze cens mille livres de revenu. Personne n'y peut prétendre, qu'il n'ait combattu pendant trois ans contre les Infideles. Il y a parmi ces Chevaliers des Commandeurs, des Grand-Croix, de simples Chevaliers, & des Prêtres qui resident dans la Maison de Thomar. Il y a eu douze Grands-Maîtres de cet Ordre jusqu'au tems du Roi Jean III. auquel le Pape Adrien VI. en accorda l'administration l'an 1522.; & Jules III. l'an 1550. unit pour toujours la Grande-Maîtrise & celle de l'Ordre d'Avis, à la Couronne de Portugal. L'habit de ceremonie de ces Chevaliers consiste en une grande robe de laine blanche qui s'attache autour du cou, avec deux Cordons blancs qui pendent jusqu'à terre; & ils portent, comme on l'a dit, sur la poitrine la Croix de l'Ordre qui est pattée de gueules, au milieu de laquelle il y en a une autre d'argent.

SUC-

posséder en propre : mais Aléxandre VI. les dispensa de cette Règle, & leur permit de se marier, & de pouvoir disposer de leurs biens par testament, à condition de donner le tiers de leurs revenus pour entretenir la Maison de Thomar.

L'an 1432. Don Edouard obtint du Pape la direction de l'Ordre & la dîme sur les biens qui en dépendoient. L'an 1449. Frére Don Henri réforma l'Ordre du consentement du Pape Eugéne IV. Alphonse V. leur donna la jouïssance des biens Ecclésiastiques qui étoient dans ses Terres d'outre-mer ; & le Pape Calixte III. confirma ce don. En reconnoissance de ce bienfait ils suivirent & servirent fidèlement ce Prince dans les expéditions qu'il fit en Levant, & l'Ordre en reçut aussi de grands avantages. Le même Pape permit au Grand-Prieur de nommer aux Benefices situez dans les Terres qui appartenoient à l'Ordre, & d'y fulminer des Censures, des Interdits & autres peines Ecclesiastiques avec la même autorité que les Evêques ont dans leurs Dioceses.

Le Grand-Maître Emanuel, qui succeda au Royaume de Portugal après la mort de Jean II. sous le nom d'Emanuel I. augmenta beaucoup cet Ordre ; car après avoir conquis plusieurs Provinces en Orient avec le secours de ses Chevaliers, il leur donna plusieurs Commanderies, dont il y en avoit trente pour ceux qui demeureroient en Afrique à la défense des places qu'ils avoient conquises. Entre ces Commanderies, les plus considerables furent celle de Ste. Marie d'Afrique & d'Aguin. Il leur

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		[illegible]
VII.	1373	D. LOPEZ DIAZ DE SOUZA, Neveu de la Reine Eleonore, femme du Roi D. Ferdinand. - -	46.
VIII.	1419	L'Infant D. HENRI, fils du Roi D. Jean, Grand Bienfaicteur de l'Ordre. -	46.
IX.	1460	L'Infant D. FERDINAND, fils du Roi D. Edouard. -	10.
X.	1470	D. DIEGUE, Duc de Viseo, fils de l'Infant. - -	15.
XI.	1485	D. EMANUEL fils de l'Infant D. Ferdinand, Duc, puis Roi, Grand Bienfaiteur de l'Ordre. - -	37.
XII.	1522	D. JEAN III. Roi, Administrateur perpetuel, avec ses Successeurs, par une Bulle du Pape. - -	36.
XIII.	1557	D. SEBASTIEN Roi. -	21.
XIV.	1578	D. HENRI, fils du Roi Emanuel, Cardinal. - -	2.
XV.	1580	D. PHILIPPE II. Roi d'Espagne	

bre s ls- es.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		pagne & de Portugal. -	18.
I.	1598	D. Philippe III. Roi d'Espagne & de Portugal. -	23.
II.	1621	D. Philippe IV. Roi d'Espagne & de Portugal.	19.
III	1640	D. Jean IV. Duc de Bragance, Roi de Portugal.	16.
X.	1656	D. Alphonse IV. fils de Don Jean, déposé. -	11.
X.	1667	D. Pierre, frere d'Alphonse. - -	40.
XI.	1707	D. Jean V. Régnant.	

LVII.

LES CHEVALIERS DE JESUS-CHRIST EN ITALIE.

An de J. C. 1317.

SElon le témoignage des Annales le Pape Jean XX. ou XXI. selon d'autres, institua cet Ordre de Chevaliers sous le nom & sous la protection de *Jesus-Christ*, & il leur fit porter une Croix rouge brodée d'or. On ne peut pas marquer l'année précise de leur institution, mais il est fort probable qu'elle se fit l'an 1317. dans le même tems que l'Ordre de Portugal fut établi, d'autant plus que le Pape souhaita que le premier fût uni à celui-ci. Les Chevaliers ne sont point obligez de faire leurs preuves de Noblesse. On trouve encore en Italie & principalement à Rome, aux Cours des Cardinaux, des Princes & des Prélats, un grand nombre de ces Chevaliers qui se parent de la Croix, plutôt comme d'une marque d'honneur, & qui leur attire de la considération, que par aucune obligation où ils soient de la porter. L'obéïssance qu'en cette qualité ils devroient rendre au Grand-Maître de Portugal, n'est pas aussi un point dont ils se mettent fort en peine.



-valier de Jesus-Christ en Italie.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE

DES PAPES

Chefs Souverains & Grands-Maîtres

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de Jesus-Christ en Italie.*	Ans de leur Mai-trise.	Mois.	Jours.
I.	1317	JEAN XX. ou selon d'autres XXI. Souverain Pontife, Fondateur de l'Ordre de Jesus-Christ. .	17.	3	28
II.	1334	BENOÎT XI. Souverain Pontife.	7.	4	6
III.	1342	CLEMENT VI. Souverain Pontife.	10.	7	
IV.	1352	INNOCENT VI. Souverain Pontife.	9.	8	6
V.	1362	URBAIN V. Souverain Pontife. .	8.	1	22
VI.	1370	GREGOIRE XI. .	7.	2	26
VII.	1378	URBAIN VI. -	11.	6	8

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans Mai-trise.	Mois.	Jours.
VIII.	1389	BONIFACE IX. -	14.	11	
IX.	1404	INNOCENT VII. -	2.		21
X.	1406	GREGOIRE XII. -	2.	7	5
XI.	1409	ALEXANDRE V -		8	8
XII.	1410	JEAN XXI ou selon d'autres XXII.	5.		15
XIII	1417	MARTIN V. -	13.	3	12
XIV.	1431	EUGENE IV. -	15.	11	21
XV.	1447	NICOLAS V.	8.		19
XVI.	1455	CALIXTE III.	3.	3	28
XVII	1458	PIE II. - - -	5.	11	17
XVIII.	1464	PAUL II. - -	6.	10	26
XIX.	1471	SIXTE IV. - -	12.	11	7
XX.	1484	INNOCENT VIII.	7.	11	28
XXI.	1492	ALEXANDRE VI. Fondateur de l'Ordre des Chevaliers			

bre s is- es.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.	Mois	Jours.
		valiers de Saint George, dont il sera parlé en son lieu. - -	11.		8
I.	1503	Pie III - -			26
II.	1503	Jules II. -	9.	3	9
V.	1513	Leon X. Fondateur de l'Ordre de S. Pierre & de S. Paul, dont il sera aussi parlé.	8	8	20
/.	1522	Adrien. - -	1.	8	6
/I.	1523	Clement VII. .	10.	10	7
'II	1534	Paul III. Fondateur de l'Ordre des Chevaliers de S. George à Ravenne - -	15.		29
I.	1550	Jules III. - -	5.	1	16
X.	1555	Marcel II.			22
:.	1555	Paul IV. - -	4	2	27
:I.	1559	Pie IV. Fondateur de l'Ordre des Che-			

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitriſe	Mois.	Jou
		Chevaliers Pieux Participans & de l'Eperon d'Or.	5.	11	1
XXXII	1566	PIE V. - - -	6.	3	2
XXXIII.	1572	GREGOIRE XIII.	12.	10	2
XXXIV.	1585	SIXTE V. Fondateur de l'Ordre des Chevaliers de Lorette Participans. -	5.	4	[illegible]
XXXV.	1590	URBAIN VII. -			1
XXXVI.	1590	GREGOIRE XIV.		10	1
XXXVII.	1591	INNOCENT IX.		2	1
XXVIII.	1592	CLEMENT VIII.	13.	1	[illegible]
XXXIX.	1605	LEON XI. - -			[illegible]
XL.	1605	PAUL V. Reſtaurateur de la Milice de Jeſus-Chriſt, & Fondateur de l'Ordre de Jeſus-Maria. -	15.	8	[illegible]

GRE-

me s le- es.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.	Mois.	Jours.
I.	1621	GREGOIRE XV.	2.	5	
II.	1623	URBAIN VIII. -	2.		24
II.	1644	INNOCENT X. -	10.	3	24
IV.	1655	ALEXANDRE VII.	12.	1	15
V.	1667	CLEMENT IX. -	2.	5	28
VI.	1670	CLEMENT. X. -	6.		
VII	1676	INNOCENT XI. -	12.	10	22
III.	1689	ALEXANDRE VIII.	3.		
IX.	1691	INNOCENT XII. -	9.		
	1700	CLEMENT XI. -			

LVIII.

Les Chevaliers de l'Aigle Blanche En Pologne.

An de J. C. 1325.

IL eſt conſtant [illegible] les p[illegible]emiers Rois de Pologne faiſant creuſer le[illegible] fondemens de Gneſne, y trouvérent un ni[illegible] Aiglons, & que depuis dans leurs armes [illegible]t toujours porté de gueules à une Aigle [illegible]gent. On ne peut néanmoins dire avec cer[illegible]ude ſi cela arriva ſous Lecho leur [illegible]rinee, quoi qu'il ſe trouve des Ecriv[illegible] qui non-ſeulement l'aſſurent, mais [illegible] encore qu'il inſtitua à ce ſujet [illegible]itaire dès l'an 550. Quoi qu'il en [illegible] cette avanture ſemble avoir donné occaſion a Uladiſlas III. d'en inſtituer un l'an 1325. pendant la célébration des Nôces de ſon fils Caſimir le Grand, avec Anne fille du Duc de Lithuanie. Il donna aux Chevaliers pour leur marque une *Aigle blanche*, pendante à une chaîne d'or, & un Manteau bleu, ſur lequel on voyoit auſſi une Aigle de la même couleur blanche. Il y a néanmoins pluſieurs Ecrivains qui croyent que cet Ordre a été inſtitué par les premiers Princes d'Autriche; mais ils ne font pas mention du nom de l'Inſtituteur, ni en quelle année la choſe eſt arrivée. Ils diſent auſſi que les Chevaliers étoient obligez de défendre la Religion Catholique, d'obéir à leur Inſtituteur & à ſes Succeſſeurs



lier de l'Aigle blanche.

LVIII.

LES CHEVALIERS DE L'AIGLE BLANCHE En Pologne.

An de J. C. 1325.

IL est constant que les premiers Rois de Pologne faisant creuser les fondemens de Gnesne, y trouvérent un nid d'Aiglons, & que depuis dans leurs armes ils ont toujours porté de gueules à une Aigle d'argent. On ne peut néanmoins dire avec certitude si cela arriva sous Lecho leur premier Prince, quoi qu'il se trouve des Ecrivains qui non-seulement l'assurent, mais qui soutiennent encore qu'il institua à ce sujet un Ordre Militaire dès l'an 550. Quoi qu'il en soit, cette avanture semble avoir donné occasion à Uladislas III. d'en instituer un l'an 1325. pendant la célébration des Nôces de son fils Casimir le Grand, avec Anne fille du Duc de Lithuanie. Il donna aux Chevaliers pour leur marque une *Aigle blanche*, pendante à une chaîne d'or, & un Manteau bleu, sur lequel on voyoit aussi une Aigle de la même couleur blanche. Il y a néanmoins plusieurs Ecrivains qui croyent que cet Ordre a été institué par les premiers Princes d'Autriche; mais ils ne font pas mention du nom de l'Instituteur, ni en quelle année la chose est arrivée. Ils disent aussi que les Chevaliers étoient obligez de défendre la Religion Catholique, d'obéir à leur Instituteur & à ses Successeurs

Chevalier de la Bande.



Chevalier de la Bande.

sesseurs sous la Règle de St. Basile, & qu'on les nommoit les Chevaliers de la Discipline, au moins ce sont les propres termes de Mennens, *Collare Disciplinarum Aquilæ candidæ*. Ils prétendent encore que cet Ordre a eu son origine en Autriche & en Boheme, & non pas en Pologne: Mais le premier sentiment est le plus vraisemblable.

L I X.

Les Chevaliers de la Bande, ou de l'Echarpe, *en Espagne*.

An de J. C. 1330. ou 1332.

Alphonse XI. voulant honorer la Noblesse de son Royaume & la distinguer du commun, institua l'an 1330. ou 1332. un Ordre de Chevalerie nommé *de la Bande*, parce qu'il donna à ses Chevaliers une Bande ou Echarpe rouge, qu'ils portoient sur l'épaule gauche, & qui leur descendoit sur la hanche droite. Lors qu'Alphonse alla visiter le tombeau de St. Jacques de Compostelle, il se déclara Chef de l'Ordre, & il fut oint en présence de la Reine, & de la plupart de ses Chevaliers & de la Noblesse, par Jean de Limia Archévèque de St. Jacques. Il créa aussi Chevaliers en même tems quelques-uns des principaux Seigneurs de sa Cour, auxquels il fit faire un magnifique Tour-



Chev. de la Bande ou Ec

„ Chaque Chevalier gardera sa parole sera fidèle à ses amis, & étant tombé en elque faute légére il paroîtra à la Cour ndant un mois, sans oser parler, & sans e en la Compagnie d'aucun autre Chelier.

[. „ Chacun sera tenu d'entretenir en sa uison un bon cheval & des armes, sur peine être qualifié Ecuyer pendant un mois, & ne prendre en aucune façon durant ce ms-là le titre de Chevalier.

II. „ Qu'il n'y aura aucun Chevalier qui e paroître à la Cour sans son cheval; ni ns les lieux publics sans la Bande; ni au ilais sans épée; & qu'il ne mangera jamais ul en sa maison, sur peine d'un marc d'arnt d'amende.

III. „ Que les Chevaliers ne feront méer ni de flater, ni de se vanter; ceux qui mberont dans la premiére de ces fautes paroîtront à la Cour qu'à pié pendant un ois; & ceux qui seront coupables de la erniére, se tiendront chez eux.

[. „ Le Chevalier qui se plaindra des blesıres qu'il aura reçuës, ou qui se vantera ses faits & de sa valeur, aura la honte être sevérement puni par le Grand-Maître, pendant le tems de sa pénitence il ne pourı être visité par aucun autre Chevalier.

X. Il est défendu à tout Chevalier de ouer, & principalement aux dez, & s'il ermet que d'autres jouent aux dez en sa naison, on lui retiendra un mois de ses gaes; & il ne paroîtra de quinze jours au Paıis.

XI.

XI. „ Si un Chevalier qui n'a pas la li-
„ berté de porter les armes & de servir de
„ l'habit, fait néanmoins l'un ou l'autre, au
„ préjudice des défenses, l'Echarpe lui sera
„ ôtée pour deux mois, & il aura sa maison
„ pour prison pendant un mois.

XII. „ Les habits des Chevaliers seront d'un
„ drap fin. Aux jours de Fête ils en pourront
„ mettre un de soie, & à Pâques ils pourront
„ l'enrichir d'un peu de dorures; mais s'ils y
„ en mettent trop, le Grand-Maître leur
„ ôtera l'habit, & le donnera aux pauvres
„ pour le partager.

XIII. „ Si un Chevalier veut passer par la
„ Cour, il passera à pié & doucement, &
„ parlera de même, sur peine d'être la risée
„ des autres Chevaliers, & d'être encore puni
„ par le Grand Maître.

XIV. „ Que nul, soit en raillant, soit tout-
„ de-bon, n'entreprenne de rien dire d'offen-
„ çant ou de suspect, par où quelqu'un pût
„ se croire tourné en ridicule & outragé, sur
„ peine d'être obligé de demander pardon à
„ l'offensé, & d'être trois mois banni de la
„ Cour.

XV. „ Que nul n'ait différend avec une De-
„ moiselle, ni ne fasse de peine à une Femme
„ noble, sur peine de n'ozer plus acompagner
„ aucune fille du peuple, ni servir aucune
„ Demoiselle du Palais.

XVI. „ Si un Chevalier étant prié de faire
„ une chose qui est en son pouvoir, ne la fait
„ pas, la Demoiselle le nommera mal fait &
„ Chevalier peu poli.

XVII.

XVII. „ Le Chevalier n'entreprendra point „ de manger des choses vilaines, comme de „ l'ail, des porreaux, des oignons, ou d'au-„ tres choses semblables, sur peine de n'ozer „ se présenter au Palais pendant huit jours, „ ni manger avec les autres Chevaliers.

XVIII. „ Que personne ne mange debout, „ ni seul, ni sans manteau, à peine de ne por-„ ter l'épée d'un mois, & de payer un marc „ d'argent d'amende.

XIX. „ Que personne ne boive du vin ou „ de l'eau dans un pot de terre, à moins que „ l'anse & l'ouverture du pot ne se rencon-„ trent bien également, sur peine d'un mois „ d'éxil du Palais, ou de demeurer un mois „ sans boire du vin.

XX. „ Lors que deux Chevaliers seront en „ froideur, les autres feront tous leurs efforts „ pour les reconcilier, & si l'on n'en peut venir „ à bout, chacun les fuira & les abandonne-„ ra. Mais si quelqu'un tâche de les mettre „ encore plus mal ensemble, il sera un mois „ sans porter l'Echarpe & payera un marc d'ar-„ gent d'amende.

XXI. „ S'il y a quelqu'un qui entreprenne „ de porter l'Echarpe sans l'avoir reçuë du „ Roi, deux Chevaliers qui sauront qu'il n'en „ a pas le pouvoir, & qui croiront le vain-„ cre, lui remontreront qu'il ait à s'en don-„ ner de garde à l'avenir; mais si c'est lui qui „ demeure vainqueur, il aura droit de conti-„ nuer à la porter, & sera légitimement nom-„ mé Chevalier de l'Echarpe.

XXII. „ Celui qui remportera le prix dans

„ une

„ une course de bague, ou en d'autres exer-
„ cices des Tournois, aura droit de porter
„ l'Echarpe, quoi qu'il ne soit pas Chevalier,
„ & les Chevaliers lui permettront d'être en
„ leur compagnie.

XXIII. „ Si un Chevalier tire l'épée contre
„ un de ses Confréres, il ne se présentera de
„ deux mois devant le Roi, & ne portera de
„ couteau aussi de deux mois.

XXIV. „ Si un Chevalier en frape un au-
„ tre par haine, ou en vuë de l'insulter, il
„ ne pourra se trouver d'un an au Palais, &
„ il demeurera prisonnier jusqu'à la fin de
„ l'année.

XXV. „ Si un Chevalier vient à éxercer la
„ Justice Royale, il ne pourra être Juge d'un
„ autre Chevalier de l'Echarpe, à moins que
„ ce ne soit pour des délits: mais en ce cas
„ il peut s'assurer de la personne du délin-
„ quant, & le livrer au Roi.

XXVI. „ Tous les Chevaliers suivront le
„ Roi lors qu'il ira en campagne, & se ran-
„ geront sous un même étendard; & en cas qu'ils
„ en aillent suivre un autre, ils seront privez
„ d'une année de gages, & outre cela, ils ne
„ pourront plus porter qu'une demie Echar-
„ pe.

XXVII. „ Les Chevaliers ne pourront ser-
„ vir que contre les Maures, si ce n'est lors
„ qu'ils acompagneront le Roi, & en ce cas,
„ quoi qu'ils aillent contre d'autres ennemis,
„ ils pourront retenir l'Echarpe. Mais s'ils font
„ la guerre à d'autres ennemis, sans que ce
„ soit à la suite du Roi, ils seront privez de
„ l'Echarpe.

XXVIII.

'III. ,, Tous les Chevaliers de l'Echar-
endront leur Assemblée trois fois par
si le Roi l'ordonne, savoir aux mois
,ril, de Septembre & de Décembre,
: donnner ordre à ce qui regarde les ar-
, les chevaux, & les éxercices de
re.
X. ,, Ils seront obligez de faire quatre
l'année l'éxercice du jeu des sept ro-
x, & de faire une fois par semaine celui
cinq sauts, sur peine pour celui qui y
quera, d'être dépouillé de l'Echarpe
r un mois, & d'aller outre cela sans
:.
{. ,, Tous les Chevaliers seront obligez
: présenter devant le Roi én un même
:oit; d'assister aux Tournois & d'y avoir
s devises; de s'éxercer à faire des ar-
, sur peine, en cas de négligence, de
›orter plus que la demie Echarpe.
{I. ,, Nul Chevalier ne fréquentera la
.r sans servir une Dame, non pour la
ıonorer, mais par galanterie, ou pour
narier avec elle: lors qu'elle sortira il se
ıvera prêt à la conduire dans le lieu où
voudra aller.
XII. ,, Si on a connoissance qu'il se fasse
lques jeux publics proche du lieu où se-
a Cour, ou à dix lieuës à la ronde, cha-
: Chevalier doit faire ensorte de s'y trou-
, sur peine d'aller un mois sans épée &
autre mois sans Echarpe.
XIII. ,, Si un Chevalier se marie à vingt
ıës à la ronde du lieu où sera la Cour,
,, tous



„ Mois, les Chevaliers de l'Echar|
„ veront au Palais avec leurs arr
„ s'éxercer à ſe battre deux contre
„ préſence du Roi.

XXXV. „ Le nombre de ceux
„ admis dans les courſes de bague
„ pas de plus de trente contre tre
„ prendront leurs rangs au ſon du t

XXXVI. „ Dans les Tournois o
„ ra courir que quatre à la fois, &
„ quatre Chevaliers qui feront la f
„ Juges, & ceux qui dans les qu
„ ſes, n'emporteront point la bague
„ tous les frais du Spectacle.

XXXVII. „ Lors que quelqu'un
„ valiers ſera malade en danger de
„ autres ſeront autour de lui pour
„ & ils ſe trouveront tous aux céré
„ l'enterrement : ils porteront un
„ deuil, & ils ne ſeront préſens à au
„ pendant trois mois.

» la Veuve avec sa famille en sa protection,
» pour la faire subsister & marier les enfans,
» s'il y en a.

Don Jean I. Roi de Castille ne fut pas poussé d'un moindre zèle en faveur de cet Ordre, que l'Instituteur même; car on lit que le jour de son couronnement qui se fit l'an 1379. il donna l'Echarpe à cent Chevaliers dans la ville de Burgos. Au reste il paroît que le pouvoir de faire ces Chevaliers a été annexé à la Couronne d'Arragon, & que cet Ordre a été réüni à celui du Lis. En effet Alphonse le Sage, Roi de Naples, ayant reçu l'an 1445. l'Ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, il lui envoya aussi l'Echarpe & la Chaîne du Lis. Aujourd'hui la Dignité de Grand-Maître, & en conséquence la direction de l'Ordre, est entre les mains du Roi d'Espagne, de même que la direction de tous les autres Ordres de son Royaume.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de la Bande ou de l'Echarpe en Espagne*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1332	ALFONSE XI. Roi de Castille & de Leon, Fondateur de l'Ordre, & premier Grand-Maître. -	18.
II.	1350	D PIERRE le Cruel, Fils d'Alphonse. - -	19.
III.	1369	D. HENRI II. son Frere.	10.
IV.	1379	D. JEAN I. . .	11.
V.	1390	D. HENRI III. Fils de D. Jean. - - -	17.
VI.	1407	D. FERDINAND, dit l'Honnête, Frere de D. Henri élu Roi d'Arragon. -	13.
VII.	1420	D. ALFONSE V. dit le Sage, Roi d'Arragon & des deux Siciles. - -	37.

D.

...ne s ...les.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
I.	1457	D. JEAN II. Roi d'Arragon, Frere de D. Alphonse. - - - -	22.
.	1479	D. FERDINAND le Catholique, Fils de D. Jean, avec sa femme Isabelle. -	37.
.	1516	D. CHARLES V. d'Autriche son Neveu, Empereur. - - - -	40.
I.	1556	D. PHILIPPE II. Fils de Charles V. - -	43.
[.	1598	D. PHILIPPE III. -	23.
[.	1621	D. PHILIPPE IV. -	46.
'.	1667	D. CHARLES II. -	33.
'.	1700	D. PHILIPPE V. de Bourbon, Régnant, sous lequel l'Ordre a été rétabli.	

L X.

LES CHEVALIERS DES SERAPHI

En Suède.

An de J. C. 1334.

QUoi qu'on ne puisse déterminer avec a de certitude en quelle année s'est faite stitution de cet Ordre, il y a néanmoins Ecrivains qui affirment que Magnus III. de Suéde en fut l'Instituteur l'an 1334. Ils nent que le motif qui l'y engagea, fut la moire du siége d'Upsal, & que sa vuë d'établir des défenseurs de la Religion Ca lique, & d'étendre les bornes de son Roya de Pologne. Il y a des Ecrivains qui ra tent cette institution à Eric le *Grand*, furn mé *Sméek*, & d'autres à Gustave I. mais trompent. Il y en a encore, qui la rapo à Eric XIV. quoi qu'aussi vainement; c dernier Prince n'a fait qu'en changer la m & le Colier. Cette marque que les Chev portoient pour se distinguer, étoit un C ouvragé de têtes de Séraphins, entrelassé Croix Patriarchales de gueules & or, d'a disent de pur or, d'autres, qui ont aussi description de cet ornement, tiennent consistoit en cinq têtes de Séraphins d'o tachées à une double chaîne d'or, ave Croix rouges entre-deux, à quoi pendoi Médaille, dans laquelle étoit un nom d sus en lettres d'or, sur un fond d'azur,

q



valier des Seraphins en Suede.

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.
		chassa Albert, le mit en prison & se fit proclamer Reine de Suède. -	25.
IV.	1412	ERIC XIII. Duc de Pomeranie, adopté par Marguerite, puis Roi de Dannemarc & de Suède.	26.
V.	1438	CHRISTOPHLE, Comte Palatin, Duc de Baviere, élu Roi de Suède par les Etats du Royaume. .	10.
VI.	1448	CHARLES VIII. Fils de Canut, Gouverneur du Royaume, élu Roi, puis chassé, & rétabli. .	22.
VII.	1470	CHRISTIERN ou CHRISTIAN arriere-Neveu d'Albert Duc de Mecklenbourg. - -	12.
VIII.	1482	JEAN II. Fils de CHRISTIERN. - -	21.
IX.	1513	CHRISTIAN II. Fils de Jean, chassé. - -	8.
X.	1521	GUSTAVE. I. Fils d'Eric, Restaurateur de la liberté	

:e clous de la Passion émaillez de blanc
: noir; par où étoit marquée la passion de
'e Seigneur. Pour ceux qui ont écrit qu'il
oit au-dessous de la Croix Patriarchale
image de Notre-Dame, ils se sont certai-
:nt abusez. Cet Ordre fut entiérement
. par le changement de Religion qui se fit
ce Royaume sous le Roi Charles IX.

;CESSION CHRONOLOGIQUE
DES
GRANDS-MAITRES

re s s- :s.	Ans de J. C.	De l'Ordre des Seraphins en Suède.	Ans de leur Maîtrise.
	1334	MAGNUS III. Roi de Suède, fondateur de l'Ordre & premier Grand-Maître.	29.
[.	1363	MAGNUS IV. selon quelques Auteurs, & selon d'autres ALBERT, Duc de Mecklenbourg, par sa femme Euphemie fille du Duc Henri. - - -	24.
I.	1387	MARGUERITE fille de Valdemar, Reine de Dannemarc & de Norwege,	

 chassa

LXI.

Les Chevaliers de la Jarretiere en Angleterre.

An de J. C. 1344. ou 1350.

LA plus commune opinion est que le Roi d'Angleterre Edouard III. institua cet Ordre dans le Palais de Windsor, l'an 1350. quoi que Polidore Vergile mette son origine six ans plutôt. Mais les Ecrivains ne s'accordent point du tout sur le sujet de cette institution. Edouard Chamberlain raporte, que le Roi après un grand festin qu'il fit, où étoient la Reine & un grand nombre de Dames & de Seigneurs, donna le bal, & qu'en dansant la Jarretiére de la jambe gauche de la Reine, d'autres disent de la Comtesse Jeanne de Salisbury (& c'est la plus commune opinion) tomba & fut relevée par le Roi qui aimoit cette Dame : de quoi les Seigneurs qui étoient présens, furent surpris, comme estimant cette action indecente à la Majesté de ce Monarque. Ce Prince comprenant quelle étoit leur pensée, dit, *Honny soit qui mal y pense*, *Honny* en langage de ce tems-là, signifiant *maudit*; & déclara en même tems par serment, que tel qui s'étoit mocqué de cette Jarretiére, s'estimeroit heureux d'en porter une semblable.

Jean Huker prétend que la cause de cette institution, fut le rétablissement de Don Pedro sur le Trône de Castille, par les Troupes Auxi-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		té & de la Monarchie.	40.
XI.	1561	ERIC XIV. Fils de Gustave I. - - - -	8.
XII.	1569	JEAN III. Frere d'Eric.	25.
XIII.	1594	SIGISMOND Fils de Jean, Roi de Pologne & de Suède. - -	13.
XIV.	1607	CHARLES IX. Oncle Paternel de Sigismond, sous qui l'Ordre fut éteint par le changement de Religion. - - -	4.





ier de la Jarretiere.

Justice séculiére les C les
& les autres Suppôts
Enfin Gregorio Leti, dans son Th
tannique, en raporte une autre insti
dit, que l'an 1350. le même Edouard I
pris Calais, & gagné la fameuse ba
Crecy, par l'invocation de S. Georg
retour, il fit bâtir une magnifique E
l'honneur de ce Saint, dans le Château d
sor, où il avoit pris naissance; & qu
là qu'il institua aussi l'Ordre de la Jar
à cause que le *Mot* de la bataille de Crec
été *Garter*, qui, en langue Angloise
fie *Jarretiere*, prétendant honorer par cet
que, ceux de ses Guerriers qui s'étoient
guez en cette occasion.

Quoi-qu'il en soit, par les Lettres Pa
dont j'ai parlé, & par lesquelles il avoit d
de la Justice Seculiere les Chevaliers,
noines, & autres Suppôts de l'Ordre, on
vel qu'il leur donna l'Eglise de Wyrar
ry, dans le quartier de Lincoln, celle d
toxhatre à Conventri, & celle de Southam
à Excester. Le Pape Clément VI. siégea
Avignon, avoit accordé des Bulles aux E
ques de Cantorbery & de Winchester, p
tenir sa place dans dans la cérémonie.
éxemta même les Chevaliers & les Ecclési
ques de cet Ordre de toute jurisdiction Ec
siastique; & leur accorda de relever im
diatement du St. Siége.

Le Roi ayant donc fait bâtir à Windsor
magnifique Eglise & une maison de Com
nauté pour les Chevaliers, sous l'invoca

eorge, le Protecteur du Royaume, y
gt-cinq Chevaliers dont il se déclara
e le Chef. Il établit de même quator-
oines pour servir l'Eglise, treize Vi-
:reize Ecclésiastiques & quatorze Chan-
Chœur, & leur donna des revenus si
ables, qu'ils en pouvoient encore en-
douze pauvres Chevaliers de noble ex-
, dont le nombre s'est accru jusqu'à 26.
venir aux ornemens que le Roi donna
evaliers, la Croix en est le principal.
ouge, appliquée sur du blanc, & toutes
mitez en sont égales. L'habit étoit un
rps de soie blanche, avec les bas de
ouleur, qui montoient jusqu'à la moi-
uisses. La Jarretiére, qui a donné le
'Ordre, s'attachoit sous le genou gau-
ils étoient obligez de la porter tou-
La couleur en étoit bleuë-céleste; elle
rdée d'or, & en broderie de perles &
es précieuses. Au milieu on voyoit ces
, *Honni soit qui mal y pense*, aussi en
e. Les Anglois soutiennent que ces pa-
nt Françoises, parce que leurs Rois
rès-long-tems la domination d'une gran-
e de la France. Avec le justaucorps
k la Jarretiére ils avoient encore une
e à aiguillettes blanches aux bouts, &
cramoisi doublé d'étofe de soie
scendoit jusqu'à mi-jambe.
ceinture où pendoit l'épée
Outre cela ils portoient
e ample de velours bleu-
ou avec deux grands cor-
dons

Justice séculiére les Chevaliers, Chanoines & les autres Suppôts de l'Ordre.

Enfin Gregorio Leti, dans son Theatre Britannique, en raporte une autre institution. Il dit, que l'an 1350. le même Edouard III. ayant pris Calais, & gagné la fameuse bataille de Crecy, par l'invocation de S. George, à son retour, il fit bâtir une magnifique Eglise en l'honneur de ce Saint, dans le Château de Windsor, où il avoit pris naissance; & que ce fut là qu'il institua aussi l'Ordre de la Jarretière, à cause que le *Mot* de la bataille de Crecy, avoit été *Garter*, qui, en langue Angloise, signifie *Jarretiere*, prétendant honorer par cette marque, ceux de ses Guerriers qui s'étoient distinguez en cette occasion.

Quoi-qu'il en soit, par les Lettres Patentes dont j'ai parlé, & par lesquelles il avoit distrait de la Justice Seculiere les Chevaliers, Chanoines, & autres Suppôts de l'Ordre, on trouve qu'il leur donna l'Eglise de Wyrardsbury, dans le quartier de Lincoln, celle d'Uttoxhatre à Conventri, & celle de Southampton à Excester. Le Pape Clément VI. siégeant à Avignon, avoit accordé des Bulles aux Evêques de Cantorbery & de Winchester, pour tenir sa place dans dans la cérémonie. Il éxemta même les Chevaliers & les Ecclésiastiques de cet Ordre de toute jurisdiction Ecclésiastique; & leur accorda de relever immédiatement du St. Siége.

Le Roi ayant donc fait bâtir à Windsor une magnifique Eglise & une maison de Communauté pour les Chevaliers, sous l'invocation de

St. George, le Protecteur du Royaume, y
ſa vingt-cinq Chevaliers dont il ſe déclara
ı-même le Chef. Il établit de même quator-
Chanoines pour ſervir l'Egliſe, treize Vi-
ires, treize Eccléſiaſtiques & quatorze Chan-
es au Chœur, & leur donna des revenus ſi
ɔnſidérables, qu'ils en pouvoient encore en-
ɛtenir douze pauvres Chevaliers de noble ex-
action, dont le nombre s'eſt accru juſqu'à 26.
Pour venir aux ornemens que le Roi donna
ıx Chevaliers, la Croix en eſt le principal.
lle eſt rouge, appliquée ſur du blanc, & toutes
s extrémitez en ſont égales. L'habit étoit un
ſtaucorps de ſoie blanche, avec les bas de
ême couleur, qui montoient juſqu'à la moi-
ſ des cuiſſes. La Jarretiére, qui a donné le
ɔm à l'Ordre, s'attachoit ſous le genou gau-
ıe, & ils étoient obligez de la porter tou-
urs. La couleur en étoit bleuë-céleſte; elle
oit bordée d'or, & en broderie de perles &
pierres précieuſes. Au milieu on voyoit ces
ıroles, *Honni ſoit qui mal y penſe*, auſſi en
roderie. Les Anglois ſoutiennent que ces pa-
ɔles ſont Françoiſes, parce que leurs Rois
nt eu très-long-tems la domination d'une gran-
partie de la France. Avec le juſtaucorps
anc & la Jarretiére ils avoient encore une
einture à aiguillettes blanches aux bouts, &
n Surtout cramoiſi doublé d'étofe de ſoie
lanche, qui deſcendoit juſqu'à mi-jambe.
e Baudrier ou la ceinture où pendoit l'épée
toit auſſi cramoiſi. Outre cela ils portoient
n Manteau grand & ample de velours bleu-
éleſte, attaché au cou avec deux grands cor-
dons

dons de soie bleuë, ouvragez d'or, qui pendoient jusqu'à terre; & pour la commodité on y faisoit un nœud à la moitié de leur longueur. Au derriére du Manteau ils avoient un long Capuchon cramoisi, qui leur pendoit sur le dos.

Le Colier Royal étoit attaché sur l'une & l'autre épaule. La matiére en est toujours d'or, & doit peser trente onces & non davantage; il est fait en forme de plusieurs Jarretiéres, au milieu desquelles il y a des roses, qui sont tour-à-tour blanches & rouges, les blanches ayant des feuilles rouges, & les rouges des feuilles blanches. Entre chaque rose il y a des nœuds d'or; & l'on y voit pendre l'image de S. George, qui est monté sur un cheval blanc, & qui tuë le dragon; & ce petit portrait est aussi enrichi de diamans & d'autres pierres précieuses. Au côté gauche de leur manteau ils ont pour marque la Jarretiére avee la Croix rouge, dont il a été déja fait mention, appliquée sur du blanc, & sur la tête ils portent à présent un bonnet de velours noir assez haut, autour duquel il y a un cercle d'or, garni de pierreries, avec deux plumes l'une blanche & l'autre noire. Outre cela le Roi avoit sous son Manteau, & sur son justaucorps un long Cordon rouge, qui lui descendoit de dessus l'épaule droite sur le côté gauche; ce qui lui étoit particulier en qualité de Chef de l'Ordre des Chevaliers du Bain.

Les Statuts portent qu'aux jours de Fête les Chevaliers porteront l'Image de St. George, attachée à un cercle d'or qu'ils auront autour

tour

ır du cou; mais qu'en guerre & en voyage e ne sera attachée qu'à un cordon de soie. ais avec le tems ils se sont servis d'une fa- ɪn plus aisée de porter cette marque de leur ignité: car maintenant, dit l'Abbé Giustiniani, ivant le Réglement de l'an 1626. ils mettent ulement sur le côté gauche de leur manteau de leur justaucorps, une Croix rouge au ilieu d'une Jarretiére, entourée de rayons, ı'on nomme l'Etoile, ou selon d'autres, le ɔleil en sa splendeur. Toutefois, il y a bien e l'aparence qu'ils la portoient deja aupara- ant, comme il paroîr par le tombeau de Guil- ıume Hatton, Chancelier d'Angleterre, & hevalier de cet Ordre, decedé l'an 1591, u'on voit dans l'Eglise de S. Paul de Londres, ù il est representé avec le Manteau de céré- ıonie, ayant sur le côté gauche la Jarretiére au nilieu de cette Etoile: ce que l'on peut voir lans la description de cette Eglise que Dug- lale a donnée en 1658.

Quelques-uns donnent à ces Chevaliers le ıom de *Blon Garter*, & ce sont ceux qui apu- yent l'histoire de la Jarretiére tombée de la jambe de la Reine. Ce ne sont pas les Rois seuls qui ont conféré cet Ordre, les Reines l'ont aussi fait, comme la Reine Elizabeth, qui créa un grand nombre de Chevaliers.

Pour y être admis il falloit faire preuve de Noblesse de trois races, & raporter des certifi- cats de vie & mœurs. L'Instituteur établit cinq sujets sous le nom d'Officiers, le premier étoit le *Prélat*, qui fut l'Evêque de Winches- ter, ensuite le *Chancelier*, qui étoit ancienne- ment

ment l'Evêque de Salisburi, mais présentement cette Dignité est annèxée à celle du Prélat: celui-ci portoit un Manteau de velours violet, & sur l'estomac une Médaille ronde, qui ressembloit à une rose blanche, entourée d'une Jarretiére, à laquelle pendoit un Ecusson parti des armes du Roi & de l'Ordre. Il y avoit encore le *Garde des Régîtres*, qui étoit le Doyen de Windsor; le *Roi d'armes*, qui portoit un Manteau de satin; le *Porte-verge*, qui avoit un Manteau rouge-pâle, & qui portoit dans la main une verge noire avec des dorures, & au cou une Médaille avec un nœud pareil à celui qu'on voit au grand Colier. Enfin il y avoit le Héraut, dont le justaucorps étoit orné des armes des quatre Royaumes en broderie.

La veille de St. George les Chevaliers étoient obligez de se-trouver en habits de cérémonie dans la Chapelle de ce Saint, & d'y demeurer jusqu'au lendemain, & chacun étoit tenu, s'il étoit hors de la maison de Communauté, d'y faire porter un fauteuil de Prince, avec les armes de St. George, & une autre chaise avec ses propres armes. Dans les séances & dans les marches où se trouvoit le Chef, chaque Chevalier devoit se ranger auprès d'un de ses Confréres, & prendre son rang selon le tems de sa réception, excepté les fils & les fréres des Rois, & les Princes étrangers, qui étoient placez selon leur qualité. Ils devoient aussi assister à la célébration des Messes qui se disoient pour les Chevaliers morts, & pour les autres Chrétiens; à moins qu'ils n'en fussent empêchez par des raisons légitimes.

mes. Si quelqu'un vouloit voyager hors du pays, il étoit obligé de laisser ses armes pendues au haut de son siége.

Si le Roi avoit dessein de conférer l'Ordre à quelque Seigneur étranger, il lui en donnoit avis par une Lettre, & si ce Seigneur l'acceptoit dans le tems de quatre mois, le Roi lui envoyoit les habits, la Jarretiére & le Colier, & il faisoit savoir dans les six mois suivans, qu'il les avoit reçus, par un Procureur & ayant charge, qui étoit tenu d'aporter en même tems le manteau de velours bleu, la banniére, l'épée, le casque & l'écu, pour représenter son Maître, ou celui de qui il avoit pouvoir durant toute sa vie. Les autres Chevaliers faisoient aussi la même chose pendant qu'ils étoient en campagne, chacun laissant son Manteau dans la garderobe du *College*, pour être toujours prêt lors qu'il plairoit au Roi. Il n'étoit pas permis aux Chevaliers de paroître sans manteau dans la Chapelle, où ils étoient introduits par les Chanoines pour ouïr la Messe après qu'ils étoient descendus de cheval; & qu'ils s'étoient mis à genoux devant la porte de l'Eglise, en l'honneur de St. George leur Protecteur, sur peine d'une grosse amende s'ils manquoient à ces devoirs.

S'il mouroit un Chevalier, le Roi faisoit avertir tous les autres, & ils s'assembloient six semaines après. Leur assemblée devoit être de six pour le moins avec le Chef; chacun avoit le droit de nommer neuf sujets d'entre les plus dignes & les plus nobles Seigneurs, qui ne fussent dans aucun parti contraire au Roi, & dans

dans l'assemblée il devoit y avoir trois Ducs, trois Marquis & trois Comtes du premier rang, trois Baronnets & trois Chevaliers du moindre rang. Le Prélat, ou en son absence le Doyen, faisoit la liste des noms, & le Roi élisoit celui qui avoit le plus de voix. On donnoit aussitôt avis à celui qui étoit élu, & au jour fixé il s'en alloit en compagnie de deux Chevaliers & de plusieurs Gentilshommes se présenter au Directeur. Après cela le Roi d'armes lui offroit le manteau, & ensuite il s'asseyoit. Bientôt après il se relevoit, & s'en alloit avec la même compagnie au Chapitre, où il recevoit le colier de la main du Roi; puis il étoit présumé admis dans l'Ordre, ayant auparavant prêté le serment *de defendre toute sa vie la Sainte Eglise, l'honneur, le gouvernement & les Instituts du Prince: de travailler de tout son pouvoir à l'accroissement de l'Ordre, & de s'opposer à toutes les querelles & dissentions qui pourroient lui apporter quelque préjudice.* Et alors pour le confirmer il lui étoit permis de baiser la main du Roi. Sur quoi le Roi lui disoit, *la Société de l'Ordre de la Jarretière, vous a reçu pour ami, frére & compagnon, en témoignage de quoi je vous donne ce Colier, lequel je prie Dieu que vous receviez & gardiez pour le rapporter à sa gloire & pour magnifier son nom, comme aussi pour l'honneur de ce trés-noble Ordre.*

S'il mouroit un Duc, Marquis, Comte ou Baron, celui qui étoit élu en sa place occupoit son siége. Au haut de chacun de ces siéges chacun Chevalier devoit mettre ses armes gravées en métal. Pour entretenir les Chevaliers

valiers qui étoient pauvres chacun étoit obligé de contribuer quelque chose. Voilà quelles étoient les Loix & les Statuts selon lesquels ils devoient vivre au commencement de leur institution: mais depuis ils furent changez par les Rois selon que les tems le requéroient.

Henri V. les renouvella avec quelques changemens: mais Henri VIII. y en aporta de fort grands, à cause de ceux qu'il fit dans les affaires Ecclésiastiques d'Angleterre. Auparavant, il étoit porté par les Statuts, que le Roi devoit faire dire pour chaque Chevalier défunt, mille Messes, un Roi Etranger huit cens, un Marquis quatre cens cinquante, un Baron deux cens, & un Ecuyer cent. Mais après le changement que Henri VIII. eut introduit dans la Religion, il changea aussi cet article des Statuts, & ordonna que lorsqu'un Chevalier decederoit, tous les autres donneroient de l'argent pour être employé en œuvres pieuses; savoir le Roi d'Angleterre 8. livr. 6. sols 8. den. un Roi Etranger 6. liv. 13. sols 4. den. un Prince 5. liv. 16. sols 8. den. un Duc 5. liv. un Marquis 3. liv. 15. sols, un Comte 2. liv. 10. sols, un Vicomte 2. liv. 1. sol 8. den. un Baron 1. liv. 13. sol. 4. den. & un Ecuyer 16. sols 8. den.

On voit aussi que la Jarretiére, qui par sa premiére institution étoit toute d'or, est présentement enrichie de perles & de pierres précieuses, & même il pend une belle perle au bout qui passe par la boucle. Les Jarretiéres que Charles II. distribua, étoient ornées de son portrait avec l'image de St. George. On ne met-

toit pas seulement la Jarretiére à [illegible]mbe gauche, elle étoit aussi autour de la Croix sur le côté gauche du manteau, & maintenant on voit que les Chevaliers la font mettre même autour de leurs armes.

A l'égard des habits, il faut observer que le manteau, que l'Instituteur donna aux Chevaliers, étoit d'un très-fin drap d'Angleterre, avec cette distinction, qu'il étoit permis aux principaux de le porter de soie ou de velours. On trouve aussi qu'Henri VI. fut le premier qui donna le manteau de velours à tous les Chevaliers, ce qui s'est toujours pratiqué depuis. Ils avoient encore accoutumé de doubler leurs habits de fourures magnifiques à proportion de leur qualité: le Roi se servoit d'hermine; & pour les autres, chacun se servoit de peaux convenables à son état & à sa condition; mais la Reine Elizabeth ordonna que toutes les doublures seroient de Damas blanc. Le Bonnet qu'ils portent présentement, paroît aussi fort different de l'ancien; car dans les Statuts de Henri VIII. il est nommé *Humerale*, ce qui feroit croire qu'il couvroit les épaules, aussi bien que la tête. On trouve que cette même couverture de tête est nommée *Caputium*, en François *Chaperon*.

Ce Bonnet a aussi été changé en divers tems. Sous Henri VIII. il étoit fort bas; sous Elizabeth il fut beaucoup plus haut; & Jacques I. en régla la forme telle qu'on la voit encore maintenant. Entre les ornemens que les Chevaliers portent tous les jours, est la Médaille appellée *le Petit S. George*, dont l'ancienneté

ne

·emonte que jusqu'à Henri VIII. qui leur
onna par une Patente de la porter penduë
ne chaîne d'or, ou à un cordon noir, qu'ils
vent mettre autour du cou en tout tems,
ne hors des fonctions ordinaires de l'Ordre;
s pour les ceremonies publiques ils devoient
jours y paroître avec le Grand Colier. Ils
ent obligez d'assister le jour de la Fête de
George à l'Office Divin avec tous les ha-
& ornemens de leur Dignité, comme aus-
lorsque le Roi créoit de nouveaux Che-
iers, & à toutes les grandes Fêtes; & en-
e toutes les fois qu'ils paroissoient devant le
i dans la Chapelle de Windsor.
In mourant, ils laissoient leurs habits au
lege, & au Roi les pierreries qu'il leur
it données. Pour le Grand Colier, ils n'e-
ent obligez de le porter qu'à la Fête de Pâ-
s, de la Pentecôte, & des Saints Apôtres,
au jour de la naissance du Roi, de même qu'à
ui de son Couronnement. Mais ils devoient
jours porter la Jarretiére, excepté quand
étoient à cheval, qu'ils mettoient seule-
nt un ruban bleu à leur jambe.
Maintenant les Chevaliers, aux jours ordi-
res, portent outre la Jarretiére, un Cordon
u en forme d'écharpe, depuis l'épaule gau-
e jusqu'à la hanche droite; & au bas de ce
ban, il y a une Medaille d'or, où d'un cô-
est l'image de Saint George dans un cercle
r garni de Diamans, & de l'autre quelques
nemens dans un cercle d'or aussi garni
Diamans: c'est ce qu'on appelle *le George*.
tte Medaille est neanmoins comme une pe-

tite boëte qui s'ouvre, & où quelques Chevaliers conservent le portrait de leur Maîtresse, selon la représentation de cette Medaille, que nous a donnée M. Ashmole, & qu'il a fait graver avec les habits & les ornemens de cet Ordre. Les Chevaliers, les jours de ceremonie, portent encore sur l'épaule droite, un chaperon d'écarlate comme les Presidens & les Conseillers des Parlemens de France: c'est peut-être ce qu'on entend dans les Statuts par le mot *Humerale*.

Lors que les Rois d'Angleterre donnent cet Ordre à quelque Prince Etranger, ils lui envoyent tous ces Ornemens, selon qu'il est ordonné par les Statuts, & qu'il paroît par cette Lettre du Roi Charles II. à Frederic Guillaume Marquis de Brandebourg, lorsqu'il lui envoya l'Ordre de la Jarretiére en 1654. „ Mon „ Frere, l'assurance que j'ai de votre amitié, „ par plusieurs témoignages que vous m'en avez donnez, m'oblige à rechercher tous les „ moyens qui seront capables de l'entretenir „ & de la conserver. Pour ce sujet, j'ai trouvé à propos, comme Souverain du très ancien & très-noble Ordre de la Jarretiére, de „ vous élire l'un des Chevaliers, Pairs & Compagnons dudit Ordre, estimant par-là de faire une plus étroite amitié avec vous, & d'augmenter le bien & la prosperité de cette très-noble Societé, laquelle, par plusieurs siécles, a eu non seulement les Rois d'Angleterre nos prédécesseurs pour Souverains, „ mais aussi l'honneur d'avoir plusieurs Empereurs, Rois & Princes Etrangers, pour Compa-

„ pagnons; comme aussi de vous donner par-
„ là une marque évidente de notre affection,
„ & de la haute estime que j'ai de vos merites
„ & de votre personne; & pour confirmation
„ de ladite Election, Je vous envoye par le
„ Sieur Chevalier de Walker, Jarretiere-Roi-
„ d'Armes, la Medaille dite *le George*, la Jarre-
„ tiére & l'Etoile, pour les porter à la ma-
„ niere accoutumée, savoir la medaille autour
„ du Corps, la Jarretiére à la jambe gauche,
„ & l'Etoile sur le côté gauche de la Casaque
„ ou du Manteau. Ledit Sieur Walker vous
„ assurera de ma part, que je desire avec passion
„ de vous témoigner que je suis, mon Frere,
„ votre bien affectionné Frere & Cousin. C. R.

Cette Lettre fut écrite de Paris l'an 1654. Mais les habits de l'Ordre ne furent envoyez au Marquis de Brandebourg que l'an 1663. comme il paroît par la Lettre suivante du Chevaliers Walker, écrite de Londres au Prince d'Orange „ Monseigneur, J'ai reçu avec les Let-
„ tres de Sa Majesté, le Roi mon Maître, tout
„ l'habit du très-Noble Ordre de la Jarretié-
„ re pour Son Altesse le Prince Electeur de
„ Brandebourg, avec ordre de les envoyer à
„ V. A. que par vos moyens soient adressez à
„ Son Altesse Electorale. Cela contient un jus-
„ taucorps de velours cramoisi, un Man-
„ teau de velours bleu, le Grand Colier du très-
„ noble Ordre d'or, avec l'image de S. Geor-
„ ge émaillée poisant 30. onces, & un bonnet de
„ velours noir. Comme on se doit porter le
„ papier donra plus de satisfaction à S. A. E.
„ Quoi-que l'habit n'est jamais porté sinon qu'à

„ la Fête de St. George ; mais le Grand Colier „ est porté par le Souverain & Compagnons „ pendant les prieres du matin, sur tout les „ jours mentionnez dans le papier. Pour le „ Livre des Statuts de l'Ordre, quand ils seront „ réformez, je tâcherai avec tout soin de les „ envoyer. En attendant j'ai envoyé tout l'ha- „ bit à mon cher ami, le Chevalier Guillau- „ me Davison de les envoyer à V. A. de qui „ vous recevrez cela & la Lettre de S. M. & „ je n'en doute point bien-tôt tout le reste, „ & puis, je prie très-humblement V. A. de les „ adresser à S. A. E. avec les très-humbles & „ obéïssans services de celui qui sera toute sa „ vie de Sa Serenissime Altesse Electorale, & „ de vôtre, Monseigneur, le très-humble & „ très-obéïssant serviteur. Ed. Walker, Garter.

Chaque Prince Etranger, après avoir reçu ces marques & ornemens de l'Ordre, est obligé d'envoyer un Procureur au Château de Windsor pour être reçu & installé en sa place avec les solemnitez requises, & doit donner un manteau de l'Ordre, son Heaume, Timbre & Epée pour demeurer toûjours dans l'Eglise de Windsor. Lorsque ce Procureur est instalé, le Souverain de l'Ordre ou celui à qui il en a donné commission, lui attache le manteau sur le bras droit, & après cette installation, il ne le doit plus porter en aucun tems pour celui qui l'a envoyé.

Henri IV. Roi de France ayant aussi reçu l'Ordre de la Jarretiére, l'an 1596. de la Reine Elizabeth, envoya l'an 1600. à Windsor le Sieur de Chastres, Chevalier de l'Ordre de S. Jean

Jean de Jerusalem, Gouverneur de Dieppe, & l'un de ses Lieutenans Generaux en Normandie, comme son Procureur pour être instalé à sa place; ce qui fut fait, après que ledit Sieur de Chastres eût promis au nom du Roi de France d'observer les Statuts de l'Ordre selon la forme & teneur que S. M. l'avoit déja juré l'an 1596. lorsqu'il reçut l'Ordre, en ces termes: „ Nous, par la Grace de Dieu, Roi „ de France & de Navarre, Jurons, vouons „ & promettons solemnellement sur notre hon- „ neur en parole de Roi, que nous observe- „ rons & maintiendrons les Statuts & Ordon- „ nances du très-Noble Ordre de Monsieur „ S. George, nommé la Jarretiére, en ce qu'ils „ ne se trouveront contraires à notre Religion „ Catholique, Grandeur & Majesté Royale, „ ni aux Statuts & Ordonnances de nos deux „ Ordres du Benoît S. Esprit & Monsieur S. „ Michel. En témoin de quoi nous avons si- „ gné la présente de notre main, & icelle fait „ sceller de notre Scel secret. A Rouen le 2. „ Octobre 1596.

François I. Henri II. Charles IX. & Henri III. aussi Rois de France reçurent pareillement cet Ordre, qui a aussi été donné à cinq Empereurs, à plusieurs Rois d'Espagne, de Portugal, de Pologne, de Naples, de Dannemarck & de Suède, à des Ducs de Bourgogne, de Savoye, de Milan, de Ferrare, d'Urbin, & à plusieurs Princes Souverains d'Allemagne, dont il y en a cinq ou six de la Maison Palatine. C'est ce qui nous a portez à donner ci-après, dans la Chronologie des Grands-Maîtres & Sou-

verains de cet Ordre, la liste de tous les Chevaliers qui y ont été aggregez sous chaque Chef, afin qu'on voye, par tant de noms illustres, combien cet Ordre est encore aujourdhui celebre par toute l'Europe.

Le nombre des Chevaliers n'a point été augmenté depuis l'institution de l'Ordre, ayant toujours été fixé à vingt-six, y compris le Souverain & Chef de l'Ordre. La Reine Elisabeth fit sous son Regne vingt-trois Chevaliers, parmi lesquels il y eut trois Rois de France, deux Empereurs & un Roi de Dannemarck. M. Ashmole a fait graver l'ordre de la marche d'une Procession de ces Chevaliers, qui se fit à une Fête de St. George, sous le régne de cette Princesse, au commencement du dernier siecle, où elle est représentée avec l'habit & le Grand Collier de l'Ordre.

Il y a, comme on l'a dit, cinq Officiers de cet Ordre. L'Office de Chancelier fut créé par Edouard IV. en faveur de Richard de Beauchamp Evêque de Salisbury, & ce Prince ordonna que les Successeurs de ce Prélat exerceroient toujours cet Office. Cependant il n'y en eut que six de suite qui l'exercerent, ayant été donné après cela à d'autres. Les Evêques de Salisbury firent de tems en tems des tentatives pour rentrer dans la possession de cet Office, mais ce fut inutilement. Cependant Sethward Evêque de Salisbury fit de nouvelles instances auprès du Roi Charles II. & obtint enfin sa demande. Le *Prélat* & le *Chancelier* ont un manteau de satin bleu doublé de taffetas blanc, sur le côté droit duquel il y a la Croix de l'Ordre

: entourée d'une Jarretiére ; & le *Chancelier* rte outre cela sur l'estomac une Medaille d'or tourée d'une Jarretiére, au milieu de laquel- il y a une rose. Le *Greffier*, le *Heraut* & *Iuissier* ont aussi chacun un Manteau de mê- : que ceux du *Prélat* & du *Chancelier*, à la fference, qu'ils portent sur le côté gauche :cusson de l'Ordre sans Jarretiére. Le *Heraut* orte sur l'estomac une Medaille entourée d'une rretiére, sur laquelle Médaille est un Ecusson rti aux armes de l'Ordre & aux Armes d'An- eterre, surmonté d'une Couronne Royale or, & il tient un bâton d'argent doré, aux extre- emitez & au haut duquel il y a les armes de Ordre & d'Angleterre. *L'Huissier à la Verge noi-* a une Medaille aussi entourée d'une Jarretié- :, au milieu de laquelle il y a un Nœud pareil à :ux du Colier de l'Ordre, & tient à la main une erge noire d'yvoire, au milieu & aux extre- itez de laquelle il y a un Lion. L'Office de reffier est annexé depuis long-tems à la Di- nité de Doyen de Windsor, & Marc-Antoi- e de Dominis, Archevêque de Spalatro, si onnu par ses Ecrits & par sa fin tragique, a été reffier de cet Ordre en cette qualité de Doyen e Windsor.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES Et CHEVALIERS

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de la Jarretiére en Angleterre.*	Ans de leur Maitrise.
I.	1350	EDOUARD III Roi, Instituteur & Premier Chef de l'Ordre. . .	27.
		CHEVALIERS.	
		Edouard d'Angleterre Prince de Galles.	
		Henri d'Angleterre, Duc de Lancastre.	
		Thomas de Beauchamp, Comte de Barwick.	
		Pierre de Foix, Captal de Buch.	
		Raoul, Comte de Stafford.	
		Guillaume Montagu, Comte de Salisbury.	
		Roger Mortemer, Comte de Marche.	
		Jean, Baron de l'Isley.	
		Barthelemy de Burghest.	

Jean

[No]mbre des [Gra]nds-[Maî]tres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Jean de Beauchamp.	
		Jean Mohun.	
		Hugues de Courtenay.	
		Thomas Holland.	
		Jean Grey.	
		Richard Fitz Simon.	
		Miles Stapleton.	
		Thomas Walle.	
		Hugues Wroteſlay.	
		Noël Loringe.	
		Jean, Sieur de Chandos.	
		Jaques Audeley.	
		Othon Holland.	
		Henri Eam.	
		Sanche Dabrichcourt.	
		Gautier Paveley.	
		Richard d'Angleterre, Prince de Galles, puis Roi.	
		Lionel d'Angleterre, Duc de Clarence.	
		Jean d'Angleterre, Duc de Lancaſtre.	
		Edmond d'Angleterre, Duc d'Yorck.	
		Jeant de Montfort, Duc de Bretagne.	
		Humfroi de Bohun, Comte de Hereford.	
		Guillaume de Bohun, Comte deNorthampton.	
		Jean Haſtings, Comte de Pembrock.	

Tho-

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.
		Thomas Beauchamp Comte de Barwick.	
		Richard Fitz-Alen, Comte d'Arondel, de Surrei.	
		Robert Ufford, Comte de Suffolck.	
		Hugues, Comte de Stafford.	
		Enguerran de Courcy, Comte de Bedford.	
		Guichard d'Angoulême, Comte de Huntingdon.	
		Edouard Spencer.	
		Guillaume Latimer.	
		Renault de Cobham.	
		Jean Nevil, Baron de Raby.	
		Raphaël Baffet, Baron de Drayton.	
		Gautier Manny.	
		Guillaume Fitz-Waren.	
		Thomas Ufford.	
		Thomas Felton.	
		François van Hall.	
		Fougues Fitz-Waren.	
		Alain Boxhull.	
		Richard Pemburge.	
		Thomas Utreight.	
		Thomas Banefter.	
		Richard de la Vache.	
		Gui de Bryan.	

Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
1377	Richard II. Roi, Neveu d'Edouard, deuxième Chef de l'Ordre. . .	23.

CHEVALIERS.

Thomas d'Angleterre, Duc de Glocester.
Henri d'Angleterre, Comte de Derby, puis Roi IV. du nom.
Guillaume, Duc de Gueldres.
Guillaume de Baviere, Comte de Hollande & de Haynault.
Thomas Holland, Duc de Surrey.
Jean Holland, Duc d'Excester.
Thomas Mowbrai, Duc de Norfolk.
Edouard d'Angleterre, Comte de Rutland, Duc d'Albemarle.
Michel de la Poole, Comte de Suffolk.
Guillaume Serope, Comte de Wiltshire.
Guillaume Beauchamp, Sr. de Bergaveny.

Jean

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		An d leu M tri
		Jean de Beaumont. Guillaume Willoughby. Richard Grey. Nicolas Sanesfield. Philippe de la Vache. Robert Knolls. Simon Burley. Jean d'Evreux. Briant Stapleton. Richard Burley. Pierre de Courtenay. Jean Burlay. Jean Bourchier. Thomas Granston. Louïs Clifford. Robert Dunstavill. Robert de Namur.	
III.	1400	HENRI IV. Roi d'Angleterre, troisième Chef de l'Ordre. . . .	14
		CHEVALIERS.	
		Henri d'Angleterre, Prince de Galles. Thomas d'Angleterre, Duc de Clarence. Jean d'Angleterre, Duc de Bedford. Humfroy d'Angleterre, Duc de Glocester. Thomas d'Angleterre-Lancastre, dit de Beaufort,	

Ans de leur Maîtrise.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		fort, Comte de Dorſet, Duc d'Exceſter.	
		Robert, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere.	
		Jean d'Angleterre Lancaſtre, dit de Beaufort, Comte de Sommerſet, Marquis de Dorſet.	
		Thomas Fitz-Alan, Comte d'Arondel.	
		Edmoud, Comte de Stafford.	
		Edmond Holland, Comte de Kent.	
		Raoul Nevil, Comte de Weſtmerland.	
		Gilbert, Baron de Roos.	
		Gilbert, Baron de Talbot.	
		Jean, Baron de Lowell.	
		Hugues, Baron de Burnell.	
		Thomas, Baron de Morley.	
		Edouard Charleton, Baron de Powis	
		Jean Cornwal, Baron de Fanhope.	
		Guillaume Arondel	
		Jean Stanley.	
		Robert de Umfrevill.	
		Thomas de Rampſton.	
		Thomas Erpingham.	
		Jean Sulbie.	
		Sanche de Trane.	

I V.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
IV.	1414	HENRI V. Roi d'Angleterre, quatrième Chef de l'Ordre.	9.
		CHEVALIERS.	
		Jean d'Abricourt.	
		Richard Vere, Comte d'Oxford.	
		Thomas, Baron de Camoys.	
		Simond Felbryge.	
		Guillaume Harington.	
		Je.n Holland, Comte d'Huntingdon.	
		Sigismond, Archiduc d'Autriche, Empereur.	
		N. Duc de Brige..	
		Jean Blount.	
		Jean Robessart.	
		Guillaume Philip, Baron de Bardolf.	
		Jean I. Roi de Portugal.	
		Henri, Roi de Danemarck.	
		Richard de Beauchamp, Comte de Barwick.	
		Thomas Montagu, Comte de Salisbury.	
		Robert Willougby.	
		Henri Fitz-Hugh.	

Nombre des Chevalier (cut)	Ans de J. C.	
		Jean Grey, Co[mte de] Tancarville.
		Hugues Stafford, [Baron] de Bourchier.
		Jean Mowbray.
		Guillaume de la Poole, Duc de Suffolck.
		Jean Clifford.
		Louïs Robessart, Baron de Bourchier.
		Henri Tank-Clux.
		Gautier, Sr. d'Hüngerford.
		Philippe, Duc de Bourgogne.
	1423	HENRI VI. Roi d'Angleterre, cinquième Chef de l'Ordre. - - 38.

CHEVALIERS.

Jean Talbot, Comte de Shrewsbury.
Thomas, Baron de Scales.
Jean Fastolf.
Pierre de Portugal, Duc de Coimbre.
Humfroy Stafford, Duc de Buckingham.
Jean Ratelift.
Jean Fitz Alan, Comte d'Arondel.

Noms des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	
		Richard d'Angleterre, Duc d'Yorck.
		Edouard, Roi de Portugal.
		Edmond d'Angleterre, dit de Beaufort, Duc de Sommerset.
		Jean Grey.
		Richard Nevil, Comte de Salisbury.
		Guillaume Nevil, Comte de Kent.
		Albert, Archiduc d'Autriche, Empereur.
		Jean d'Angleterre, dit de Beaufort, Duc de Sommerset.
		Raoul Butler, Baron de Sudley.
		Henri de Portugal, Duc de Visco.
		Jean Vicomte de Beaumont.
		Caston de Foix, Captal de Buch.
		Jean de Foix, Comte de Candalle.
		Jean de Beauchamp, Baron de Powis.
		Alfonse, Roi de Portugal.
		Alvares Vasquez d'Almeida, Comte d'Avranche.

Tho-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Âge de leur Maîtrise.
		Thomas, Baron de Hoo.	
		François Surien.	
		Alfonse, Roi d'Arragon.	
		Casimir, Roi de Pologne.	
		Guillaume Duc de Brunswick.	
		Richard Widuile, Comte de Rivers.	
		Jean Mowbray, Duc de Norfolk.	
		Henri Bourchier, Comte d'Essex.	
		Philippe Wenworth.	
		Edouard Hall.	
		Frederic, Archiduc d'Autriche, Empereur.	
		Jean Talbot, Comte de Shrewsbury.	
		Lionel, Baron de Wells.	
		Thomas, Baron de Stanley.	
		Edouard d'Angleterre, Prince de Galles.	
		Gaspard d'Angleterre, Comte de Pembrock, Duc de Bedford.	
		Jacques Butler, Comte de Wiltshire.	
		Jean Sutton, Comte de Dudley.	
		Jean Bourchier, Comte Berners.	
		Richard Nevil, Comte de Barwick.	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Guillaume, Baron de Bonvill.	
		Jean, Baron de Wenlock.	
		Thomas, Seigneur de Kyriell.	
VI.	1461	EDOUARD IV. Roi d'Angleterre, sixième Chef de l'Ordre. - -	22.
		CHEVALIERS.	
		George d'Angleterre, Duc de Clarence.	
		Guillaume, Seigneur de Chamberlan:	
		Jean Jeptoft, Comte de Worcester.	
		Jean Nevel, Marquis de Montague.	
		Guillaume Hubert, Comte de Pembrock.	
		Guillaume, Baron d'Hastings.	
		Jean Baron de Scrope.	
		Jean, Seigneur d'Astley.	
		Ferdinand, Roi de Naples.	
		François Sforce, Duc de Milan.	
		Jaques, Duc Douglas.	
		Galard, Seigneur de Duras.	
		Robert, Seigneur d'Harcourt. An-	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Antoine Widuile, Comte de Rivers.	
		Richard d'Angleterre, Duc de Glocester, puis Roi.	
		. . . Seigneur de Mountgryson.	
		Jean Mowbray, Duc de Norfolk.	
		Jean de la Poole, Duc de Suffolk.	
		Guillaume Fitz-Alan, Comte d'Arondell.	
		Jean Stafford, Comte de Wiltshire.	
		Jean Howard, Duc de Norfolk.	
		Gaultier Ferras, Baron de Chartley.	
		Gaultier Blount, Baron de Montjoye.	
		Charles, Duc de Bourgogne.	
		Henri Stafford, Duc de Buckingham.	
		Thomas Fitz-Alan, Comte d'Arondell.	
		Guillaume Parr.	
		Frederic de la Rouëre, Duc d'Urbin.	
		Henri Percy, Comte de Northumberland.	
		Edouard d'Angleterre, Prince de Galles.	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maî-trise.
		Richard d'Angleterre, Duc d'Yorck.	
		Thomas Grey, Marquis de Dorſet.	
		Thomas, Seigneur de Montgommery.	
		Ferdinand, Roi de Caſtille.	
		Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare.	
		Jean, Roi de Portugal.	
VII.	1483	RICHARD III, Roi d'Angleterre, ſeptième Chef de l'Ordre.	3.
		CHEVALIERS.	
		Jean Coniers.	
		Thomas Howard, Duc de Norfolk.	
		François, Vicomte de Lowell.	
		Richard Rateliff.	
		Thomas, Baron de Burgh.	
		Thomas Stanley, Comte de Derby.	
		Richard Trunſtall.	
VIII.	1486	HENRI VII. Roi d'Angleterre, huitième Chef de l'Ordre. . .	23.

CHE-

...bre des ...ds ...es.	Ans de J. C.	CHEVALIERS.	Ans de leur Maîtrise.
		Jean de Vere, Comte d'Orford.	
		Gilles, Baron d'Aubeny.	
		Thomas Fetz-Alan, Comte d'Arondell.	
		George Talbot, Comte de Shrewsbury.	
		Jean, Vicomte de Wells.	
		Georges Stanley, Baron de Strange	
		Edouard Wydeville	
		Jean, Baron Dynham.	
		Maximilien, Archiduc d'Autriche, Empereur.	
		Jean Savage.	
		Guillaume Stanley.	
		Jean Cheney.	
		Alfonse d'Arragon, Duc de Calabre.	
		Artus d'Angleterre, Prince de Galles.	
		Thomas Grey, Marquis d'Orset.	
		Henri Percy, Comte de Northumberland.	
		Henri Bourchier, Comte d'Essex.	
		Charles Sommerset, Comte de Worcester.	
		Robert Willougby, Baron	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	
		ron de Brook.
		Edouard Poynings.
		Gilbert Talbot.
		Richard Poole.
		Edouard Stafford, de Buckingham.
		Henri d'Angleterre, d'Yorck, puis Roi du nom.
		Edouard de Courte Comte de Devons
		Richard Guildford.
		Edmond de la Poole, (te de Suffolk.
		Thomas Doüel.
		Renault Bray.
		Jean, Roi de Danen
		Gui-Ubald de la Roi Duc d'Urbin.
		Herald Fitz-Gerald, (te de Kildare.
		Henri Stafford, Com Wiltshire.
		Richard Grey, Com Kent.
		Richard Ap Thomas
		Philippe, Roi de Caſ
		Thomas Brandon.
		Charles V. Empereu Roi d'Eſpagne.
IX.	150	HENRI VIII. Roi d' gleterre, neuvième de l'Ordre.

C

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	CHEVALIERS.	Ans de leur Maîtrise.
		Thomas, Baron Darcy.	
		Edouard Sutton, Baron de Dudley.	
		Emanuel, Roi de Portugal.	
		Thomas Howard, Duc de Norfolk.	
		Thomas West, Baron de la Vare.	
		Henri, Baron de Marney.	
		George Newil, Baron d'Abergeveny.	
		Edouard Howard, Duc de Norfolk.	
		Charles Brandon, Duc de Suffolk.	
		Julien de Medicis.	
		Edouard Stanley, Baron de Mounteagle.	
		Thomas Dacres, Baron de Gyllesland.	
		Guillaume, Baron de Sandes.	
		Henri de Courtenay, Marquis d'Excester.	
		Ferdinand, Empereur.	
		Richard Wingfield.	
		Thomas Boullen, Comte d'Ormond.	
		Gautier d'Evreux, Vicomte d'Hereford.	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de eu Mai tris
		Artus d'Angleterre, Bâtard du Roi Edouard IV. Vicomte de Lifle.	
		Robert Radeliff, Comte de Suffex.	
		Guillaume Fitz-Alan, Comte d'Arondell.	
		Thomas Mannors, Comte de Rutland.	
		Henri Fitz-Roi, Duc de Richemond & de Sommerfet.	
		Rodolf Newil, Comte de Weftmerland.	
		Guillaume Blount, Baron de Montjoye.	
		Guillaume Fitz-Williams, Comte de Southampton.	
		Henri Guildfort.	
		François I. Roi de France.	
		Jean Vere, Comte d'Orford.	
		Henri Percy, Comte de Northumberland.	
		Anne, Duc de Montmorency.	
		Philippe Chabot, Comte de Charny.	
		Jaques, Roi d'Ecoffe.	
		Nicolas, Seigneur de Darew.	
		Henri Clifford, Comte de Cumberland.	

Thomas

Nombre des Chefs.	Ans de J. C.		Ans de leur Majorité.
		Thomas Cromwel, Comte d'Essex.	
		Jean Russell, Comte de Bedford.	
		Thomas Cheney.	
		Guillaume Kingston.	
		Thomas Audeley, Baron de Walden, Chancelier d'Angleterre.	
		Antoine Browne.	
		Edouard Seymour, Duc de Sommerset.	
		Henri Howard, Comte de Surrey.	
		Jean Gage.	
		Antoine Wingfield.	
		Jean Sutton, Duc de Northumberland.	
		Guillaume Paulet, Marquis de Winchester.	
		Guillaume Parr, Marquis de Northampton.	
		Jean Wallop.	
		Henri Fitz-Alan, Comte d'Arondel.	
		Antoine de S. Leger.	
		François Talbot, Comte de Shrewsbury.	
		Thomas Wriothesley, Comte de Southampton.	
X.	1547	EDOUARD VI. Roi d'Angleterre, dixième Chef de l'Ordre.	6.

CHE-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	CHEVALIERS.	Ans de leur Ma[illegible]
		Henri Grey, Duc de Suffolk.	
		Edouard Stanley, Comte de Derby.	
		Thomas, Baron de Seymour.	
		Guillaume Paget, Baron de Beaudesart.	
		François Hastings, Comte d'Huntingdon.	
		Georges Brook, Baron de Cobham.	
		Thomas West, Baron de la Ware.	
		Guillaume Herbert, Comte de Pembrok.	
		Henri II. Roi de France.	
		Edouard Finet, Comte de Lincolne.	
		Thomas Darcy, Baron de Chiche.	
		Henri Newil, Comte de Westmerland.	
		André Dudley.	
XI.	1553	MARIE, Reine d'Angleterre, onzième Chef de l'Ordre. . . .	5

CHE-

[illegible]mbre des [illegible]nds-[illegible]tres.	Ans de J. C.	CHEVALIERS.	Ans de leur Maî-trise.
		Philippe II. Roi d'Espagne.	
		Henri Radeliff, Comte de Sussex.	
		Emanuel Philibert, Duc de Savoye.	
		Guillaume, Baron d'Howard.	
		Antoine Browne, Vicomte de Montague.	
		Edouard, Baron d'Hastings.	
		Thomas Radeliff, Comte de Sussex.	
		Guillaume Grey, Baron de Wilton.	
		Robert, Seigneur de Rochester.	
XII.	1558	ELISABETH, Reine d'Angleterre, douzième Chef de l'Ordre.	33.
		CHEVALIERS.	
		Thomas Howard, Duc de Norfolk.	
		Henri Mannors, Comte de Rutland.	
		Robert Dudley Comte de Leycester.	
		Adolphe, Duc de Holstein.	

George

Nombre des Grands-Maitres. | Ans de J. C. | | Ans de leur Maitrise

George Talbot, Comte de Shrewsbury.
Henri Carey, Baron de Hunsdon.
Henri Percy, Comte de Northumberland.
Ambroise Dudley, Comte de Barwick.
Charles IX. Roi de France.
François Russell, Comte de Bedford.
Henri Sidney.
Maximilien II. Empereur.
Henri Hastings, Comte de Huntingdon.
Guillaume Sommerset, Comte de Worcester.
François, Duc de Montmorenci.
Gautier d'Evreux, Comte d'Essex.
Guillaume Cecill, Baron de Wilton.
Edmond Bruges, Baron de Candos.
Henri Stanley, Comte de Derby.
Henri Herbert, Comte de Pembrok.
Henri III. Roi de France.
Charles Howard, Comte de Nottingham.
Rodolfe, Empereur.

Frede-

mière les nds-îtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Frederic II. Roi de Danemarck.	
		Jean Casimir, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere.	
		Edouard Mannors, Comte de Rutland.	
		Guillaume Brook, Baron de Cobham.	
		Henri Scroop, Baron de Bolton.	
		Robert d'Evreux, Comte d'Essex.	
		Thomas Butler, Comte d'Ormond.	
		Christophle Hatton, Chancelier d'Angleterre.	
		Henri Radcliff, Comte de Sussex.	
		Thomas Sackvile, Comte de Dorset.	
		Henri IV. Roi de France.	
		Jaques VI. Roi d'Ecosse.	
		Gilbert Talbot, Comte de Shrewsbury.	
		George Clifford, Comte de Cumberland.	
		Henri Percy, Comte de Northumberland.	
		Edouard Sommerset, Comte de Worcester.	
		Thomas, Baron de Burgh.	
		Edouard Sheffield, Comte de Mulgrave.	

Fran-

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		An de leur Ma-tri
		François Knolles.	
		Frederic, Duc de Wirtemberg.	
		Thomas Howard, Comte de Suffolk.	
		George Carey, Baron de Hunſdon.	
		Charles Blount, Comte de Devonſhire.	
		Henri Lea.	
		Robert Radeliff, Comte de Suſſex.	
		Henri Brooke, Baron de Cobham.	
		Thomas Scroop, Baron de Bolton.	
		Guillaume Stanley, Comte de Derby.	
		Thomas Cecill, Baron de Burghley.	
XIII.	1591	JAQUES I. Roi d'Angleterre, treizième Chef de l'Ordre. - - -	3[illegible]
		CHEVALIERS.	
		Henri d'Angleterre, Prince de Galles.	
		Chreſtien IV. Roi de Dannemarck.	
		Louis Stuard, Duc de Richemont.	
		Henri Wriotheſley, Comte de	

Nombre des Chevaliers	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise
		de Southampton.	
		Jean Erſkin, Comte de Mart.	
		Guillaume Herbert, Comte de Pembrok.	
		Ulric, Duc de Holſtein.	
		Henri Howard, Comte de Northampton.	
		Robert Cecill, Comte de Saliſbury.	
		Thomas Howard, Vicomte de Bindon.	
		Georges Hume, Comte de Dumbarr.	
		Philippe Herbert, Comte de Montgommery.	
		Charles Stuart, Prince de Galles, puis Roi.	
		Thomas Howard, Comte de Norfolk.	
		Robert Carre, Comte de Sommerſet.	
		Frederic Caſimir, Comte Palatin du Rhin, Electeur & Roi de Boheme.	
		Maurice de Naſſau, Prince d'Orange.	
		Thomas Eraskin, Vicomte de Fenton.	
		Guillaume Knolles, Comte de Banbury.	
		Georges Villiers, Duc de Buckingham.	
		Robert Sidney, Comte de Leiceſ-	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.
		Leicester.	
		Jaques Hamilton, Comte de Cambridge.	
		Edme Stuart, Duc de Lenox.	
		Christian, Duc de Brunswick.	
		Guillaume Cecill, Comte de Salisbury.	
		Jaques Hay, Comte de Carlisle.	
		Edouard Sackville, Comte de Dorset.	
		Henri Rich, Comte de Holland.	
		Thomas Howard, Comte de Berkshire.	
XIV.	1625	CHARLES I. Roi d'Angleterre, quatorzième Chef de l'Ordre.	
		CHEVALIERS.	
		Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse.	
		Gustave-Adolphe, Roi de Suéde.	
		Henri Frederic de Nassau, Prince d'Orange.	
		Theophile Howard, Comte de Suffolk.	
		Guillaume Compton, Comte de Northampton.	
		Ri-	

Nombre des Chevaliers.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Richard Weston, Comte de Portland.	
		Robert Barty, Comte de Linsey.	
		Guillaume Cecill, Comte d'Excester.	
		Jaques, Marquis d'Hamilton, Comte de Cambridge.	
		Charles-Louis, Comte Palatin du Rhin, Electeur.	
		Jaques Stuart, Duc de Lenox.	
		Henri Danvers, Comte de Damby.	
		Guillaume Douglas, Comte de Morton.	
		Algernon Percy, Comte de Northumberland.	
		Charles d'Angleterre, Prince de Galles, puis Roi.	
		Tomas Wentworth, Comte de Stafford.	
		Jacques d'Angleterre, Duc d'Yorck, puis Roi.	
		Robert, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere.	
		Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.	
		Bernard de Foix, de la Valette, Duc d'Epernon.	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Interregne de douze ans, ſous l'Adminiſtration de Cromwel, Protecteur.	
XV.	1661	CHARLES II. Roi d'Angleterre, quinzième Chef de l'Ordre . . .	

CHEVALIERS.

Maurice, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere.
Jacques Butler, Duc d'Ormond.
Edouard, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere.
Georges Villiers, Duc de Buckingham.
Guillaume, Duc d'Hamilton.
Thomas Wriothesli, Comte de Southampton.
Guillaume Cavendish, Duc de Newcaſtel.
Jacques Graham, Marquis de Montroff.
Jacques Stanley, Comte de Derby.
Georges Digby, Comte de Briſtol.
Henri d'Angleterre, Duc de Glocester.

Henri

Nombre des Grands-Maîtres	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Henri-Charles de la Tremouille, Prince de Tarente.	
		Guillaume Henri de Nassau, Prince d'Orange, puis Roi d'Angleterre.	
		Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg.	
		Jean Gaspard Ferdinand, Comte de Marsin.	
		George Monck, Duc d'Albemarle.	
		Edouard Montague, Comte de Sandwic.	
		Guillaume Seymour, Duc de Sommerset.	
		Aubry de Vere, Comte d'Orford.	
		Charles Stuart, Duc de Richemont & de Lenox.	
		Montagne Barty, Comte de Lindsey.	
		Edouard Montague, Comte de Manchester.	
		Guillaume Wentworth, Comte de Stafford.	
		Christian, Prince de Danemark.	
		Jaques Scot, Duc de Montmouth.	
		Jaques d'Angleterre, Duc de Cambridge.	
		Charles XI. Roi de Suede.	
		Jean George II. Duc de	

 de

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maitrise.
		Saxe, Electeur.	
		Christophle Monck, Duc d'Albemarle.	
		Jean Maitland, Duc de Lauderdale.	
		Henri Sommerset, Marquis de Worcester.	
		Henri Jermin, Comte de Saint-Albans.	
		Guillaume Russel, Comte de Bedford	
		Henri Bennet, Comte d'Arlington.	
		Thomas Butler, Comte d'Offery.	
		Charles Fitz-Roi, Duc de Sonthampton.	
		Jean Sheffeid, Comte de Mulgrave.	
		Henri Cavendisch, Duc de Newcastel.	
		Thomas Osborn, Comte de Danby.	
		Henri Fitz-Roi, Duc de Grafton.	
		Jacques Cecill, Comte de Salisbury.	
		Charles, Comte Palatin du Rhin, Electeur.	
		Charles Lenox Fitz-Roi, Duc de Richemont.	
		- - - Duc d'Hamilton.	
		- - - Duc de Richemont.	
		George, Prince de Danemarck.	

Char-

re ; ds- es.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Charles Seymour, Duc de Sommerset.	
		George Fitz-Roi, Duc de Northumberland.	
VI.	1685	JACQUES II. Roi d'Angleterre, seizième Chef de l'Ordre . .	3.
		CHEVALIERS.	
		Henri Howard, Duc de Norfolk.	
		Henri Mordant, Comte de Peterboroug.	
		Henri Hyde, Comte de Rochester.	
		Louis de Duras, Comte de Feversham.	
		Robert Spencer, Comte de Sunderland.	
		Jacques Butler, Duc d'Ormond.	
		Jacques Fitz-James, Duc de Berwick, Maréchal de France.	
		Antonin Nompar de Caumont, Duc de Lauzun.	
		Richard Talbot, Duc de Tirconel.	
		Jacques, Prince de Galles, Prétendant.	
		Guillaume Herbert, Duc de Powiz.	

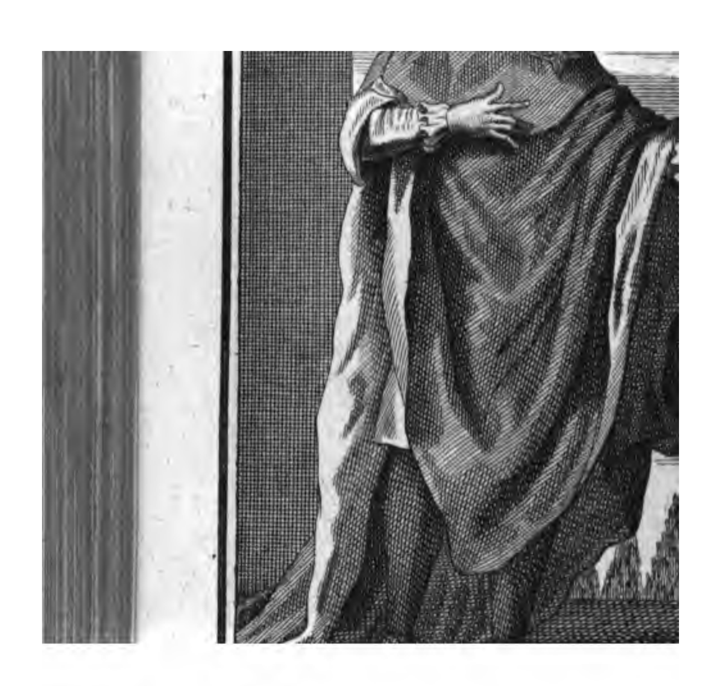
Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Drumont, Comte de Melfort.	
XVII.	1688	GUILLAUME-Henri III. du nom, Roi d'Angleterre, dix-septième Chef de l'Ordre. - - -	14.
		CHEVALIERS.	
		Frederic, Duc de Schomberg.	
		Guillaume Cavendish, Duc de Devonshire.	
		Frederic, Marquis de Brandebourg, Electeur.	
		George Guillaume, Duc de Brunswick-Zell.	
		Jean George, Duc de Saxe, Electeur.	
		Charles Sackville, Comte de Dorset & de Middelsex.	
		Charles Talbot, Duc de Shrewsbury.	
		Guillaume de Danemarck, Duc de Glocester.	
		Guillaume Benting, Comte de Portland.	
		Jean Cavendish, Duc de Newcastel.	
		Thomas Herbert, Comte de Pembrock & de Montgommery.	

Ar-

mbre des nds-îtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Arnold Jooft van Keppel, Comte d'Albemarle.	
		Jacques Douglas, Duc de Quensbury.	
		George-Louïs, Duc de Brunswic-Hanover, Electeur, puis Roi.	
XVII	1702	ANNE Reine d'Angleterre, dix-huitième Chef de l'Ordre. . .	12.
		CHEVALIERS.	
		N. . . Duc de Bedfort.	
		Jean Churchil, Duc de Marlborough, Prince de l'Empire.	
		N. . . Mainard, Duc de Schomberg.	
		N. . . . . Godolphin.	
		George Auguste de Brufwick, Prince Electoral de Hanover.	
		Les Ducs de Kent.	
		- - - - - de Beaufort.	
		Les Comtes de Peterborough.	
		——— de Strafford.	
		——— d'Oxford.	
		——— Paulet.	
XIX.	1714	GEORGE LOUÏS, Roi d'Angleterre, dix-neuvième Chef de l'Ordre, regnant.	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	CHEVALIERS.
		Le Prince de Galles.
		Le Duc d'Yorck.
		Le Prince Frederic.
		Le Duc de Cleves & de Southampton.
		Le Duc de Bucks & de Normandie.
		Le Duc de Richemond.
		Le Duc de Sommerſet.
		Le Duc de Shrewsbury.
		Le Comte de Pembrok & de Montgomery.
		Le Comte d'Albemarle.
		Le Duc de Marlborough.
		Le Duc de Schomberg & de Leinſter.
		Le Duc de Devonſhire.
		Le Duc d'Argyle.
		Le Duc de Kent.
		Le Comte Powlett.
		Le Comte d'Oxford.
		Le Comte de Strafford.
		Le Comte de Peterborough & de Monmouth.
		Le Duc de Bolton.
		Le Duc de Rutland.
		Le Comte de Dorſet & de Middleſex.

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	Chevaliers.	Ans de leur Maîtrise.
		Le Prince de Galles.	
		Le Duc d'Yorck.	
		Le Prince Frederic.	
		Le Duc de Cleves & de Southampton.	
		Le Duc de Bucks & de Normandie.	
		Le Duc de Richemond.	
		Le Duc de Sommerset.	
		Le Duc de Shrewsbury.	
		Le Comte de Pembrok & de Montgomery.	
		Le Comte d'Albemarle.	
		Le Duc de Marlborough.	
		Le Duc de Schomberg & de Leinster.	
		Le Duc de Devonshire.	
		Le Duc d'Argyle.	
		Le Duc de Kent.	
		Le Comte Powlett.	
		Le Comte d'Oxford.	
		Le Comte de Strafford.	
		Le Comte de Peterborough & de Monmouth.	
		Le Duc de Bolton.	
		Le Duc de Rutland.	
		Le Comte de Dorset & de Middlesex.	



deſcription de l'habit de ces Chevaliers. Leur manteau, dit-il, étoit de Damas blanc, le mantelet & les doublures de Damas incarnat, & la cotte ou gonelle de même, ſur laquelle étoit une Etoile d'or en broderie. Le grand Colier étoit auſſi d'or à trois chaines entrelaſſées alternativement de blanc & de rouge. Il ajoute que ces Chevaliers étoient obligez de dire tous les jours en l'honneur de la Vierge la Couronne ou Chapelet de cinq dixaines, avec quelques autres prieres pour le Roi & l'Etat, & il raporte une Oraiſon que le Roi avoit lui-même compoſée en ces termes : *Regum Princeps atque virtus, cujus nutu Cœlum gyrat, Terra perſtat, diſponuntur ſæcula, Regi Roberto nato ſtirpe nobiliſſima ſic domare des ſuperbos, & ſubjectis parcere, ut hic regnans glorioſus, quondam vivat in æthere. Amen.* C'eſt-à-dire, O Dieu ! qui êtes le Prince & la force des Rois, par la volonté duquel le Ciel tourne, & la terre demeure immobile, qui diſpoſez des ſiécles, faites la grace au Roi Robert, né d'une très-noble race, de domter les ſuperbes, & d'épargner de telle ſorte les vaincus, qu'il puiſſe regner glorieuſement ici bas, & vivre éternellement dans le Ciel, *Amen.*

Le même Auteur dit de plus, que l'an 1180. Philippe Auguſte reçut de Louïs VII. ſon pere le Colier de cet Ordre dans l'Abbaye de S. Denis, le jour de ſon Couronnement : que le même Philippe le donna en la Ville de Gournay en Normandie à Artur, en lui donnant l'inveſtiture des Comtez de Bretagne, d'Anjou & de Poitou. Que Louïs VIII. fut auſſi fait Chevalier

LXII.

ES CHEVALIERS DE L'ETOILE ou de la NOBLE MAISON,

en France.

An de J. C. 1351.

E Roi Robert, si l'on en croit Favin, fut le premier Instituteur de cet Ordre, qu'il it sous la protection de la Sainte Vierge, & qui il donna le nom de *l'Etoile*, parce qu'il gardoit cette Reine des Anges comme l'Etoi- de la Mer & la Directrice de son Royaume. e fut, dit-il, dès l'an 1022. au mois de Sep- mbre que ce Prince en fit la ceremonie dans a Chapelle du Palais, qui est la basse Sainte hapelle de Paris, dite Notre Dame de l'E- oile, où, en qualité de Chef & de Souverain Grand-Maître de l'Ordre, il en fit Chevaliers s trois fils Hugues le Grand, Henri I. & Ro- ert Duc de Bourgogne; Richard II. Duc de Normandie & de Bretagne; Guillaume III. dit Tête d'Etoupes, Duc d'Aquitaine, Comte d'Au- ergne & de Poitou; Guillaume III. Comte e Toulouse; Baudouïn à la belle barbe, Com- e de Flandre; Hebert le vieux, Comte de Troyes; Odon Comte de Beauvais; Geoffroi Friso Gonelle, Comte d'Angers; Amaury Com- e de Noyon, & Baudouïn de l'Ile, Comte de Hainaut, fils de Baudouïn à la belle barbe.

Telle est aussi, selon le même Auteur, la descrip-

defcription de l'habit de ces Chevaliers. Leur manteau, dit-il, étoit de Damas blanc, le mantelet & les doublures de Damas incarnat, & la cotte ou gonelle de même, fur laquelle étoit une Etoile d'or en broderie. Le grand Colier étoit auffi d'or à trois chaines entrelaffées alternativement de blanc & de rouge. Il ajoute que ces Chevaliers étoient obligez de dire tous les jours en l'honneur de la Vierge la Couronne ou Chapelet de cinq dixaines, avec quelques autres prieres pour le Roi & l'Etat, & il raporte une Oraifon que le Roi avoit lui-même compofée en ces termes: *Regum Princeps atque virtus, cujus nutu Cœlum gyrat, Terra perftat, difponuntur fæcula, Regi Roberto nato ftirpe nobiliffima fic domare des fuperbos, & fubjectis parcere, ut hic regnans gloriofus, quondam vivat in æthere. Amen.* C'eft-à-dire, O Dieu! qui êtes le Prince & la force des Rois, par la volonté duquel le Ciel tourne, & la terre demeure immobile, qui difpofez des fiécles, faites la grace au Roi Robert, né d'une très-noble race, de domter les fuperbes, & d'épargner de telle forte les vaincus, qu'il puiffe regner glorieufement ici bas, & vivre éternellement dans le Ciel, *Amen.*

Le même Auteur dit de plus, que l'an 1180. Philippe Augufte reçut de Louïs VII. fon pere le Colier de cet Ordre dans l'Abbaye de S. Denis, le jour de fon Couronnement: que le même Philippe le donna en la Ville de Gournay en Normandie à Artur, en lui donnant l'inveftiture des Comtez de Bretagne, d'Anjou & de Poitou. Que Louïs VIII. fut auffi fait Chevalier

valier de cet Ordre le jour de son Sacre, dans l'Eglise de Reims, en 1224. Que S. Louïs le fut aussi en 1226. & que le même S. Louïs donna cet Ordre à Robert de France l'an 1227. à Corbeil & l'an 1246. à plusieurs autres.

Mais, s'il est vrai qu'il n'y eut point d'Ordre de Chevalerie avant le XII. Siécle, on ne peut douter que tout ce discours de Favin ne soit une veritable supposition; outre qu'il est constant par l'Histoire *, que ce fut le Roi Jean II. qui institua cet Ordre en France à l'exemple de celui de la Jarretiére, que le Roi Edouard venoit d'instituer en Angleterre, comme il paroît par la Lettre Circulaire que le même Roi Jean écrivit aux Seigneurs qu'il voulut honorer de cet Ordre; laquelle se trouve en la Chambre des Comptes à Paris, *Mémorial* C. en ces termes:

" Biau Cousin, Nous à l'honneur de Dieu
" & en assaucement de Chevalerie, & accrois-
" sement d'honneur, avons ordonné de faire
" une Compagnie de Chevaliers, qui seront
" appelez *Chevaliers de Notre Dame de la Noble*
" *Maison*, qui porteront la robe ci-après di-
" visée: C'est assavoir une Cotte blanche, un
" Serret & un Chaperon vermeil quand ils se-
" ront sans mantel, & quand ils vestiront man-
" tel, qui sera fait à guise de Chevalier nou-
" vel, à entrer & demeurer en l'Eglise de la
" Noble Maison, il sera vermeil & fourré de
" vert, non pas d'Hermines, de cendail ou sa-
" mist blanc, & faudra qu'ils ayent sous ledit
" mantel serret blanc ou cotte hardie blanche,
" chausses noires & souliez dorez, & porte-
" ront continuellement un Annel en tour la
ver-

* *Voyez le P. Daniel sous le Regne de Jean II.*

" verge duquel sera escript | & surnom;
" auquel annel aura un En t plus vermeil,
" en l'esmail une etoile blanche, au milieu de
" l'Etoile une rondeur d'azur, un petit Soleil
" d'or, & au mantelet sur l'épaule au devant
" en leur chaperon un fermail auquel aura une
" Etoile toute belle comme en l'annel est di-
" visée; & tous les Sabmedis quelque part ils
" seront ils porteront vermeil & blanc en cot-
" te & serret & chaperon comme dessus, se fai-
" re se peut bonnement, & se ils veulent por-
" ter mantel il sera vermeil & fendu à l'un des
" costez & toujours blanc dessous: & si tous
" les jours de la semaine, ils veulent porter
" fermail, faire le pourront & sur quelle ro-
" be il leur plaira. En l'armure pour guerre
" ils porteront ledit fermail en leur camail ou
" en leur cotte à armes, où là où leur plaira
" apparemment. Et seront tenus de jeuner tous
" les sabmedis s'ils peuvent bonnement, & se
" bonnement ne peuvent iceux ou ne veulent,
" ils donront ce jour quinze deniers pour Dieu
" en l'honneur des quinze joies de Notre-Da-
" me. Jureront qu'à leur pouvoir ils donront
" loyal conseil au Prince de ce qu'il leur de-
" mandera soit d'armes & autres choses. Et se
" il y a aucun que avant cette Compagnie aient
" emprise aucun Ordre si le devront laisser, se
" ils peuvent bonnement, & se bonnement ne
" la peuvent laisser, si sera cette Compagnie
" devant. Et si en avant n'en pourront aucu-
" ne autre entreprendre sans le congé du Prin-
" ce. Et seront tenus venir tous les ans en la
" Noble Maison assise entre Paris & St. Denis
" en

» en France à la veille de la fête de Notre Da-
» me de la my-Aoust dedans Primes, & y de-
» meurer tout le jour & le lendemain jour de
» la Feste jusqu'après Vespres. Et se bonne-
» ment ils n'y peuvent venir, ils en seront
» crus par leur propre parole. Et en tous les
» lieux où ils se treveront, venir ensemble,
» au plus, à la veille & au jour de ladite my-
» Aoust & que bonnement ils n'auront pu ve-
» nir à ce jour au lieu de la Noble Maison, ils
» porteront lesdites robes & orront Vespres &
» la Messe ensemble se ils se peuvent bonne-
» ment. Et pourront lesdits Chevaliers s'il
» leur plaît lever banniere vermeil semé d'E-
» toiles ordonnées & une image de Notre Da-
» me blanche, especialement sur les ennemis
» de la foi ou pour la guerre de leur droitu-
» rier Seigneur, & au jour de leur trépasse-
» ment, ils envoiront à la Noble Maison se ils
» peuvent bonnement leur annel & leur fer-
» mail les meilleurs qu'ils auront faits pour la-
» dite compagnie, pour en ordonner au pro-
» fit de leurs ames & en l'honneur de l'Egli-
» se de la Noble Maison en laquelle sera fait
» leur service solemnellement. Et sera tenu
» chacun de faire dire une Messe pour le Tré-
» passé au plustost que ils pourront bonnement
» depuis qu'ils l'auront sceu. Et est ordonné que
» les armes & timbres de tous les Seigneurs
» Chevaliers de la Noble Maison seront peints
» en la salle d'icelle au dessous d'un chacun
» là où il sera. Et se il y a aucun que hon-
» teusement (que Dieu ne notre Dame ne veul-
» lent) se partent de la bataille ou besogne a
donnée,

» donnée, il sera suspendu de la Compagnie
» & ne pourra porter tel habit & il tournera
» en la Noble Maison ses armes, & son tim-
» bre sans dessus dessous, sans effacier jusques
» à tems qu'il fut restitué par le Prince en son
» Conseil & tenus pour relevez par son bien-
» fait. Et est encore ordonné qu'en la Noble
» Maison aura une table appelée la table d'hon-
» neur en laquelle seront assis la veille & le
» jour de la feste les trois plus suffisans Bache-
» liers qui seront de ladite feste de ceux qui
» seront receus en ladite Compagnie, & en
» chacune veille de feste de la my-Aoust cha-
» cun an après en suivant seront assis à ladite
» table d'honneur les trois Princes, trois Ba-
» ronnets & trois Bacheliers, qui l'année au-
» roient plus fait en armes de guerre, car nuls
» faits d'armes du pays ne sera mis en comp-
» te. Et est encore ordonné que nul d'iceux
» de ladite Compagnie ne pourra entreprendre
» & aller en aucun voyage loingtain sans le
» dire ou faire savoir au Prince. Lesquiex Che-
» valiers seront au nombre de cinq cens, &
» desquiex nous comme inventeur & fonda-
» teur d'icelle compagnie serons Prince, ain-
» si l'en devront être nos successeurs Rois,
» & nous avons élu estre du nombre de ladi-
» te Compagnie, & pensons à faire se Dieu
» plait la premiere feste & entrée de ladite
» Compagnie à Saint-Ouyn le jour & la veil-
» le l'apparition prochain. Si soyez auxdits
» jour & lieu se le pouvez bonnement à tout
» votre habit, annel & fermail, & adoncques
» sera vous & aux autres plus à plein parlé sur
cette

» cette matiere. Et eſt encore ordonné que
» chacun apportera ſes armes & ſon timbre
» peints en un feuillet de papier ou de parche-
» min, afin que les Peintres les puiſſent mettre
» pluſtot & plus proprement là où ils devront
» être mis à la Noble Maiſon. Donné à Saint
» Chriſtophle en Halatte le 6. jour de Novem-
» bre l'an de Grace 1351.

Il y a des Auteurs qui prétendent que Charles VII. voyant ſes Finances épuiſées, ne trouva point d'autres moyens pour récompenſer les Capitaines de ſon Armée, que de leur donner le Colier de cet Ordre, qui ne ſe donnoit auparavant qu'aux Princes & aux Grands Seigneurs de France: que pour ce ſujet ceux-ci firent leurs remontrances au Roi, que c'étoit avilir l'Ordre, que de le donner indifferemment à toute ſorte de perſonnes, ſans avoir égard à la Nobleſſe, & que ce Prince ayant aſſemblé le Chapitre au Palais de Chichy l'an 1354. il ôta le Colier qu'il portoit, & le mit au cou du Capitaine du Guet de nuit, & l'appella Chevalier du Guet, ordonnant qu'à l'avenir il porteroit cette marque de l'Ordre de l'Etoile, & que ſur les Hoquetons des Archers du Guet, il y auroit devant & derriere une Etoile blanche en broderie: ce qui donna lieu aux Princes & aux Seigneurs de quitter auſſi le Colier de l'Ordre.

Mais ce qui fait voir la fauſſeté de cette opinion, c'eſt que les Chevaliers ne portoient point de Colier, comme on l'a pu remarquer dans les Lettres de Jean I. Fondateur de cet Ordre. Ainſi le Roi Charles VII. ne pouvoit pas avoir

ôté son Colier pour le mettre au cou du Chevalier du Guet. D'ailleurs, du tems de St. Louïs cet Officier avoit déja le titre de Chevalier du Guet, & quand il seroit vrai que Charles VII. lui eût donné l'Ordre de l'Etoile, il n'auroit pas pour cela avili cet Ordre ; puis que le Chevalier du Guet étoit toujours Gentilhomme, & avoit même le titre de Chevalier, comme il paroît par plusieurs Actes authentiques. Pour le prouver, nous nous contenterons de rapporter seulement des Lettres de Louïs XI. données à Beynes en Hainaut le 3. d'Août 1461. par lesquelles il ôte l'Office de Chevalier du Guet à Philippe de la Tour Chevalier, pour en revêtir Jean de Harlay, qui étoit aussi Chevalier. Voici la teneur de ces Lettres.

„ Loys par la Grace de Dieu Roi de France, à tous ceux qui ces presentes Lettres „ verront, salut. Comme par le trépas de notre très-cher Seigneur & Pere à cui Dieu „ pardoint, la Couronne & Seigneurie de notredit Royaume nous soient par ladite Grace „ de Dieu advenuz & échez, & parce nous „ appartiengne pourvoir aux affaires d'icelui „ notre Royaume de personnes ydoines & suffisantes à notre bon plaisir, sçavoir faisons, „ que par la bonne relation qui faite nous a „ esté de notre bien amé Jehan de Harlay Escuyer & de ses vaillances, prouesses, prudomie, & bonnes diligences, à icelui pour „ ces causes & autres à ce nous mouvans avons donné & octroyé donnons & „ octroyons de grace especiale par ces presen-

„ tes

„ tres l'Office de Chevalier du Guet de nuit de
„ notre bonne Ville & Cité de Paris, pour
„ icelui Office avoir & tenir, & doresnavant
„ exercer aux droits, gaiges, honneurs, pré-
„ rogatives, proufits & émolumens accoustu-
„ mez & qui y appartiennent, tant comme il
„ nous plaira, s'il est à ce suffisant. Si don-
„ nons en Mandement au Prevost de Paris qui
„ pour nous sera ou à son Lieutenant, que
„ prins & receu dudit Jehan de Harlay le ser-
„ ment en tel cas accoustumé, icelui mette &
„ institue ou face mettre & instituer de par
„ nous en possession & saisine dudit Office &
„ d'icelui ensemble des droits, gaiges, hon-
„ neurs, prérogatives, proufits & émolumens
„ dessusdits, le face, souffre, & laisse joüir
„ & user plainement & paisiblement, & à lui
„ obéir & entendre de tous ceux & ainsi qu'il
„ apartiendra és choses touchant & regardant
„ ledit Office, osté & debouté d'icelui notre
„ amé & feal Philippe de la Tour Chevalier,
„ & tout autre illustre défenseur, non ayant
„ sur ce nos Lettres de Don précedens, en
„ date de ces présentes, &c.

Et pour preuve que ce Jean de Harlay étoit déja Chevalier avant que d'être pourvu de l'Office de Chevalier du Guet, nous rapporterons encore les Lettres suivantes du Comte de Clermont, Fils du Duc de Bourbon. „ Nous Je-
„ han ainsné Fils du Duc de Bourbonnois &
„ d'Auvergne, Comte de Clermont, Lieutenant
„ Général & Gouverneur pour Monseigneur
„ le Roi de ses Pays & Duché de Guyenne,
„ certifions à tous qu'il appartiendra, que au

„ voyage dernierement fait au Pays de Normandie, pour la reduction d'icelui à l'obéïssance de mondit Seigneur le Roi, & au commencement d'icelui voyage preismes & meismes en notre charge, retenue, & compagnie notre amé & feal Chevalier Messire Jehan de Harlay, lequel bien & honorablement monté & armé seroit mondit Seigneur durant ledit voyage en notre dite compagnie sans departir, tant en siéges, rencontres & courses, qu'en autres affaires de guerre, esquelles il s'est trouvé, comme bon, vaillant, & comme doit faire. Et nous tenant siége devant la Ville de Vire audit Pays de Normandie, durant icelui voyage, lui donnasmes l'Ordre de Chevalerie avec toutes solemnitez deues, & certifions estre vrai par ces nos Lettres, lesquelles en temoing de ce avons signé de notre main & fait sceller du petit signet à nos armes en l'absence de notre grand scel. Donné au Bochet en Bourbonnois le 22. jour de Janvier 1455.

Il y a encore d'autres Lettres de Louïs XI. données à Bourdeaux le 20. Mars 1462. par lesquelles il paroît que ce Jean de Harlay avoit une Compagnie d'Ordonnance sous le titre de Crussol, Chevalier & Senéchal de Poitou: ce qui l'empêchant d'exercer son Office de Chevalier du Guet, le Roi lui permit de le faire exercer pendant un an.

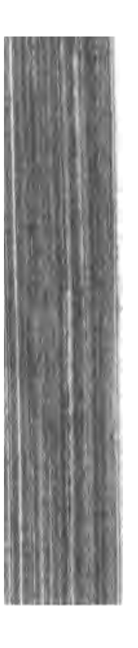
Ces Lettres sont des preuves suffisantes que le Chevalier du Guet étoit assez distingué pour ne pas faire deshonneur à l'Ordre de l'Etoile en le portant, & c'est une erreur de dire qu'il

ne

ne se donnoit qu'aux Princes & aux Grands Seigneurs, puis que le Roi Jean II. qui l'institua, voulut qu'il y eût cinq cens Chevaliers, & que l'an 1358. il le donna à Jacques Bozzut qui n'étoit que Collateral ou Conseiller de Louïs Duc de Duras, comme il paroît par l'Epitaphe de ce Bozzut que l'on voit dans l'Eglise Cathedrale de Naples.

S'il étoit vrai aussi que Charles VII. l'eût donné par mépris au Chevalier du Guet, il n'y a pas d'apparence que Louïs XI. l'eût donné l'an 1458. à son Gendre Gaston de Foix, Prince de Navarre; & il n'auroit pas mandé en 1470. au Prévôt des Marchands & Echevins de Paris, qu'il vouloit venir en cette ville pour célebrer la Fête de l'Ordre de l'Etoile, & qu'il entendoit que les Princes & les grands Seigneurs qu'il meneroit avec lui fussent logez par fouriere. Cet Ordre subsista jusques sous le Regne de Charles VIII. qui l'abolit à cause de l'Ordre de St. Michel que Louïs XI. son Pere avoit institué. C'est-pourquoi nous ne donnerons point la Chronologie de ses Grands-Maîtres. J'ajouterai seulement que sur le manteau des Chevaliers où étoit l'Etoile en broderie, on y voyoit ces quatre Lettres M. R. A. V. *Monstrant Regibus Astra viam. Les Astres montrent le chemin aux Rois*: par allusion aux trois Rois conduits par l'Etoile à la Créche du Sauveur.

Ceux qui prétendent que cet Ordre fut institué par le Roi Robert, disent, que les Cérémonies en ayant été interrompues pendant les guerres de Philippe de Valois, il fut rétabli par le Roi Jean son Fils, dans le Chapitre tenu, comme nous l'avons dit, à Clichy.



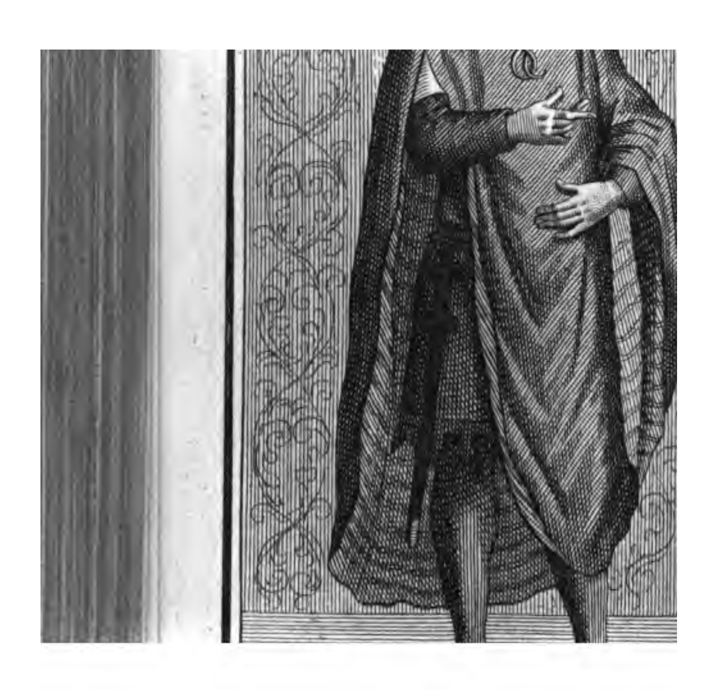
CE fut environ dans le même t
à dire, après que les Princes
son d'Anjou eurent été chassez du
de Naples, & que la Sicile eut rep
domination des Rois d'Arragon, c
de l'Etoile fut institué en la place
Croissant qui y avoit fleuri jusqu'a
tres croyent que l'Ordre du Croiss
lement reformé sous un nouveau n
qu'il en soit, on choisit soixante d
liers, tous Nobles d'extraction, d
Messine, qui furent nommez de l'I
ce qu'ils portoient une Croix à h
chargée d'une Etoile en cœur, ou,
tres, une Comete ou Etoile à q
Croix, qu'ils portoient sur l'estom
ne ne pouvoit être reçu dans cette
faire preuves de Noblesse. Il ne
rien touchant l'habit de cérémoni
valiers; mais il y a beaucoup d'ap
étoit semblable à celui des Chevali



hevalier de l'Etoile en Sicile.



Chevalier du Nœud à Naples.



LXIV.

ES CHEVALIERS DU NOEUD, appellez aussi du SAINT ESPRIT au droit desir,

au Royaume de Naples.

An de J. C. 1352.

près la mort de Charles de Sicile, Robert le Bon & le Sage, Roi de Naples, son pe- voulut en quelque façon réparer sa perte, donnant à Jeanne fille aînée du même Char- un Mari qui fût aussi de la Maison d'An- . Dans cette vuë, il fit venir à Naples l'an 3. Charles II. Roi de Hongrie son Neveu, André fils puisné de ce Prince, qui fut fian- le 18. Septembre avec Jeanne sa cousine. te Princesse n'étoit encore que dans sa neu- me année, & André n'en avoit que sept. mariage ne fut point heureux, par la con- iété d'humeurs qui se trouva entre les deux oux. Le Roi Robert avoit tâché de leur irer des sentimens d'union, & par sa pru- ce il avoit contrebalancé les sentimens con- res de ces deux esprits. Mais après sa mort, arriva l'an 1343. ils ne garderent plus de ures: Jeanne ne vouloit point qu'André la qualité de Roi; & ces contestations du- nt jusqu'à ce que Elizabeth Reine de Hon- ayant fait un voyage à Naples, persuada à

à Jeanne, qui étoit sa belle-fille, de se faire couronner avec André son mari. Cette ceremonie se fit avec beaucoup de magnificence en présence de quatre Cardinaux que le Pape Clement VI. envoya à Naples. Cela néanmoins ne réunit point les deux Epoux. Le malheureux André fut étranglé dans la Ville d'Aversa l'an 1345. & la Reine fut soupçonnée d'avoir donné son consentement à ce meurtre.

L'année suivante cette Princesse épousa en secondes nôces Louïs de Tarente qui étoit aussi son cousin. Mais Louïs Roi de Hongrie ayant passé en Italie avec une puissante Armée, pour venger la mort d'André, & s'étant emparé de la Ville de Naples, Louïs de Tarente & sa femme furent obligez de se refugier en Provence qui appartenoit aussi à cette Princesse, & ils ne retournerent à Naples que l'an 1352. après avoir conclu la paix avec le Roi de Hongrie par l'entremise du Pape. Ce fut pour lors que Louïs de Tarente, en memoire de ce qu'il avoit été couronné Roi de Jerusalem & de Sicile, le jour de la Pentecôte, institua un Ordre Militaire sous le nom du St. Esprit au droit desir, plus communément connu sous le nom de l'Ordre du *Nœud*, à cause que les Chevaliers portoient pour marque de leur Ordre un Nœud en forme de Lacs d'amour: ce Prince ayant voulu exprimer par ce nœud, comme disent quelque Auteurs, l'attachement que les sujets devoient avoir pour leur Prince, & réciproquement le Prince pour ses sujets.

Il créa donc d'abord soixante Chevaliers, d'en-

d'entre les plus considerables Gentilshommes Napolitains & François, qu'on nommoit alors Chevaliers errans, & leur attacha au bras le nœud que jai dit, qui étoit un Cordon ouvragé d'or, de perles & de pierreries. D'autres disent qu'il leur ceignit ce Cordon autour du corps en forme de ceinture qui s'attachoit sur le cœur. Pendant que le Royaume étoit en paix ils avoient la liberté d'aller au service des autres Princes, afin de se rendre par là d'autant plus fameux. Le Pape Clément VI. leur donna la Régle de St. Basile, & les ayant engagez à la défense de la Religion Catholique, & à la soumission à leur Prince, il fit de leur cordon un emblême de leurs engagemens envers leur Souverain, & de celui de leur Souverain envers eux. Ils reconnoissoient pour leur Protecteur St. Nicolas Evêque de Mire; & on voit aux monumens qui sont sur les tombeaux de quelques-uns de ces Chevaliers, l'image de ce Saint dans une médaille d'or qui pend à cette ceinture ou cordon. Il est fort vraisemblable qu'ils portoient au bras le cordon ouvragé que j'ai marqué, & qu'ils en avoient encore un autre au cou d'où la médaille leur pendoit sur l'estomac. Dans leurs étendards on voyoit d'un côté, la ceinture ou le cordon de l'Ordre avec les Nœuds, & l'autre côté étoit d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules à cinq pendans.

Tout cela n'empêche pas, que le véritable nom de cet Ordre ne fût celui *du S. Esprit au droit désir*, comme il paroît par les Statuts que l'Instituteur en fit dresser & qui commencent

 ainsi:

ainsi: » Ce sont les Chapitres faits & trouvez
» par le très-excellent Prince Monseigneur le
» Roi Loys, par la Grace de Dieu Roi de Je-
» rusalem & de Sicile alle honneur du S. Es-
» prit, trouveur & fondeur de la très-Noble
» Compagnie du S. Esprit au droit desir, com-
» mencée au jour de la Penthecoste l'an de
» Grace M. C C C. LII. Nous Loys par la
» Grace de Dieu Roi de Jerusalem & de Sicile,
» alle honneur du S. Esprit, lequel jour par
» sa grace nous fusmes couronnez de nos
» Royaumes, en essaucement & accroissement
» d'honneur, avons ordonné de faire une Com-
» pagnie de Chevaliers qui seront appelez les
» Chevaliers du S. Esprit au droit desir, & les-
» dits Chevaliers seront en nombre de trois
» cens; desquels nous comme trouveur & fon-
» deur de ladite Compagnie serons *Princeps*, &
» aussi doivent estre tous nos Successeurs Rois
» de Jerusalem & de Sicile. Et à tous ceux
» que nous avons eslus & eslirons à estre de
» ladite Compagnie, faisons à sçavoir que nous
» pensons à faire, se Dieu plait, la premiere
» feste au Chastel de l'Euf enchanté du mer-
» veilleux péril, le jour de la Penthecoste pro-
» chaine venant, & pour ce tous les dessus dits
» compagnons, qui bonnement pourront,
» soient audit jour, audit lieu, en telle ma-
» niere comme ci-aprés sera devisé, & adonc-
» ques sera plus à plain à tous les Compagnons
» parlé de cette matiere ".

Premiérement, il devoient jurer qu'ils donneroient aide & secours à ce Prince de tout leur pouvoir, soit à la guerre, soit en toutes autres

tres occasions. Tous les Chevaliers devoient porter un Nœud de telle couleur qu'ils vouloient sur leurs habits, en un endroit où il pût être vu, & dessus ou dessous le Nœud, ils devoient mettre ces paroles, *se Dieu plaît*. Le Vendredi, ils devoient porter un Chaperon noir avec un Nœud de soye blanche sans or, argent, ni perles. Si un Chevalier s'étant trouvé dans quelque action avoit été blessé ou avoit blessé son Ennemi, & qu'il eût remporté l'avantage, il devoit porter dès ce jour-là son Nœud délié, jusqu'à ce qu'il eût été au S. Sepulchre. Son nom devoit être écrit sur le Nœud, qu'il devoit ensuite porter lié comme auparavant, avec ces paroles: il a plu à Dieu, & dessus le Nœud un ray ardent du S. Esprit: ce qui étoit apparemment une de ces flammes en forme de Langue de feu sous la figure desquelles le S. Esprit descendit sur les Apôtres dans le Cenacle. Ils devoient aussi porter une Epée, sous le pommeau de laquelle leur nom & surnom étoient écrits avec ces paroles *se Dieu plaît*. Ils jeûnoient tous les Vendredis de l'année, ou bien il leur étoit libre de donner ce jour-là à manger à trois pauvres en l'honneur de Dieu & du S. Esprit.

Tous les ans ils se trouvoient à Naples le jour de la Pentecôte au Château de l'Oeuf; & comme les Etrangers & ceux qui étoient de pays éloignez étoient obligez de faire des dépenses pour leur voyage, le Roi les remboursoit des fraix qu'ils avoient faits. Ils avoient dans cette Assemblée des habits blancs. Ils y devoient porter par écrit tous les faits d'armes qu'ils

avoient faits pendant l'année; & ceux que l'on trouvoit les plus considerables étoient écrits dans un Livre qu'on appelloit le *Livre des Avenemens aux Chevaliers de la Compagnie du S. Esprit au droit desir*. Si quelque Chevalier avoit fait une action indigne, il devoit se trouver à pareil jour au Château de l'Oeuf vêtu de noir, avec une flamme sur le cœur, & ces mots en gros caracteres: *J'ai esperance au S. Esprit de ma grande honte amender*. Il ne mangeoit point ce jour-là avec les Chevaliers, mais seul au milieu de la sale, où le Prince & les autres Chevaliers mangeoient: ce qui duroit jusqu'à ce que le Prince avec son Conseil l'eût rétabli en son honneur. Il y avoit aussi dans le même Château une table, que l'on appelloit la *Table* desirée, où mangeoient le jour de la Pentecôte tous les Chevaliers qui pendant l'année avoient délié le Nœud. Ceux qui avoient fait les plus belles actions, étoient assis à la place la plus honorable de la Table, & s'il y en avoit quelcun qui portât son Nœud relié avec une flamme, on lui mettoit sur la tête une Couronne de laurier.

La fête étant finie, on tenoit un Chapitre dans lequel il étoit permis de retrancher ou d'ajouter aux Statuts ce que l'on croyoit plus convenable pour l'honneur & l'avancement de l'Ordre. Un Chevalier qui avoit déja reçu quelque Ordre avant que d'être admis dans celui du S. Esprit au droit desir, devoit le quitter, ou ne le pouvant pas faire honnêtement, celui du S. Esprit devoit être le premier, & dans la suite il n'en devoit recevoir aucun sans

la permission du Prince; mais on ne devoit pas la lui demander qu'on n'eût porté le Nœud relié avec la flamme.

Après la mort d'un Chevalier, les parens étoient obligez de porter son épée au Prince, qui, après l'avoir reçuë, faisoit dire huit jours après un Office solemnel pour le repos de l'ame du Chevalier décedé. Tous les autres y assistoient. Le plus proche parent ou un ami du défunt prenoit son épée par la pointe & l'offroit sur l'Autel, étant suivi du Prince & des autres Chevaliers qui accompagnoient cette épée jusqu'à l'Autel. Ils se mettoient ensuite à genoux, priant Dieu pour l'ame du Chevalier decedé, & après le Service on attachoit cette épée à la muraille de la Chapelle, on devoit mettre dans l'espace de trois mois une pierre de marbre où étoient marquez le nom du Chevalier, le lieu & le jour de sa mort. S'il avoit porté la flamme sur le nœud, on ajoutoit sur cette pierre de marbre une flamme d'où sortoient ces paroles, *il acheva sa partie du droit desir*; & chaque Chevalier étoit encore obligé de faire dire sept Messes pour le repos de son ame.

Telles étoient les principales obligations des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit au droit desir, prescrites par leurs Statuts qui contenoient vingt-trois Chapitres, auquel on ajouta cet autre l'an 1353. qui marquoit aux Chevaliers en quelles occasions ils pouvoient délier le nœud. „ *Item* il est déclaré par ce dernier Chapitre „ ajouté en la premiére feste passée de la Pen-„ tecoste l'an de Grace 1353. que nul Compa-

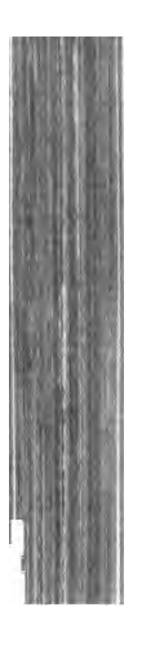


„ pouvoit pour son honneur tant av
„ puſt eſtre le premier à ferir &
„ ennemis, ou se il pouvoit prend
„ taine de ses ennemis, & la fin d
„ sera honorable pour la part dudi
„ de l'Ordre il puet delier le nœu
„ aucuns desdits Compagnons de
„ trouvoient en aucuns faits d'arm
„ nombre de leurs ennemis fuſſent
„ Barbus ou plus, & la part des
„ de l'Ordre non s'eſtendiſt outre
„ des ennemis, & les Chevalier ou
„ de l'Ordre fuſſent les premiers
„ la bataille ou eschielle des ennem
„ la fin de la bataille sera honoral
„ part desdits Compagnons de l'C
„ povent delier le neu en la manie
„ ſi notoirement que chacun soit t
„ trer au Prince & à son Conseil de
„ fait vrayes enseignes.

nal n'en fût tombé au pouvoir de la République de Venise qui en fit present à Henri III. Roi de France & de Pologne, lorsqu'il passa à Venise à son retour de Pologne. M. le Laboureur les a fait imprimer dans ses Additions aux Mémoires de M. de Castelnau.

Entre les Epitaphes & tombeaux dont j'ai parlé, qui se voyent encore aujourd'hui au Royaume de Naples, un des principaux est celui de Collutio Bozzuto, qui avoit délié le nœud, & l'avoit relié à Jerusalem, comme il paroît par l'Epitaphe de ce Chevalier au bas de celle de son pere, qui étoit Chevalier de l'Etoile, laquelle se lit dans l'Eglise Cathedrale de Naples en ces termes. *Hic jacet strenuus Miles Collutius Bozzutus filius ejus qui fuit de Societate Nodi, illustris Ludovici Regis Siciliæ, quem nodum in Campali Bello victoriosè dissolvit, & dictum nodum religavit in Jerusalem, qui obiit ann. Domini M. CCC. LXX. Die VIII. Septembris IX. Indictione.*

LXV.



LEs plus celebres inſtitutions n'o
qu'une origine très-legere. C'
nous avons déja vu dans l'établiſſeme
dre de la Jarretiére, qui n'eſt dû, ſe
commune opinion, ainſi que nous l'
qu'à la chute de celle de la Comteſ
bury que le Roi Edouard releva. E
lon le ſentiment de la plûpart des Hiſ
qui paroît encore par l'inſtitution d
de *l'Annonciade*, qui dans ſa premie
n'a pas une cauſe plus noble. On d
Favin entre autres eſt celui qui rapo
qu'Amedée Comte de Savoye, dit
Vert, prit occaſion d'un Bracelet ti
d'amour des cheveux d'une Dame qu
& qu'elle lui préſenta, d'inſtituer e
Ordre Militaire qu'il appela *du Lacs*
dont le Colier étoit compoſé de Lacs
ſur leſquels étoient ces quatre Lett
R. T. qui ſignifioient *Frapez*, *Entr*
vez. Tout.



Chevalier de l'Annonciade.

XIII.

eût eu la pensée de faire un Ordre pour une cause aussi legere que celle d'un Bracelet qu'une Dame lui auroit donné, & d'y mettre une Devise sujette à une interpretation aussi burlesque; il n'eut pour but que la pieté & la devotion particuliere qu'il avoit à la Sainte Vierge, & à l'Ordre des Chartreux, & qu'il n'en faut point chercher d'autre preuve que la fondation de la Chartreuse de Pierre-Châtel en Bugey, par laquelle il est porté, qu'il y auroit en cette Maison quinze Chartreux pour y dire chaque jour la Messe, à l'honneur des quinze allegresses de la Ste. Vierge, & pour le salut des quinze Chevaliers de son Ordre. C'est ce que nous examinerons ci-après.

D'autres disent que le même Amedée VI. voulant faire passer à la Posterité la mémoire d'Amedée IV. son Ayeul, qui avoit marqué tant de valeur & de conduite au siége de Rhodes, institua l'an 1360. peu après son mariage, l'Ordre Militaire de l'Annonciade: que le Colier qu'il donna à ses Chevaliers, étoit composé de nœuds qu'il appella Liens ou Lacs d'amour, dans lesquels étoient entrelassées ces quatre Lettres F. E. R. T. pour signifier *Fortitudo ejus Rhodum Tenuit*. Mais cette opinion est encore contredite, par les preuves que l'on a que l'Ordre ne fut pas d'abord consacré à la Sainte Vierge; puisqu'on trouve des representations du Colier sans nœuds, où les quatre lettres F. E. R. T. sont écrites en caractéres Gothiques, & que l'Ordre ayant pris depuis la Sainte Vierge pour sa Protectrice, ces quatre Lettres furent écrites en caractéres Latins.

Pour revenir à la Fondation de la Chartreuse de Pierre Châtel, Capré qui a donné le Catalogue des Souverains & Chevaliers de cet Ordre, & qui n'en pose l'Institution qu'à l'an 1362. dit que le Comte Amedée avoit bien ordonné par son Testament la Fondation de cette Chartreuse; mais qu'elle ne fut executée que par Bonne de Bourbon sa Veuve, laquelle ayant le Gouvernement du Bugey, fit bâtir ce Monastére où les Chartreux furent introduits l'an 1392. & où les Chevaliers tinrent leur premiere Assemblée l'an 1410.

Quoi-qu'il en soit, il est certain qu'Amedée VIII. Petit-Fils du Comte Vert, Premier Duc de Savoye, qui fut élu Pape sous le nom de Felix V. au Concile de Bâle, consacra cet Ordre en 1434. & le fit appeller l'Ordre de l'Annonciade. Il fit mettre au bout du Colier une Vierge, au lieu de St. Maurice, & changea les Lacs d'amour en Cordelieres. Il donna le Colier à Louïs de Savoye Prince de la Morée, à Odo de Villars Seigneur de Beaux, à Jean de la Beaume Seigneur de Valle-fin & de Montrevel, à Humbert Seigneur de Villars-Sexel, à Boniface de Chalant, Maréchal de Savoye, & à Antoine de Grolée ses Conseillers Ordinaires qui jurerent d'observer les Statuts de cet Ordre que ce Prince avoit dressez.

Ils portoient, entre autres choses, qu'on ne recevroit dans l'Ordre aucun Chevalier qui fût noté d'infamie. Que si quelqu'un étant déja Chevalier, venoit à commettre une action indigne d'un honnête homme, on lui ôteroit le Colier. Il n'étoit pas permis aux Chevaliers d'en-

d'entrer dans un autre Ordre. Ils étoient obligez de servir le Duc de Savoie de leurs personnes & de leurs conseils; de défendre l'honneur de ceux qui étoient oprimez; de se raporter à l'Ordre & de s'y soumettre touchant tous leurs différends & leurs querelles. En mourant chaque Chevalier devoit laisser cent livres entre les mains du *Prieur*, pour être emploiées aux bâtimens & aux réparations de l'Eglise Cathédrale de l'Ordre, & l'Héritier devoit faire dire cent Messes pour lui. Pendant sa vie il devoit faire présent à l'Eglise d'un Calice & de tous les Ornemens Sacerdotaux, sur lesquels il faisoit mettre ses armes en broderie, pour servir à un Chapelain à dire la Messe. Lors qu'il en étoit mort un, on en donnoit aussi-tôt avis à tous les autres, & on les invitoit à assister au Service qui se faisoit pour lui: chacun aportoit quatre Cierges du poids de 100. livres, & amenoit avec soi deux valets. Ils portoient en cette occasion un habit blanc comme les Chartreux. En se retirant après le Service ils laissoient pour l'amour de Dieu par présent aux Péres de l'Eglise tout ce qu'ils avoient aporté. Mais dans la suite leur habit blanc fut changé en noir, pour marquer plus de tristesse; & en ce même tems-là il fut ordonné aux Chevaliers de demeurer neuf jours sans porter leur Colier. On pend aussi alors dans l'Eglise le Colier, l'Etendard, les Armes & toute l'armure du Défunt. Après cela les Chevaliers s'assemblent & font élection d'un nouveau Confrére, pour remplir la place vacante. L'an 1518. Charles III. étant à

Chambery, poussé par un zèle de dévotion, consacra de nouveau cet Ordre à la Ste. Vierge, & réforma le Colier en y faisant aplication des emblêmes ci-dessus raportez. Il le composa de deux rameaux d'or, qui se continuoient entre les lacs d'amour & les roses, & où les quinze Mistéres Joyeux étoient représentez en or émaillé, par cinq roses blanches, cinq rouges, & cinq rouges & blanches, mêlées les unes parmi les autres.

L'image de l'Annonciation de la Vierge pend au Colier avec deux nœuds, qu'on nomme les Liens de l'amour divin. Tout cet ornement ensemble vaut la somme de 200. écus d'or. Cette réforme a donné beaucoup d'autorité à l'Ordre & l'a mis dans une haute considération. Le Duc Charles-Emanuel II. en transféra la Chapelle sur la montagne de Turin, en l'hermitage de Camaldule, où il fit bâtir un Couvent, & il y fit porter tous les ornemens qui étoient à Pietra Santa. Le manteau de Cérémonie étoit de soie cramoisi, traînant à terre, frangé & bordé de Lacs d'amour, de fin or & de roses, doublé d'armoisin blanc, suivant les Statuts. Néanmoins il y a beaucoup d'aparence que ce manteau n'étoit que pour le Chef de l'Ordre. Emanuel-Philbert le leur fit porter bleu doublé de taffetas blanc ; & enfin sous Charles-Emanuel il fut changé en couleur d'amarante, doublé de bleu rayé d'argent. Le blason de l'Ordre est de gueules à la croix d'argent, telle qu'Amédée la portoit au siége de Rhodes ; pour marque de la vigoureuse résistance qui avoit été faite aux furieux assauts des Infideles.

Les nouveaux Statuts furent jurez par le Duc de Savoye qui se déclara Chef & Souverain de l'Ordre, par Philippe de Savoye, Comte de Geneve, son Frere, Jean Comte de Geneve & Thomas de Valpergue Comte de Mazin, qui furent les premiers qui reçurent l'Ordre après ce changement. Les Chevaliers continuerent à tenir leurs assemblées dans la Chartreuse de Pierre-Châtel, jusqu'à l'an 1600. que la Bresse & le Bugey ayant été échangez avec le Marquisat de Saluces par Henri IV. Roi de France & Charles Emanuel Duc de Savoye, & par ce moyen la Chartreuse de Pierre-Châtel se trouvant de la dépendance de la France; le Duc de Savoye ordonna que les Chapitres de l'Ordre se tiendroient dans l'Eglise de S. Dominique à Montmeliand; & le Prince ayant fait bâtir l'an 1627. un Ermitage de Camaldules sur la montagne de Turin, il y transfera les Chapitres de l'Ordre, comme on l'a dit. Voici la succession Chronologique des Grands-Maîtres & des Chevaliers, suivant le Catalogue de Capré.

E

SUC CHRONOLOGIQUE

DES

GRANDS-MAITRES

Et CHEVALIERS

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	*de l'Ordre de l'Annonciade ou du Colier en Savoye.*	Ans de leur Maitrise.
I.	1362	AMEDE'E VI. Comte de Savoye, furnommé le Comte Verd, Fondateur, premier Chef & Souverain de l'Ordre. . . .	21.
		CHEVALIERS.	
		Amedée ou Amé, Comte de Geneve.	
		Antoine, Seigneur de Beaujeu & de Dombes.	
		Hugues de Chalons, Baron & Sire d'Arlay.	
		Aymon de Geneve, Seigneur d'Authon & de Varey.	
		Jean de Vienne, Seigneur de Roland, &c. Amiral de France.	
		Guillaume de Grandfon, Seigneur de Ste. Croix.	

Guil-

ombre des rands-aîtres.	Ans de J. C.		
		Guillaume de Cl… , Seigneur de M… &c.	A
		Roland de Veyssi, Gentil-homme de Bourbonnois.	
		Etienne, Batard de la Baume, Seigneur de St. Denis de Chausson en Bugey &c.	
		Gaspar de Montmayeur &c.	
		Barle de Forax.	
		Thennard de Menthon.	
		Amé de Bonivard.	
		Richard Musard, Gentil-homme Anglois.	
II.	1383	AMEDE'E VII. dit le Comte Rouge, second Chef & Souverain de l'Ordre	27
		CHEVALIERS.	
		Aymon de Chalant, Seigneur de Fenis &c.	
		Eudes de Villars, Seigneur de Montillier &c.	
		Hyblet de Chalant, Seigneur de Chastillon &c.	
		Jean de Vernay, Seigneur de la Rochette.	
		Humbert de Luyrieux.	
		Thomas de Geneve, Seigneur de Lullin.	

		Ans de leur Maîtrise.
1410	AMEDÉE VIII. Premier Duc de Savoye, élu Pape au Concile de Bâle sous le nom de FELIX V. troisième Chef & Souverain de l'Ordre. .	30.

CHEVALIERS.

Louïs de Savoye, Prince de la Morée, Oncle du Duc Amedée VIII.
Odo de Villars, Seigneur de Baux &c.
Jean de la Baume, Comte de Montrevel.
Humbert de Villart-Sexel.
Boniface de Chalant, Seigneur de Fenis.
Antoine de Grolée.
Girard de Ternier.
Jean de la Chambre.
Jean de Lugny.
Thomas, Marquis de Saluces.
Amé de Savoye, Prince de Piémont.
Jean Panserot, de Serraval.
Geoffroy de Charny.

Nombre des Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Loüis de Montjoye.	
		Jacques de Villette.	
		Gaspard de Montmayeur.	
		Humbert de Villars.	
		Jacques de Miolans.	
		François de Bussy.	
		Loüis de Savoye, Comte de Geneve.	
		Loüis, Marquis de Saluces.	
		Humbert, Bâtard de Savoye.	
		Richard de Montchenu.	
		Jean de Montluel.	
		Manfroy de Saluces.	
		Loüis, Bâtard d'Achaye.	
		Philippe de Savoye, Comte de Geneve.	
	1440	Loüis, Duc de Savoye, quatrième Chef & Souverain de l'Ordre.	25.
		CHEVALIERS.	
		Amé de Savoye, Prince de Piémont.	
		Janus de Savoye, Comte de Geneve.	
		Philippe de Levis, premier Comte de Villars.	
		François de Chalant, premier Comte de ce nom.	
		Guillaume de Menthon.	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtriſe.
		Jean de Seyſſel.	
		Guillaume de Geneve, Seigeur de Lullin.	
		François de la Palu.	
		Guillaume de Luyrieux.	
		Jacques de la Baume.	
		Jacques de Chalant.	
		Jacques de Montmayeur.	
		Pierre de Grolée.	
V.	1465	AMEDE'E IX. dit le Bienheureux, cinquième Chef & Souverain de l'Ordre.	7.
		CHEVALIERS.	
		Claude de Seyſſel, Seigneur d'Aix.	
		Loüis de Chalant.	
		Claude de Bourgeois.	
		Janus de Geneve, Seigneur de Lullin.	
VI.	1472	PHILBERT. I. Duc de Savoye, ſixième Chef & Souverain de l'Ordre.	10.
VII.	1482	CHARLES I. ſurnommé le Guerrier, Duc de Savoye, ſeptième Chef & Souverain de l'Ordre.	9.

CHE-

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		CHEVALIERS.	
		Hugues de la Palu. Philibert de Chalant.	
VIII.	1491	CHARLES-JEAN-AME', Duc de Savoye, huitième Chef & Souverain de l'Ordre.	6.
IX.	1497	PHILIPPE I. Duc de Savoye, neuvième Chef & Souverain de l'Ordre. - -	1.
X.	1498	PHILBERT II. surnommé le Beau, Duc de Savoye, dixième Chef & Souverain de l'Ordre. - -	20.
XI.	1518	CHARLES III. Duc de Savoye, onzième Chef & Souverain de l'Ordre.	50.
		CHEVALIERS.	
		Philippe de Savoye, Comte de Genevois, &c. François de Luxembourg, Vicomte de Martigues. Jean de Grueres. Thomas de Valpergue. Claude de Savoye, Seigneur de Raconis. Jacques de Miolans.	

René

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		René de Chalant.	
		Honorat Beumaldy, Baron de Beuil.	
		Jean Philbert de la Palu.	
		Guillaume de Vergy.	
		Claude de Stavaye, Evêque de Belley.	
		François de la Baume.	
		Bertholin de Montbel.	
		Charles de la Chambre.	
		Aymé de Geneve, Seigneur de Lullin.	
		Sebaſtien de Montbel.	
		Pierre de Buſſy.	
		Jean de la Chambre, premier Marquis de ce nom.	
		Jean de la Palu.	
XII.	1568	EMANUEL PHILIBERT, Duc de Savoye, douzième Chef & Souverain de l'Ordre.	13.
		CHEVALIERS.	
		Charles Emanuel, Prince de Piémont.	
		Philippe de Savoye, Comte de Raconis.	
		Claude de Savoye, Comte de Pancalier.	
		André Provana, Seigneur de Leiny &c.	

Jean

Nombre des candidatures.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Jean François Coste, Comte d'Arignan &c.	
		Jean Thomas de Valpergue.	
		Laurent de Gorrevod.	
		Pierre de Maillard.	
		Gaspard Capois, Evêque d'Ast.	
		Charles Emanuel de Savoye, Prince de Genevois.	
		Bernardin de Savoye.	
		Prosper de Geneve.	
		Jean Federic Madruzze.	
		Philippe d'Este, Marquis de S. Martin.	
		Jerôme de la Rovere, Archevêque de Turin.	
		Don Amé de Savoye, fils donné du Marquis de St. Rambert.	
		Federic Ferrero.	
		Louïs de la Baulme, Prince de Stienbusc.	
		Robert Rover Sainseverin, Grand Ecuyer de Savoye.	
		Thomas Isnard de Castello.	
		Besse Ferrero Fiesque.	
		Honorat II. Grimaldy.	
		François Martinengue, Grand Ecuyer de Savoye.	
		Enée Pie de Savoye.	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
XIII.	1581	CHARLES EMANUEL I. Duc de Savoye, treizième Chef & Souverain de l'Ordre. . . .	

CHEVALIERS.

Claude de Chalant, Grand-Maître de Savoye.
Jean Baptiste de Savoye, Grand Chambellan.
Jean Louïs de la Chambre, Vicomte de Maurienne.
Octaviain de S. Vital.
Charles Palavicin.
Ascanio Bobba, Grand Chambellan.
Michel Bonelli.
Henri de Savoye, Marquis de S. Sorlin.
Gaspar de Geneve, Marquis de Lullin.
Philippe-Emanuel de Savoye, Prince de Piémont.
Victor-Amé de Savoye.
Charles de Simiane, Marquis de Roat, &c.
Michel-Antoine de Saluces.

Char-

nbre des nds-ltres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Charles-François Manfroy de Lucerne.	
		Guiron de Valpergue.	
		François Ville.	
		Annibal Grimaldy.	
		Claude de Rie.	
		Charles-Philibert d'Este, Marquis de S. Martin.	
		Nicolas de Watteville, Marquis de Versoye &c.	
		Charles-Emanuel de la Chambre.	
		Ernest de Molard.	
		Jacques-Antoine de la Tour.	
		Pierre de la Chambre.	
		Louïs Grimaldy, Evêque de Vence.	
		François-Philibert Ferrero Fiesque.	
		Nicolas S. Martin d'Aglié.	
		Philibert Scaglia, Comte de Verruë &c.	
		François Arconas, Milanois.	
		Guide de S. George.	
		Philibert Milliet.	
		Sigismond d'Este, Marquis de S. Martin.	
		François Spinola, Grand-Maître d'Hôtel.	
		Guillaume François Chabo.	

Jean

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise
		Jean Comte de Nassau, Ambassadeur de Savoye auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies.	
		Antoine de Valpergue.	
		François-Thomas de Savoye, Prince de Carignan.	
		Jacques Paillard d'Urfé de Lascaris &c.	
		Philibert Mercurin Arborio.	
		Bernardin Parpaille, Comte de la Bastie, &c.	
		Pierre de Duyn.	
		Emanuel Solar, Ambassadeur à Mantouë & puis en France.	
		Coureno Rover, Gentilhomme de la Chambre.	
		Cleriade de Geneve.	
		François Damas, Baron de S. Reran.	
		Guide Ville, Marquis de Cillan &c.	
		François de Brichanteau-Nangis, Maréchal de Camp général.	
		Charles-François de Valpergue.	
		François René de Saluces.	
		Honorat d'Urfé, Marquis	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		quis de Châteaumorant.	
		Louïs de la Chambre, dit de Seyssel.	
		Albert Bobbe, Marquis de Graglie.	
		Bertrand de Seyssel.	
		Auguste-Manfroy Scaglia, Conseiller du Conseil d'Etat Secret.	
		Gaspar Purpurat, Gouverneur de Turin.	
		Jean Michel Asinar de Ville, Gouverneur de Turin.	
IV.	1630	VICTOR-AMÉ, Duc de Savoye, quatorzième Chef & Souverain de l'Ordre.	8.
		CHEVALIERS.	
		Jean Aureille Arborio.	
		Paul Besse Ferrer Fiesque, Prince de Messeran.	
		Philibert Carret, Grand Ecuyer.	
		Jean-François de Sales, Evêque & Prince de Geneve.	
		Louïs de S. Martin d'Aglié.	
		Claude Hieronisme de Chabo.	

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Paul-Emile S. Martin de Parelle.	
		Antoine Ponte, Grand-Maître d'Hôtel de Madame Royale.	
XV.	1638	FRANÇOIS HYACINTHE, Duc de Savoye, quinzième Chef & Souverain de l'Ordre. . .	I.
		CHEVALIERS.	
		Jafre Bens, Seigneur de Santena.	
		Amé du Puy, Marquis de Vaguere &c.	
		Afcagne Boba, Marquis de Graye &c.	
		Jules Rangon, Marquis de Maifon blanche.	
		Alerame Blandrate, Grand Chambellan du Cardinal de Savoye.	
		Michel Antoine de Saluces.	
		Arduin Valpergue de Rivare.	
		François Provane de Leiny.	
		Hieronifme de Roffillon.	
		Jean Dominique Doria.	
		Albert Evêque de Geneve, Marquis de Lullin.	

An-

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Antoine Marie Tiſſon.	
XVI.	1639	CHARLES-EMANUEL II. Duc de Savoye, ſeiziéme Chef & Souverain de l'Ordre, . . .	36.
		CHEVALIERS.	
		Jean Louïs du Mas de Caſtellane.	
		Paul Millet, Evêque & Prince de Maurienne.	
		Maurice de Savoye, Oncle de S. A.R. Cardinal, puis marié avec ſa Niéce.	
		Emanuel-Philibert-Amé de Savoye, fils aîné du Prince François-Thomas.	
		Charles-Emanuel-Philibert-Hiacynthe de Simiane, Grand Chambellan de Savoye.	
		Octaviain de S. Martin d'Aglié, Grand Ecuyer.	
		Philippe, de S. Martin d'Aglié.	
		Jean de Wille-Carde, Grand-Maître d'Hôtel.	
		Charles-Emanuel Palavicin.	

LXVI.

Les Chevaliers de Ste. Brigitte *en Suède.*

An de J. C. 1366.

Ce qui a donné lieu à quelques Auteurs de croire que Ste. Brigitte avoit institué un Ordre Militaire pour résister aux incursions des Barbares & s'oposer aux Heretiques, c'est sans doute ce que nous lisons dans le Livre des Revelations de cette Sainte, que *Jesus-Christ* lui fit connoître combien lui étoit agréable le vœu de ceux, qui, sous le nom de Chevaliers, s'engageoient de défendre & maintenir par la force des armes les interêts de l'Eglise & de la Religion Catholique. Mais que ce même Sauveur s'étant plaint à la Sainte, que ces Chevaliers s'étoient éloignez de lui, qu'ils méprisoient ses paroles, faisoient peu de cas des maux qu'il avoit endurez dans la Passion, & de ce que conduits pas l'esprit de superbe ils aimoient mieux mourir à la guerre dans la seule vuë d'acquerir de la gloire & de s'attirer l'estime des hommes, que de vivre dans l'observance de ses Commandemens ; il lui avoit néanmoins déclaré, que si ces Chevaliers vouloient retourner à lui, il étoit prêt de les recevoir, & qu'en même tems il lui prescrivit la maniere qui lui seroit la plus agréable, & les ceremonies qui se devoient observer quand ils s'engageoient à son service. C'étoit, selon le même Livre des Revelations de Sainte Brigitte, que chaque Che-



…evalier de Ste. Brigitte en Suede.

Chevalier devoit venir avec ſon Cheval juſqu'au Cimetiere de l'Egliſe, où ayant mis pié à terre & laiſſé ſon cheval, il devoit prendre ſon manteau, dont la ligarure, devoit ſe mettre ſur le front, pour marque de la Milice & de l'obéïſſance auxquelles il s'engageroit pour la defenſe de la Croix. L'Etendard du Prince devoit être porté devant lui, pour marquer qu'il devoit obéïr aux Puiſſances de la Terre dans toutes les choſes qui ne ſont pas contraires à Dieu. Etant entré dans le Cimetiere, le Clergé devoit venir au devant de lui avec la Banniere de l'Egliſe, ſur laquelle étoit peinte la Paſſion de Notre Seigneur, afin qu'il aprît qu'il devoit prendre la défenſe de l'Egliſe & de la Foi, & devoit obéïr à ſes Superieurs. En entrant dans l'Egliſe, l'Etendard du Prince devoit demeurer à la porte: il n'y avoit que la Banniere de l'Egliſe qui devoit y entrer, pour montrer que la puiſſance Divine precede la ſeculiere, & que les Chevaliers ſe devoient plutôt mettre en peine des choſes ſpirituelles que des temporelles. Il devoit entendre la Meſſe, & à la Communion, le Roi ou celui qui tenoit ſa place, s'aprochant de l'Autel devoit mettre une épée à la main du Chevalier, en lui diſant, qu'il lui donnoit cette épée, afin qu'il n'épargnât pas ſa vie pour la Foi & pour l'Egliſe, pour détruire les ennemis de Dieu, & proteger ſes amis. En lui donnant le Bouclier, il devoit lui dire, que c'étoit pour ſe défendre auſſi contre les ennemis de Dieu, pour donner ſecours aux Veuves & aux Orphelins, & pour augmenter l'honneur & la gloire de Dieu; & enſuite,

lui mettant la main ſur le cou, il devoit lui dire, qu'il étoit ſoumis au joug de l'obéiſſance.

On voit auſſi en d'autres endroits des mêmes Revelations la formule des vœux & de la Profeſſion de ces Chevaliers, qui devoit être conçue en ces termes. „ Moi infirme Creature, qui ne ſouffre mes maux qu'avec peine, „ qui n'aime que ſa propre volonté, & dont „ la main n'a point de vigueur, lorsqu'il s'agit de fraper, promets à Dieu & à vous qui „ êtes mon Supérieur, m'obligeant avec ſerment de défendre l'Egliſe contre ſes Ennemis, d'encourager les amis de Dieu, de faire du bien aux Veuves & aux Orphelins, de „ ne jamais rien faire contre l'Egliſe Catholique & contre la Foi, & me ſoumets à recevoir la correction s'il arrive que je commette quelque faute, afin que l'obéiſſance à laquelle je ſuis lié, me faſſe éviter le pêché, & „ renoncer à ma propre volonté, & que je „ puiſſe avec plus de ferveur ne m'attacher „ qu'à celle de Dieu & à la vôtre.

Voilà ſans doute ce qui fait dire à quelques Auteurs, que les nouvelles Doctrines qui s'étoient établies en Pruſſe & dans la Livonie, ayant auſſi paſſé en Suede, la Reine Sainte Brigitte jugea à propos d'inſtituer cet Ordre, pour les combattre, & exterminer tous ceux qui les profeſſoient, ce qui ſe fit ſelon eux, l'an 1366. que cette Reine donna pour marque aux Chevaliers une Croix bleuë, à peu près ſemblable à celle de Malthe, avec des flammes au deſſous, qui repréſentoient ſon zele enflammé pour la foi, & ſa charité ardente pour le prochain.

chain. Que les Statuts qui leur furent prescrits par la même Reine, aussi bien que leur armure, étoient aussi semblables à ceux des Chevaliers de Malthe. Enfin que cette Princesse pourvut l'Ordre de très-bons revenus; & que le tout fut confirmé par le Pape Urbain V. sous la Régle de S. Augustin. Mais que dans la suite, le changement de Religion qui arriva dans ce Royaume, donna lieu aux Chevaliers de s'éloigner des Règles de leur institut, si bien qu'ils n'en conservent plus rien que le titre de Chevaliers & l'avantage des revenus qu'ils en tirent; & que lors qu'ils alloient à la guerre, ils portoient dans leurs Etendards la Croix de l'Ordre d'un côté, & de l'autre trois Couronnes d'or qui sont les armes du Royaume.

Mais le témoignage de ces Auteurs, du nombre desquels est Schoonebeck & M. Hermant, n'empêche pas qu'on ne puisse croire que cet Ordre est supposé, & qu'il n'a jamais subsisté. En effet, comment Sainte Brigitte pourroit-elle avoir institué cet Ordre en Suède en 1366. elle qui avoit quitté ce Royaume dès l'an 1345. ou 1346. pour se retirer à Rome où elle demeura toujours depuis ce tems-là? Comment pourroit-elle avoir assigné de gros revenus à cet Ordre, puisque deux ans après la mort de son Mari, qui arriva en 1343. ou 1344. au plus tard, elle fit le partage de ses biens entre ses enfans, disposa de tout ce qui pouvoit la distraire du service de Dieu, & que pour se faire pauvre pour l'amour de J. C. elle s'étoit mise dans la dépendance d'une personne à qui elle avoit abandonné le peu de bien qui lui étoit

resté, comme nous le lisons dans la vie de cette Sainte ; Elle n'avoit point épousé un puissant Prince de Suède, comme quelques Auteurs veulent le persuader. S'il étoit Prince de Nericie, il ne possedoit point cette Province en Souveraineté ; & Sainte Brigitte n'eut jamais le titre de Reine. Enfin s'il étoit vrai que cet Ordre prétendu eût été approuvé par Urbain V, la Bulle de la Canonisation de Sainte Brigitte en auroit sans doute fait mention, aussi-bien que de l'*Ordre du Sauveur* qui fut approuvé par le même Pape, & dont il est parlé dans cette Bulle, comme ayant été institué par cette Princesse.

Il y a donc bien de l'apparence, que ce sont les Revelations de Ste. Brigitte, où il est parlé de Chevaliers, des qualitez qu'ils doivent avoir, des ceremonies qui doivent s'observer à leur réception & de la maniere dont ils doivent prononcer leurs vœux, qui auront fait croire que cette Sainte parloit d'un Ordre Militaire qu'elle avoit elle même institué. Au lieu que ce qui est dit dans les Revelations touchant les Chevaliers, ne regardent que la Chevalerie en general, & que les Ceremonies qui y sont marquées, étoient à peu près les mêmes qui se pratiquoient en plusieurs Provinces à la réception des Chevaliers, qui avoient aussi presque par tout les mêmes obligations.

Le Pere Heliot, de qui je tire cette Critique, en raporte pour exemple celui de Guillaume Comte de Hollande, lequel, avant que d'être couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, fut fait Chevalier à Cologne l'an 1248, parce qu'il n'é-

n'etoit encore qu'Ecuyer, & que les Loix de l'Empire portoient, que l'Empereur ne devoit point être couronné qu'il ne fût Chevalier. C'est pourquoi le Roi de Bohème le fit Chevalier, & voici les Cérémonies qui se pratiquerent en cette occasion.

La Messe ayant été celebrée par le Cardinal Pierre Capuccio du tître de St. George au voile d'or, le Roi de Boheme après l'Evangile présenta à ce Prélat le Comte de Hollande, en lui disant: „ Nous présentons à Votre Reve-„ rence cet Ecuyer, suppliant très-humble-„ ment votre Paternité de recevoir sa profes-„ sion & ses vœux, afin qu'il puisse entrer dans „ notre Societé Militaire". Le Cardinal dit au Comte:„ selon l'Etimologie du mot de Che-„ valier, il faut que celui qui veut combattre, „ ait une grandeur d'ame, qu'il soit de condi-„ tion libre, qu'il soit courageux, & qu'il ait „ beaucoup d'adresse. Qu'il ait une grandeur „ d'ame, afin qu'il ne se laisse point abattre „ dans l'adversité; qu'il soit de condition li-„ bre par sa naissance; qu'il se fasse honneur „ par ses liberalitez; qu'il témoigne du coura-„ ge lorsqu'il commandera, & qu'il donne des „ preuves de son adresse dans les occasions. „ Mais avant que de prononcer les vœux de „ votre Profession, afin que vous ne les fassiez „ pas sans savoir à quoi vous vous obligez, „ écoutez les règles de Chevalerie. Il faudra „ entendre tous les jours la Ste. Messe, ex-„ poser votre vie pour la défense de la Foi Ca-„ tholique, garentir du pillage l'Eglise & ses „ Ministres, proteger les Veuves & les Or-phelins,

„ phelins, éviter les guerres injustes, accep-
„ ter les Duels pour delivrer l'innocent; ne
„ point aliener les biens de l'Empire, & vi-
„ vre devant Dieu & devant les hommes sans
„ aucun reproche. Ce sont là les regles de
„ Chevalerie, & si vous les observez fidelement,
„ sachez que vous acquererez beaucoup de
„ gloire en cette vie, & que vous jouïrez
„ après votre mort de l'Eternité bienheureu-
„ se".

Après cela le Cardinal prit les mains du Comte de Hollande, & les ayant serrées dans le Messel, où l'on venoit de lire l'Evangile, il lui demanda s'il vouloit recevoir l'Ordre de Chevalerie au nom du Seigneur, & faire profession de cet Ordre conformément à la Régle qu'il venoit de lui expliquer. Le Comte ayant répondu qu'il le vouloit recevoir, le Cardinal lui donna sa profession par écrit, qu'il prononça en ces termes: *Moi Guillaume de Hollande, Prince de la Milice, Vassal du S. Empire & étant libre, fais serment de garder la régle de Chevalerie en présence de Monseigneur Pierre Cardinal Diacre du tître de S. Georges au voile d'or & Legat du S. Siége, par ces Saints Evangiles que je touche avec la main.* Le Roi de Bohème lui donna ensuite un grand coup en lui disant: *Souvenez vous en l'honneur de Dieu Tout-puissant, que je vous fais Chevalier & vous reçois avec joye dans notre societé, & souvenez vous aussi que J. C. a reçu un soufflet, qu'on s'est mocqué de lui devant le Pontife Anne; qu'il a été revêtu d'une robe, qu'il a souffert des railleries devant le Roi Herode, & qu'il a été exposé tout nud & attaché à une Croix. Je vous*



ous prie d'avoir toujours [illegible]
res de celui dont [illegible]
urs la Croix. Après [illegible]
s fortirent de l'Eglise [illegible]
t des timbales. [illegible]
e avec le fils du Roi de [illegible]
aine l'épée à la main [illegible]
er à faire les fonctions [illegible]
oit d'être honoré.

Voilà quelles étoient [illegible]
l'observoient en Allemagne [illegible]
hevalier dès l'an [illegible]
bligations, qui [illegible]
bligations & aux ceremo[illegible]
ui étoient en Suède [illegible]
te. Brigitte commença [illegible]
Chaque p[illegible]
en avo[illegible]
life y [illegible]
emain[illegible]
Au[illegible]
Bar[illegible]

fait aussi plusieurs Rois de France le jour de leur Couronnement. Et lorsque l'Empereur Sigismond vint en France l'an 1416. sous le Regne de Charles VI. qui lui permit de prendre séance au Parlement de Paris, ce Prince y entendit plaider une cause pour la possession de la Senechaussée de Baucaire ou de Carcassonne, qui étoit contestée entre les nommez de Postel-lau & de Signet. Comme le premier reprochoit à Signet, qu'il ne la pouvoit posseder à cause qu'il n'étoit pas Chevalier, l'Empereur fit aprocher Signet, & prenant l'épée d'un de ses Gentilshommes, il la lui donna; lui fit chausser les éperons dorez, & de cette sorte le fit Chevalier, en disant à sa partie, que la raison qu'il alleguoit ne subsistoit plus, puisqu'il l'avoit fait Chevalier. Ces remarques ne seront pas inutiles pour distinger les Ordres de Chevalerie véritables d'avec ceux qui sont supposez & chimeriques.



Chevalier de l'Ecu d'Or.



Chevalier de l'Ecu d'or ou Vert

rouge, brodée d'or, & dessus ce [illegible] *Esperance*, en même broderie. Cette ceint [illegible] oit à boucles & ardillons de fin or, ébarbillonnez & déchiquetez en émail vert, comme la tête d'un Chardon.

Aux grandes Fêtes [illegible] particuliérement à celle de la Purifi [illegible] e Prince tenoit table ouverte aux [illegible] ers, qui étoient vêtus de soutanes de [illegible] rnat avec de larges manches, cei [illegible] res dont on vient de parler. Sur [illegible] ils avoient un Manteau bleu [illegible], do [illegible] é de satin rouge, & le grand [illegible] uer de l'[illegible] re du poids de dix marcs, fe [illegible] nt à b [illegible] cles & ardillons d'or par-derriére. Il étoit [illegible] osé de lozanges entiéres & de demies, [illegible] ouble orle, émaillées de vert, percées à [illegible], remplies de fleurs de lis d'or & du mot [illegible] *ance*, en lettres capitales à l'antique. Au bout du Colier pendoit sur l'estomac un ovale, dans lequel étoit l'image de la Vierge Marie, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, avec un Croissant de même sous ses piés, & au bout une tête de Chardon émaillé de vert. Leurs chapeaux étoient de velours vert rebrassez de panne de soie cramoisi, sur le retroussement desquels étoit l'Ecu d'or avec la devise *Allen*.

Joseph de Michielis leur attribuë un autre Colier, composé de trois croix, deux fleurs de lis & deux fleurs de chardon, au bas duquel pend une petite image de la Ste. Vierge dans une Médaille, & celui qui a mis au jour le livre des Armes des Ordres Militaires, imprimé à Paris en 1671. y ajoûte les armes

d'Or-

LXVII.

LES CHEVALIERS DE L'ECU D'OR OU VERT, ET DE NÔTRE DAME DU CHARDON,

En France.

An de J. C. 1370.

LOuïs II. Duc de Bourbon, Comte de Clermont en Forez, Seigneur de Beaujeu & de Dombes, Pair & Grand Chambrier de France, ayant assemblé la principale Noblesse de son Pays, le premier jour de l'an 1369. leur dit qu'il vouloit les étrenner d'un Ordre Militaire, dit de *l'Ecu d'or*, qui avoit pour Devise l'*Esperance*, avec une bande ou tour de perles où étoient ces mots, *Allen Allen*, qui vouloient dire, *Allons ensemble au service de Dieu, & unissons-nous pour la défense de notre pays.* L'année suivante, selon quelques Auteurs, après son mariage avec Anne Dauphine, fille unique de Beraud, Comte de Clermont & Seigneur de Mercœur, il institua cet Ordre, & en fit la premiére cérémonie, le jour de la Purification de la Vierge, dans l'Eglise de Moulins. Il créa vingt-six Chevaliers, gens sans reproche, celebres par leur noblesse & leur valeur, dont le Prince & ses successeurs Ducs de Bourbon devoient être Chefs & Souverains. Ces Chevaliers étoient obligez de porter en tout tems une ceinture de couleur bleu-céleste, doublée de satin rouge,

rouge, brodée d'or, & dessus ce mot *Esperance*, en même broderie. Cette ceinture fermoit à boucles & ardillons de fin or, ébarbillonnez & déchiquetez en émail vert, comme la tête d'un Chardon.

Aux grandes Fêtes, & particuliérement à celle de la Purification, ce Prince tenoit table ouverte aux Chevaliers, qui étoient vêtus de soutanes de damas incarnat avec de larges manches, ceintes des ceintures dont on vient de parler. Sur cette soutane ils avoient un Manteau bleu-céleste, doublé de satin rouge, & le grand Colier de l'Ordre du poids de dix marcs, fermant à boucles & ardillons d'or par-derriére. Il étoit composé de lozanges entiéres & de demies, à double orle, émaillées de vert, percées à jour, remplies de fleurs de lis d'or & du mot *Esperance*, en lettres capitales à l'antique. Au bout du Colier pendoit sur l'estomac un ovale, dans lequel étoit l'image de la Vierge Marie, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, avec un Croissant de même sous ses piés, & au bout une tête de Chardon émaillé de vert. Leurs chapeaux étoient de velours vert rebrassez de panne de soie cramoisi, sur le retroussement desquels étoit l'Ecu d'or avec la devise *Allen*.

Joseph de Michielis leur atribuë un autre Colier, composé de trois croix, deux fleurs de lis & deux fleurs de chardon, au bas duquel pend une petite image de la Ste. Vierge dans une Médaille, & celui qui a mis au jour le livre des Armes des Ordres Militaires, imprimé à Paris en 1671. y ajoûte les armes d'Or-



Chevalier du Chardon.

tenum ex Liliis & quatuor foliis aut floribus Cardui, crucem in eodem statuentibus, cum inscriptione Esperance *ornamento datum.* C'est-à-dire: *Il a renouvellé l'Ordre Militaire de Notre Dame du Chardon, auquel il a donné pour ornement un Colier d'or ou d'argent composé de Lis & de quatre feuilles ou fleurs de Chardon qui y formoient une Croix, avec ce mot* Esperance. A l'égard des habits de ces Chevaliers, les Auteurs en font peu de mention: ils disent seulement qu'ils étoient semblables à ceux des Chevaliers de la Toison d'or, dont nous parlerons ci-après. L'habillement que l'on a fait graver ici, d'après celui du P. Heliot, est tel qu'il se trouve dans la Bliotheque du Roi de France.

Les premiers qui reçurent cet Ordre, furent Henri de Montagu, Seigneur, de la Tour, Guichard Dauphin d'Auvergne, Griffon de Montagu, Hugues de Chastellus, l'aîné de Chastelmorant, le Sire de Chastel de Montague, l'aîné de la Palisse, Guillaume de Vichi & quelques autres. Le Duc de Bourbon dit à ces nouveaux Chevaliers, qu'il desiroit que tous ceux qui reçevroient cet Ordre à l'avenir, & ceux qui l'avoient reçu, vécussent comme freres, se donnassent secours les uns aux autres, fissent toutes les actions d'honneur qui conviennent à des Chevaliers & Gentilshommes, & qu'ils s'abstinssent de jurer & de blasphemer le nom de Dieu. Il leur commanda sur tout de porter honneur aux Dames & aux Demoiselles, de ne pas souffrir que l'on parlât d'elles en mauvaise part, & de ne point mal parler les uns des autres. Il les exhorta aussi à

se

'Orléans, ſavoir d'azur ſemé de fleurs de lis 'or, à la barre de gueules; & il met ce Coer autour de l'écu, avec une Couronne ouerte composée de lis & de fleurons. Voici 'aplication qu'il fait de toutes ces choſes. .a couleur bleuë de la fleur de Chardon marque, dit-il, la fin pour laquelle l'homme eſt réé, & qu'il faut qu'un Chevalier élève oujours ſon cœur au Ciel, vivant toujours lans l'eſpérance de le poſſéder. Le Lis eſt le imbole de la pureté qui eſt néceſſaire pour arvenir à ce ſouverain bien. Comme le Charlon eſt armé pour ſe défendre lui-même, le Chevalier doit être toujours prêt & comme ous les armes, pour ſa propre défenſe & pour elle du prochain.

Il y a eu auſſi des Ecrivains qui ont dit que e Duc avoit inſtitué cet Ordre pour étendre es limites de ſon Duché, & pour prêter ſeours avec ſes fréres Philippe & Jean au Duc 'Orléans contre le Duc de Bourgogne; & que 'eſt dans cette vuë qu'ils avoient joint le Lis à la fleur de Chardon. Elie Ashmole croit que orſque le Duc Loüis étoit priſonnier de guerre n Angleterre, dans le Château de Windſor, & qu'il y eut vu la magnificence des Chevaiers de la Jarretiere, il fit deſſein d'inſtituer auſſi un Ordre de Chevalerie, lorſqu'il ſe veroit de retour dans ſon Duché. Pour Menens, il ſemble qu'il ſoit d'opinion que cet Ordre eſt plus ancien, & qu'il a ſeulement été établi par Loüis de Bourbon; car voici comme il en parle: *Ordinem Equeſtrem Cardui D. Virginis inſtauravit; Collare aureum ſive argen-*

 teum

que l'Abbé Giustiniani mette l'établissement de cet Ordre en 1430. il dit positivement que l'on en doit mettre l'Institution en 1370. selon l'Histoire des Ordres Militaires imprimée à Paris en 1671. à laquelle il faut ajouter foi, puis qu'elle a été composée en France où cet Ordre a pris son origine. Voici ses paroles, *Per questa Autorità Istorica che per essere originata in Francia, dove quest' Ordine trasse i principii, merita fede, parve doversi dare l'anno a tale institutione* 1370.

Il y a plus: Comme l'Auteur de cette Description des Ordres Militaires en a attribué la fondation à un Charles II. Duc de Bourbon, l'Abbé Giustiniani fait voir que ce Charles de Bourbon ne peut pas en avoir été le Fondateur; & bien loin d'en attribuer la fondation à Philippe II. Duc de Bourgogne, comme prétend M. Herman, il dit que c'est Loüis II. & non pas Charles de Bourbon qui en a été l'Instituteur: *da tale essame ben si vede che Lodovico II. non Carlo Duca di Borbon fù l'Institutore di questo Ordine.* Et dans un autre endroit où il corrige aussi Michielis, qui avoit avancé que Loüis de Bourgogne étoit le fondateur de cet Ordre, il dit: *fù Lodovico Duca di Borbone l'institutore & non di Borgogna, come scrive Michieli.* Enfin si M. Herman avoit seulement jetté les yeux sur la Chronologie des Grands-Maîtres de cet Ordre qui se trouve dans l'Abbé Giustiniani, & que nous allons transcrire ici, il ne l'auroit pas accusé d'avoir fait Philippe II. Duc de Bourgogne Instituteur de cet Ordre, puisqu'il met à la tête de ces Grands-Maîtres ou Chefs de l'Ordre, Loüis II. Duc de Bourbon en 1370. comme on le va voir.

SUC-

se garder reciproquement foi & loyauté; & à se porter respect comme il appartient à Chevaliers de louanges & de vertu, les excitant à remplir ces devoirs par le mot *Allen* dont nous avons donné l'explication.

Il y a néanmoins des Auteurs qui prétendent, que ce n'étoit point un Ordre de Chevalerie qu'il leur donna en 1369. mais seulement une Devise qu'il prit pour lui, & qu'il permit aussi de prendre aux Seigneurs de sa Cour; & que le véritable Ordre de Chevalerie de ce Prince fut celui du Chardon ou de l'Esperance qu'il institua l'an 1370. en l'honneur de Dieu & de la Sainte Vierge, sous le nom d'*Ordre des Chevaliers de Notre-Dame*, dit autrement du Chardon, lorsqu'il épousa, comme j'ai dit, Anne fille de Beraud Dauphin d'Auvergne. Mais il est plus probable que c'étoit deux Ordres differens.

Au reste, le P. Heliot releve fort judicieusement ce qu'a écrit M. Herman dans son Histoire des Ordres Militaires, en parlant de celui du Chardon, savoir, que l'Abbé Giustiniani s'est trompé, lorsque voulant corriger quelques Auteurs qui ont fait Louïs II. Duc de Bourgogne, Instituteur de cet Ordre, vers l'an 1403. il en attribuë l'établissement à Philippe II. Duc de Bourgogne l'an 1430. & que la raison que l'Abbé Giustiniani en donne, c'est qu'il n'a point trouvé de Louïs II. Duc de Bourgogne en 1403. Il faut que M. Herman n'ait pas lu l'Histoire des Ordres Militaires de cet Auteur, & qu'il s'en soit rapporté à quelcun qui lui ait fait un faux rapport. Car bien loin

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise
VI.	1528	CHARLES DUC DE VENDÔME.	9
VII.	1537	ANTOINE, Duc de Bourbon-Vendôme, Roi de Navarre par sa femme Jeanne d'Albret. .	26.
VIII.	1563	HENRI IV. de Bourbon-Vendôme, Roi de Navarre puis de France. .	47
IX.	1610	LOUIS XIII. de Bourbon, Fils de Henri. . .	32
X.	1643	LOUIS XIV. dit le Grand.	72

J'ai donné cette Succession telle qu'elle se trouv dans l'Histoire de l'Abbé Giustiniani, quoi que ce Ordre soit éteint en France depuis long-tems.

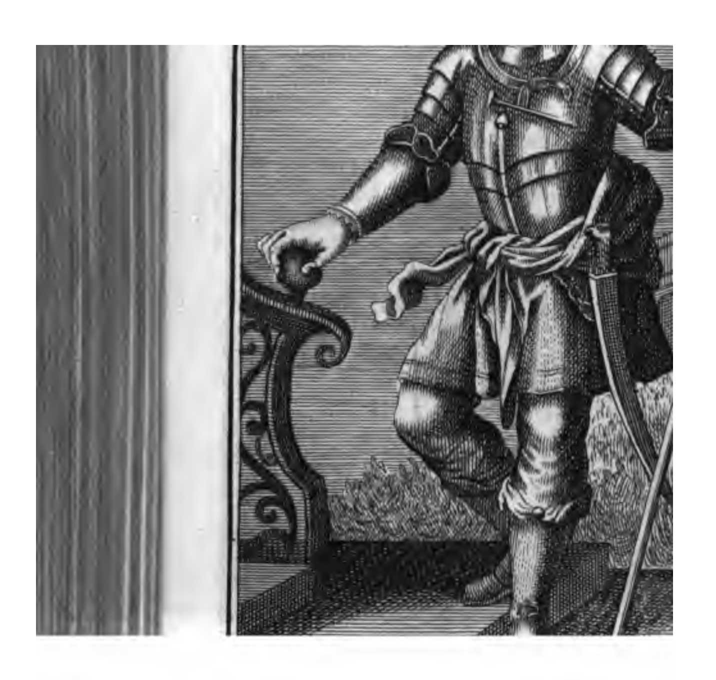
UCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

mbre les nds-itres.	Ans de J. C.	*de l'Ordre de Notre-Dame du Chardon, en France.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1370	LOUIS II. Duc de Bourbon, Fils de Pierre dit le Bon, Fondateur & premier Chef de l'Ordre, mort en 1408.	38.
II.	1408	JEAN I. Duc de Bourbon, Fils de Louïs, . .	26.
II.	1434	CHARLES Duc de Bourbon, Fils de Jean, . .	42.
V.	1476	PIERRE II. Duc de Bourbon, Fils de Charles, mort ſans enfans mâles.	
V.	1528	CHARLES DE MONTPENSIER, Couſin de Pierre & ſon Gendre, par ſa femme Suzanne, Heritier de Pierre, tué à Rome ſans enfans mâles l'an 1527.	



Chev: de S. Antoine en Hainaut.

XVIII.





LXVIII.

LES CHEVALIERS DE St. ANTOINE, en Hainaut.

An de J. C. 1382.

ALbert de Baviere ayant herité par la mort de son Frere Guillaume, dit l'Insensé, des Comtez de Hainaut, de Hollande, de Zelande & de Frise, qu'il avoit gouvernez en qualité de Tuteur pendant la détention de ce même Guillaume, que ses sujets avoient été obligez d'enfermer à cause de ses frenesies, institua l'an 1382. l'Ordre Militaire de St. Antoine. Le motif qui le porta à cet institution, fut, selon les meilleurs Historiens, que le Hainaut étant affligé de la maladie appellée Feu sacré ou Feu de S. Antoine, & ceux qui en étoient attaquez, ne trouvant point de meilleur remede que de visiter une Chapelle dediée à ce Saint, située dans le bois d'Havré près de Mons, Albert de Baviere institua un Ordre de Chevalerie en l'honneur de ce Saint, pour témoigner la dévotion qu'il lui portoit; & fit cette institution de Chevaliers, conformément à celle qui en avoit été faite par le Pape Boniface VIII. dès l'an 1298. par une Bulle qui portoit entre autres choses, que l'on ne recevroit dans cette Chevalerie que des personnes de la premiere Noblesse, qui en auroient fait preuves, & les Docteurs qui se seroient rendus nobles par leur science, & que les Chevaliers porteroient

roient un Colier d'or, auquel devoit pendre un T d'or ou d'argent, selon leur noblesse, avec une clochette d'argent.

Les mêmes Auteurs ajoutent encore, que le Duc Albert Instituteur de ces Chevaliers, ayant résolu d'envoyer une Armée en Prusse, au secours des Chevaliers Teutoniques, établit dans l'Ordre des Chevaliers de S. Antoine un Connétable & un Maréchal de Camp: que les Seigneurs d'Antoin, de Ligne, d'Hauré, de Longueval & de Bossu s'engagerent dans cette Milice: que Gerard d'Anghien, Seigneur d'Hauré, & Jean Seigneur de Ligne, Chevaliers de cet Ordre, étant allez l'an 1390. à la guerre d'Afrique avec plusieurs Seigneurs du Comté de Hainaut, & se trouvant la même année à Rhodes avec quelques Seigneurs François, qui étoient aussi Chevaliers de l'Ordre de S. Antoine, ils leur firent un récit si avantageux des miracles que ce Saint faisoit dans la Chapelle dédiée en son honneur dans le Bois d'Hauré, que ces Seigneurs François leur conseillerent de faire venir en ce lieu des Religeux de l'Ordre de S. Antoine: ce qu'ils exécuterent dans la suite, le Comte d'Ostrevant en ayant obtenu sept de l'Abbaye de S. Antoine en Dauphiné, qui furent établis l'an 1415. dans cette Chapelle, & ausquels on fit bâtir un Monastere & un Hôpital, pour y loger les pauvres Pelerins: qu'enfin les Chevaliers de S. Antoine en Hainaut choisirent ce Monastere pour le lieu de leur Assemblée, qu'ils y mettoient leurs portraits avec leurs Armes entourées d'un Colier d'or, fait de cordes à noeuds avec le T, & une Clochet-

Clochette, comme l'on en voyoit encore de leur tems.

Aubert le Mire, parlant de cet Ordre, dit aussi que le Colier étoit en forme de corde d'Ermite, auquel pendoit un bâton à s'apuyer & une Clochette. Tous les Auteurs qui ont écrit des Ordres Militaires, disent aussi que le Colier de l'Ordre de S. Antoine étoit composé d'une ceinture d'Ermite, qu'ils représentent comme une ceinture de cuir avec une boucle; mais il semble qu'il vaut mieux s'en rapporter aux Auteurs des Annales de Hainaut & à Aubert le Mire, qui ont été mieux instruits de ce qui concernoit cet Ordre. Quant à son Institution, dont ces Annalistes de Hainaut font Auteur le Pape Boniface VIII. en citant sa Bulle de l'an 1298. le P. Heliot, de qui je tire tout ceci, dit n'avoir trouvé aucun autre Historien qui en ait parlé.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*de l'Ordre de S. Antoine en Hainaut.*	Ans de leur Maîtrise.
I.	1382	ALBERT DE BAVIERE, Instituteur & premier Chef de l'Ordre. . . .	20.
II.	1404	GUILLAUME VI. Fils d'Albert. . . .	13.
III.	1417	JACQUELINE de Baviere, Fille de Guillaume. .	19.
IV.	1436	PHILIPPE le Bon, Neveu d'Albert de Baviere, par sa fille Marguerite, Comtesse de Hainaut, femme de Jean Duc de Bourgogne. . .	31.
V.	1467	CHARLES le Belliqueux ou le Hardi, Fils de Philippe. . .	10.
VI.	1477	MARIE de Valois, Fille de Charles, femme de Maxi-	

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.		Ans de leur Maîtrise.
		Maximilien, Archiduc d'Autriche & Empereur.	5.
VII.	1482	PHILIPPE III. Fils de Marie & de Maximilien.	24.
VIII.	1506	CHARLES V. d'Autriche, Empereur, Fils de Philippe.	52.
IX.	1558	PHILIPPE. II. d'Espagne, & IV. Comte de Hollande.	40.
X.	1598	PHILIPPE III. d'Espagne, V. Comte de Hollande.	22.
XI.	1621	PHILIPPE IV. d'Espagne, VI. Comte de Hollande.	44.
XII.	1665	CHARLES II. d'Espagne, VII. Comte de Hollande.	35.
XIII	1700	PHILIPPE V. de Bourbon, Roi d'Espagne, VIII. Comte de Hollande, Régnant.	

LXIX.

LXIX.

Les Chevaliers du Devidoir et de la Lionne

Au Royaume de Naples.

An de J. C. 1386---1390.

LAdiflas, fils de Charles Duras, ayant été proclamé Roi de Naples & couronné à Gaëte après la mort de fon pere, les Napolitains appellerent Loüis II. Duc d'Anjou: ce qui caufa de fanglantes guerres. Ce fut pendant ces troubles que la Nobleffe du Royaume fe trouvant divifée en deux factions, il y eut plufieurs Gentilshommes, de ceux qui s'étoient déclarez pour la Maifon d'Anjou, qui prirent pour Devife un *Devidoir* d'or, qu'ils portoient fur le bras gauche dans un fonds rouge, & d'autres qui prirent une *Lionne* qui avoit les piez liez, qu'ils portoient fur l'eftomac, attachée à un ruban. Les uns & les autres fe qualifioient *Chevaliers du Devidoir* ou *de la Lionne*. Ceux qui portoient le Devidoir pour devife, le firent par mépris pour la Reine Marguerite veuve de Charles III. qui vouloit gouverner pendant la Minorité de fon fils Ladiflas, voulant faire entendre par cette devife qu'ils étoient capables de demêler les brouilleries de Naples; & ceux qui portoient la Lionne ayant les piez liez, vouloient faire connoître



Chevalier de la Lionne.



par-là, qu'ils tenoient la Reine Marguerite
mme liée par les piez.

adiſlas eut d'abord l'avantage, & Loüis II.
fut pas plus heureux que l'avoit été ſon pe-
Loüis I. lorsqu'il voulut chaſſer du Royau-
Charles II. Cependant la Victoire ſe décla-
pour lui; mais ce Prince n'en ayant pas pro-
, ſon Competiteur demeura Maître du Roy-
ne auquel Jeanne II. ou Jeannette ſa ſœur
ceda. Loüis III. auſſi Duc d'Anjou ten-
nutilement de la dépoſſeder; mais cette
nceſſe l'ayant appellé dans la ſuite, & l'a-
t fait reconnoître par ſes Sujets pour Roi
Naples, il chaſſa du Royaume les Catalans
es Arragonnois qui y étoient entrez avec
onſe leur Roi, dont l'ingratitude obligea
te Princeſſe, qui l'avoit adopté pour ſon
s, à annuler ſon adoption, & à appeller
uïs III. d'Anjou, qui mourut ſans enfans
1434.

ion frere René, à qui la Reine Jeanne avoit
ſé ſes Etats par ſon Teſtament, en prit poſ-
ion après la mort de cette Princeſſe qui ar-
a l'an 1495. Mais Alfonſe V. Roi d'Arragon
ourna en Italie, & chaſſa René d'Anjou du
yaume de Naples, dont il ſe rendit Maître
1 1442.

LXX.

LXX.

Les Chevaliers de la Colombe et de la Raison

En Espagne.

Ans de J. C. 1379. 1390. ou 1399.

DAns le tems que Jean I. de Castille étoit sur le Trône, où il fit paroître sa piété en diverses occasions, il institua un Ordre Militaire qu'il nomma *de la Colombe.* D'autres disent que ce fut Henri son fils; & ne s'accordant pas sur l'Instituteur, ils ne s'accordent pas non plus sur le tems de cet établissement: les uns le mettant l'an 1379. d'autres l'an 1390. & d'autres enfin l'an 1399. Mais que ce soit le Pere ou le Fils qui ait institué cet Ordre, le nom de Colombe lui fut donné à cause qu'il pendoit une Colombe d'argent, ayant le bec & les yeux rouges, à la chaîne d'or dont l'Instituteur orna ces Chevaliers; & c'étoit une emblême du St. Esprit. Ils eurent aussi un Livre d'or qui contenoit leurs Statuts. Ces Ecrivains ne conviennent pas non plus au sujet du Colier; car ils le font de deux chaines d'or, desquelles sortent quelques rayons de dedans en dehors, & où pend un pigeon. Mais quoi-qu'il en soit, ces Chevaliers étoient obligez par leurs Instituts de communier tous les Jeudis; de faire paroître une modestie extrême, dequoi la Colombe est l'embleme; de faire vœu de chasteté; d'aider

à



Chev. de la Colombe & de la Raison.

éfendre la Religion Catholique; de punir
x qui méprisent le droit & l'équité; de pro-
er les jeunes vierges, les veuves & les or-
ns; & enfin de faire beaucoup d'autres œu-
s pies, entre lesquelles étoient la guerre
ıtre les Maures, & la défense des frontié-
de Castille. Ils devoient aussi réciter des
éres pour l'accroissement de l'Ordre & pour
ames des Trépassez de la même Société. Cet
dre ne subsista pas long-tems: il fut fort
ɔmtement éteint.
Celui *de la Raison*, attribué aussi à Jean I.
:toit donné, de même que le précedent, qu'à
s personnes dont la Noblesse étoit bien con-
ë, qui avoient été à la guerre, ou qui avoient
ıdu quelque service considerable au Roi. En
faisant Chevaliers, on leur donnoit une Lan-
au bout de laquelle il y avoit un petit Eten-
rd. Ils devenoient par ce moyen Chevaliers
nnerets, comme il y en avoit en plusieurs
ɔyaumes. L'Abbé Giustiniani dit que l'on
ɔuve encore dans la Province d'Andalousie
ces Chevaliers; mais ce sont sans doute des
igneurs Bannerets, comme il y en a en plu-
urs Etats, particuliérement en France; où
ın ne donnoit autrefois ce nom, comme nous
ıvons dit ailleurs, qu'aux Gentilshommes
ıi possedoient de grands Fiefs, & qui avoient
oit de porter une banniere dans les Armées
ı Roi, sous laquelle marchoient cinquante
ɔmmes d'armes avec grand nombre d'Archers
d'Arbalêtriers. Voici selon le même Abbé
iustiniani, la Succession Chronologique des
rands-Maîtres de ces deux Ordres.

SUC-

re par-là, qu'ils tenoient la Reine Marguerite comme liée par les piez.

Ladiſlas eut d'abord l'avantage, & Louïs II. ne fut pas plus heureux que l'avoit été ſon pere Louïs I. lorsqu'il voulut chaſſer du Royaume Charles II. Cependant la Victoire ſe déclara pour lui; mais ce Prince n'en ayant pas profité, ſon Competiteur demeura Maître du Royaume auquel Jeanne II. ou Jeannette ſa ſœur ſucceda. Louïs III. auſſi Duc d'Anjou tenta inutilement de la dépoſſeder; mais cette Princeſſe l'ayant appellé dans la ſuite, & l'ayant fait reconnoître par ſes Sujets pour Roi de Naples, il chaſſa du Royaume les Catalans & les Arragonnois qui y étoient entrez avec Alfonſe leur Roi, dont l'ingratitude obligea cette Princeſſe, qui l'avoit adopté pour ſon Fils, à annuler ſon adoption, & à appeller Louïs III. d'Anjou, qui mourut ſans enfans l'an 1434.

Son frere René, à qui la Reine Jeanne avoit laiſſé ſes Etats par ſon Teſtament, en prit poſſeſſion après la mort de cette Princeſſe qui arriva l'an 1495. Mais Alfonſe V. Roi d'Arragon retourna en Italie, & chaſſa René d'Anjou du Royaume de Naples, dont il ſe rendit Maître l'an 1442.

LXX.



…ev. de la Colombe & de la Raison.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de la Colombe & de la Raison en Espagne.*	An de leur Maîtrise
I.	1390	JEAN I. Roi de Castille, Fondateur & premier Chef de ces Ordres.	1
II.	1391	HENRI III. son Fils.	17
III.	1407	JEAN II.	47
IV.	1454	HENRI IV.	20
V.	1474	ISABELLE, sœur de Henri IV. avec son Mari Ferdinand V. dit le Catholique.	4
VI.	1517	CHARLES d'Autriche, Roi d'Espagne, puis Empereur.	4
VII.	1557	PHILIPPE II.	4
VIII.	1598	PHILIPPE III.	2
IX.	1621	PHILIPPE IV.	4
X.	1667	CHARLES II.	3

éfendre la Religion Catholique; de punir
x qui méprisent le droit & l'équité; de pro-
er les jeunes vierges, les veuves & les or-
ns; & enfin de faire beaucoup d'autres œu-
s pies, entre lesquelles étoient la guerre
tre les Maures, & la défense des frontié-
dè Castille. Ils devoient aussi réciter des
éres pour l'accroissement de l'Ordre & pour
ames des Trépassez de la même Société. Cet
dre ne subsista pas long-tems: il fut fort
ntement éteint.
Celui *de la Raison*, attribué aussi à Jean I.
toit donné, de même que le précedent, qu'à
s personnes dont la Noblesse étoit bien con-
ë, qui avoient été à la guerre, ou qui avoient
du quelque service considerable au Roi. En
faisant Chevaliers, on leur donnoit une Lan-
au bout de laquelle il y avoit un petit Eten-
rd. Ils devenoient par ce moyen Chevaliers
nnerets, comme il y en avoit en plusieurs
yaumes. L'Abbé Giustiniani dit que l'on
uve encore dans la Province d'Andalousie
ces Chevaliers; mais ce sont sans doute des
igneurs Bannerets, comme il y en a en plu-
urs Etats, particuliérement en France; où
n ne donnoit autrefois ce nom, comme nous
vons dit ailleurs, qu'aux Gentilshommes
i possedoient de grands Fiefs, & qui avoient
oit de porter une banniere dans les Armées
Roi, sous laquelle marchoient cinquante
mmes d'armes avec grand nombre d'Archers
d'Arbalêtriers. Voici selon le même Abbé
iustiniani, la Succession Chronologique des
rands-Maîtres de ces deux Ordres.

SUC-

SUCCESSION CHRONOLOGIQU[E]

DES

GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maîtres.	Ans de J. C.	*De l'Ordre de la Colombe & de la Raison en Espagne.*	Ans de leur Maî[trise]
I.	1390	JEAN I. Roi de Castille. Fondateur & premier Chef de ces Ordres. . . .	1.
II.	1391	HENRI III. son Fils.	17
III.	1407	JEAN II.	47
IV.	1454	HENRI IV.	20
V.	1474	ISABELLE, sœur de Henri IV. avec son Mari Ferdinand V. dit le Catholique.	41
VI.	1517	CHARLES d'Autriche, Roi d'Espagne, puis Empereur.	40
VII.	1557	PHILIPPE II.	41
VIII.	1598	PHILIPPE III. . .	23
IX.	1621	PHILIPPE IV. . .	46
X.	1667	CHARLES II. . .	33

LXXI



Grand Maître de l'Ordre de la Passion



Grand Maître de l'Ordre de la Passion

LXXI.

LES CHEVALIERS DE LA PASSION DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

An de J. C. 1380. ou 1400.

LA guerre que Richard II. Roi d'Angleterre avoit avec Charles VI. Roi de France, yant été terminée par une bonne paix, ces eux Princes commencerent à penser à la Syie, qui gemissoit sous la cruelle domination es Infidèles. Pour cet effet ils jetterent les remiers fondemens de *l'Ordre de la Passion de Jotre Seigneur J. C.* dans la vuë de secourir les Chrétiens opprimez de la Terre Sainte. Mais Elie Ashmole, qui raporte ce fait, ne dit as précisément dans quelle année il arriva: e qui néanmoins doit avoir été entre 1380. & 400. auquel tems Leon, Roi d'Armenie, ayant té chassé de son Royaume par les Turcs, int en France & en Angleterre demander du ecours pour son rétablissement. Jovius croit ourtant que ce fut l'an 1385. Voici ses paroes: *Anno 1385. Leo Rex Armeniæ à Turcis expulsus ex Gallia in Angliam trajecit, ut facta pace, Gallum & Anglum, conjunctis copiis, in Turcas converteret, sed re infecta in Galliam rediit.* La raison de cette Institution est très-obscure, uoi que les Auteurs assurent que ce fut pour xtirper l'orgueil, l'avarice & l'impudicité, ui avoient été la cause de la perte de Jérusaem, & des autres Ville Saintes. Ce fut, di-

fent-ils dans, cette vuë que les deux Rois dressérent les Règles suivantes.

I. Pour exciter les Guerriers Chrétiens à corriger & amender leur vie trop débordée ; pour leur servir d'un puissant motif à en menér une meilleure ; & pour leur être un frein qui les retînt dans la véritable piété, à laquelle cette nouvelle Institution les engageoit.

II. Pour renouveller la mémoire de la Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ parmi les Chrétiens, par le moyen de cet Ordre.

III. Pour secourir les Chrétiens d'Orient dans leur extrême besoin, par quelque expédition militaire, selon la coutume.

IV. Pour délivrer la Terre Sainte du joug des Sarasins.

V. Pour rétablir la Foi Catholique dans ce Pays, & l'étendre plus loin dans l'Orient.

VI. Pour réprimer ceux qui troubleient la Foi Catholique, tels qu'étoient les herétiques, les schismatiques, & tous ceux qui usoient de violence.

VII. Que les rentes & distributions de la Sainte Eglise dans l'Italie fussent emploiées aux expéditions de cet Ordre, uni & rassemblé sous le commun Pasteur des ames.

VIII. Que lors que les Rois de France & d'Angleterre seroient arrivez au lieu qui leur étoit marqué dans la Terre Ste. les Membres de cet Ordre auroient l'avantgarde, pour faire main basse comme des gens de valeur & de bon exemple, & qu'ils secoureroient les autres dans toutes les occasions.

IX. Qu'ils serviroient de Gardes du corps aux Rois, & qu'ils seroient d'un bon exemple à toute l'armée.

X.

Officiers, se rendroit chez les mécontens, pour les appaiser & les porter à la concorde.

XVIII. Que si quelque Chrêtien d'Orient s'étoit obligé par vœu d'aller dans la Terre Sainte, les Chevaliers servient prêts à le conduire, afin qu'il pût accomplir son Vœu.

XIX. Qu'un jeune Gentilhomme ayant peu de bien, & souhaitant de servir dans l'Ordre, y seroit entretenu en Gentilhomme, s'il se comportoit comme il faloit.

XX. Que si un des Rois étoit empêché d'aller dans la Terre Sainte, suivant son vœu & l'obligation de ses Prédécesseurs, l'Ordre ne manqueroit pas de le solliciter à cela, & à exécuter tous les points accordez par les Rois Instituteurs.

La marque de cet Ordre étoit une Croix de gueules large de quatre doigts, orlée d'or en champ d'argent, chargée en cœur de quatre Lunels renfermant un Champ de sable, qui représentoit la mort de Notre Sauveur, dans lequel il y avoit un Agneau comme un *Agnus Dei* d'or resplendissant, qui representoit sa resurrection glorieuse. Les Chevaliers la portoient pour armure sur l'estomac, & en ornoient leurs drapeaux. Ils portoient un habit bleu qui alloit jusqu'à mi-jambe, & avoient la tête couverte d'un capuchon rouge, qui marquoit le sang de Notre Sauveur. Ils portoient sur cet habit un manteau de drap blanc, à l'ouverture duquel il y avoit une Croix rouge. Ils avoient aussi un bâton sur lequel étoit le Nom de JESUS marqué par ces lettres, I. H. S. quoique le Pere Bonani ai croye qu'il n'y avoit que le Grand-Maître qu-

X. Que les Croiseurs qui servoient dans l'armée navale, étant sans Chef & sans Commandant, ne s'exposassent pas témérairement, mais qu'ils fussent conduits & gouvernez par les Chevaliers de cet Ordre.

XI. Qu'en cas que la victoire panchât du côté des ennemis, ces Chevaliers feroient l'arriéregarde, comme étant plus expérimentez que les autres dans l'Art Militaire, afin de soutenir les troupes qui plieroient, & de retirer les blessez & les morts des mains de l'ennemi.

XII. Qu'en cas que l'un de ces deux Rois vint à être abandonné de ses Gardes, le Chef de cet Ordre fût obligé de le secourir & de le delivrer.

XIII. Que si quelque place étoit prise par l'un de ces Rois, & qu'on la trouvât difficile à garder, elle seroit confiée aux Chevaliers; & qu'ils seroient toujours prêts à s'exposer à toutes sortes de dangers.

XIV. Que si par leur conseil & par leur diligence on pouvoit découvrir quelles étoient les forces des ennemis, ou éventer leurs desseins, on en donneroit connoissance aux Rois.

XV. Que s'il y avoit quelque négociation entre les deux Rois & les ennemis, le Prince des Chevaliers en personne, ou un Chevalier qu'il auroit choisi pour cela, y travailleroit avec exactitude & empressement, & obéiroit sur tout aux Ordres des Rois.

XVI. Que si les Rois assiégeoient quelque place ennemie, les Chevaliers visiteroient l'armée avec beaucoup d'assiduité, & veilleroient la nuit pour découvrir toutes les machinations, stratagèmes & surprises des ennemis.

XVII. Que si l'on faisoit courir dans l'armée de faux bruits, pour faire naître la dissention & la discorde, le Prince en personne, ou quelqu'un de ses

Officiers, se rendroit chez les mécontens, pour les appaiser & les porter à la concorde.

XVIII. Que si quelque Chrétien d'Orient s'étoit obligé par vœu d'aller dans la Terre Sainte, les Chevaliers seroient prêts à le conduire, afin qu'il pût accomplir son Vœu.

XIX. Qu'un jeune Gentilhomme ayant peu de bien, & souhaitant de servir dans l'Ordre, y seroit entretenu en Gentilhomme, s'il se comportoit comme il faloit.

XX. Que si un des Rois étoit empêché d'aller dans la Terre Sainte, suivant son vœu & l'obligation de ses Prédécesseurs, l'Ordre ne manqueroit pas de le solliciter à cela, & à exécuter tous les points accordez par les Rois Instituteurs.

La marque de cet Ordre étoit une Croix de gueules large de quatre doigts, orlée d'or en champ d'argent, chargée en cœur de quatre Lunels renfermant un Champ de sable, qui représentoit la mort de Notre Sauveur, dans lequel il y avoit un Agneau comme un *Agnus Dei* d'or resplendissant, qui representoit sa resurrection glorieuse. Les Chevaliers la portoient pour armure sur l'estomac, & en ornoient leurs drapeaux. Ils portoient un habit bleu qui alloit jusqu'à mi-jambe, & avoient la tête couverte d'un capuchon rouge, qui marquoit le sang de Notre Sauveur. Ils portoient sur cet habit un manteau de drap blanc, à l'ouverture duquel il y avoit une Croix rouge. Ils avoient aussi un bâton sur lequel étoit le Nom de Jesus marqué par ces lettres, I. H. S. quoique le Pere Bonani croye qu'il n'y avoit que le Grand Maître qu-



Chevalier de la Passion, armé.

nes pour ceux qui les avoient meritées, & on y prenoit connoissance de toutes les nécessités de l'Ordre.

Entre les Officiers le Grand Juge étoit le premier : il avoit le droit de connoître de toutes les fautes qui se commettoient par negligence. Le Grand Connétable étoit le second, qui jugeoit seulement dans les principales assemblées des affaires civiles & capitales. Il devoit y avoir dans la principale ville de leur résidence, & dans les autres places & forteresses dépendantes de l'Ordre, un Chevalier qui eût le soin de faire administrer la justice. Dans leur Haut Conseil ils devoient élire un Chevalier pour Conseiller, & 24. autres, afin de s'assembler en particulier pour travailler aux affaires de la guerre. Ils y nommoient aussi un Inspecteur avec douze Péres & douze Coadjuteurs, pour convoquer la grande Assemblée qui devoit se tenir tous les quatre ou tous les six ans. Ils élisoient encore dix des plus savans Officiers de Justice, pour juger même les premiers de l'Ordre ; & on les nommoit Gardiens des Saintes Institutions. Outre cela dans leur assemblée générale, ils faisoient élection de quatre Commandans, qui eussent l'aprobation de l'Ordre, & qui fussent d'une bonne vie, pour avoir soin des veuves & des orfelins.

Les Chevaliers étoient de huit Langues ou de huit différens Pays. Ils pouvoient posséder de l'or, de l'argent, des Châteaux & des Terres pour en subsister, mais tout en commun, & s'ils possédoient des biens en Levant dont ils ne pussent pas prendre soin eux-mêmes, ils pou-

pouvoient en commettre l'adminiſtration à des Marchands, ou à d'autres perſonnes. Dans le principal Château de leur Communauté il devoit y avoir un Hôpital, où les Veuves de l'Ordre s'emploioient au ſervice des malades, à quoi le Prince étoit lui-même obligé auſſi-bien que tous les Chevaliers. Pour les Chanoines il falloit qu'ils y euſſent un Cloître, où ils puſſent vaquer au ſervice Divin. Chaque Chevalier devoit avoir trois valets, un qui lui ſervoit d'Ecuyer, un qui portoit ſon caſque & ſa lance, & un qui alloit à pié avec lui au combat; outre cinq chevaux & quatre autres valets en tems de guerre. Mais en tems de paix ils n'en avoient que deux ou trois, ou autant que les revenus de l'Ordre en pouvoient ſuporter. Le nombre des Chevaliers pouvoit, dit-on, aller juſques à cent mille.

Les Rois dont on a parlé, avoient cru que cet Ordre ſeroit le plus grand & le plus celebre de tous; mais comme les choſes ne réuſſiſſent pas toujours ainſi qu'on ſe l'eſt imaginé, il en a été de ces Chevaliers comme de quantité d'autres; car non ſeulement on ne trouve pas dans les Hiſtoires qu'ils ayent executé rien de conſidérable, mais même ils n'ont jamais été en état de rien entreprendre du tout. En effet les raiſons de Politique ne permettent pas toujours d'executer de pareilles entrepriſes. Ainſi cet Ordre s'éteignit preſque auſſi-tôt qu'il fut inſtitué; ou plutôt il ne fut jamais executé, comme nous le ferons voir dans la ſuite.

FIN DE LA III. PARTIE.





